

UNIVERSITE PARIS DESCARTES

U.F.R. S.T.A.P.S.

Ecole doctorale 456, laboratoire *Techniques et Enjeux du Corps*

THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE PARIS DESCARTES,

présentée par

Rémi RICHARD

Titre

L'EXPÉRIENCE SPORTIVE DU CORPS EN SITUATION DE HANDICAP.

APPROCHES PRAXÉOLOGIQUE ET SOCIO-PHÉNOMÉNOLOGIQUE DU FOOT-FAUTEUIL.

Directeurs de thèse :

M. BERNARD ANDRIEU

M. ÉRIC DUGAS

Soutenue publiquement le 25 novembre 2013 devant le jury composé de :

BERNARD ANDRIEU, Professeur à l'Université de Lorraine (co-directeur),

ÉRIC DUGAS, Professeur à l'Université Montesquieu Bordeaux IV (co-directeur),

ANNE MARCELLINI, Professeure à l'Université de Montpellier I (rapporteur),

BETTY MERCIER-LEFÈVRE, Professeure à l'Université de Rouen (rapporteur),

ÉRIC PLAISANCE, Professeur émérite à l'Université Paris Descartes.

Remerciements

Il semble difficile de remercier en quelques lignes toutes les personnes qui m'ont permis de mener à bien ce projet de recherche.

Cette thèse n'aurait pas été possible sans l'aide des Professeurs Bernard Andrieu et Eric Dugas qui, tout au long de ces trois années, m'ont fait l'honneur de diriger mes recherches. Je tiens à les remercier pour leur suivi, leur précieux soutien et la pertinence de leurs remarques.

Je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont participé à cette enquête pour l'accueil qu'ils m'ont réservé, pour leur disponibilité, pour leur gentillesse.

Enfin, je souhaite remercier ma famille et mes amis qui m'ont soutenu et aidé pendant ces trois ans, et plus particulièrement mon père, pour ses nombreuses et inestimables relectures.

Introduction

Pour introduire ce mémoire de thèse qui restitue le plus fidèlement possible trois années de recherches passionnantes, il nous semble nécessaire de commencer par évoquer l'origine, la « source » de travail : le choix du sujet.

Car le choix du sujet ne se fait bien évidemment pas au hasard. Comme l'explique François Dépelteau¹, le « vécu » et les intérêts personnels du chercheur l'orientent vers certains sujets ou certains thèmes.

« Le choix d'un sujet de recherche est un acte hautement subjectif [...]. Il est tout à fait normal que le choix des sujets d'études se fasse en fonction de l'expérience passée et de la personnalité du chercheur. » (Dépelteau, 2007, p. 101)

Dans notre cas, ce choix est le fruit d'expériences professionnelles passées. D'abord en tant qu'entraîneur pour un petit groupe de sportifs de la Fédération Française de Sport Adapté² de 2005 à 2008.

Cette expérience fut l'occasion de faire le premier pas dans le monde des structures destinées à un public « spécifique ». Expérience qui s'est renouvelée ensuite, en 2010, mais cette fois-ci au sein d'une structure plus importante, L'EREA Toulouse Lautrec à Vauresson³.

¹ Dépelteau, F., 2007. *La démarche d'une recherche en sciences humaines: de la question de départ à la communication des résultats*. Laval: De Boeck.

² La FFSA, Fédération Française de Sport Adapté, propose des activités physiques et sportives à des personnes en situation de handicap psychique ou mental. <http://www.ffsa.asso.fr/>

³ L'EREA Toulouse Lautrec est un établissement scolaire associé à un centre de soins et de rééducation qui accueille des élèves en situation de handicap moteur et des élèves « valides » du primaire au BTS. <http://www.lyc-erea-toulouse-lautrec-vauresson.ac-versailles.fr/spip/>

Là, le public était différent, puisqu'il s'agissait d'enfants en situation de handicap moteur. Notre rôle aussi avait changé, passant d'entraîneur sportif à AVS¹.

Néanmoins, le handicap ne fut pas la première « thématique » traitée dans nos recherches précédant ce travail de thèse². Certainement méfiants à l'idée d'une implication d'ordre « personnelle » trop importante dans notre objet de recherche et soucieux de maintenir une « neutralité axiologique »³, nous nous étions orientés vers d'autres sujets, tout aussi passionnants au demeurant.

Mais l'expérience professionnelle d'AVS fut véritablement le catalyseur de notre intérêt pour la problématique du handicap. Vivre au quotidien auprès d'enfants « déficients moteurs », partager leurs moments de vie en classe, lors des repas, des nuits, de leurs « soins » ou de leurs séances d'EPS, a aiguisé notre appétit de jeune chercheur et profondément modifié notre rapport à cette question du handicap.

Évidemment, nous avons déjà entamé préalablement la lecture des auteurs les plus « influents » en matière de handicap, en particulier les théoriciens des *disability studies*⁴. Et

¹ L'Auxiliaire de vie scolaire est chargé d'aider au quotidien les élèves pour le bon déroulement de leur scolarité. Au sein de l'EREA Toulouse Lautrec, le rôle de l'AVS dépasse le temps « purement » scolaire : il accompagne les élèves tout au long de la journée, et également la nuit. Il travaille donc en collaboration étroite avec l'équipe soignante pour assurer la sécurité des élèves.

² Richard, R. & Dugas, E., 2012. Le genre en jeu. De la construction du genre dans les interactions en tennis de table. *SociologieS, Théories et recherches*. Consulté le 06 janvier 2013. URL : <http://sociologies.revues.org/3969>, 9 mai.

³ Weber, M., 1956. « Essai sur le sens de la "neutralité axiologique" dans les sciences sociologiques et économiques ». Dans: *Essais sur la théorie de la science*. Paris: Plon, pp. 399-477.

⁴ Les *disability studies* vont poser une nouvelle problématique : la question d'une société « handicapante ». Ces mouvements vont refuser l'idée selon laquelle le handicap résulte d'une situation « médicale », mais qu'il est bel et bien l'effet de processus sociaux d'oppression et d'exclusion. Voir entre autres :

Barnes, C., Mercer, G. & Shakespeare, T., 1999. *Exploring Disability. A sociological introduction*. Cambridge: Polity Press.

Campbell, J. & Oliver, M., 1996. *Disability politics. Understanding our past, changing our future*. London: Routledge.

Shakespeare, T., 1993. Disabled people's self-organisation: a new social movement?. *Disability, handicap and society*, 3(8), pp. 249-264.

ces modèles que nous découvrons au fil de nos lectures semblaient fondamentaux pour appréhender le handicap. S'opposant à une approche « médicale », ces modèles mettent remarquablement en lumière l'aspect « socialement construit du handicap », nous le verrons dans le premier chapitre de ce mémoire de thèse.

Cependant, ces mêmes modèles ne reflétaient pas fidèlement ce que nous vivions « quotidiennement » auprès des personnes handicapées. Ils semblaient minimiser certaines dimensions de la vie des personnes en situation de handicap que nous fréquentions, et en particulier la réalité « corporelle » de la déficience.

Le handicap est certes un processus social de discrimination, mais pas seulement. Les aspects « corporels » du handicap étaient aussi présents dans notre quotidien d'assistant de vie que les aspects sociaux ou environnementaux. Les sensations de douleur ou de bien-être, le vécu du corps amputé, du corps prothétique, les possibilités du corps « en fauteuil » sont des préoccupations quotidiennes qui nous semblaient injustement négligées par ces approches, pourtant souvent bâties par des personnes elles-mêmes handicapées. L'aspect « vécu », la subjectivité, la manière dont ces enfants, et plus tard ces adultes que nous rencontrerons, vivaient leur situation, étaient à nos yeux très largement sous-traités.

Chemin faisant, c'était notre problématique qui, progressivement, se construisait. Il était alors devenu évident qu'il fallait parler du handicap, tel qu'il était vécu par les personnes concernées. C'est d'abord avec la volonté de restituer cette subjectivité, l'expérience particulière du monde, qu'est née notre recherche.

Puis, la lecture d'un article vint conforter ce qui n'était encore que des intuitions. Celui de Shakespeare et Watson¹ : « Le modèle social du handicap : une idéologie obsolète ? ». Si ce titre semble volontairement polémique, ses auteurs reconnaissent cependant les apports fondamentaux des modèles sociaux du handicap.

Mais pour eux, il est également nécessaire d'aller plus loin, et de considérer ce qui a souvent été évincé des travaux des *disability studies* ; la prise en compte de la matérialité

¹ Shakespeare, T. & Watson, N., 2001. The social model of disability: An outdated ideology? *Research in Social Science and Disability*, Volume 2, pp. 9-28.

corporelle du handicap, de « *l'impairment* » (la déficience). Pour Shakespeare et Watson (2001), il faut dépasser les anciens modèles pour adopter une vision holiste du handicap, dans laquelle les corps dans toute leur diversité sont pris en compte.

Cet intérêt profond pour la question du handicap moteur ne constitue pas, en soi, un objet de recherche. Et c'est toujours par le biais de notre expérience professionnelle au sein de l'institution spécialisée qu'il a véritablement émergé.

Plus précisément, c'est l'enthousiasme des écoliers pour une activité physique, le « foot-fauteuil », qui a été le déclencheur de la recherche qui aboutira à ce mémoire de thèse. À cette époque, même après plusieurs années de formation en STAPS et plusieurs mois de travail à L'EREA, nous ne connaissions pas véritablement le foot-fauteuil car nous n'avions jamais eu l'occasion d'observer cette pratique.

Cependant, nous avons relevé que cette pratique était une des préoccupations majeures d'une poignée d'élèves de l'école primaire qui se réjouissaient chaque jour à l'idée de faire partie du club de « foot-fauteuil » quand ils seraient au collège. L'engouement de ces enfants pour une pratique que nous ne connaissions pas attisa notre curiosité de chercheur. D'autant plus qu'il était difficile d'imaginer ces enfants – certains atteints d'amyotrophie spinale infantile¹, d'autres « IMC »² utilisateurs d'un fauteuil électrique –, pratiquer une activité physique apparentée au football. Et très rapidement, un rendez-vous fut pris dans un club de foot-fauteuil pour découvrir cette activité.

La première phase d'observation était engagée : le foot-fauteuil sera le cœur de cette recherche.

¹ L'amyotrophie spinale infantile est une pathologie évolutive entraînant la détérioration des motoneurones, ce qui engendre une atrophie des muscles et une diminution progressive de leur force. Les amyotrophies de type 1 et de type 2 se manifestent avant l'acquisition de la marche. Les types 3 et 4 surviennent après l'acquisition de la marche, entraînant la perte de cette dernière.

² L'infirmité motrice cérébrale « IMC » est une lésion cérébrale des zones motrices, survenue avant, ou pendant (plus rarement après) la naissance. La lésion cérébrale entraîne des troubles moteurs qui peuvent se manifester de manières diverses (spasticité ou athétose) à une « intensité » variable. Les zones atteintes sont également très variables (tétra, hémi ou paraplégie, troubles du langage, troubles de la vision...).

Cette pratique est, à plus forte raison, d'un grand intérêt car elle s'adresse aux « handicapés parmi les handicapés »¹, ceux dont le corps est trop souvent considéré comme fragile, comme faible, ou inadapté à la pratique sportive.

Car la pratique sportive, et plus particulièrement la pratique « compétitive » est un lieu à la fois de production et d'expression de l'idéal corporel occidental². Les prouesses des sportifs de haut niveau sont l'expression la plus convaincante de cet idéal. Les compétitions sportives constituent de véritables théâtres où sont mis en scène les corps sains et forts, les corps maîtrisés, les corps performants.

Et même si les mentalités ont évolué sur la question des pratiques sportives « handisports », la déficience motrice et la pratique physique sont souvent encore perçues comme incompatibles. En témoigne le désarroi de responsables d'enseignement dans certains UFR STAPS lorsqu'ils doivent accueillir des étudiants handicapés parce que « *c'est la loi, on doit les accueillir...* ».

Y aurait-il des corps interdits de mouvement ? Des corps condamnés à l'immobilité (ou plutôt à une mobilité « passive ») ?

Évidemment, la déficience physique questionne la définition que l'on peut avoir de la motricité « sportive ». Peut-on être « performant » dans une pratique physique, alors que cette même motricité est jugée « déficiente » ? Il est parfois difficile d'accepter que l'on puisse « courir » sans pieds, ou « sauter » en fauteuil.... Cela implique de repenser nos « techniques du corps »³, nos techniques sportives, pour accepter de nouvelles normes en matière de mouvement sportif.

¹ Nous verrons dans la deuxième partie du premier chapitre qu'il existe une « hiérarchie » dans les handicaps au sein des milieux spécialisés, les personnes utilisatrices d'un fauteuil électrique et ayant des difficultés d'élocution étant considérées comme les « plus handicapées ».

² Queval, I., 2008. *Le corps aujourd'hui*. Paris: Gallimard.

³ Mauss, M., 1950. Les techniques du corps. Dans: *Sociologie et anthropologie*. Paris: PUF, pp. 363-386.

Car c'est bel et bien sur la définition de la motricité sportive, sur la signification même du mouvement que les corps sportifs handicapés jettent le trouble¹.

Penser les activités physiques adaptées (APA), c'est redéfinir la motricité « sportive ».

À ce sujet, il faut souligner le remarquable travail réalisé par les équipes de professeurs d'EPS des centres spécialisés (et entre autres celle de Vaucresson) qui depuis de nombreuses années s'attachent à redéfinir les normes de la motricité sportive pour la mettre à disposition d'un plus grand nombre.



Figure 1. Séance de "saut en hauteur"² à l'EREA Toulouse Lautrec

Mais ces pratiques pédagogiques restent malheureusement relativement confidentielles, et les normes de la motricité « valide » restent dominantes¹, qui plus est

¹ Burkett, B., McNamee, M. & Potthast, W., 2011. Shifting boundaries in sports technology and disability: equal rights or unfair advantage in the case of Oscar Pistorius?. *Disability & Society*, pp. 643-654.

² Ici, les éléments du saut en hauteur « valide » sont repensés et adaptés : la conversion d'une vitesse horizontale en vitesse verticale qui fait la caractéristique du saut en hauteur est ici permise par les plans inclinés. La course d'élan est elle aussi contrainte, avec un nombre de « brassées » (mouvement d'action des bras sur les roues du fauteuil) limité. La performance est mesurée par une marque, ou parfois un plot. Comme au saut en hauteur « valide » où l'élève doit gérer l'aspect affectif de la chute sur le tapis, l'élève en fauteuil doit ici accepter la « redescente » (avec parade) du plan incliné.

dans le milieu sportif. Le foot-fauteuil est une pratique qui met en jeu une motricité nouvelle et par là-même, met en lumière l'aspect mouvant et fragile de la frontière (« *shifting boundaries* » pour reprendre le terme anglo-saxon consacré) entre la motricité sportive «valide » et « handi »².

Dans ce contexte, il est alors tout à fait légitime de s'interroger sur la place de ces corps « lourdement handicapés » dans le monde sportif. Comment va se construire, comment vont-ils construire leur identité de sportif ? Que signifie être un « joueur de foot en fauteuil électrique » ? Quelles sont les caractéristiques de cette motricité sportive « extra-ordinaire » et de quelles significations est-elle porteuse ? Dans quelle mesure peut-elle participer à la déstigmatisation de la personne en fauteuil électrique ?

Tant de questions qui forment les contours de notre problématique, la compréhension d'un phénomène particulier : le « foot-fauteuil ». Notre démarche est exploratoire, dans le sens où il n'existe pas ou peu de recherches académiques sur les pratiques physiques des personnes « lourdement handicapées », et encore moins sur le foot-fauteuil. Exploratoire aussi parce que nous n'émettrons pas d'hypothèses préalables. Nous appréhenderons notre sujet de recherche dans le cadre du paradigme « empirico-inductif »³. L'objectif sera d'explicitier les enjeux de la pratique du foot-fauteuil, de comprendre sa signification, et non d'en expliquer les causes ou les conséquences.

S'il a été nécessaire de préciser de façon détaillée l'émergence de notre sujet de recherche, c'est parce que la manière d'appréhender le terrain est intimement liée à notre expérience professionnelle.

¹ McRuer, R., 2006. *Crip Theory: Cultural Signs of Queerness and Disability*. New York: New York University Press.

² Nous utiliserons très régulièrement au cours de ce mémoire de thèse les termes « valides » et « handis » (diminutif de handicapés) qui correspondent aux dénominations effectivement utilisées sur le terrain.

³ Creswell, J. W., 2013. *Qualitative Inquiry and Research Design: Choosing Among Five Approaches*. 3e édition éd. London: Sage.

Les années passées auprès de ces enfants ont convaincu de la nécessité de mettre au jour l'aspect vécu de l'expérience des joueurs de foot-fauteuil avec qui nous allons réaliser notre étude. C'est donc vers une socio-phénoménologie que nous nous orienterons, pour décrire au mieux l'expérience sportive de ces corps « en situation de handicap ».

Cette position analytique, compréhensive, convoque une approche holiste du vécu « en première personne » de ces joueurs de foot-fauteuil. Quels sont les aspects fondamentaux de ce vécu ? De quelles « facettes » de l'expérience de ces sportifs allons-nous traiter ? Il semble impossible de traiter de manière exhaustive du « vécu du joueur de foot-fauteuil », d'autant qu'il existe autant de « vécus » qu'il y a de joueurs. Chaque histoire de vie entraîne une expérience singulière.

Il est toutefois raisonnable de penser qu'il existe des constantes dans ces formes diverses de subjectivité. Des aspects qui, parce qu'ils se construisent dans et par la même pratique, sont partagés par les joueurs. L'objectif serait donc de mettre en avant les caractéristiques « communes », « fortes », qui définissent l'expérience de ces athlètes.

Mais cela implique un deuxième obstacle, « d'ordre théorique » cette fois, voire méthodologique. Comme l'explique Merleau-Ponty¹, l'expérience du monde est un « tout » :

« Je ne puis comprendre la fonction du corps vivant qu'en l'accomplissant moi-même et dans la mesure où je suis un corps qui se lève vers le monde. Ainsi extéroceptivité exige une mise en forme des stimuli, la conscience du corps envahit le corps, l'âme se répand sur toutes ses parties, le comportement déborde son secteur central. »

(Merleau-Ponty, 1945, p. 90).

Et l'expérience de la situation sportive n'échappe pas à cette règle. Eric Dugas² a montré que l'identité du sportif est, comme pour tout sujet social, avant tout systémique. Comment rendre compte de la multiplicité de ces aspects au vu de la complexité de leur intime imbrication ?

¹ Merleau-Ponty, M., 1945. *Phénoménologie de la perception*. Paris: Gallimard.

² Dugas, E., 2011. *L'homme systémique. Pour comprendre les pratiquants de jeux sportifs*. Nancy: Presses Universitaires de Nancy.

Il est possible de trouver une première solution dans la méthodologie employée. Ou plutôt les méthodologies employées, car c'est justement la diversité des outils qui va nous permettre de saisir au plus juste les différentes dimensions constitutives de la pratique sportive.

L'observation directe, participante, nous permettra d'être le témoin des processus de construction de la réalité de ces joueurs.

Les interviews approfondis seront une source précieuse pour comprendre le « monde » du foot-fauteuil. Car les témoignages en première personne sont l'occasion d'approcher « au plus près » la subjectivité de l'individu. Ils mettent en lumière les représentations des joueurs, ils retracent le parcours du joueur de football en fauteuil électrique.

Enfin, l'observation indirecte de matchs constituera un moyen efficace de révéler ce rapport consubstantiel que produit la situation sportive ; aussi bien le « jeu dans le jeu » (la structure même du sport impactant le pratiquant) que le « je dans le jeu » (Parlebas, 1986, p. 259)¹, le rôle du corps agissant, lui aussi analysé en première personne. Bien évidemment, les données obtenues par ces différents outils à la disposition du sociologue seront croisées, tout au long de l'analyse.

Cette diversité méthodologique laisse entrevoir la deuxième réponse fournie à la complexité du « monde » des joueurs de foot-fauteuil : la diversité des approches théoriques.

Il nous a semblé évident, dès les premiers instants de notre recherche, qu'une seule entrée « théorique » ne permettrait pas de restituer de manière « holiste » l'expérience sportive du corps en situation de handicap. L'approche sociologique d'inspiration phénoménologique est l'occasion de restituer fidèlement l'agentivité des joueurs, leurs représentations du monde, leur vécu « en fauteuil ».

Cette approche compréhensive nous a été essentielle, mais pas suffisante. Insuffisante car elle n'autorise pas toujours à révéler la complexité de la réalité du corps

¹ Parlebas, P., 1986. *Éléments de sociologie du sport*. Paris: PUF.

agissant. Le discours ne permet pas toujours à lui seul d'atteindre la complexité de la motricité sportive en situation. Parfois, c'est le corps en situation qui « parle ».

C'est pour cette raison que le recours à une approche praxéologique¹ est lui aussi indispensable. Car l'approche par les conduites motrices donne accès à ce que nous pourrions appeler le rôle du « corps en première personne ». Il ne s'agit pas d'opposer « vécu corporel en première personne » et « rôle du corps en première personne », bien au contraire.

Nous l'avons dit, ces deux aspects sont intimement entremêlés dans le « monde » du joueur de foot-fauteuil, ils sont comme le côté pile et le côté face de la même pièce. Pour des raisons de clarté, nous traiterons ces aspects de manière souvent séparée.

Mais loin de nous l'idée d'opposer ces deux aspects ou d'établir entre les deux une distinction : ils font bien partie du même tout, ils forment un système articulé que nous « désarticulerons » artificiellement au fil de nos analyses, pour mieux le comprendre.

Car pour en saisir la complexité, nous devons l'approcher « parcelle » par « parcelle ». C'est pourquoi, dans le deuxième chapitre de ce mémoire de thèse, nous commencerons par poser un regard « praxéologique » sur la pratique.

Dans le premier temps de l'analyse des données, il sera essentiel, pour mieux comprendre ce que nous développerons ensuite, de retracer l'« histoire »² du foot-fauteuil et d'explicitier les évolutions réglementaires et techniques qui ont abouti au jeu tel que nous le connaissons aujourd'hui. Nous pourrons ainsi inscrire les comportements moteurs observés et la narration de l'expérience motrice des joueurs en situation dans ce contexte de jeu.

¹ Nous porterons une attention particulière à l'élaboration des éléments fondamentaux qui caractérisent le foot-fauteuil (le rapport au temps, à l'espace, aux objets et à autrui). Nous pourrons ensuite mieux comprendre l'investissement du sportif dans cette situation ludomotrice. Car rappelons-le, sportif et situation motrice font système, ils sont consubstantiels (Dugas, 2011).

² Nous parlons ici d'histoire, même si cette pratique, très récente, a vu le jour à la fin des années 1980.

De ce fait, nous verrons si les interactions motrices impactent les joueurs et façonnent leurs relations affectives. L'observation éthologique des joueurs en situation de match, articulée à l'analyse des discours, tentera de saisir la « mise en jeu de la différence ». Car tous les joueurs ne sont pas dans la même situation et chaque « pathologie » a des incidences différentes sur la motricité des athlètes. L'impossibilité de tourner la tête, par exemple, modifie profondément le rapport à l'activité, nous le verrons.

Après cette analyse du corps « en acte », nous glisserons progressivement dans le troisième chapitre vers l'analyse du corps « vécu ». Le regard sera alors porté sur les narrations de l'expérience corporelle en première personne.

Cette expérience singulière du corps, profondément liée à la motricité en situation que nous aurons préalablement étudiée, ne peut être saisie qu'en lien avec l'expérience à la fois du fauteuil et de la situation sportive. Le récit de la « praxis » du corps en fauteuil nous conduira inévitablement à réaliser une phénoménologie du fauteuil roulant.

Puis, l'analyse phénoménologique des discours mettra en lumière les aspects fondamentaux de la vie des joueurs de foot-fauteuil

Ainsi, il sera possible de constater que le club de foot-fauteuil constitue un espace de sociabilité « hors du commun » souvent opposé aux expériences vécues en centre spécialisé.

En outre, nous consacrerons un temps d'analyse au processus de construction du genre dans les clubs de foot-fauteuil concernés. Ceci nous permettra de constater les difficultés auxquelles sont confrontées les joueuses « handis » pour se faire une place dans un milieu particulièrement masculin.

Il sera également nécessaire d'évoquer la place du « valide » dans le « milieu du handicap ». Cette question est souvent absente des analyses et néanmoins essentielle : nous chercherons à comprendre comment le « valide » trouve une légitimité, une place au sein des clubs de foot-fauteuil et nous nous interrogerons sur la nature de cette place. Ce questionnement sera également l'occasion de réaliser un travail réflexif sur notre statut de chercheur « valide ».

Pour finir, nous aborderons un sujet tabou qui s'est dessiné au fil de nos investigations, mais qui constitue cependant une problématique pour beaucoup de joueurs,

celui de la mise en place de contrôles anti-dopage. Car l'apparition de ces contrôles met en question la consommation de cannabis, une pratique illégale mais pourtant répandue chez les joueurs que nous avons interrogés.

Mais avant ces deux chapitres consacrés à l'analyse des données recueillies au cours de ces trois dernières années, il faut au préalable réaliser classiquement une revue de littérature sur notre thématique de recherche.

Le premier chapitre y sera dédié : il fera figurer notre cheminement théorique sur la question du handicap. Il nous permettra de comprendre l'émergence de la notion même de handicap et également les différents modèles qui ont permis de faire évoluer cette notion. Nous porterons une attention toute particulière aux modèles sociaux qui font figure, nous le verrons, de révolution copernicienne en matière d'appréhension du handicap.

Une partie de ce premier chapitre sera consacrée à la délicate question de la désignation des personnes handicapées (mais également des personnes « valides »). Car le discours construit la réalité des personnes ainsi désignées¹, il est performatif², et les mots utilisés doivent être débattus.

La fin de ce premier chapitre sera réservée à la présentation et la transposition à notre sujet d'un concept relativement récent, l'approche par les « capacités »³. Cette approche sera particulièrement intéressante car, couplée à la notion de normativité développée par Canguilhem⁴, elle permet de rendre intelligible le « phénomène » qui constitue le cœur de notre recherche ; la pratique du football en fauteuil électrique.

Le ton de la thèse étant donné, nous convions le lecteur à s'engager dans la lecture du premier chapitre.

¹ Winance, M., 2003. Pourriez vous être politiquement correct lorsque vous parlez des personnes handicapées? Sur la force du discours dans le champ du handicap. *Handicap, revue de sciences humaines et sociales*, 97, Janvier-mars, pp. 57-70.

² Butler, J., 2006. *Trouble dans le genre*. Paris : La Découverte.

³ Sen, A., 2000. *Repenser l'inégalité*. Paris : Seuil.

⁴ Canguilhem, G., 1999. *Le normal et le pathologique*. Paris : P.U.F.

Première partie : La construction sociale du handicap

« Il n'y a pas de nature, seulement des effets de nature ; naturalisation ou dénaturalisation. La nature, la signification de la nature, se reconstitue après coup depuis un simulacre dont on la croit naturelle ».

Jacques Derrida, *Donner le temps*

1. L'émergence du « handicap »

Le handicap semble être devenu, en ce début de 21ème siècle, un concept familier mais aux contours définitoires troubles et variés. Communément, ce thème est abordé par les médias. Effectivement il est entré dans la quasi-totalité des foyers par le biais, en particulier, de la télévision tout à chacun connaît une personnalité « handicapée ». Et, de façon anecdotique, le récent succès du film « Intouchables »¹ a eu l'intérêt de susciter des débats autour de cette question. Le domaine sportif n'est pas en reste, bien au contraire. Pour preuve, la médiatisation, depuis 2004, du « cas » Oscar Pistorius², fameux sprinter sur lames de carbone, qui est devenu non seulement le représentant du mouvement « handisport » mais plus encore, une véritable figure quasi-paradigmatique du « dépassement » du handicap. Le handicap est aujourd'hui une problématique somme toute banale, et la définition de ce terme paraît « aller de soi ».

Pourtant, pour l'auditeur attentif, une question se pose d'emblée : pourquoi existe-t-il autant de manières, de mots, de formules, pour désigner quelque chose qui paraît pourtant uniforme, le « handicap » ? Qui sont les « handicapés », qui sont les « PMR » [les Personnes à Mobilité Réduite], les « infirmes civiles » ? Pourquoi entend-on de plus en plus souvent parler de « personnes en situation de handicap » ?

Ce problème sémantique est symptomatique : la question du handicap est en réalité beaucoup plus complexe qu'elle ne peut apparaître. Le « handicap » est une notion protéiforme qui recouvre un grand nombre de situations C'est aussi une notion construite socialement et qui, comme toute construction sociale, se transforme, se modifie avec le temps, et de ce fait, peut constituer un révélateur d'un contexte socioculturel.

Nous ne pouvons donc nous passer, dans cette première partie, de recontextualiser cette notion de handicap. Il ne s'agit pas de faire véritablement l'historique du « handicap »,

¹ Qui comptabilise en décembre 2012 plus de 19,4 millions d'entrées en France et totalise 50 millions d'entrées dans les cinémas à l'échelle mondiale.

² Il est nécessaire de nuancer ce propos suite à son inculpation pour le meurtre de sa compagne Reeva Steenkamp le 14 février 2013.

mais de présenter, succinctement, l'émergence de ce concept, et les principaux enjeux qui le sous-tendent. Il est d'ailleurs fondamental de préciser dès maintenant, – parce que notre recherche porte sur des personnes présentant une déficience motrice –, que nous avons choisi de prime abord d'éviter les questionnements relatifs au handicap dit « mental ». Le point de départ est « un moment » historique qui, nous allons le découvrir, a encore aujourd'hui une influence plus ou moins consciente sur notre approche du handicap : une période marquée par ce que Henri-Jaques Stiker¹ nomme « la naissance de la réadaptation ». Un arrêt sur le modèle de l'OMS² proposée par Philip Wood sera nécessaire pour comprendre comment la critique de cette classification a abouti aux « modèles sociaux » du handicap tels que nous les connaissons aujourd'hui.

1.1. De l'approche individuelle du handicap.... Réadapter l'infirmes

Jusqu'à une période relativement récente, le handicap a été pensé comme un attribut personnel, une qualité individuelle. Le handicap était un élément constitutif de la personne, et c'est donc cette personne qu'il va falloir « traiter ». Intéressons nous à l'émergence de cette notion pour mieux comprendre les enjeux qui, aujourd'hui encore, l'animent.

¹ Stiker, H. J. (2000). De l'infirmité au handicap: un basculement sémantique. Dans C. Barrel, F. Paterson, H. J. Stiker, & M. Chauvière, *L'institution du handicap. Le rôle des associations* (pp. 31-38). Rennes: Presses Universitaires de Rennes.

Stiker, H.-J. (2005). *Corps infirmes et sociétés. Essais d'anthropologie historique*. Paris: Dunod.

² OMS, 1988. *Classification internationale des handicaps: déficiences, incapacités et désavantages. Un manuel de classification des conséquences des maladies*. Paris: CTNERHI-INSERM.

1.1.1. L'origine « sportive » du terme handicap.

Pour commencer, arrêtons-nous sur l'origine étymologique du mot handicap. Qu'est-ce que recouvre ce terme ?, c'est aujourd'hui le terme le plus largement usité qui est venu remplacer les anciennes notions d'infirmité, d'incapacité, d'impotence, d'invalidité, toutes ces expressions obsolètes dont le préfixe privatif vient souligner un manque. Dans le dictionnaire¹, qui se veut donner le sens commun d'un terme, le handicap fait référence à une « *infirmité ou déficience, congénitale ou acquise.* ». Un peu plus loin, on peut lire que le terme « handicap » peut aussi renvoyer à un « *désavantage souvent naturel* », à une « *infériorité que l'on doit supporter* ». On constate ici que ces deux définitions du handicap renvoient directement aux termes que nous avons évoqués précédemment, dont le privatif « in » souligne le manque, la défaillance ou l'absence de capacités. Mais ces deux entrées du dictionnaire sont, en réalité respectivement le deuxième et le troisième sens attribués au terme « handicap ». Le premier sens fait référence, toujours dans le même dictionnaire, au domaine sportif. Car en premier lieu, le handicap est une

« Épreuve, course ou concours, dans lesquels les concurrents reçoivent ou rendent une avance de temps, de distance, de poids ou de points, de manière qu'ils aient tous, malgré leur valeur différente, une chance égale à la victoire. »

Puis il est précisé que le handicap désigne un :

« Désavantage en poids, distance, points, etc., imposé au concurrent qui a le plus de chances de gagner. »

Car, aussi paradoxal que cela puisse paraître, le terme handicap est bel est bien originaire du monde sportif. C'est d'ailleurs une expression toujours utilisée dans le domaine du sport (en voile, en équitation, et il y a très peu de temps, il était encore d'usage au golf) pour désigner un type d'épreuve avec égalisation des chances des concurrents. L'objectif du « handicap » est de maintenir un certain attrait pour la pratique, une incertitude quant à l'issue du résultat de la compétition.

¹ *Le Petit Robert.* (2013). Paris: EDITIONS, p. 1213.

Les racines étymologiques sont à aller chercher de l'autre côté de la Manche, en Angleterre, ou l'expression « *hand in cap* », littéralement, « la main dans le chapeau » désignait un jeu de hasard où les participants mettaient en jeu des objets de valeur équivalente dans un chapeau. Ces objets étaient ensuite redistribués par un tirage au sort¹. Pour assurer l'équité entre les participants, un arbitre était chargé d'évaluer les objets piochés dans le chapeau.

Et si un objet d'une valeur jugée supérieure aux autres était tiré par un participant, ce dernier était sommé de mettre une somme d'argent dans le chapeau pour rétablir l'égalité. Ce jeu de hasard était particulièrement prisé autour des champs de courses hippiques, par les spectateurs, par les turfistes, et progressivement, au 18ème siècle, il est passé des spectateurs au spectacle lui-même, sur les champs de course. Le handicap est alors devenu un jugement comparatif de la valeur des chevaux.

Au cours du 19ème siècle, le terme est importé dans la langue française et on le verra pour la première fois dans une revue française en 1827, dans le « manuel de l'amateur des courses » (Ravaud & Ville, 2008) où il désigne alors une course dans laquelle on égalise les chances des concurrents au départ, en répartissant des désavantages proportionnés à la force des chevaux. L'idée est de conserver l'incertitude quant au résultat de la course, car, si les choses sont écrites à l'avance, le spectacle et les paris sportifs perdent en intérêt et en attrait. On va donc rétablir une forme d'égalité entre les concurrents en répartissant des « désavantages » aux chevaux. Encore aujourd'hui, l'acceptation du mot handicap dans le domaine hippique est la même. En témoigne cet extrait du lexique de P.M.U.² :

Handicap :

¹ Ravaud, J.-F., & Ville, I. (2008). Handicap. Dans B. Andrieu, & G. Boëtch, *Dictionnaire du corps* (pp. 163-164). Paris: CNRS Editions.

Stiker, H. J. (2000). De l'infirmité au handicap: un basculement sémantique. Dans C. Barrel, F. Paterson, H. J. Stiker, & M. Chauvière, *L'institution du handicap. Le rôle des associations* (pp. 31-38). Rennes: Presses Universitaires de Rennes.

²Pari Mutuel Urbain : http://www.pmu.fr/turf/paris/lexique.html#lexique_h

Pour le Galop, course dans laquelle le handicapé a égalisé les chances théoriques des concurrents. Le cheval ayant les meilleures performances portera le poids le plus lourd, et vice versa. Pour le Trot, les chevaux ayant les gains les plus élevés auront une distance plus élevée à parcourir.

Handicapeur :

Personne chargée d'établir les handicaps.

Au cours du 19^{ème} siècle, le terme handicap va se diffuser hors des champs sportifs et changer progressivement d'acceptation pour désigner, au sens figuré, une gêne, une infériorité, un désavantage que supporte une personne par rapport aux conditions dites « normales ».

C'est cet usage qui va se développer au cours du 20^{ème} siècle, et qui est d'ailleurs figure dans le dictionnaire précédemment évoqué. La diffusion de la notion de handicap, dans cette nouvelle acceptation, va être alors intimement corrélée à son utilisation par le domaine médico-social, et tout particulièrement à la naissance de la réadaptation.

1.1.2. Handicap et réadaptation.

Dans le sens où nous l'entendons actuellement, le terme handicap apparaît de manière écrite uniquement, seulement au début du 20^{ème} siècle, aux Etats Unis :

« Quelques emplois excessivement rares pour désigner la situation des infirmes se rencontrent dans les décennies vingt et trente, mais il faut attendre les années cinquante et soixante surtout pour les voir fleurir, se répandre, devenir dominants, et à partir de 1965, envahissants. » (Stiker, 2000, p. 35)

Et très rapidement, ce substantif va s'imposer outre atlantique jusqu'à ce qu'il soit abandonné, dans les années 1980 au profit du terme « *disability* ».

En France, le terme handicap fait véritablement irruption dans le domaine médico-social. Sa nouvelle acceptation est parallèle avec le développement spectaculaire de la réadaptation, une nouvelle forme de traitement social de ceux que l'on appelait les « infirmes » ou les « invalides » de guerre. Car en 1945, de nombreux soldats auront survécu à leurs blessures, notamment grâce au progrès de la chirurgie et à l'utilisation de la

pénicilline. La réadaptation vise alors à faire rejoindre au groupe « normal » le soldat blessé, celui qui sera appelé plus tard le « handicapé ». Il faut remettre l'infirmé dans la course sociale, sur le marché du travail, et l'analogie avec le vocabulaire des champs de courses hippiques est ici évidente. Comme le souligne Henri-Jacques Sticker :

« Le vocabulaire du handicap issu du turf prend un relief saisissant, permettant aussi, par conséquent, d'affirmer la volonté d'égalisation entre des situations disparates mais qu'un élément tiers (toutes les techniques et tous les dispositifs) peut rendre comparables. » (Stiker, 2000, p. 36)

La prothèse va se substituer au membre manquant. La carence va être comblée, l'erreur va être corrigée pour ramener l'individu à son état « normal », c'est-à-dire l'état dans lequel il était avant la mutilation. C'est dans ce contexte que la notion de handicap telle qu'on l'entend va se développer et s'imposer :

« À partir des années de l'après guerre, une indistinction conceptuelle se produit, qui trouvera son aboutissement avec le mot « handicap » et une volonté unique se lève : tout diminué devient, comme le mutilé, celui à qui il manque une place. Pas une place dans la sociabilité, dans la socialité, mais simplement dans la société, dans le social. » (Stiker, 2005, p. 137)

Si l'usage du substantif handicap s'est fait après la guerre, c'est véritablement en 1975 que le mot va être « officiellement » adopté en France. Il n'est pas tout à fait juste de dire que le premier usage officiel du mot handicap date du 23 novembre 1957¹, ou pour la première fois une loi française y fait référence :

« Est considéré comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'acquérir ou de conserver son emploi sont effectivement réduites par suite d'une insuffisance ou d'une diminution de ses capacités physiques ou mentales. »

Mais cette référence reste anecdotique au regard de la place accordée à la notion de handicap, dans le texte de loi du 30 juin 1975, dite « loi d'orientation en faveur des

¹ Loi 57-1223 du 23 novembre 1957 sur le reclassement des travailleurs handicapés. Voir : http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19571124&numTexte=&pageDebut=10858&pageFin=

personnes handicapées ». Pour Sticker¹, cette loi est l'aboutissement, la consécration du bouleversement sémantique qui s'est opéré les années précédentes. Elle constituera le socle de la politique française en matière de handicap mais dont il faut préciser, et c'est très paradoxal, qu'elle ne le définit pas. Une politique résolument tournée vers la prévention, les soins et le dépistage des « handicaps ». Comme l'explique Muriel Larrouy² ;

« *La perspective médicale et fonctionnelle prédomine dans la loi de 1975 et conduit à centrer l'attention sur l'individu et ses déficiences* » (Larrouy, 2011, p. 43)

L'approche du handicap sera donc individuelle : Il faudra réadapter le handicapé à la société en lui faisant recouvrir un maximum de capacités. Pour François Chapiro, cette loi est avant tout une loi sur l'invalidité : elle est construite au plus près de l'infirmité³. Plus tard, nous le verrons, il faudra adapter les lieux pour que le « handicapé » puisse y accéder. L'approche française centrée sur l'individu n'est cependant pas un cas isolé et elle peut, d'une certaine manière, faire écho à l'approche du handicap développée par l'OMS pendant la même période.

1.2. La classification de Wood

Au cours des années 1970, l'Organisation Mondiale de la Santé entreprend une révision de La « Classification Internationale des Maladies ». L'objectif de cette révision du système de classification est somme toute assez clair ; il s'agit d'actualiser un outil permettant l'évaluation du système de soins. En effet, comme l'écrit Philip Wood (1980), rhumatologue anglais chargé de cette révision, l'objectif de la classification doit être de déterminer si, oui ou non, l'état du « patient » s'est amélioré. Jusqu'alors, la « classification des maladies » offrait des possibilités d'évaluation relativement sommaires qui se limitaient

¹ Stiker, H. J. (2000). De l'infirmité au handicap: un basculement sémantique. Dans C. Barrel, F. Paterson, H. J. Stiker, & M. Chauvière, *L'institution du handicap. Le rôle des associations* (pp. 31-38). Rennes: Presses Universitaires de Rennes.

² Larrouy, M. (2011). *L'invention de l'accessibilité*. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

³ Chapiro, F. (1988). Le handicap impossible – Analyse de la notion de handicap dans la loi d'orientation du 30 juin 1975. *Annales médico-psychologiques* (7), 609-631.

à la fréquence d'apparition de la maladie, et à son issue (la guérison ou la mort). Or, les connaissances médicales ayant évolué, les enjeux changent : de plus en plus de maladies dont l'issue était « fatale » sont maintenant curables. En outre, les maladies chroniques identifiées sont de plus en plus nombreuses.

Il s'agit donc pour ce nouveau modèle proposé en 1980, d'évaluer les conséquences de ces maladies chroniques ou des séquelles des maladies qui ont été soignées, à moyen ou long terme. Concrètement, la classification de Wood a pour objectif de s'intéresser à l'impact des « maladies » sur la vie quotidienne des patients¹. Pourtant, il ne s'agit pas d'une véritable rupture avec le modèle précédent. Cette classification en constitue plutôt un prolongement. Même s'il est vrai que Wood oriente le regard du lecteur vers les répercussions sociales de la maladie, le handicap constitue toujours la conséquence d'un état individuel, d'une maladie ou d'une « infirmité » :

« Le désavantage social pour un individu donné résulte d'une déficience ou d'une incapacité qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle normal (en rapport avec l'âge, le sexe, les facteurs sociaux et culturels) » . (OMS, 1988, p. 25).

Cette relation de causalité (le handicap comme résultat « social » d'une incapacité) est particulièrement perceptible dans le schéma proposé par Wood :

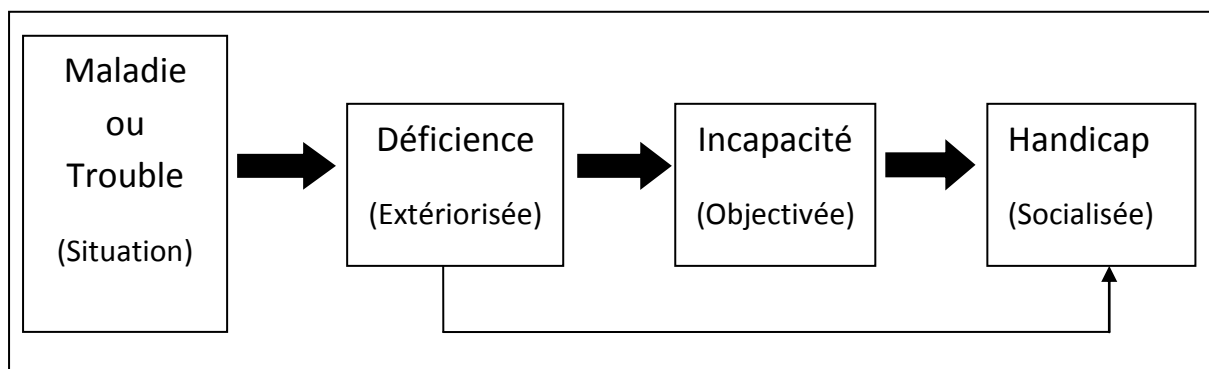


Figure 2. Modélisation de la classification de Wood. (1980)

¹ OMS. (1988). *Classification internationale des handicaps: déficiences, incapacités et désavantages. Un manuel de classification des conséquences des maladies*. Paris: CTNERHI-INSERM.

Le caractère linéaire de la vision de Wood est ici évident : les relations de cause à effet à sens unique s'y succèdent. La maladie ou le trouble entraînent une déficience, qui elle-même engendre une incapacité, cette dernière se traduisant « socialement » en handicap. Il faut tout de même noter que Wood prend en compte le fait qu'une déficience qui n'entraîne pas une incapacité, peut toutefois constituer un handicap (il donne l'exemple des « déficiences esthétiques », comme les neurofibromatoses). Mais même dans ces cas « particuliers », jamais Wood n'émet l'idée que la société peut être la source du « handicap ». C'est cette non prise en compte de la responsabilité de la société dans la production du handicap qui constitue la critique majeure de son modèle. D'autres arguments sont parfois avancés pour appuyer la critique. Le choix des termes est particulièrement discutable. Parler de « déficience » ou « d'incapacité » sous-tend l'existence de normes (biologiques ou sociales) et positionne l'individu dans une situation marginale vis-à-vis de ces normes. Nous reviendrons à cette notion de « normalité » en dernière partie du premier chapitre de ce texte.

Vous l'aurez compris, ce modèle de classification va subir de nombreuses critiques et ce, dès son entrée en vigueur. D'autant qu'il existe déjà à cette époque, comme nous les décrirons plus loin, d'autres modèles, qualifiés de modèles sociaux, issus des réflexions de groupes militant pour les droits des personnes handicapées et d'un « nouveau » champ de recherche, les « *disability studies* ». On peut alors légitimement se poser la question suivante : pourquoi Wood n'a-t-il pas saisi la grande part de responsabilité que peut avoir la société dans la production du handicap ? N'oublions pas que Wood est médecin. Et il est tout à fait légitime de penser que la pratique professionnelle oriente significativement les représentations et le regard que nous portons sur la situation de handicap¹.

¹ Cette hypothèse a donné lieu à une enquête que nous avons menée à l'EREA Toulouse Lautrec (disponible en annexe). À la suite de ce travail, il est possible d'affirmer que la pratique professionnelle modifie les représentations relatives au handicap.

1.3. Au modèle social du handicap... Un nouveau paradigme.

« Je suis, moi, dans la société. J'y ai toujours été. Mais j'ai pas été pris en compte. J'ai été pris en compte d'une certaine manière... C'est-à-dire que j'ai été pris en compte du point de vue médical, j'ai eu... voilà. En revanche en termes de citoyenneté, j'ai pas été pris en compte. Je suis un citoyen à part ! » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

1.3.1. *Les disability studies, un changement de regard sur le handicap*

Historiquement, il est impossible de dissocier l'émergence de *disability studies* des activités politiques et militantes de mouvements de personnes handicapées. Même s'il est très difficile de situer (géographiquement et chronologiquement) avec précision la naissance d'activités véritablement politisées au sein de ces mouvements, il est toutefois possible de localiser l'apparition des premières formes de militantisme au sein même des institutions spécialisées. Et c'est justement l'expérience de cette institutionnalisation qui, au cours des années 1960, va servir de substrat « empirique », de base à la critique d'un modèle médical considéré comme hégémonique. En s'appuyant sur des stratégies développées par des mouvements sociaux antérieurs (les mouvements féministes, les mouvements afro-américains, etc...) des groupes de personnes handicapées vont s'ériger contre la « main mise » des professionnels de la santé qui, comme nous l'avons vu précédemment, véhiculent une approche individuelle du handicap, ce dernier étant compris comme la conséquence directe d'une pathologie.

C'est dans les pays Anglo-Saxons, et en particulier aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, que vont émerger de manière corrélative, les *disability studies* et la « prise de conscience » politique. Des deux côtés de l'Atlantique, les mouvements vont s'organiser autour de la même problématique : la question d'une société « handicapante ». Ces mouvements vont refuser l'idée selon laquelle le handicap résulte d'une situation

« médicale », mais qu'il est bel est bien l'effet de processus sociaux d'oppression et d'exclusion.

Examinons-les successivement d'abord aux États-Unis, puis en Grande-Bretagne et enfin en France.

1.3.1.1. Aux Etats-Unis

Nous l'avons évoqué précédemment, l'émergence des *disability studies* est intimement liée à l'apparition de mouvements de personnes handicapées des années 1960, et ce futur domaine de recherche universitaire sera profondément marqué par les revendications et les enjeux philosophiques qui animent ces regroupements de personnes.

L'independant living movement, mouvement pour une vie autonome, compte parmi les regroupements de personnes handicapées les plus influents¹. Ce mouvement est né au début des années 1960 à l'ouest des Etats-Unis, sous l'impulsion d'un jeune étudiant, Edward Verne Roberts, devenu l'une des figures emblématiques de ces mouvements de personnes handicapées. En effet, en 1962, Edward Verne Roberts, tétraplégique et sous assistance respiratoire à la suite d'une poliomyélite, est le premier étudiant avec un handicap « important » à s'inscrire à l'université, celle de Berkeley, en Californie. Il va devenir rapidement le porte-parole des étudiants handicapés, et avec l'appui d'autres étudiants également utilisateurs de fauteuils, il va créer en 1972 le premier *Center of independent living*, un lieu où les personnes handicapées vont échanger sur leur condition et apprendre à prendre le contrôle de leur propre vie.

C'est la naissance d'une forme de *self-help* ; des mouvements de soutien et de solidarité entre personnes partageant la même expérience, celle du handicap. Naissent aussi dans ces lieux des revendications en faveur du contrôle des prestations, et de lutte pour les droits civiques des personnes handicapées. Ces centres pour une « vie autonome » portent les germes de ce qui va constituer les bases philosophiques des *disability studies* (Shakespeare, 1993). En premier lieu, ces acteurs soulignent la nécessité de donner une place centrale à l'expérience du handicap : de ce fait, l'opposition classique entre l'expérience et le « savoir savant » est remise en cause par les *disability studies*. En second

¹ Shakespeare, T. (1993). Disabled people's self-organisation: a new social movement? *Disability, handicap and society*, 3 (8), 249-264.

lieu, ce champ d'étude va s'attacher à montrer que le handicap n'est pas le résultat d'un état corporel, comme veut le faire croire le modèle individuel, mais la résultante des barrières économiques et sociales. En outre, les *disability studies* vont explorer le phénomène d'*empowerment*¹, c'est-à-dire le mouvement de prise en charge des personnes de leur propre vie, face à un système social oppressant et discriminant.

Si les liens entre mouvements de personnes handicapées et études sur le handicap sont perceptibles dans l'exemple de l'*Independent living movement* des Etats-Unis que nous venons de dévoiler, cette intrication est certainement encore plus perceptible en Grande-Bretagne.

1.3.1.2. En Grande Bretagne

Le paysage dans lequel se sont développés les mouvements de personnes handicapées et les recherches sur le handicap est assez différent en Grande Bretagne. En effet, de ce côté de l'atlantique, le tissu associatif est, dès les années 1960, particulièrement dense (Campbell & Oliver, 1996). Les premières revendications vont donc apparaître très tôt, et être guidées par un enjeu crucial : la possibilité de sortir des institutions pour participer à la « vie ordinaire ». Et la condition *sine qua non* de cette participation citoyenne est l'instauration d'un revenu minimum.

« The origins of these fundamental changes, it seems to us, can be found in the 1960s with the coming of the 'age of affluence', when disabled people began to organize around issues of incomes, employment, right and community living rather than institutional care. It continued in 1970 with [...] the formation of the Union of the Physically Impaired Against Segregation (UPIASA) ». 20-21 (Campbell & Oliver, 1996)

Nous disions quelques lignes plus tôt que les liens intimes qui unissent les mouvements militants et les recherches académiques sur le handicap sont particulièrement évidents en Grande-Bretagne. Cela s'explique de deux manières :

¹ Shakespeare, T. (1993). Disabled people's self-organisation: a new social movement? *Disability, handicap and society*, 3 (8), 249-264.

Premièrement, les auteurs les plus influents des *disability studies* sont très souvent des militants, eux-mêmes « *disabled* ». C'est le cas par exemple de l'influent Mike Oliver et de Vic Finkelstein. Le premier, Mike Oliver, se présente comme un « *disabled academic and political activist* » (Campbell & Oliver, 1996, p. 3). Professeur émérite à l'Université de Greenwich, il est l'un des fondateurs du modèle social du handicap¹. Le Second, Vic Finkelstein, est utilisateur d'un fauteuil suite à une lésion médullaire causée par une blessure lors d'un cours d'éducation physique. Après avoir quitté l'Afrique du Sud en raison de son opposition à l'apartheid en 1968, il devient enseignant en Grande-Bretagne, et intervient sur les cours appelés « *Handicapped Personne in the Community* » considérés comme les ancêtres des actuels *disability studies* (Campbell & Oliver, 1996, pp. 6-7). Parallèlement, l'engagement militant de Vic Finkelstein est important et il participera, entre autres, aux côtés de Paul Hunt, à la création de l'UPIASA dont nous avons déjà parlé.

La seconde raison de l'évidente corrélation entre mouvement militant et *disability studies* apparaît lorsque l'on se penche sur les origines du modèle social du handicap. En effet, cette modélisation largement diffusée par les *disability studies* trouve son fondement dans un travail de reformulation des notions de *Impairment* et de *disability* proposées dans les années 1970 par l'UPIASA, l'Union of the Physically Impaired Against Segregation. En voici les caractéristiques extraites de leur manifeste²:

Impairment: lacking part of or all of a limb, or having a defective limb organism or mechanism of the body.

Disability: the disadvantage or restriction of activity caused by a contemporary social organization which takes no account of people who have physical impairments and thus excludes them from mainstream social activities. (UPIAS, 1976, p. 8)

¹ Voir entre autre:

Oliver, M. (1991). *Social work, disabled people and disabling environments*. London: MacMillan.

Oliver, M. (1990). *The politics of disablement*. London: MacMillan.

² UPIAS. (1976). *Fundamental principles of disability*. London: Union of the Physically Impaired Against Segregation.

Tout l'intérêt de cette définition repose sur la scission instaurée entre *impairment*, l'invalidité, qui renvoie à une forme de différence biologique sensorielle ou psychologique médicalement « reconnue », et *disability* le handicap, qui lui, renvoie à la responsabilité de la société dans la production du handicap. Mike Oliver va reprendre et développer, dans son « *social model of disability* » cette rupture¹. Pour lui, le handicap n'est en rien la conséquence d'une différence corporelle. C'est avant tout le résultat d'une société qui, par des mécanismes d'exclusion et d'oppression, va invalider, va « déshabiliter » la personne.

1.3.2. Limite du modèle des *disability studies*

Les apports du modèle construit par les tenants du mouvement des *disability studies* sont incontestables. Ce modèle permet de faire entrer de nouvelles dimensions dans l'appréhension du handicap qui était jusqu'alors quasiment uniquement centrée sur l'individu et ses déficiences. Il fait prendre conscience à la société de sa responsabilité dans l'institution du handicap, son implication dans la « déshabilitation » de la personne. Il responsabilise l'ensemble des acteurs du monde social. Et pour y parvenir, les *disability studies* focalisent leurs travaux sur un environnement (social, matériel, économique) « handicapant », « oppressant », et tendent à faire disparaître le corps et ses particularités de leurs analyses.

Ces discours sont légitimes, l'environnement est bel et bien handicapant, il est l'une des sources du handicap. Mais pas uniquement. L'expérience corporelle est une donnée

¹ Oliver, M. (1990). *The politics of disablement*. London: MacMillan.

fondamentale¹, nous sommes avant toutes choses des êtres « incarnés ». Comme l'expliquent Bill Hughes et Kevin Paterson ²:

« *The body is at the heart of contemporary political and theoretical debate, yet the social model of disability makes it an exile.* » (Hughes & Paterson, 1997, p. 326)

Après deux années passées quotidiennement sur le terrain, nous ne pouvons pas éluder le corps de notre analyse. Ce dernier, qu'il soit « déficient » ou non, est un facteur du handicap, au même titre que l'environnement. Le corps est le point de départ dans notre monde :

« *Le corps est le véhicule de l'être au monde, et avoir un corps, c'est pour un vivant se joindre à un milieu défini, se confondre avec certains objets et s'y engager continuellement.* » (Merleau-Ponty, 1945, p. 97)

Pour Merleau-Ponty³, l'environnement va bien jouer un rôle dans la survenue du « handicap », celui de révélateur, dans une situation donnée, de la déficience:

« *Dans l'évidence de ce monde complet où figurent encore des objets maniables, dans la force du mouvement qui va vers lui et où figurent encore le projet d'écrire ou de jouer du piano, le malade trouve la certitude de son intégrité. Mais au moment même où il lui masquait sa déficience, le monde ne peut manquer de la lui révéler [...]. Au moment même où mon monde coutumier s'élevait en moi des intentions habituelles, je ne puis plus, si je suis amputé, me joindre effectivement à lui, les objets maniables, justement en tant qu'ils se présentent comme maniables,*

¹Entre autres:

Paterson, K., & Hughes, B. (1999). Disability Studies and Phenomenology: The carnal politics of everyday life. (T. & Francis, Éd.) *Disability & society*, 14 (5), 597-610.

Shakespeare, T., & Watson, N. (2001). The social model of disability: An outdated ideology? *Research in Social Science and Disability*, 2, 9-28.

Varela, F., Thompson, E. & Rosch, E., 1993. *L'inscription corporelle de l'esprit*. Paris: Seuil.

² Hughes, B., & Paterson, K. (1997). The Social Model of Disability and the Disappearing Body: Towards a sociology of impairment. (T. & Francis, Éd.) *Disability & society*, 12 (3), 325-340.

³ Merleau-Ponty, M. (1945). *Phénoménologie de la perception*. Paris: Gallimard.

interrogent une main que je n'ai plus. Ainsi se délimitent, dans l'ensemble de mon corps, des régions de silence. » (Merleau-Ponty, 1945, p. 97)

Il nous semble essentiel de prêter attention à ce corps, dans toute sa singularité. Il ne s'agit pas de réduire une personne à son corps ou à une déficience, ou encore moins d'ignorer l'aspect socialement construit du handicap. Il s'agit plutôt de prendre en compte un élément qui est absolument central dans la vie quotidienne de tout individu : sa corporéité. Nous souhaitons placer au centre de notre analyse le vécu corporel de l'individu en interaction avec son environnement. C'est d'ailleurs ce vers quoi tendent les approches que nous présenterons un peu plus tard. Mais avant cela, arrêtons-nous un instant sur l'approche « française » du handicap de la fin du 20ème siècle.

1.3.3. En France : le handicap de situation.

En France, les mouvements de personnes handicapées vont centrer leurs revendications autour d'une notion qui, encore aujourd'hui, est prégnante dans les discours politiques : la notion d'accessibilité. Appréhender le handicap à travers le prisme de l'accessibilité constitue en soi une approche environnementale. En effet, dans cette optique, la limitation des activités d'une personne est la résultante de l'inadaptation d'un environnement physique et social rendu inaccessible à la personne en question. Lors d'un entretien, Abdel, joueur de foot-fauteuil de l'équipe de Chatenay-Malabry illustre remarquablement cette idée :

« Un exemple, demain tu te réveilles, toi, t'es le même. Je vais pas te faire le coup du « tu te réveilles, et tu peux plus marcher ». Non, non, tu peux marcher. Tu as les mêmes facultés physiques ! Comme aujourd'hui ! Ni une de plus ni une de moins... Sauf que tu te réveilles dans une société où toutes les autres personnes ont la capacité de voler. Et ben, t'es handicapé ! Parce qu'il n'y a plus de cage d'escalier dans ton immeuble. Il n'y a plus d'ascenseurs. Les gens volent... il n'y a que des tubes vides dans lesquels on monte et on descend les étages ! Tu vois ce que je veux dire ? On vole, on descend, ou on monte. Toi tu dis : « et moi je peux pas les mecs ! faut me porter ». Tu imagines ? Rien ne

serait adapté et en plus il y aurait pas de rez-de-chaussée, toutes les maisons seraient à un ou deux mètres de hauteur pour éviter les inondations. C'est pas grave, on vole ! On monte ! Et donc tu te retrouves handicapé du fait qu'on t'a pas pris en compte. « Putain les mecs, foutez des marches... Hé, pensez à moi, mettez un escalier ! » Alors, tu imagines ? Regarde les bureaux de poste, y'en a plein qui sont pas accessibles, une rampe sur le côté c'est faisable ! Ne serait-ce que pour les poussettes. Il y a des femmes qui sont, euh, je veux dire... »

Le handicap n'est donc pas inhérent à l'individu, mais il est contenu dans les obstacles environnementaux (architecturaux ou sociaux). C'est la présence d'un escalier, ou l'absence d'une rampe, qui va faire émerger une situation de handicap¹. « Situation de handicap ». C'est d'ailleurs cette formule qui, en France, est la plus communément admise, la plus « politiquement correcte ».

Adopter cette formule n'est pas neutre ; elle présente l'avantage de parler du handicap, sans pour autant faire référence à un individu et/ou à des (in)capacités particulières, ce qui permet d'élargir considérablement la population désignée. Reprenons l'exemple de l'escalier : la présence de marches à gravir va mettre en « situation de handicap » une population extrêmement large. Vont être en situation de handicap la personne utilisatrice d'un fauteuil roulant, la mère de famille avec une poussette, la personne âgée, la personne en béquilles....Par cette formule, le handicap se généralise et devient l'enjeu de tous.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, cette notion d'accessibilité est intimement liée au modèle individuel de la réadaptation. Comme le montre Jésus Sanchez², c'est parce que le travail des kinésithérapeutes ne peut pas résoudre l'épineux problème du relogement des personnes handicapées, que la question de l'(in)adaptation des logements va apparaître

¹ Dugas, E. & Moretton, J.-p., 2012. Quel choix d'activités physiques et sportives dans une perspective d'apprentissage pour des jeunes ayant des troubles cognitifs ou des troubles psychiques ? *ALTER. European Journal of Disability Research*, 6(1), pp. 39-56.

² Sanchez, J. (2005). L'accessibilisation, support concret et symbolique de l'intégration. Dans Frison-Roche (Éd.), *Handicap et environnement, de l'adaptation du logement à l'accessibilité de la cité* (pp. 33-47). Paris.

dès les années 1960. Il devient alors évident qu'il n'est pas suffisant de réadapter l'individu à son environnement. Il va falloir également, en parallèle, adapter l'environnement à l'individu.

Nous l'avons dit, avoir recours à la notion de situation de handicap présente l'avantage d'élargir la population concernée par cette question : tout le monde peut être en situation de handicap. Mais c'est une arme à double tranchant : certes, cette notion participe à l'universalisation et à la légitimation de la question du handicap, mais en parallèle, à l'instar des positions « radicales » des *disability studies*, elle porte en elle le risque de dissolution de la dimension « incarnée » du handicap, une mise en abîme de ce que Merleau-Ponty nomme « l'être-au-monde », en attirant l'attention exclusivement sur l'aspect environnemental.

De fait, nous allons maintenant nous intéresser à des modélisations plus récentes qui, en s'appuyant sur les travaux que nous avons présentés précédemment, tentent d'adopter une vision holiste du handicap, en systématisant les différents aspects qui participent à la production du handicap.

1.4. Vers un modèle « interactionniste » : la classification québécoise

Si ce sont les *disability studies* qui ont initié une révolution copernicienne, un changement de regard profond sur le handicap, c'est bien la classification québécoise qui va fortement influencer la révision de la « classification des altérations du corps, invalidités et handicaps » de l'OMS de 1980.

C'est d'ailleurs en réaction à cette classification que le « comité québécois sur la classification des déficiences, incapacités et handicaps » se constitue en 1986, avec en tête de file, Patrick Fougeyrollas. Plusieurs propositions vont naître des recherches du comité québécois, et en 1991, ils vont publier leur classification, exhaustive cette fois, qui sera nommée « processus de production du handicap ». Ce premier jet aboutira, sept ans plus tard, à la classification telle que nous la connaissons aujourd'hui.

À la lecture de cette classification, un problème se pose d'emblée : cette « classification » ne « classe pas ». Tout du moins, elle ne classe pas dans le sens où on l'entend classiquement, c'est-à-dire la construction d'une taxinomie. En réalité, plus que de vouloir « classer », elle a pour objectif de proposer le cadre le plus « exhaustif » pour appréhender le handicap. Pour ce faire, l'équipe de Fougeyrollas va proposer une modélisation systémique des différents facteurs constitutifs du handicap.

Ce système est donc dynamique, et c'est la dynamique, l'interaction entre les différents éléments du système qui met au jour la mécanique de construction du handicap.

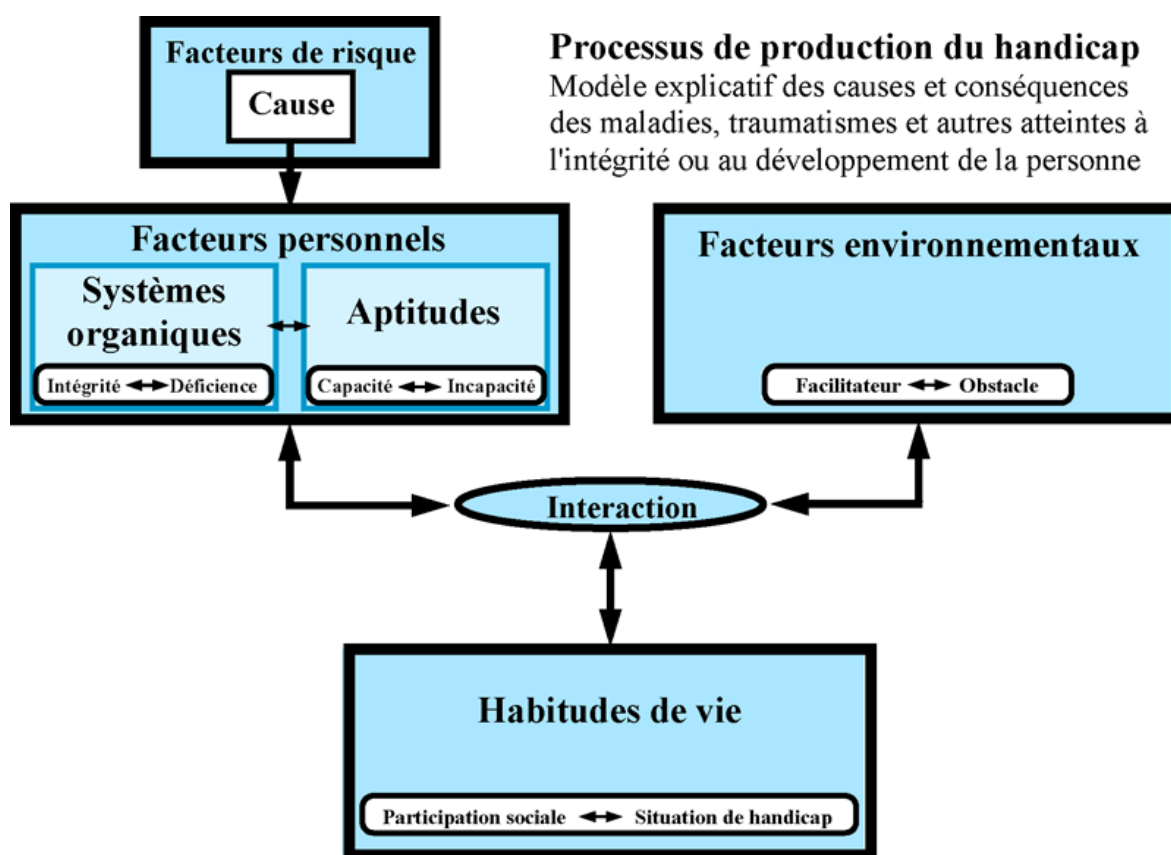


Figure 3: Modèle du processus de production du handicap.

Nous pouvons distinguer, à partir de ce modèle, deux grand types de facteurs à l'origine de la production du handicap. À gauche du modèle, des facteurs personnels, inhérents à l'individu. On y retrouve non seulement des caractéristiques comme l'origine socioculturelle, l'âge, le sexe, mais également les spécificités du « système organique »,

c'est-à-dire les atteintes physiologiques ou anatomiques. On y trouve également les « aptitudes », c'est-à-dire la possibilité ou non de réaliser telle ou telle activité physique ou mentale.

À droite du modèle de processus de production du handicap se trouvent les facteurs environnementaux. Il ne faut pas entendre par facteurs environnementaux uniquement les barrières physiques, architecturales qui entourent l'individu. Il s'agit de l'ensemble des dimensions, à la fois matérielles, mais également sociales et culturelles, qui constituent le contexte dans lequel évolue l'individu.

Enfin, les derniers éléments fondamentaux qui composent ce modèle sont les « habitudes de vie ». Ce sont toutes les activités quotidiennes qui sont valorisées par l'individu et qui participent à la conduite d'une vie jugée digne et épanouissante pour ce dernier. Bien sûr, ce sont ces « habitudes de vie » qui vont engager l'individu dans son environnement.

Le handicap est alors le produit de ces différents facteurs, et comme l'a montré Marcia Rioux,¹ chaque facteur sous-tend des traitements, une prévention ainsi qu'une responsabilité sociale différente, éléments que nous avons repris et résumés dans le tableau suivant :

	Biomédical	Fonctionnel	Environnemental	Sociopolitique
Prévention	<ul style="list-style-type: none"> – intervention – diagnostic prénatal – éradication de la maladie éventuellement en cause 	– Diagnostic précoce et rééducation	Le handicap est une conséquence de l'absence d'aménagements des environnements ordinaires	Le handicap résulte d'un problème d'organisation sociale et de rapport entre la société et l'individu. La situation de handicap est inhérente à la société.

¹ Rioux, M. H. (1997). Disability; the place of judgment in a world of fact. *Journal of Intellectual Disability Research* (41), pp. 102-111.

Traitement	– guérison par moyens médicaux et technologiques	– Réadaptations fonctionnelles	– Mise en accessibilité et adaptations de l’environnement avec un contrôle accru des personnes handicapées sur les services et les soutiens	– Reformulation des règles politiques, économiques et sociales
Responsabilité de la société	– Eradiquer ou guérir le handicap	– Améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées par des mesures de compensation	– identification et élimination des barrières architecturales, sociales, économiques et psychologiques	– Réduire les inégalités dans les droits et donner accès à une pleine citoyenneté

Figure 4. Tableau récapitulatif des propositions de Marcia Rioux (1997)

La situation de handicap résulte de l’interaction de ces différents facteurs. Chaque facteur est responsable du handicap et une prise en compte holiste de la situation de handicap suppose d’avoir « en tête » tous ces facteurs.

1.5. Un compromis « interactionniste » ; la CIF

Au cours des années 1990, L’OMS va être conduite à opérer une révision profonde de la classification proposée par Wood. Les mouvements de personnes handicapées et les chercheurs des champs du handicap vont critiquer la classification de 1980 en soulignant la médicalisation du handicap que celle-ci sous-tend. Pour ces acteurs, il est urgent de « démedicaliser » l’outil proposé par l’OMS. Les revendications militantes et les travaux scientifiques vont être entendus et en 2001, l’OMS propose sa Classification Internationale du Fonctionnement du handicap et de la santé (CIF). Plus qu’une simple révision du modèle antérieur, la CIF est véritablement le fruit de vingt années de recherches et de militantisme, dont elle reflète les préoccupations. Ainsi, la CIF se veut universaliste et applicable à tout être humain¹. En outre, l’apport essentiel de la classification est qu’elle remet en cause

¹ <http://www.who.int/classifications/icf/en/>

l'analyse linéaire de Wood, en croisant dans son modèle des dimensions biologiques, psychologiques, et sociales :

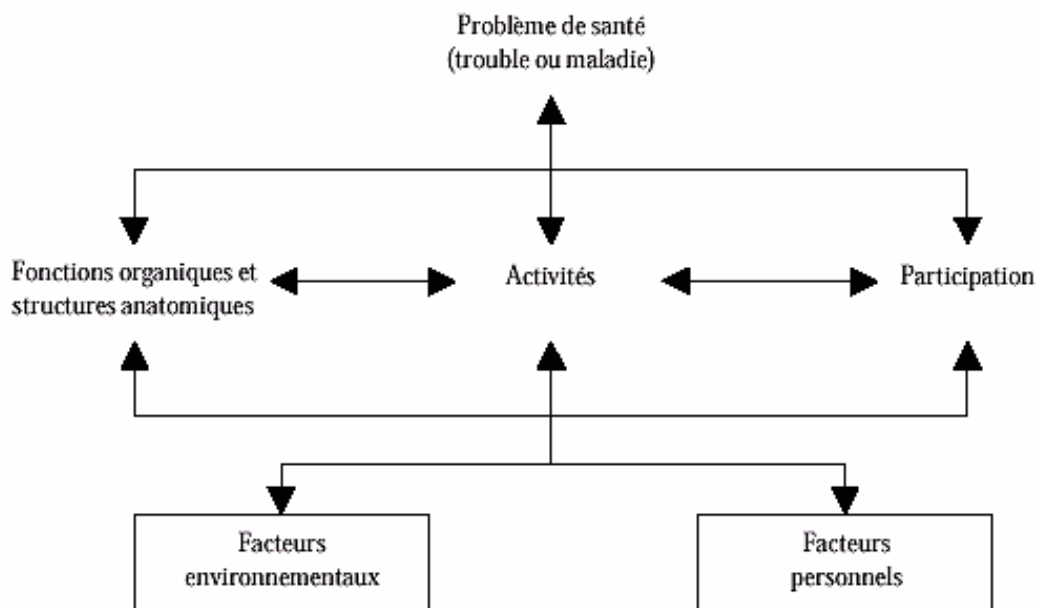


Figure 5: Modélisation de la classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé (OMS)

La proximité conceptuelle entre cette modélisation de l'OMS et les propositions du modèle de processus de production du handicap est ici apparente. On retrouve en effet dans ces deux modèles la prise en compte des dimensions environnementales et personnelles, avec une attention particulière portée aux « activités », c'est-à-dire à la possibilité de participation réelle aux situations de vie quotidienne.

Avec ce modèle, les attentes des personnes en situation de handicap semblent avoir été entendues à l'échelle internationale. Arrêtons-nous un instant sur la situation en France pour comprendre la réception de ces modèles.

1.6. La « loi de 2005 », vers une synthèse des approches écologiques ?

La loi française du 11 février 2005 dite « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » va apparaître dans un contexte international fortement marqué par l'approche environnementaliste du handicap. En France,

nous l'avons vu, c'est l'idée de handicap de situation qui domine. L'une des particularités de la loi de 2005, c'est de proposer une définition de « handicap » :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Au premier abord, la nouvelle loi semble entériner les préoccupations mondiales et nationales. Même si la loi ne mentionne à aucun moment l'expression « situation de handicap », les éléments fondamentaux des modèles « interactionnistes » sont présents dans cette définition : « limitation d'activité », « restriction de participation », « environnement » et les caractéristiques organiques de la personne. Cette définition semble donc s'inscrire clairement dans nouvelle la ligne de conduite de l'OMS. Mais une lecture attentive de cette définition fait apparaître le retour d'une idée-force des politiques françaises en matière de handicap. Dans cette définition, le handicap est une limitation d'activité subie par un individu, « *en raison* » d'une altération de ses capacités. C'est bien qu'ici l'individu seul est la source du handicap, même si l'environnement est mentionné. La causalité n'est pas dans l'environnement.

Toutefois, même si la définition fournie par la loi de 2005 est discutable, cette dernière offre des perspectives intéressantes. D'abord, cette loi renforce les politiques d'accessibilité qui ont déjà été amorcées. L'une des innovations remarquables de la loi est la création d'un droit à la compensation, versé sous la forme d'une prestation, pour combler les besoins quotidiens non pris en compte par les autres prestations :

« La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quelque soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. »

Cette prestation, qui sera attribuée de manière personnalisée (ce qui peut être d'une certaine manière contestable), peut prendre la forme d'un versement ou d'aide « en nature » (aménagement d'un logement, d'un véhicule, aides humaines...). Ce qu'il faut noter

ici, et c'est aussi ce qui nous permet de dire que la loi atteste d'un changement de perspective, c'est que l'attribution de cette prestation ne se fait pas uniquement sur le critère de la nature de la déficience, mais également sur le « *projet de vie* ».

Comme changement important induit par la loi de 2005, nous pouvons également citer la création des maisons départementales de personnes handicapées (MDPH), dont l'objectif est de réunir dans un lieu unique toutes les fonctions administratives relatives au handicap, pour permettre un accès simplifié à l'ensemble des démarches. Enfin, il nous faut citer la création des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, organisées par les MDPH et constituées par des représentants de tous les acteurs concernés par le handicap, dont l'objectif, très schématiquement, est de décider de l'attribution de l'ensemble des prestations.

La loi de 2005 est porteuse d'une réelle volonté d'intégration. Mais comme l'énonce Stiker,¹ une loi peut exclure plus qu'elle n'inclut : d'une part en favorisant le développement des centres spécialisés qui écartent les personnes de la vie sociale, et d'autre part parce qu'ils positionnent l'individu dans une situation liminale.

1.7. Conclusion.

Les années 1980 ont été porteuses d'un changement profond de regard sur le handicap. Les revendications militantes et les travaux des *disability studies* ont mis en lumière la dimension socialement construite du handicap. Ces recherches n'ont pas été vaines et l'appel des associations a été entendu par les autorités politiques, puisque vingt années plus tard, les modèles et les textes de lois relatifs aux handicaps ont pris en compte la responsabilité facteurs des sociaux et environnementaux dans la production du handicap. Ainsi, l'OMS est passée d'une classification médicale du handicap à un modèle interactionniste, la CIF. En France, la loi de 2005 porte l'attention sur les besoins réels, les habitudes de vie des personnes handicapées. S'il est évident que cette nouvelle manière de penser le handicap a eu un impact important à un niveau « institutionnel », comme l'atteste

¹ Stiker, H. J., 2005. Pour une nouvelle théorie du handicap. La liminalité comme double. *Champ Psychosomatique*, Issue 45, pp. 7-23.

l'évolution des textes et des modèles, on peut légitimement s'interroger sur l'impact de ces changements sur les personnes. Qu'en est-il des représentations ? Le handicap est-il perçu comme un attribut individuel, comme une construction sociale, politique, ou bien encore comme l'interaction de ces facteurs ? Autant de questions auxquelles nous avons tenté de répondre par le biais d'une enquête menée à l'EREA Toulouse Lautrec de Vaucresson¹.

En outre ce changement de regard s'est aussi réalisé dans un changement de vocabulaire. Parce que les mots construisent ce qu'ils décrivent il faut, à juste titre, utiliser le « terme juste ». C'est pourquoi nous allons réaliser un tour d'horizon des substantifs utilisés pour désigner les « personnes handicapées ».

¹ Les principaux résultats de cette enquête sont disponibles en annexe.

2. Comment dire le « handicap »

« Les mots ! De simples mots ! Comme ils étaient terribles, comme ils étaient clairs, acérés, cruels ! On ne pouvait pas leur échapper. Quel subtil sortilège pourtant que le leur ! Comme s'ils étaient capables de donner une forme plastique à des choses informes et d'avoir leur musique propre, aussi douce que de la viole ou du luth. De simples mots ! Existait-il quelque chose d'aussi réel ! » (Wilde, 1995, p. 64)

« Les mots peuvent enfermer une personne... D'où l'importance employer les mots justes. » (Nuss, 2011, p. 125)

Plus que de définir le terme même de handicap, de dire ce qu'est le « handicap », il nous semble primordial ici de se pencher sur la manière dont on désigne les personnes qui ont un handicap. Cela semble primordial parce que les mots ont un pouvoir, ils participent à la construction sociale des concepts (ici des individus) qu'ils désignent, et positionnent également la personne qui les émet ou les reçoit. Ainsi, Judith Butler¹ a mis en avant de manière remarquable la dimension performative des discours relatifs au genre, qui vont faire advenir à « l'être » ce qu'ils nomment. Ces discours sur le genre sont productifs : en énonçant ce qu'est ou doit être la masculinité et la féminité, ces mêmes discours construisent des identités masculines ou féminines. Le domaine sportif n'échappe pas aux considérations de genre, bien au contraire². La pratique physique est une occasion

¹ Voir entre autres: Butler, J. (2009). *Ces corps qui comptent. De la matérialité et des limites discursives du "sexe"*. Paris: Editions Amsterdam, Butler, J. (2007). *Le récit de soi*. Paris: P.U.F., Butler, J. (2006). *Trouble dans le genre*. Paris: La Découverte.

² Richard, R., & Dugas, E. (2012, mai 9). Le genre en jeu. De la construction du genre dans les interactions en tennis de table. *SociologieS, Théories et recherches*. Consulté le 06 janvier 2013. URL : <http://sociologies.revues.org/3969> .

particulièrement propice à la construction des normes de genre (Richard & Dugas, 2012). Les discours ont donc une dimension ontologique, ou plutôt, ils constituent le « véhicule par lequel les effets ontologiques sont occasionnés » (Butler, 2005, p. 18). Les discours sur le genre concourent à la construction de l'identité de genre.

Et il en va de même pour les discours sur le handicap et sur les personnes dites « handicapées ». Le choix des mots ne doit donc pas se faire à la légère. Chaque terme, chaque dénomination employée renvoie de manière implicite à une conception du handicap et de la « personne handicapée ». Elle participe à la construction, par son caractère performatif, du sens que l'on donne au handicap et à l'établissement même de l'identité de la personne ainsi désignée. Cela explique la sensibilité des chercheurs et des militants vis-à-vis de l'usage du mot « juste ».

Dans le domaine du handicap, Myriam Winance¹ a identifié avec justesse la dimension performative des discours sur le handicap. Cette dernière souligne que les discours relatifs à la question du handicap agissent à plusieurs niveaux.

De manière évidente, les mots agissent à un niveau ontologique. Le discours, qu'il soit tenu par la personne ou perçu par cette même personne, participe à sa construction :

« Le discours, en positionnant les personnes et en définissant leur corps et leur monde, les rend capables ou incapables d'agir. Le discours habilite les personnes. [...] En d'autres termes, l'émergence d'une habileté, d'une capacité à agir, suppose et induit l'émergence d'une habileté, d'une qualité. Le discours est un dispositif qui, en définissant le monde et le corps de la personne, en définissant ce qu'elle est, définit ses capacités et ses incapacités, définit ce qu'elle peut faire et ne pas faire. Dire, c'est habiliter. » (Winance, 2003, p. 68)

¹ Winance, M., 2003. Pourriez vous être politiquement correct lorsque vous parlez des personnes handicapées ? Sur la force du discours dans le champ du handicap. *Handicap, revue de sciences humaines et sociales*, Janvier-mars, pp. 57-70.

De plus, il ne faut pas l'oublier, pour qu'il y ait « discours », il faut qu'il y ait un émetteur et un récepteur. La relation discursive est, à *minima*, duelle. Et comme l'explique Myriam Winance :

« Le discours fait émerger une position pour la personne, à la fois pour le locuteur et pour le destinataire ». (Winance, 2003, p. 68)

Lorsqu'un « non concerné par le handicap » parle du handicap, il se positionne, souvent inconsciemment, comme une « personne non handicapée ». Dans les discours relatifs au handicap, il n'est donc pas uniquement question « du handicapé ». Même s'il n'est pas directement évoqué, la référence au corps « valide » est toujours présente mais souvent implicite. Car la norme, en matière de handicap, c'est bien le corps « valide ». On est physiquement « déficient » par rapport à un corps considéré comme efficient, on est invalide par rapport à un corps valide. Tout autant que l'identité de « personne handicapée », l'identité de « personne non handicapée » se joue dans le discours, il ne faut pas l'oublier. Construire discursivement le corps « déficient », c'est également construire, souvent par opposition, le corps « valide ».

Au delà d'une identité individuelle, la pratique discursive engendre l'identité collective. Un collectif va se constituer derrière une étiquette, un *label* pour reprendre les termes d'Howard Becker¹.

« Le discours définit – au sens fort – le monde et le corps de la personne ; il permet également la constitution d'un collectif. » (Winance, 2003, p. 60)

Au cours de ces trois années d'observations, un terme a été utilisé de manière extrêmement récurrente. Toutes les personnes touchées par une déficience motrice que nous avons suivies utilisent le terme « handi' », diminutif de « handicapés » pour se désigner en tant que collectif. D'innombrables fois, nous avons entendu l'assertion « nous, les handi'... ». Les personnes que nous avons rencontrées ont toutes affiché une volonté farouche de participation à la vie sociale, évoquant parfois une recherche de « conformité ». Mais systématiquement le terme « handi' » vient réaffirmer un besoin de se reconnaître en

¹ Becker, H. S. (1985). *Outsiders*. Paris: Métailié.

tant que groupe, avec une différence commune, une singularité partagée. « Nous, *les handi'* » est l'une des rares expressions utilisées unanimement. Souvent, elle a été utilisée pour exprimer une forme d'autonomie collective. Régulièrement, elle est évoquée lorsqu'il s'agit de parler des valeurs ou des traits de personnalité considérés comme communs à toutes les personnes ainsi désignées. En ce sens, l'utilisation de ce mot participe à l'homogénéisation et la cohésion d'un ensemble éclectique. Il n'est d'ailleurs par rare de trouver le mot *handi'* dans les noms d'associations de personnes handicapées en France¹. C'est le cas de la Fédération Française Handisport²(FFH).

Le discours va donc produire, matériellement et symboliquement, de la différence ou du commun. Le dialogue peut instaurer, ou au contraire parfois, faire tomber les barrières entre les personnes. Entre des personnes dites « valides » et les personnes « handi », mais également parfois entre des personnes dites « très handicapées » et « presque pas handi ». Lors de notre observation participante au sein de l'EREA Toulouse Lautrec, nous avons assisté à de très nombreux échanges, parfois très tendus, entre des jeunes débattant de leur « niveau de handicap » ou de leur « normalité ». Comme nous l'explique Abdel, dès le plus jeune âge, et particulièrement en centre spécialisé, une « hiérarchie » dans les « handicaps » se crée :

« Chez les handi, dans les centres, les institutions, ou les foyers, y'a une hiérarchie dans le handicap : tu as le handicapé debout, qui est quasiment le valide, alors lui, dans le centre, c'est le roi. T'as le fauteuil manuel qui lui est le valide du fauteuil électrique. Et tu as le fauteuil électrique, qui lui est en bas de l'échelle, lui c'est le handicapé. Et après t'as les fauteuils électriques qui ont en plus des problèmes d'élocution. Alors là... Là, c'est le top, c'est le « grand handicapé ». Et beaucoup sont vaches les uns avec les autres. Parce qu'il faut pas oublier qu'avant d'être handi', ils sont humains, et que dans les ressorts humains, on a besoin de se rassurer... C'est-à-dire, se dire qu'on n'est pas dans une situation si mal que ça et pour ça, on enfonce l'autre. Tu vois ce que je veux dire ? C'est dur malheureusement, mais c'est la vie. On

¹ Entre autres :

Handi'chien : <http://www.handichiens.org/>, Handi Cap Evasion : <http://www.hce.asso.fr/>, Handi-Espoir : <http://handiespoir.fr/>, Handi'voyages : <http://handivoyages.free.fr/>, etc.....

² <http://www.handisport.org/>

dit, « ouais, les enfants sont cruels », mais les enfants handicapés aussi ! Ça reste des enfants ! Ils s'en foutent plein la tronche. »

À force de répétition, la personne ainsi désignée intègre psychologiquement et corporellement le discours, est c'est justement cette incorporation qui devient la clef de la performativité :

« La performativité du discours du handicap vient de ce qu'il est à la fois descriptif et incorporé. » (Winance, 2003, p. 60)

Mais cependant, il ne faut pas penser que les identités construites par le discours sont figées, bien au contraire. Si le discours construit, il peut aussi déconstruire. Et à ce titre, le remaniement du vocabulaire est un enjeu essentiel des luttes contre les discriminations. L'usage du mot anglais *queer* est devenu un exemple paradigmatique de ce phénomène. À l'origine, le mot *queer* est synonyme des mots *weird* ou *odd*. Ces termes qualifient quelque chose ou quelqu'un étrange, bizarre, farfelu, quelque chose d'inhabituel. Puis le mot *queer* a adopté un deuxième sens qui a brutalement supplanté le premier : il est devenu une insulte violente adressée aux gays, aux lesbiennes et aux transgenres. Conscients du caractère performatif de ce terme, les militants gays se sont approprié à leur tour ce terme pour se qualifier eux-mêmes de *queer*. Être *queer* désigne alors une forme de résistance à la norme hétérosexuelle puis, plus largement, à l'ensemble du cadre normatif d'une société. Être *queer*, c'est être subversif. Puis le terme *queer* ainsi défini a gagné le domaine académique pour devenir un champ de recherche universitaire : celui de la *queer theory*. En matière de handicap, les renversements sémantiques aussi radicaux émergent difficilement.

Des mouvements comme la *disability pride parade*¹ sont nés ; parfois le mot *freak* est utilisé dans une visée militante, mais il ne s'agit pas véritablement de la réappropriation et du « détournement » d'un terme comme ce fut le cas pour le mot *queer*. Mais la très récente naissance de la « *crip theory* » sous la plume de Robert Mc Ruer², laisse à penser qu'une

¹ <http://www.disabilityprideparade.com/>

² McRuer, R., 2006. *Crip Theory: Cultural Signs of Queerness and Disability*. New York: New York University Press.

réflexion profonde sur la déconstruction des corps (« handis » comme « valides ») va émerger.

Quoi qu'il en soit, la sensibilité (parfois exacerbée) des acteurs du handicap semble désormais légitime, au regard de l'importance des enjeux, à la fois symboliques et matériels¹. Et le travail sur les mots paraît fondamental.

« *Le discours habilite ou déshabilite les personnes, il les rend individuellement capables ou incapables. D'où la performativité, mais aussi l'enjeu éthique du maniement du discours.* » (Winance, 2003, p. 68)

En France, comme dans les pays anglo-saxons, certains termes sont à bannir. D'autres sont considérés comme politiquement corrects. Il nous semble indispensable, à ce stade, de passer en revue les dénominations que nous avons rencontrées au long de notre recherche et qui sont, ou ont été utilisées, en mettant au jour les représentations qui les sous-tendent. Ce travail une fois effectué expliquera nos choix étymologiques vis-à-vis de la conception que nous défendrons tout au long de ce travail.

2.1. Le vocabulaire anglo-saxon

Commençons par examiner le vocabulaire anglais relatif au handicap. Un constat s'impose d'emblée. Qu'il s'agisse des travaux académiques, des articles universitaires ou des articles de presse, des discours politiques ou d'intervention orales lors des colloques internationaux, jamais le mot « *handicap* », pourtant d'origine anglaise, n'est mentionné. Car ce mot, *handicap*, est devenu péjoratif, au même titre que peut l'être « infirme » ou « invalide » en France.

Le locuteur d'origine francophone devra donc veiller, lorsqu'il s'exprime en anglais, à ne pas utiliser le terme au risque de blesser l'auditoire. Celui qui s'est imposé, nous l'avons déjà largement évoqué, est *disability*. Mais au même titre qu'en France on ne parle pas de « handicapés », dans les pays anglo-saxons, il est incorrect de parler de *people with disability*

¹ Lee Hodkings, S., & Baility, S. (2009). The discursive construction and invalidation of disability. Dans C. Marshall, E. Kendall, M. Banks, R. M. Gover, & Praeger (Éd.), *Disabilities. Insights from across fields and around the world* (Vol. 1, pp. 213-229). London.

(que l'on peut difficilement traduire en France par « personne avec un handicap »), car il s'agit alors d'une expression qui situe l'individu comme le porteur, comme la cause du handicap. Il sera d'usage d'utiliser l'expression *disabled people*, dont la traduction française s'avère particulièrement ardue. *Disabled* pourrait se traduire par dés-habilité.

Il y a là renversement de perspective. Ici, la personne n'est pas porteuse d'une quelconque « *disability* », mais elle va être « *déshabilité* ». C'est la société qui va, par différents mécanismes (sociaux, économiques, politiques...) mettre en place cette « *déshabilitation* ». Derrière cette adoption sémantique se cache l'adhésion aux différents modèles sociaux du handicap, dont nous avons précédemment débattu. Utiliser le terme *disabled people*, c'est donc faire implicitement référence à ces modèles.

2.2. Les substantifs français

En France, jusqu'à une époque relativement récente¹, on a utilisé pour désigner les personnes handicapées des termes privatifs, qui marquaient une absence. L'absence de la validité (invalide), l'absence de la fermeté, de la stabilité (infirm) l'absence de normalité. De nombreux acronymes portent d'ailleurs encore aujourd'hui les stigmates, au sens Goffmanien du terme, de cette époque. Dans le domaine médical, l'usage du terme I.M.C., Infirm Moteur Cérébral, est quotidien. L'utilisation des acronymes GIG-GIC, soit Grand Invalide de Guerre ou Grand Invalide Civil, est encore courant. Mais de plus en plus, ces appellations réductrices tendent à disparaître au profit de nouvelles dénominations. Examinons-en quelques unes.

2.2.1. Le « handicapé ».

Le terme « handicapé » a définitivement enterré les appellations précédentes. C'est très certainement le mot le plus usité au quotidien, mais il n'en est pas moins réducteur. Réducteur, car il définit et borne l'individu à « son handicap ». La personne n'a pas un handicap mais elle est handicapée. Le substantif « le handicapé » efface totalement

¹ Stiker, H. J. (2000). De l'infirmité au handicap: un basculement sémantique. Dans C. Barrel, F. Paterson, H. J. Stiker, & M. Chauvière, *L'institution du handicap. Le rôle des associations* (pp. 31-38). Rennes: Presses Universitaires de Rennes.

Stiker, H.-J. (2005). *Corps infirmes et sociétés. Essais d'anthropologie historique*. Paris: Dunod.

l'individu et toute sa part d'humanité derrière le handicap, *son* handicap. L'identité de l'individu est résumée tout entière par le handicap qui en devient l'élément central. L'utilisation de l'expression « le handicapé », malgré sa récurrence, n'en est pas moins à proscrire. Il est inutile de préciser ici que l'utilisation de ce mot s'inscrit uniquement dans une perspective « individuelle » du handicap. Dans ce même ordre d'idées, Sonia une joueuse de Nanterre, m'évoque, lors d'une discussion informelle pendant un entraînement, le souvenir d'échanges visiblement douloureux :

Sonia m'explique que souvent, lorsqu'elle est accompagnée d'un « valide », on ne s'adresse pas directement à elle, mais à la personne qui l'accompagne, alors qu'elle est la première concernée par la discussion. Elle me raconte également la colère et la frustration qu'elle ressent dans la manière dont certains s'adressent parfois à elle. Elle m'explique qu'elle déteste qu'on dise « la handicapée ». Plus violent encore, elle m'expose cette mésaventure récente :

« Tu vois, je montais dans le bus par la porte du milieu [la porte où se situe la rampe d'accès rétractable]. J'étais pas accompagnée. Et là, le chauffeur, il dit tout fort :

- Et le fauteuil, il descend où ?

Ça m'a vraiment fait mal et j'avais honte, j'étais hors de moi ! Mais j'ai rien dit. Tu peux pas toujours dire. » Extrait du journal de terrain, semaine 124.

Il n'est pas nécessaire ici de souligner la violence du propos. Dans cette situation, Sonia a été réduite, discursivement, à son fauteuil électrique. On ne s'adresse pas ici à une personne humaine, mais à quelque chose, à quelque chose qui symbolise le handicap. Par cette formule, « le fauteuil », c'est l'humanité de la personne qui est niée, détruite. Heureusement, ces types de propos sont rares. Mais ils mettent en lumière le « pouvoir des mots ».

En France, une autre expression est largement usitée, que ce soit s'ailleurs dans le domaine académique ou dans le langage habituel : « la personne handicapée ». Il semble, au premier regard, que cette expression diffère peu de la première évoquée. Pourtant la différence est de taille. Dire « la personne handicapée », c'est faire passer le handicap au second plan, c'est mettre en avant l'individu. La personne a un handicap, mais ce handicap

ne détermine pas son identité tout entière. Même si cela peut sembler anodin, cette expression préserve l'humanité de l'individu ainsi désigné.

2.2.2. « La personne en situation de handicap »

Ces dernières années, l'utilisation de « situation de handicap » s'est répandue en France de manière spectaculaire. Dans le champ universitaire bien sûr, mais aussi et surtout dans les discours politiques. Cette propagation est le résultat direct de la divulgation des travaux sur le « handicap de situation »¹ eux-mêmes intimement liés aux approches interactionnistes du handicap. La popularisation de la formule « personnes en situation de handicap » atteste également des efforts de sensibilisation au handicap depuis les textes de 2005. Nous n'allons pas revenir avec précision sur la notion de handicap de situation que nous avons déjà évoquée. Retenons simplement que parler de « personne en situation de handicap », c'est dire implicitement que le handicap n'est pas inhérent à la personne mais bien à la situation dans laquelle se trouve l'individu. C'est la situation qui est la cause du handicap ; cela signifie que le handicap n'est pas définitif mais avant tout relatif. Si la situation change, le handicap peut « disparaître ».

Aux substantifs que nous venons de citer, nous aurions pu ajouter d'autres expressions, moins courantes mais néanmoins éclairantes. L'usage, par exemple, de l'expression « la personne dite handicapée », dont l'intérêt est de mettre en avant les phénomènes d'étiquetage et sur le regard que porte « l'autre ». Nous aurions également pu citer la formule « la personne autrement capable »², d'origine mauricienne, particulièrement intéressante car elle met l'accent non plus sur une incapacité, une infirmité ou une déficience, mais au contraire sur le potentiel *extra-ordinaire*, sur des capacités différentes mais existantes des personnes. Mais un problème de taille est inhérent à cette dernière formule, et, de manière plus ou moins prononcée, aux substantifs précédents. Ces formulations ont tendance à gommer la réalité des corps, à euphémiser voire à faire

¹ Minaire, P., 1989. *Utilisation de la classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (CIDIH) en rééducation et réadaptation*. Strasbourg, Conseil de l'Europe.

² Plaisance, E. (2009). *Autrement capables. Ecole, emplois, société: pour l'inclusion des personnes handicapées*. Paris : Editions Autrement.

disparaître un élément qui constitue pourtant une singularité de la personne en question : dans notre cas, la déficience motrice.

2.2.3. *La personne déficiente.*

Les expressions que nous avons présentées, qu'elles soient considérées comme correctes ou non, désignent des différentes situations de manière globale, sous la même dénomination. C'est sans doute une manière d'échapper au risque de stigmatisation, de mise en avant de la différence que peut, nous l'avons dit, engendrer le langage. Mais en retour, ces expressions, qui ne font pas référence aux caractéristiques individuelles, ne sont-elles pas porteuses du risque d'ignorance des différences ?

Parler de « situation de handicap » est certes politiquement correct, mais, utilisée à mauvais escient, cette expression perd parfois tout son sens. De quoi parle-t-on ici ? De la rencontre entre un environnement matériel et un individu. Mais dans les faits ? Quelles sont les caractéristiques de cet environnement ? Quelles sont les caractéristiques de cet individu ? Pourquoi entend-on parler parfois (voire souvent) de « situation de handicap physique » ? Il s'agit bien ici de remettre en avant une caractéristique individuelle que l'expression originelle (situation de handicap) a pour prétention de relativiser au regard d'un environnement. Alain Blanc¹, dans *Le handicap ou le désordre des apparences*, examine ce paradoxe. Il note que :

« La non-discrimination accompagne l'absence de dénomination explicite : au nom de l'égalité des droits et craignant les effets pénalisants de la stigmatisation, il ne faut pas nommer. » (Blanc, 2006, pp. 18-19)

Alain Blanc préfère parler de personnes déficientes ou parfois de personnes handicapées pour plusieurs raisons. D'abord, parce le handicap est effectivement le résultat de plusieurs facteurs, et la déficience est l'un de ces facteurs. Plus précisément, la déficience est :

« une caractéristique qui la distingue [la personne] presque toujours à ses yeux, et souvent aux nôtres quand elle est visible et que nous en avons conscience. Elle est

¹ Blanc, A. (2006). *Le handicap ou le désordre des apparences*. Paris : Armand Colin.

une qualité de la personne, un signe distinctif, une propriété, même si elle est indésirable. » (Blanc, 2006, p. 23)

En outre, Alain Blanc explique qu'une entrée par les déficiences permet de prendre en compte l'écléctisme des situations individuelles, et par là-même, de répondre au mieux aux besoins de chacun :

« Les déficients sensoriels ne vivent pas leur déficience de la même façon que les déficients intellectuels ; certains des premiers revendiquent le statut de minorité linguistique alors que les représentants des seconds plaident pour une reconnaissance ne passant pas par les mêmes moyens. » (Blanc, 2006, p. 23)

Cet argument nous semble fondamental. Comment prendre en compte la multiplicité des situations sans faire référence directement à la spécificité des corps en question ? Les nombreux témoignages en première personne d'individus qui présentent une déficience motrice nous invitent à centrer l'analyse sur la singularité de leur expérience d'un corps déficient. À ce titre, les ouvrages de Robert Murphy¹ et Marcel Nuss² sont particulièrement éclairants.

Nous ferons souvent le choix de parler de personnes déficientes motrices. Non pas parce que nous considérons le handicap comme uniquement la résultante directe d'une différence corporelle, loin de là. Il sera nécessaire de garder en tête, tout au long de notre exposé, que nous considérons le handicap comme le fruit d'une rencontre entre un individu et un environnement socioculturel. Et c'est justement à ce titre que nous évoquerons parfois la déficience motrice ou ses conséquences fonctionnelles. Car une personne tétraplégique utilisatrice d'un fauteuil électrique sera certes en « situation de handicap » face à un escalier, mais ne le sera pas sur un terrain de foot-fauteuil !

¹ Murphy, R. F. (1990). *Vivre à corps perdu*. Paris: Plon.

² Nuss, M. (2008). *La présence à l'autre*. Paris: Dunod.

Nuss, M. (2011). *L'identité de la personne "handicapée"*. Paris: Dunod.

Nuss, M. (2010). L'identité somatique. Dans P. Ancet, *Le corps vécu chez la personne âgée et la personne handicapée* (pp. 201-210). Paris: Dunod.

2.3. L'autre, la personne valide...

Nous l'avons dit en préambule de cette partie : dire, c'est construire la réalité sociale. Nommer, c'est également classer, organiser, positionner. Positionner par rapport à quelque chose d' « autre ». Dans le champ du handicap, l'attention est très souvent posée sur le vocabulaire utilisé pour désigner ceux que l'on considère comme « handicapés », « *disabled* ».

Mais qu'en est-il des « autres », de ceux que l'on positionne hors du handicap, hors de la « déshabilité » ? Se poser cette question ne va pas de soi, puisque la personne « non handicapée » fait norme¹. C'est une figure que l'on pense uniforme, un corps paradigmatique. Attachons-nous maintenant à examiner quelques termes usités pour désigner la personne « non handicapée ». En gardant en tête la dimension performative des mots, nous allons tenter de mettre au jour la réalité que ces expressions construisent, ou tentent de déconstruire. Qui est le « valide » ? Est-il forcément l'antonyme du « handicapé », son irréductible opposé ? Ne peut-il pas être un « autre moi-même », un *alter ego* ?

2.3.1. Le valide

En France, le terme « valide » fait consensus. Unanimement les personnes qui ne seraient pas (directement) concernées (« frappées ») par le handicap sont des « valides » (insistons bien ici sur le fait que nous utilisons le mot « valide » pour désigner la personne, et non l'expression « personne valide » comme il est d'usage de faire pour la « personne handicapée »). Le terme valide renvoie à cette figure uniforme, à ce corps paradigmatique que nous avons évoqué il y a peu. Le corps valide, c'est le corps sain, c'est le corps qui fonctionne « normalement »². Par opposition, bien sûr, au corps invalide, au corps défectueux, au corps infirme.

Ce que nous souhaitons souligner ici, c'est l'idée que, lorsque nous évoquons le « valide », nous produisons discursivement en parallèle (en opposition, devrions-nous dire) l'

¹ Il convient bien évidemment de questionner cette notion de norme. Nous nous y attellerons à la fin de ce premier chapitre.

² Canguilhem, G., 1999. *Le normal et le pathologique*. Paris: P.U.F.

« invalide ». Nous réintroduisons, de manière quasiment invisible et souvent inconsciente, la vision manichéenne que nous nous refusons d'adopter lorsque nous qualifions les « personnes en situation de handicap ».

S'il est vrai que les processus de stigmatisation que peuvent engendrer l'usage de ce terme ne sont pas particulièrement visibles (très certainement parce que le mot « valide » ne pointe pas du doigt, ne désigne pas directement les personnes qu'il va stigmatiser), ils n'en sont pas moins réels. Utilisé comme antonyme des expressions soucieuses de la personne, l'utilisation du mot « valide » (au même titre que l'utilisation du mot « normal ») semble venir saper les efforts faits en faveur de l'utilisation d'un vocabulaire plus « juste ».

2.3.2. Les « debout »

Au cours des deux années d'observation participante en milieu spécialisé, au sein de l'EREA Toulouse Lautrec, l'appellation « valide » n'était quasiment jamais utilisée pour désigner les élèves ne présentant pas de troubles moteurs. Dans cet établissement « mixte », l'hétérogénéité des situations corporelles est particulièrement importante et de ce fait, visible, et le dualisme « valide/handi' » ne tient plus. Ici, le vocabulaire est autre.

Très souvent, les intervenants, et parfois même les élèves, vont faire référence à des caractéristiques fonctionnelles pour désigner tel ou tel groupe de personnes, comme en témoigne cet exemple extrait du journal de terrain.

Nous accompagnons un groupe de 10 élèves à l'internat, situé à l'étage. Il y a deux possibilités pour s'y rendre : soit utiliser un ascenseur, soit prendre les escaliers qui jouxtent ce dernier. L'ascenseur étant trop exigu pour accueillir l'ensemble des élèves, l'éducatrice décide de scinder le groupe :

« Bon, ceux qui sont en fauteuil, vous venez. Les debout, vous prenez l'escalier avec XXX. Non, toi, Damien, (un élève qui peut se déplacer sans son fauteuil) tu viens dans l'ascenseur sans ton fauteuil, on ira le rechercher plus tard. » Extrait du journal de terrain, semaine 85.

Mais c'est le plus souvent lors des séances d'EPS que l'expression « les debout » va être utilisée. En particulier lorsqu'il va être nécessaire de faire des groupes de travail, ou de

définir des rôles particuliers durant les jeux collectifs, comme c'est le cas sur la photographie suivante:



Figure 6. Séance d'EPS à Vaucresson¹.

L'utilisation de ce terme (les « debout ») présente, à nos yeux, une qualité majeure : il participe, d'une certaine manière, à la déconstruction des binarités valide/invalidé ou valide/handicapé, et ce, de plusieurs manières. D'abord parce que dans la catégorie des « debout » vont se trouver des personnes dites habituellement « valides » et des personnes habituellement dites handicapées (certains élèves cérébro-lésés, d'autres présentant des troubles articulaires...). En outre, ce langage autorise le passage d'une situation à une autre et trouble ainsi la binarité communément admise.

¹ Dans cette situation de jeu, les élèves de la même équipe vont avoir des rôles différents selon qu'ils soient des élèves « debout » « ou en fauteuil ».

Chaque rôle va définir un rapport aux objets qui lui sera spécifique. Ici par exemple, les élèves en fauteuil auront l'exclusivité de l'utilisation des ballons de gymnastique et les cibles à atteindre chez l'adversaire seront basses (ce sont des séparations utilisées au tennis de table visibles en bas à gauche de la photographie).

Les « debout » devront utiliser des ballons plus petits et les cibles sont des plots situés en hauteur (au milieu à gauche de la photographie).

Dans l'extrait de journal de terrain que nous avons évoqué il y a quelques instants, un élève, Damien, est passé de la catégorie « en fauteuil » à la catégorie « debout ». Très souvent, notamment en EPS, les élèves (voire les enseignants ou les assistants d'éducation) habituellement « debout » vont utiliser un fauteuil et devenir des joueurs « en fauteuil ». En mettant en avant la friabilité du dualisme « handi'/valide », ce vocabulaire questionne donc la différence corporelle souvent pensée incommensurable.

Toutefois, il y a des contreparties évidentes à l'utilisation de ce type de vocabulaire. L'un des risques inhérents au recours à une dénomination par les caractéristiques fonctionnelles, c'est la construction d'une hiérarchisation des personnes en fonction de leur atteinte corporelle. Certes, certaines personnes pourront passer d'une catégorie à une autre, mais ce ne sera pas le cas pour tous. Un enfant atteint d'une amyotrophie spinale infantile¹ de type 1 ou de type 2 ne pourra pas faire partie du groupe des « debout ». C'est ici, nous semble-t-il, que se cristallise toute la problématique du discours sur le handicap : comment peut-on désigner des corps dont les caractéristiques motrices sont singulières, sans pour autant participer à leur stigmatisation ? Désigner par cette caractéristique fonctionnelle (la station debout, la marche), c'est d'une certaine manière adopter une approche individuelle du handicap. Mais c'est aussi un moyen de prendre en compte la singularité de chacun...

2.3.3. Les « Not Yet Disabled »

Retournons un instant du côté anglo-saxon, et arrêtons-nous sur deux expressions parfois utilisées (surtout dans le milieu militant) pour désigner ceux que l'on appelle en France les « valides »². Il vous sera possible de rencontrer, en consultant des blogs ou des sites³ consacrés à la question des *disabled people*, les expressions *N.Y.D.* (pour « Not Yet

¹ L'amyotrophie spinale infantile est une pathologie évolutive entraînant la détérioration des motoneurones, ce qui engendre une atrophie des muscles et une diminution progressive de leur force. Les amyotrophies de type 1 et de type 2 se manifestent avant l'acquisition de la marche. Les types 3 et 4 surviennent après l'acquisition de la marche, entraînant la perte de cette dernière.

² Albrecht, G. L., Ravaud, J. F., & Sticker, H. J. (2001). L'émergence des disability studies : état des lieux et perspectives. *Sciences sociales et santé*, 19 (4), pp. 43-73.

³ Entre autre :

Disabled ») ou *T.A.B.* (pour « *Temporarily Abled-Bodied* »), dont la traduction littérale française serait les personnes « pas encore handicapées/déshabilitées » ou les « corps temporairement habilités ». Ces deux énoncés, qui sont, comme tous les énoncés, performatifs, mettent en avant (et construisent) deux réalités.

La première est le caractère instable, temporaire, du corps « *abled* », du corps valide. Nous sommes tous, ou nous serons tous un jour, des corps potentiellement handicapés. La maladie, l'accident, l'âge entraînent des modifications des caractéristiques corporelles des individus qui seront, un jour ou l'autre, en situation de handicap.

La seconde (qui est directement liée à ce que nous venons de voir) est que cette redéfinition du « corps valide » (par l'utilisation des termes N.Y.D. ou T.A.B.), engendre une remise en cause du caractère « minoritaire » de la question du handicap. Si nous sommes tous potentiellement *disabled*, alors les actions en faveur du handicap concernent l'ensemble de la population.

2.4. Conclusion :

Vous l'aurez constaté, il est très difficile, voire parfois impossible, d'utiliser un vocabulaire « juste ». Il n'est d'ailleurs pas rare d'entendre lors de conférences un terme « incorrect » s'échapper de la bouche d'un spécialiste du domaine (qui ne manquera pas de s'empresse de se corriger et de s'excuser s'il réalise son erreur !). Les mots, dans un seul mouvement, décrivent une réalité et participent à sa réalisation. Chacun d'entre eux draine un ensemble de représentations qui leur est propre. Les mots ne sont donc pas neutres, mais ils sont incontournables.

Souvent, nous ferons le choix d'utiliser les expressions « personnes handicapées », ou « personnes déficientes motrices ». Il ne s'agit pas bien sûr d'ignorer les enseignements des modèles sociaux et en particulier ceux du modèle de processus de production du handicap auquel nous adhérons. Il s'agit avant tout pour nous d'être clair. Notre recherche porte sur

<http://thinkpurpose.com/2012/03/27/i-am-not-yet-disabled/>
<http://www.richardherring.com/warmingup/iphone.php?id=3269>
<http://peoplearentbroken.blogspot.fr/2009/07/thee-temporarily-able-bodied.html>
<https://audioboo.fm/boos/731589-we-are-all-the-not-yet-disabled>

une population de personnes sportives utilisant un fauteuil électrique, dont la particularité est de présenter une déficience motrice.

3. Le « Sportif handicapé »....Un oxymore ?

« Ma mère me disait toujours, quand j'étais au collège : « je comprend pas... T'es handicapé et les meilleures notes que tu as c'est en sport ! ». Et c'est vrai que le sport et moi c'est... »
Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

S'intéresser aux pratiques physiques « handisport » est particulièrement captivant parce qu'elles témoignent, encore aujourd'hui, de la tension entre le modèle individuel, médical, ré-adaptatif, et le modèle social. Effectivement, à l'origine, la pratique physique fut considérée comme un outil thérapeutique. On faisait faire du sport « aux invalides » pour renforcer leurs muscles, améliorer leur souplesse, pour leur apprendre à contrôler leurs mouvements, voire leur apprendre à contrôler un nouveau corps prothétique. Cette idée est encore très prégnante et il suffit de se rendre dans une bibliothèque STAPS pour constater le nombre d'ouvrages consacrés aux vertus thérapeutiques du sport pour les personnes handicapées¹. Il y aurait d'un côté une pratique physique pour rééduquer, ré-adapter, et de l'autre côté, une pratique physique qui constituerait une fin en soi, des activités physiques et sportives émancipées du joug médico-éducatif. Une pratique qui se désintéresserait des « bienfaits » médicaux si souvent argués, et déterminée par une volonté d'indépendance, d'autonomie, cette autonomie caractéristique des mouvements fondateurs des *disability studies*.

¹ L'ouvrage « Le sport autrement, du loisir à la compétition » illustre cette tension. Cet ouvrage, particulièrement bien conçu et très complet (il est l'un des seuls à mentionner l'existence du foot-fauteuil) a pour objectif affiché de promouvoir la pratique handisport. Mais, pour chaque activité, la présentation de la logique et des modalités de pratique cède très rapidement la place à une argumentation vantant les effets médicaux du sport en question. Pailler, D., Druvet, J. C., Laboute, E., & Piera, J. B. (2010). *Le sport autrement. Handisport, du loisir à la compétition*. Paris: Chiron.

Mais revendiquer la pratique physique et sportive, sans prétentions médicales, ne va pas de soi lorsqu'on est justement touché dans sa motricité. Revendiquer une pratique sportive lorsque l'on est « handicapé » résonne parfois comme un oxymore. Au sujet de l'intégration des athlètes sportifs en fauteuil, Anne Marcellini¹ s'interroge :

« *Quoi de plus antinomique en apparence, que de vouloir s'intégrer au travers d'activités corporelles quand on est justement porteur d'une atteinte corporelle ? [...]?* » (Marcellini, 2005, p. 17).

À notre tour, nous pourrions nous questionner sur l'aspect à première vue, paradoxal des revendications « sportives » des personnes dites « lourdement handicapées ». Pourquoi vouloir jouer au football lorsqu'on « est en fauteuil électrique » ? Mais très rapidement, le paradoxe s'effrite : au même titre que la pratique sportive, dénuée de toute visée prophylactique, est proposée aux personnes « valides », elle doit être proposée aux personnes présentant une déficience motrice.

Sur ce sujet, l'approche par les capacités développée par Amartya Sen² est particulièrement éclairante. Nous allons tenter de montrer maintenant que le sport doit être considéré comme une capacité fondamentale. Et en ce sens, nous verrons que le foot-fauteuil apparaît comme un pas en avant vers l'élargissement de « l'ensemble capacité » (Sen, 2000).

3.1. Qu'est ce que l'approche par les capacités ?

La notion de capacité a été développée par le prix nobel d'économie Amartya Sen, dans le cadre de ses travaux de recherche sur la théorie du développement humain et de l'économie du bien-être. Le terme « *capability* » n'est pas un néologisme dans les pays anglo-saxons : même si ce terme est difficilement traduisible en français, on peut dire que *capability* désigne une aptitude à réaliser quelque chose. Mais chez Amartya Sen, l'utilisation du mot *capability* se fait dans un cadre bien précis. La *capability*, dont la traduction française communément admise est le néologisme « capacité », est un ensemble de choix, de

¹ Marcellini, A., 2005. *Des vies en fauteuil... Usage du sport dans les processus de déstigmatisation et d'intégration sociale*. Paris: CTNERHI.

² Sen, A. (1985). *Commodities and Capabilities*. Oxford: Elsevier Science Publisher

combinaisons que peut réaliser une personne pour mener à bien son existence. C'est cette notion de choix, centrale dans la conceptualisation proposée par Sen, qui est particulièrement novatrice par rapport aux travaux antérieurs traitant de la question de justice sociale. Comme le précise Sen¹ :

« L'approche par les capacités juge l'avantage d'un individu à sa capacité de faire les choses qu'il a des raisons de valoriser.[...]. Ici, l'attention se concentre sur la liberté qu'il a vraiment de faire ceci ou d'être cela - ce qu'il lui paraît bon de faire ou d'être. À l'évidence, il est particulièrement important pour nous de pouvoir réaliser ce que nous valorisons le plus. Mais l'idée de liberté respecte aussi notre autonomie : elle signifie que nous déterminons en toute indépendance ce que nous voulons, ce que nous apprécions et, finalement, ce que nous décidons de choisir. » (Sen, 2010, p. 284)

L'approche développée par Sen ne défend plus simplement l'égalité des moyens, comme c'était le cas de celle de Rawls² (Rawls, 1987). Il propose non pas de porter l'attention sur ce que l'on offre aux individus, mais plutôt sur ce que les individus ont réellement la possibilité de faire avec ce qu'on leur propose :

« L'approche par les capacités se concentre sur la vie humaine et pas seulement sur des « objets de confort » comme les revenus ou les produits de base[...]. Elle propose d'abandonner la focalisation sur les moyens d'existence pour s'intéresser aux possibilités réelles de vie. [...] L'approche par les capacités se préoccupe tout spécialement de corriger cette concentration sur les moyens, elle insiste sur la possibilité de réaliser effectivement les fins et sur la liberté concrète d'atteindre ces fins raisonnées. » (Sen, 2010, p. 287)

Vous l'aurez compris, ce sont davantage les choix de fonctionnement des individus qui sont valorisés, qu'une « quantité » de biens offerte, ou qu'un revenu minimum (tout en convenant que le revenu minimum est une condition incontournable de la capacité). Il convient d'ailleurs de faire la différence ici entre les fonctionnements et les capacités. Alors

¹ Sen, A. (2010). *L'idée de justice*. Paris: Flammarion.

² Rawls, J. (1987). *Théorie de la justice*. Paris: Seuil.

que les fonctionnements « sont constitutifs de l'existence » (Sen, 2000, p. 76), la capabilité va représenter un ensemble de fonctionnements potentiels qu'un individu pourra choisir pour mener telle ou telle vie (Nussbaum, 2008, p. 70).

L'intérêt de cette approche réside également dans son caractère holiste et pragmatique : si l'on porte son regard sur les possibilités réelles de fonctionnements, il convient d'interroger l'existence quotidienne des individus dans son ensemble. Quelles vont être les « possibilités réelles de vies » (Sen, 2010, p. 284) ? Qu'est-ce que les individus vont pouvoir réellement faire, que vont-ils pouvoir réellement choisir ? Que doit-on mettre en œuvre pour que toutes les personnes aient la possibilité de faire telle ou telle chose jugées indispensables pour mener une existence digne ?

« La perspective des capabilités se soucie inévitablement d'une pluralité d'aspects de nos vies et de nos préoccupations. Les succès susceptibles d'être valorisés dans le fonctionnement humain sont très diversifiés : cela va d'être bien nourri ou de ne pas mourir prématurément, à pouvoir participer à la vie de la communauté ou acquérir les compétences nécessaires à ses ambitions professionnelles. » (Sen, 2010, p. 284)

Les propositions de Amartya Sen peuvent sembler somme toute assez simples, mais nous venons de voir que le changement de perspective qu'elles entraînent est particulièrement stimulant. Pourtant, un reproche est souvent adressé à Amartya Sen. Si l'on s'accorde à dire qu'il est effectivement plus riche et plus constructif d'appréhender la notion d'inégalité par les capabilités, il n'en reste pas moins compliqué de définir ces capabilités. Et il est vrai que dans ses travaux, l'auteur ne propose pas de répertoire concret de capabilités, alors que son approche se veut justement soucieuse de l'existence quotidienne. « Héritière », s'il en est, des travaux de Sen, et proche collaboratrice de ce dernier (Nussbaum & Sen, 1993)¹, la philosophe Martha Nussbaum s'est attelée à cette tâche : elle a tenté d'élaborer un « inventaire » des capabilités de base (Nussbaum, 2006). Intéressons nous de plus près à cette liste non exhaustive.

¹ Nussbaum, M., & Sen, A. (1993). *The quality of life*. Oxford: Oxford University Press.

3.1.1. La liste des capacités de Martha Nussbaum

La liste proposée par Martha Nussbaum est composée de dix capacités basiques qui vont constituer, à ses yeux, des conditions minimales qui doivent être assurées par la société pour garantir à un individu des possibilités d'engagement dans des activités humainement dignes. Il convient de préciser que Nussbaum émet deux circonspections importantes quant à l'utilisation de cette liste. D'abord, elle explique que ses propositions ne sont pas rigides et figées. Pour elle :

« la liste demeure ouverte et humble ; elle peut toujours être contestée, reformulée. » (Nussbaum, 2008, p. 119)

Proposer cette liste est pour Nussbaum un moyen de répondre aux critiques adressées à Sen, mais la condition même de l'efficacité de cet outil est le fait qu'il soit « malléable ». Cette idée est également au centre de la deuxième précaution que formule Martha Nussbaum. En proposant un outil « universel », cette dernière a pour prétention de dépasser le relativisme qui caractérise les études sur le bien-être et le développement humain, mais il ne faut pas pour autant que l'utilisation de cet outil se fasse dans l'ignorance des spécificités locales :

« On ne niera pas non plus que les éléments de la liste sont quelque peu différemment élaborés par des sociétés différentes. En effet, l'idée qui sous-tend la liste est que, en partie, sa possibilité de réalisation est multiple : les éléments qui la constituent peuvent être définis plus concrètement, conformément aux croyances et aux conditions locales. Elle est donc destinée à faire place à un pluralisme modéré dans la spécification des caractéristiques. » (Nussbaum, 2008, p. 119)

Cette liste, bien qu'elle puisse paraître injonctive, ne constitue donc pas un carcan universellement applicable, bien au contraire. Sa « mise en œuvre » doit se faire dans le souci des spécificités socioculturelles des populations concernées. Voici, présentées succinctement, la liste des dix capacités de base (Nussbaum, 2008, pp. 121-123). Nous avons ici pris la liberté d'abréger certaines capacités :

1- *La vie. Avoir les moyens de vivre jusqu'à la fin une vie d'une durée normale ; ne pas mourir prématurément ou avant que la vie soit diminuée au point qu'elle ne valait plus la peine d'être vécue.*

2- *La santé physique. Avoir les moyens de jouir d'une bonne santé, y compris de la santé reproductive ; avoir une alimentation convenable ; un logement décent.*

3- *L'intégrité physique. Avoir les moyens de se déplacer librement d'un endroit à l'autre ; que son corps soit considéré comme souverain, avoir les moyens d'être protégé contre les agressions, y compris les agressions sexuelles, les abus sexuels sur mineurs, et la violence domestique ; avoir la possibilité de jouir d'une sexualité satisfaisante et du choix en matière de reproduction.*

4- *Le sens, l'imagination et la pensée. Avoir les moyens d'utiliser ses sens, d'imaginer, de penser et de raisonner– et de le faire d'une façon « véritablement humaine » grâce à une éducation adaptée [...].*

5- *Les émotions. Avoir les moyens d'éprouver de l'attachement pour des objets et des personnes extérieures à nous-mêmes [...]. (Soutenir cette capacité signifie soutenir des formes d'associations humaines dont on peut considérer le développement comme crucial.)*

6- *La raison pratique. Avoir les moyens de se forger une conception du bien et de s'engager dans une réflexion critique sur la façon de conduire sa vie. (Cela implique de protéger la liberté de conscience.)*

7- *L'affiliation. Avoir les moyens de vivre avec les autres et d'être ouvert à eux, de montrer de la sollicitude envers les autres êtres humains, de nous engager dans diverses formes d'interactions sociales [...]. (Protéger cette capacité signifie protéger les institutions qui forment et encouragent de telles formes d'attachement, et aussi protéger la liberté de réunion et d'expression politique.)*

8- *Les autres espèces. Avoir les moyens de vivre en se souciant des animaux, des plantes et de la nature, et en relation avec eux.*

9- *le jeu. Avoir les moyens de rire, de jouer et de s'adonner à des activités récréatives.*

10- *Le contrôle de son environnement. Avoir les moyens de participer effectivement aux choix politiques qui gouvernent notre vie. Avoir les moyens de détenir des biens.*

Avec cette liste, Martha Nussbaum donne corps à l'approche jusqu'alors essentiellement théorique d'Amartya Sen. Elle va permettre aussi d'explorer, de manière outillée, la problématique des inégalités (Martha Nussbaum « utilise » sa liste essentiellement pour traiter de la situation de femmes dans des pays en voie de développement). Voyons ce que peut apporter ce cadre analytique dans la recherche sur le handicap.

3.1.2. *Ce que la capacité apporte à l'étude du handicap*

Nous l'avons dit un peu plus tôt, l'approche par les capacités a été développée par Amartya Sen dans le cadre de ses recherches sur l'économie du bien-être et la justice sociale. C'est donc une approche globale avec, comme nous venons de le voir, une ambition universaliste. Tentons de comprendre maintenant comment l'approche par les capacités peut éclairer de manière originale la problématique du handicap. Les travaux de recherche sur la notion de capacité évoquent relativement souvent la question du handicap, mais cette problématique n'y est généralement pas centrale. À l'inverse, les travaux de recherche sur le handicap ne s'intéressent que très rarement à la notion de capacité. Pourtant, il semble que cette perspective ouvre de nouvelles possibilités. D'abord, parce qu'elle permet de dépasser les oppositions induites par les modèles que nous avons évoqués en début de ce chapitre. Comme le précisent Dubois et Trani¹, l'approche par les capacités permet d'englober les points de vue des modèles sociaux et individuels.

« The capability approach provides just such new insights though a frame work that is able to encompass all the previous model" (Dubois & Trani, 2009, p. 197)

¹ Dubois, J. L., & Trani, J. F. (2009). Extending the capability paradigm to address the complexity of disability. *ALTER, European Journal of Disability Research* (3), pp. 192-218.

S'intéresser à ce que peuvent effectivement faire les individus induit inévitablement une prise en compte à la fois médicale, sociale, environnementale et politique du handicap. En outre, l'approche par les capacités peut permettre une nouvelle définition du handicap qui s'avère elle aussi être particulièrement englobante :

« Disability is that defined as a lack of capability, due to restriction in the range of opportunities available in a given context. » (Dubois & Trani, 2009, p. 198)

À l'instar de ce que proposent les modèles interactionnistes¹, le handicap n'est plus simplement le résultat d'un état individuel ou la conséquence de l'environnement social. Le handicap devient l'absence de capacité, c'est-à-dire l'impossibilité de choisir un moyen de fonctionner plutôt qu'un autre. L'impossibilité de choisir par exemple, entre l'éducation en école « traditionnelle » ou en école spécialisée.... Les exemples peuvent être nombreux. Cela entraîne un renversement total du questionnement. Il n'est plus question de savoir si les bâtiments sont rendus accessibles, mais plutôt de se demander si la personne peut effectivement participer au fonctionnement proposé par ce bâtiment. Il ne s'agit plus de se demander si le gymnase est accessible, mais de savoir si la personne qui se déplace en fauteuil électrique a la possibilité, si elle le souhaite, de pratiquer un sport. Nous reviendrons sur ce point précis un peu plus tard.

Ce renversement de questionnement dans le cas des personnes touchées par une déficience physique est d'ailleurs mis en avant par Amartya Sen. Il explique ainsi que des mesures politiques qui ne font qu'établir un revenu minimum sont trop restrictives :

« On voit sans peine que le raisonnement en faveur de cette orientation vers la capacité peut faire une différence importante, et constructive ; si quelqu'un, par exemple, a un revenu élevé mais souffre de maladies chroniques ou d'un handicap physique grave, il ne faut pas nécessairement le juger très avantagé pour la simple raison qu'il dispose d'un haut revenu. Cette personne dispose certainement de

¹ Fougérolas, P., Noreau, L., & Tremblay, J. (2005). La mesure de la qualité de l'environnement et le processus de production du handicap. Fondements conceptuels, développement d'un outil et applications. Dans J. F. Ravaud, & F. Lofaso, *Handicap et environnement, de l'adaptation du logement à l'accessibilité de la cité* (pp. 13-31). Paris: Frison-Roche.

moyens de bien vivre en plus grande quantité (c'est-à-dire un gros revenu), mais elle est confrontée à la difficulté de le traduire en vie satisfaisante (autrement dit d'avoir une vie dont elle ait des raisons de se féliciter), à cause des infortunes de sa maladie et de son handicap. Ce qu'il convient de regarder, c'est dans quelle mesure elle peut atteindre concrètement, si elle fait ce choix, un état de santé et de bien-être, et une forme physique suffisante pour faire ce qu'elle a raison de valoriser. Comprendre que les moyens d'une vie humaine satisfaisante ne sont pas eux-mêmes les fins, mène à élargir nettement le champ de l'évaluation et c'est là très exactement que commence l'utilité de la perspective des capacités. » (Sen, 2010, pp. 287-288)

L'approche par les capacités est un cadre original d'analyse du handicap, pourtant rarement évoqué. Voyons maintenant comment les propositions que nous venons d'exposer peuvent enrichir le questionnement sur les pratiques physiques pour les personnes touchées dans leur motricité, et comment l'approche par les capacités permet d'éclairer de manière intéressante les problématiques qui ont animé et animent encore le foot-fauteuil.

3.1.3. Sport comme « capacité » de base

Demandons-nous maintenant si la possibilité de pratiquer le sport et les activités physiques doit être considérée comme une capacité essentielle, et donc, un choix de fonctionnement qui doit être rendu possible par notre système social. Pour répondre à cette interrogation, deux critères semblent appropriés. Le premier, nous l'avons déjà évoqué, sera la liste des capacités de base proposée par Martha Nussbaum : le pratique d'une activité correspond-elle aux critères énoncés par Nussbaum ? Le second, que nous évoquerons de manière plus brève puisqu'il ne fait pas débat, sera la place accordée aux activités physiques dans les plus hautes instances internationales et en particulier par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Revenons au premier critère : la pratique d'une activité physique peut-elle permettre de garantir des capacités essentielles proposées par Martha Nussbaum ? Lorsque l'on effectue une première lecture de la liste de Martha Nussbaum, le lien entre capacité de base et pratique physique et sportive saute aux yeux pour certains points (la neuvième capacité concerne les jeux par exemple).. La pratique sportive constitue bien évidemment

un espace récréatif pour les pratiquants. Et ce, aussi bien pour les pratiquants adultes que pour les enfants. Nussbaum insiste d'ailleurs sur l'intérêt de cette capacité trop souvent négligée :

« Un cas particulièrement intéressant est celui de la capacité à jouer. Il est maintenant absolument évident qu'il n'est pas souhaitable de donner aux adultes une vie où il n'y aurait aucune possibilité de jeux, d'oisiveté et d'expression personnelle. Mais nous avons tendance à supposer que les gens joueront si l'occasion leur est donnée, et nous avons donc tendance à négliger de développer la capacité de jouer comme faisant partie de ce que prépare un enfant pour le fonctionnement de l'adulte. » (Nussbaum, 2008, p. 137)

De manière tout aussi évidente, la pratique d'une activité physique participe au développement de la cinquième capacité, qui concerne les émotions. Il est évident que la pratique sportive donne accès à un éventail émotionnel intense. Le plaisir procuré par la pratique physique n'est plus à démontrer. La compétition dans un cadre sportif engendre également, nous le verrons par la suite à travers le témoignage des joueurs de foot-fauteuil interrogés, une décharge émotionnelle intense, faite de joie, de stress, de satisfaction et parfois de colère. En ce qui concerne cette capacité, Nussbaum note que:

« Soutenir cette capacité signifie soutenir des formes d'associations humaines dont on peut considérer le développement comme crucial. » (Nussbaum, 2008, p. 123).

Il en va donc du rôle de la société, de l'Etat, de soutenir les initiatives qui rendent possible cette capacité.

Si les liens entre les capacités neuf et cinq et la pratique sportive sont manifestes, il y est possible de mettre au jour une multitude d'éléments moins évidents, mais tout aussi probants qui attestent du rôle qu'a à jouer la pratique physique et sportive dans le développement des capacités de base. Pour ne donner qu'un exemple, la pratique sportive offre une possibilité d'engagement dans une forme d'interaction sociale particulière, dimension fondatrice de la septième capacité de Nussbaum. Nous pourrions multiplier ainsi les exemples qui attestent du caractère essentiel de la capacité de la pratique physique et

sportive. Proposer des pratiques physiques est incontestablement¹, au regard des propositions de Nussbaum, un moyen de contribution particulièrement approprié (mais pas suffisant, cela va de soi) pour étoffer l'offre des capacités de base.

Ce souci de proposer des activités physiques et sportives pour tous est d'ailleurs une préoccupation majeure de l'ONU, qui avait décrété l'année 2005 comme « l'Année internationale du sport et de l'éducation physique. ». Encore très récemment, lors du forum international sur le sport au service de la paix et du développement, qui s'est tenu en Suisse, à Genève du 10 au 11 mai 2011, Ban Ki-moon, le secrétaire général de l'ONU réaffirmait les engagements de l'ONU pour promouvoir la pratique physique et sportive :

« Le sport apparaît de plus en plus comme un important moyen permettant d'aider les Nations Unies à atteindre leurs buts, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement. En intégrant de manière plus systématique le sport dans ses programmes en faveur du développement et de la paix, l'Organisation peut mettre pleinement à profit un outil économique et de grande portée grâce auquel nous pourrions créer un monde meilleur. »

L'activité physique et sportive est donc devenue un outil fondamental de l'ONU en faveur du développement des peuples. Pour cela, l'ONU compte sur l'*United Nation Office on Sport Development and Peace* (UNOSDP)², Le bureau des Nations Unies chargé de favoriser le « sport au service du développement et de la paix » dont l'objectif affiché est de promouvoir :

« All forms of physical activity that contribute to physical fitness, mental well-being and social interaction, such as play, recreation, organized or competitive sport, and indigenous sports and games. »³

¹ À ce sujet consulter l'article de Peter Donnelly : Donnelly, P., 2008. Sport and human rights. *Sport in Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, pp. 381-394.

² <http://www.un.org/wcm/content/site/sport/>

³ <http://www.un.org/wcm/content/site/sport/home/sport>

Pour y parvenir, l'UNOSDP émet dans son rapport d'assemblée générale de 2010¹ plusieurs recommandations à l'adresse des pays membres des Nations Unies. Pour favoriser l'émergence et le développement des pratiques sportives, il souligne l'importance des échanges entre les Etats :

« [L'UNOSPD] Invite les membres et les organisations internationales à vocation sportive à aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, en ce qu'ils font pour renforcer leurs moyens dans les domaines du sport et de l'éducation physique, en leur proposant des données d'expérience et des pratiques de référence nationales. »²

L'autre recommandation essentielle mise en avant par ce rapport de l'UNOSPD, c'est la responsabilité des Etats qui doit soutenir, pour favoriser l'émergence et le développement des « capacités » sportives, toutes les formes de pratiques physiques et sportives en :

« Les dotant des ressources financières, techniques et logistiques nécessaires à [leur] mise en place. »³

Au regard de ces propositions, la pratique physique et sportive constitue une capacité essentielle, cela ne fait aucun doute. Il semble alors légitime de mettre en perspective les propositions de l'ONU avec les populations de sportifs en situation de handicap. Comment favoriser la pratique sportive de ces derniers, en prenant en compte l'hétérogénéité du public concerné. C'est ce point que nous allons aborder maintenant.

3.1.4. Favoriser l'émergence et le développement de pratiques physiques adaptées.

Il faut bien faire la différence, comme l'ont fait Martha Nussbaum et Amartya Sen, entre fonctionnement et capacité. Le fonctionnement, pour cet auteur, correspond à une réalisation. Une capacité, quant à elle, est une aptitude à la réalisation (Nussbaum, 2006, 2008). Considérer le sport comme une capacité ne revient donc pas à imposer le sport pour tous, bien au contraire. Appréhender la pratique physique par le biais du paradigme de la

¹ Cf annexe N° 4, Resolution adopted by the General Assembly, 23 novembre 2010

² Idem, p.4

³ Op. cit. p.8

capabilité tend plutôt à s'intéresser à la possibilité du choix de faire une activité physique. C'est une approche extrêmement large : certes, pour que cette capabilité sportive soit effective pour les personnes touchées par une déficience motrice, il est nécessaire que les infrastructures soient accessibles. C'est une condition indiscutable. Mais une autre condition tout aussi indiscutable, et qui paradoxalement ne l'est quasiment jamais, c'est l'existence même de sport « praticable » par des personnes déficientes motrices. Etre dans un gymnase ne suffit pas, il faut qu'il existe une pratique sportive.

Accéder à une piste de ski ne suffit pas à un jeune dit « IMC » pour devenir skieur : il faut qu'il existe une forme de glisse adaptée. L'approche de la pratique du sport par la capabilité, plus qu'un renversement de perspective, est l'élargissement de celle-ci. Il est indéniable que des efforts politiques importants ont été menés pour accessibiliser les lieux de pratique sportive, et c'est louable. Mais le second aspect, pourtant tout aussi crucial, est souvent absent des considérations, et des mesures politiques. Très peu est fait pour favoriser l'émergence et le développement de pratiques physiques adaptées. Certes, l'Etat apporte son soutien à la fédération handisport. Mais la fédération handisport ne recouvre pas toutes les activités adaptées, particulièrement les pratiques émergentes.

Comme le souligne Marcia Rioux¹ dans un article publié dans *Sport in society*, la formation des éducateurs sportifs, des professeurs d'EPS et des coaches sportifs est également un levier essentiel dans l'élargissement des capacités sportives :

« Appropriate training must be provided in coaching and physical education programmes, and in the services in all areas so that everyone can be included, as often in the past 'experts' often ignored or felt uncomfortable addressing the needs of persons with disabilities » (Rioux, 2011, p. 1095)

Pourtant, l'exemple du foot-fauteuil montre qu'il en va de la responsabilité des personnes handicapées elles-mêmes, et de leur entourage, d'inventer, de développer, et de faire (sur)-vivre dans un contexte socio économique difficile, des formes de pratiques spécifiques et considérées comme marginales. Et si une nouvelle forme de pratique réussit,

¹ Rioux, M. H., 2011. Disability rights and change in a global perspective. *Sport in Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, pp. 1094-1098.

à force de pugnacité, à s'implanter, alors peut-être sera-t-elle soutenue. Les exemples de pratiques, qui se sont imposées ou non, sont nombreuses. Nous avons choisi de nous pencher sur le cas du foot-fauteuil, qui, en partant de rien, a ouvert une nouvelle capacité, celle d'autoriser des personnes « lourdement handicapées » à pratiquer un sport collectif.

3.1.5. Ouvrir la voie vers la capacité sportive aux personnes utilisatrices d'un fauteuil électrique.

La question de pratiquer ou non un sport collectif pour une personne valide « va de soi ». C'est même devenu une capacité extrêmement large tant l'offre s'est diversifiée. Les formes de pratiques sportives collectives sont multiples : elles s'étendent du jeu traditionnel (la balle assise, la balle aux prisonniers....) au jeu sportif institutionnalisé (avec en figure de proue le football), appelé « sport » selon le souci définitoire du sociologue Pierre Parlebas (1981). Tout le monde, quelque soit son niveau économique, a la possibilité de pratiquer un sport collectif, grâce aux initiatives du Ministère de la Jeunesse et des Sports, ou bien encore du sport scolaire.

Tous sauf, jusqu'à très récemment, les personnes utilisatrices au quotidien du fauteuil électrique. Non pas parce que les lieux ne sont pas accessibles (quoi que cela puisse être une raison parfois) mais bien parce qu'il n'existait tout bonnement pas de pratique sportive adaptée à ce public. Ainsi, le sport qui se veut être le plus populaire, le plus démocratisé, exclut en réalité toute une population pourtant demandeuse. Cette population, c'est celle qui ne répond pas aux normes corporelles du sportif « normal », sous entendu « valide ». Ce sont les corps qui ne correspondent pas à celui du footballeur, celui qui ne peut pas utiliser ses jambes pour « faire du sport », pour « taper dans le ballon ».

Et sans la ténacité d'une poignée de sportifs en fauteuil électrique, qui ont réussi à inventer une nouvelle norme de pratique du football et qui l'imposent de plus en plus, nous le verrons, dans le paysage footballistique français et international, cette capacité n'existerait pas. Vous l'avez compris, cette réflexion sur la pratique sportive en tant que capacité, nous amène inévitablement à nous questionner sur la notion de normes. Qu'est ce qui relève du normal ? Quelle est cette norme corporelle qui semble guider « l'offre » de capacité sportive ? Est-elle aussi stable qu'elle ne le paraît ? Les corps de ces footballeurs en fauteuil sont-ils « normaux » ? Pour répondre à ces interrogations, une piste ouverte par

Canguilhem nous semble particulièrement riche : le corps « normal » ne serait-il pas avant tout le corps créatif, le corps inventeur de nouvelles normes ? Dans le cas du foot-fauteuil, ouvrir la capabilité sportive aux personnes en fauteuil électrique est indissociable d'un processus normatif, que nous tenterons, comme énoncé plus haut, de mettre en lumière dans la deuxième et la troisième partie. Mais avant cela, penchons-nous sur ce concept de normativité, comme il a été développé par Georges Canguilhem.

3.2. Le corps sportif « handicapé ». Vers de nouvelles normativités.

« C'est seulement en exagérant la différence entre intérieur et extérieur, dessus et dessous, mâle et femelle, avec et contre, que l'on crée un semblant d'ordre. » (Douglas, 2001, p. 26)

3.2.1. Statut épistémologique du « normal »

Nous le verrons dans la troisième partie de notre mémoire de thèse, le corps « handicapé » sonde les représentations anthropologiques du corps et explore la notion d'humanité. Il est un autre concept sociologique que le handicap interroge : celui de la norme, de la norme dans son rapport à la différence. Cette notion utilisée de manière récurrente en sciences humaines et sociales n'en n'est pas moins complexe, bien au contraire. De prime abord, on est tenté de penser la norme comme un concept quasi statistique : la norme est ce qui apparaît le plus fréquemment et à l'opposé, l'anormal est ce qui est rare, ce qui apparaît avec la fréquence la moins élevée. Pourtant, étymologiquement, « norme », du latin *norma*, signifie l'équerre. La norme serait plus une figure qu'une fréquence. Une figure droite, une perpendiculaire qui n'admet aucun degré de liberté : la norme est alors l'unification, la standardisation, la résorption de la différence.

Dans son analyse du normal et du pathologique, Georges Canguilhem bouleverse les dualismes communément admis en matière de norme et de pathologique, de sain et d'anormal. Nous allons, dans cette nouvelle partie, interroger le statut épistémologique du normal au regard des propositions de Canguilhem pour en dégager un mécanisme clef de notre analyse des processus de réhabilitation du corps « déficient »: la normativité.

3.2.1.1. La maladie, l'anomalie et la pathologie

Tout au long de son œuvre *Le normal et le pathologique*, Canguilhem examine les discours positivistes sur les maladies, pathologies, anomalies, infirmités et autres « monstruosités ». L'enjeu pour Canguilhem est de mettre en avant le caractère arbitraire de ces constructions, souvent manichéennes, qui font disparaître l'expérience individuelle de la vie derrière des catégories normatives. Il faut donc mettre en question les normes, souligner

leur caractère changeant, pour faire ressortir le rôle de l'expérience qu'en fait le sujet dans la production de ces mêmes normes. Ainsi, la maladie est une expérience avant tout subjective : je suis malade parce que je me sens malade, parce que je me sens nuisible, indésirable, socialement dévalué, etc. (Canguilhem, 1999, p. 74). Et on ne peut se sentir malade que par rapport à un état antérieur, la maladie se manifestant par une réduction des possibilités d'adaptation et d'innovation de l'individu. La maladie n'est pas une anomalie, mais c'est selon Canguilhem un changement « d'allure de vie », c'est un état qui demande à la personne un effort pour continuer à vivre. La maladie réduit la capacité d'adaptation de l'individu dans son milieu. L'anomalie quant à elle, qu'il ne faut pas confondre avec l'anormalité, n'est pas un changement d'allure de vie puisqu'on pourrait dire que pour qu'il y ait anomalie, il faut que l'individu soit né avec une allure de vie qui sera déterminée par cette anomalie :

« Le propre de l'anomalie c'est d'être constitutionnelle, congénitale, même si l'apparition retarde par rapport à la naissance et n'est contemporaine que par l'exercice de la fonction [...]. Le porteur d'une anomalie ne peut donc être comparé à lui-même. » (Ibid., p.87).

Canguilhem considère qu'une anomalie, lorsqu'elle devient à la fois invalidante et qu'elle provoque un sentiment de dévalorisation chez l'individu, constitue une infirmité. Donc, toute anomalie n'est pas pathologie :

« La norme en matière de pathologie est avant tout une norme individuelle. » (Ibid., p. 72)

L'anomalie est pathologie lorsqu'elle engendre chez l'individu une impression de souffrance et faiblesse, d'impuissance face à la vie. On comprend ici que, si Canguilhem précise la différence entre la maladie et l'anomalie (qui serait congénitale, et stable en quelque sorte), il ne le fait pas clairement pour les notions de maladie et de pathologie : toutes deux sont un sentiment, un ressenti personnel. Or, ce flou pose problème dans notre analyse. Il nous semble possible et nécessaire (pour ne pas nier les effets « pratiques » d'une pathologie sur l'organisme) d'établir une distinction entre pathologie et maladie sans pour autant retomber dans un discours positiviste. La définition donnée par Canguilhem de la maladie nous convient : nous allons considérer la maladie comme un « changement

d'allure ». Toutefois nous pensons qu'il est nécessaire d'utiliser le terme « pathologie » pour désigner les troubles fonctionnels d'un organisme et non son interprétation individuelle. La pathologie peut entraîner la maladie, mais ceci n'est pas systématique. Nous garderons à l'esprit que la « pathologie » n'est pas un jugement de valeur, mais bien un intitulé théorique, scientifiquement construit (et donc socialement construit) pour désigner tels ou tels types de troubles. Ainsi, nous ne nierons pas la spécificité de chaque « pathologie » et éviterons de tomber dans un relativisme absolu : la lésion cérébrale n'a pas les mêmes incidences sur l'organisme qu'une dystrophie musculaire ou une amyotrophie spinale infantile... Et les pathologies seront maladies uniquement si elles sont vécues comme telles par les individus.

Ce n'est pas parce qu'il y a anomalie ou pathologie qu'il y a anormalité. On peut même dire que, d'une certaine manière, elles peuvent être la source de la normalité. En effet, nous allons voir dans la partie suivante que chez Canguilhem, la normalité doit se définir non pas comme la conformité de l'individu à un cadre normatif, mais comme une capacité normative. Et pour qu'il y ait capacité normative, il faut que l'individu expérimente la marge, crée des écarts.

3.2.1.2. Normalité et normativité

La normativité est le concept central de l'analyse de la normalité chez Canguilhem. Pour lui, c'est la capacité normative d'un individu qui permet de définir sa normalité. La normativité est pour Canguilhem la capacité d'un individu à inventer et à instituer de nouvelles normes, dans un système de normes déjà existant. Être normatif, c'est avoir le pouvoir de créer et d'imposer de nouvelles normes de vie par rapport à celles déjà existantes. On comprend alors que le revers de la normalité n'est pas l'anormalité, puisqu'il est nécessaire pour un individu d'être à un moment « hors norme » pour être normal, c'est-à-dire normatif. C'est cette normativité, notion subjective, qui permet de distinguer le normal de la maladie et de la pathologie, ces dernières étant la diminution voire l'absence de normativité. La pathologie et la maladie, pour Canguilhem, ne se manifestent donc pas par une absence de normes, mais par la réduction de l'individu à « une norme unique de vie » (Ibid. p.87)

La normativité est également pour l'être humain un moyen de s'individualiser, car c'est dans la confrontation de l'individu avec son environnement (social et biologique) que la normativité se développe. Si l'individu peut être normatif, c'est essentiellement parce qu'il existe déjà un tissu de normes dans lequel il évolue ; en ce sens nous allons voir que normativité et milieu sont étroitement liés.

a-Normativité et milieu

« La normativité désigne ce par quoi le vivant se lie au milieu, devenant le sujet du milieu grâce au choix de valeurs par lequel il transforme un milieu en son œuvre. »

(Le Blanc, 2008)

Mais de quel milieu parle Canguilhem ? Souvent du milieu biologique, plus rarement du milieu social. Le milieu biologique est un milieu de contraintes « naturelles » dans lequel l'homme doit évoluer. D'une certaine manière, l'homme subit ces contraintes car il ne peut pas modifier fondamentalement les contraintes naturelles qui lui sont imposées par ce dernier (l'homme doit respirer, se nourrir, dormir...). Le milieu social quant à lui serait un produit de l'homme et de son histoire, c'est un système de normes issu d'une volonté collective et relayé en particulier par certaines institutions « normalisantes », l'école ou les hôpitaux par exemple. Il pourrait donc paraître moins contraignant que le milieu naturel, car étant un produit de l'homme, il peut donc être facilement renégocié par ce dernier. Ces deux « types » de milieux amènent Canguilhem à parler de normativité sociale ou vitale. Nous allons maintenant éclaircir ces deux notions. Puis nous tenterons de dépasser ce dualisme au regard du corps hybride.

b-De la normativité vitale...

Dans la première partie de son ouvrage, *Le normal et le pathologique*, Canguilhem appréhende la normativité quasi uniquement d'un point de vue biologique. Il parle essentiellement de normativité organique, biologique ou vitale. Cette normativité vitale désigne la création du vivant par lui-même, la capacité d'un organisme à imposer des normes biologiques mieux adaptées au milieu qui l'entoure. Ainsi, un être vivant, que ce soit un homme, un animal (voire pourquoi pas un végétal) est normatif parce que ses caractéristiques sont mieux adaptées au milieu dans lequel il vit que celles de ses

congénères. C'est par exemple le cas des phalènes noires du bouleau¹ qui ont supplanté les phalènes blanches dans les régions industrielles anglaises plantées de bouleaux. A l'origine, la couleur blanche permettait aux papillons blancs de mieux se fondre sur l'écorce blanche des bouleaux. Avec l'industrialisation, certaines régions ont vu l'écorce de leurs bouleaux noircir : les papillons présentant une anomalie de couleur (les plus foncés) sont ainsi devenus plus adaptés au milieu car moins visibles des prédateurs. Les papillons qui présentaient une anomalie ont supplanté les papillons blancs « normaux ». De cet exemple, nous pouvons retirer une caractéristique fondamentale de la normativité vitale qui va conduire Canguilhem à la distinguer de la normativité sociale : les normes biologiques sont intrinsèquement liées à un corps « biologique », « naturel ». Ces normes biologiques sont internes, propres aux organismes. C'est la couleur du papillon qui constitue la norme et non le milieu. L'environnement biologique ne constitue pas la norme en lui-même : il est certes contraignant, mais il ne va faire « que » favoriser mécaniquement tel ou tel organisme, il n'impose pas la norme. Le papillon est dit normal par rapport à une norme interne, sa couleur. La normativité sociale au contraire est externe à l'individu.

c-À la normativité sociale

Nous venons de voir que la normativité vitale est liée à des normes internes. Le milieu biologique est contraignant, mais il n'impose pas ses propres normes à l'individu. Or, les normes sociales, au contraire, ont pour caractéristiques de découler d'un jugement extérieur, elles exercent un pouvoir sur les individus (Foucault, 1975), elles les assujettissent. Parallèlement, elles ont pour fonction de rationaliser, de rendre intelligible le monde social dans lequel ces mêmes individus évoluent. Constructions humaines, ces normes sociales sont d'autant plus fragiles qu'elles semblent arbitraires : pourquoi manger avec des baguettes plutôt qu'avec une fourchette ? Pourquoi la couleur du deuil est-elle le noir en Occident ? Cette fragilité des normes sociales est une propriété qui permet (en plus de leur caractère externe) à Canguilhem de distinguer la normativité sociale de la normativité biologique. Comme l'explique Guillaume Le Blanc² ;

¹ À ce sujet, voir l'article de Michaël Majerus : Majerus, M. (2009). Industrial Melanism in the Peppered Moth, *Biston betularia*: An Excellent Teaching Example of Darwinian. (S. Science, Éd.) *Evolution: Education and Outreach*, pp. 63-74.

² Le Blanc, G. (2008). *Canguilhem et les normes*. Paris: Presses Universitaires de France.

« La norme sociale, expression d'une volonté collective, peut toujours être interrompue par une normativité individuelle pour laquelle la valorisation d'un état de choses autre engendre une nouvelle possibilité qui bouleverse le terrain du déjà existant de la vie sociale. » (Idem, p.90).

La normativité sociale est donc la capacité d'un individu à créer une valeur sociale et à l'imposer dans le tissu social déjà posé. La normativité sociale est une forme d'agentivité¹, une manière de se construire dans un environnement social normalisant.

La philosophie et la sociologie récente (le post structuralisme ou postmodernisme pour être précis) remettent en cause le caractère « naturel du corps ». Pour les tenants de ces courants, le corps, dans sa matière, est une construction culturelle, parfois discursive (Butler, 2009). Les post humanistes nous montrent combien le corps ne peut être pensé de manière uniquement biologique ; dans un contexte de progrès scientifiques rapides, le corps s'articule à la technique, il s'hybride, se technicise. Nous tenterons, dans la partie qui suit, de reprendre la notion de normativité proposée par Canguilhem et de la confronter à ces corps hybrides.

3.2.1.3. Le corps hybride et la normativité

D'une certaine manière, Canguilhem conçoit séparément la normativité vitale et la normativité sociale. Canguilhem pense que contrairement aux normes vitales, les normes sociales sont fragiles. Elles sont fragiles parce que tout un chacun peut les remettre en cause par l'expérience. C'est d'ailleurs l'optique même des politiques *queer* dans le domaine du genre². Une pratique subversive suffirait à renverser tout un système normatif. Toute norme sociale posée est fragile car elle peut être à tout moment brisée. Pour qu'une norme biologique, organique, s'impose, il faut au contraire qu'elle surpasse la précédente. C'est le principe de l'évolution mis au jour par Darwin. Canguilhem explique que la normativité vitale participe toujours à une optimale adaptation à un milieu alors que la normativité sociale

¹ L'agentivité est la translittération du terme anglo-saxon *agency*, qui renvoie à la capacité qu'a un agent à agir dans, et sur le monde qui l'entoure.

² Butler, J. (2006). *Trouble dans le genre*. Paris: La Découverte.

s'envisage au contraire comme un écart à la normalité. Il n'y a pas, derrière le concept de normativité sociale, l'idée d'une amélioration, d'une adaptation ou d'un dépassement, mais celles d'inédit, de nouveauté, d'invention.

Dans le cas du corps hybride (ce qui est le cas, rappelons le, de la majorité des corps contemporains), on ne peut pas penser de manière binaire normal *versus* anormal : l'un et l'autre sont complémentaires. C'est dans une dynamique commune que se construisent ces deux notions : ce qui échappe à la norme, ce que nous nommons l'altérité, la marginalité, la différence, est le moteur même de la production de la norme. Il faut voir la normalité sociale et biologique comme le fruit d'une intention normative. Le corps « handicapé » est certainement le moteur le plus efficace des normes corporelles à venir. En proposant des façons alternatives de vivre, de respirer, de bouger, de jouer, le corps dit « handicapé » explore un nouveau monde biotechnologique et remet en question les normes corporelles existantes.

La problématique du corps hybride met en question la vision dichotomique qu'a Canguilhem des normes corporelles (vitales vs sociales). Dans le cas d'un corps hybride, la normativité biotechnologique n'a pas forcément pour but de dépasser les normes vitales (ou organiques, biologiques, comme on voudra les appeler) déjà existantes. Elle peut conduire à une nouvelle forme d'être au monde (chirurgie esthétique, DHEA, implants, drogues....) ou simplement à la possibilité d'être dans le monde.

Prenons le cas d'un dispositif médical « invasif » : la trachéotomie. Le corps ainsi appareillé met en cause, dans un mouvement unique, les normes organiques et les normes sociales. Les normes organiques d'abord, parce que sans cette intervention, la personne concernée n'aurait pas pu continuer de vivre ; cette normativité biotechnologique (on peut effectivement parler de normativité, car cet appareillage permet une façon alternative de répondre aux contraintes du milieu biologique, à savoir le besoin de respirer) ne vient pas surpasser les normes organiques existantes, mais propose une nouvelle forme possible de vie. Les normes sociales ensuite, parce que ce système de respiration, visible car extérieur, remet en question les représentations corporelles communément admises. Le corps construit socialement cache ses manifestations internes « naturelles » ou « biologiques »

derrière des rites de politesse¹ : on met sa main devant la bouche lorsque l'on bâille pour mettre à l'abri des regards l'intérieur du corps momentanément exposé. Or, la trachéotomie extériorise le système respiratoire, elle le montre, le rend visible. L'individu trachéotomisé questionne le procès de civilisation mis en avant par Norbert Elias² en exposant le corps dans sa dimension la plus intime : ses organes. En outre, l'individu pose la question de la matérialité charnelle du corps : ce système artificiel fait de métal et de plastique qui vient ventiler l'individu fait-il partie du corps ? Les progrès biotechniques et médicaux rapprochent donc les normes sociales et les normes organiques dans le sens où ils assouplissent et/ou remettent en cause les logiques du vivant, de la matière. On pourrait aller plus loin en disant que, de plus en plus, les normes sociales prévalent sur les normes biologiques dans le sens où l'intervention humaine (technologique ou médicale) modifie voire supprime le déroulement « bio-logique ». Nous ferons donc référence, quand nous utiliserons la notion de normativité, à ces deux aspects : à la fois biologique et social.

3.2.2. Le corps handicapé est-il normatif ? Normativité, déshabilitation et réhabilitation

La déficience et l'environnement seraient «déshabilitants». La pathologie et l'environnement concourent à une réduction de l'allure de vie de l'individu et, en ce sens, ils le rendent malade. La pathologie d'une part, parce qu'elle réduit les capacités d'agir de la personne en l'empêchant d'effectuer des mouvements, en limitant sa motricité. L'environnement d'autre part, car c'est bien lui qui exige de l'individu certaines capacités : un bus qui dispose d'une plateforme pour permettre à un fauteuil d'y accéder rend la déficience motrice d'un paraplégique en fauteuil caduque. La capacité à monter une marche et donc à se déplacer debout n'est pas nécessaire si cet aménagement est effectif. On distingue alors le chemin vers la réhabilitation. Il ne s'agit pas de recouvrir une capacité que l'on n'a pas ou que l'on a perdue, mais plutôt de permettre à une forme nouvelle de déplacement (le déplacement en fauteuil électrique ou manuel peut être qualifié de nouveau au regard de l'âge de la bipédie) de trouver sa place et d'imposer ses règles dans le système de normes existantes. Et cela ne semble pas utopique aujourd'hui : en ce qui

¹ Goffman, E., 1974. *Les rites d'interaction*. Paris: Les Editions de Minuit.

² Elias, N. (1991). *La Civilisation des moeurs*. Paris: Calmman-Lévy.

concerne la mobilité, nous disposons de toutes les techniques nécessaires pour la réhabilitation de la personne qui ne dispose pas de la marche ; les fauteuils manuels comme électriques sont aujourd'hui très performants et sont déclinés pour tous les âges. Les ascenseurs et les escalators adaptatifs permettent d'accéder aux étages.

La voie de la réhabilitation est bien ici dans la normativité : c'est l'inventivité dans la différence, le refus de l'individu de se cantonner à une norme de vie unique : celle du « handicapé », d'être contraint à une allure de vie ralentie par sa déficience. Le corps « handicapé » peut être considéré alors comme normal au sens de Canguilhem puisque normatif, c'est-à-dire inventeur d'un autre mode de vie.

3.2.2.1. La moyenne comme signe de la norme

Même s'il semble évident, dans la démonstration de Canguilhem, que la norme est un phénomène qualitatif, on peut alors légitimement se demander ce qui lie très souvent normalité et fréquence. Effectivement, on tend à voir la norme comme une notion statique, une zone dans la courbe de Gausse, et c'est d'ailleurs parfois le cas. Ici l'erreur n'est pas de faire le lien entre norme et moyen, mais d'appréhender le moyen comme cause de la normalité. Or, pour comprendre comment se construit une norme, il faut renverser cette causalité : ce n'est pas la moyenne, notion statistique, qui va définir la norme, mais elle va en devenir le témoin. C'est parce qu'une différence a été vécue par un individu comme pénalisante, que cette différence va être quantifiée par des statisticiens : cette différence va alors porter un nom, va correspondre à une fréquence, va être étudiée et avoir une existence scientifique « objective » :

« C'est parce que l'anomalie est devenue pathologie qu'elle suscite l'étude scientifique des anomalies. De son point de vue objectif, le savant ne peut voir dans l'anomalie qu'un écart statistique, en méconnaissant que l'intérêt du biologiste a été suscité par l'écart normatif. En bref, toute anomalie n'est pas pathologique, mais seule l'existence d'anomalie pathologique a suscité une science des anomalies qui tend normalement, du fait qu'elle est une science, à bannir de la définition de l'anomalie toute implication de la notion normative. Les écarts statistiques que sont les simples variétés ne sont pas ce à quoi on pense quand on parle d'anomalies, mais les difformités nuisibles ou même incompatibles avec la vie sont ce à quoi on pense,

en se référant à la forme vivante ou au comportement du vivant non pas comme un fait statistique, mais comme un type normatif de la vie. » (Canguilhem, 1999, p. 85).

Prenons l'exemple de la dystrophie musculaire de Duchenne de Boulogne. Jusqu'en 1860, date de sa description par Guillaume Duchenne, cette pathologie n'existait pas scientifiquement, mais elle était vécue comme maladie par des individus. Cette pathologie a donc été inventée en 1860, puis est devenue une figure quasi paradigmatique de la situation de handicap moteur « lourd » suite aux politiques de l'AFM, en particulier par le biais du Téléthon.

Il nous semble intéressant de faire ici un lien entre la genèse d'une pathologie comme l'expose Canguilhem et les travaux de Bruno Latour (Latour & Woolgar, 2006 ; Latour, 2006). Dans *Pasteur : guerre et paix des microbes*¹, ce dernier analyse comment Pasteur et ses disciples vont « inventer » les microbes et produire la bactériologie. Pasteur va véritablement réaliser un travail de construction politico-sociale de la notion de microbe. Les microbes existaient « objectivement » avant que Pasteur n'en fasse la découverte scientifique bien sûr, mais c'est lui qui va leur donner une existence sociale et politique. La découverte scientifique est intimement liée au contexte social : c'est lui qui participe à la possible genèse de la découverte scientifique, mais c'est aussi lui qui oppose une résistance à la reconnaissance du fait scientifique. Il ne s'agit pas uniquement de savoir, de connaître, encore faut-il reconnaître (socialement). Chez Latour comme chez Canguilhem, c'est cette reconnaissance de l'ensemble du corps scientifique, politique et social qui fait exister le « fait scientifique », la pathologie.

Revenons à la norme qui est, nous l'avons déjà dit, une notion subjective : on ne peut pas la mesurer objectivement. Une maladie existe parce qu'un « patient » aura fait la démarche d'aller voir son médecin pour une gêne invalidante. C'est le caractère vécu de la maladie qui va permettre de faire exister cette maladie. La norme ne peut donc être appréhendée qu'en fonction d'un contexte social défini : ce cadre dans lequel s'élabore la norme en matière de santé est très lié au niveau de connaissance médicale qui, ne l'oublions pas, est lui-même lié à un contexte social. Ce n'est donc pas la statistique qui fait la norme,

¹ Latour, B. (2001). *Pasteur: Guerre et paix de microbes*. Paris: La Découverte.

mais cela n'interdit pas toutefois qu'il y ait une corrélation entre la fréquence statistique et la notion de normalité :

« S'il est vrai que le corps humain est en un sens un produit de l'activité sociale, il n'est pas absurde de supposer que la constance de certains traits, révélés par une moyenne, dépend de la constance et de la fidélité consciente ou inconsciente à certaines normes de vie. Par la suite, dans l'espèce humaine, la fréquence statistique ne produit pas seulement une normativité vitale, mais une normativité sociale [...]. Un trait humain ne serait pas normal parce que fréquent, mais fréquent parce que normal, c'est-à-dire normatif dans un genre de vie donné [...]. » (Ibid., p.102).

Il est donc essentiel, lorsque l'on manipule la notion de normalité, de garder en tête l'idée que le lien qui peut exister entre fréquence statistique et normalité est le fruit d'un construit d'abord individuel, puis social. L'homme normal est-il alors l'homme moyen ? Non, nous avons vu que la normalité doit être conçue comme une capacité normative du sujet : l'homme normal serait alors l'homme normatif.

3.2.2.2. L'Homme normatif

Cette notion de normativité nous amène à percevoir l'être humain « normal » de manière radicalement différente de celle des positivistes. Que serait l'homme « normal » d'un point de vue statistique ? Mettons à l'épreuve cette notion avec les caractéristiques de la normalité proposée par Goffman¹. L'homme « normal » serait un homme, ce qui élimine les femmes. Il doit ensuite être diplômé, en activité à temps plein (éliminons les enfants et les étudiants, les retraités, les inactifs et les chômeurs). Citadin, il doit être hétérosexuel, marié, avoir des enfants et être en bonne santé, « *de bon poids et de taille suffisante* » (Goffman, 1975, p. 144)... Bref, une définition éminemment restrictive. Nous voici confrontés au paradoxe de la normalité statistique ; l'homme moyen, celui qui répond aux critères « objectifs » de la normalité, constitue finalement lui-même une rareté statistique. Cette « normalité fantôme » mène à une « acceptation fantôme » (Ibid., p. 145).

L'idée d'un homme normal comme homme moyen est donc un non-sens, on ne peut définir la normalité par la statistique. Dans la perspective de Canguilhem :

¹ Goffman, E. (1975). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris: Les Editions de Minuit.

« L'homme normal, c'est l'homme normatif, l'être capable de constituer de nouvelles normes » (Canguilhem, 1999, p. 87)

C'est l'homme qui invente des nouvelles valeurs, qu'elles soient biologiques ou sociales, voire de notre point de vue, à la fois biologiques et sociales. Ce qui individualise, ce qui permet à l'individu d'exister « normalement », c'est son activité de remise en cause des normes instituées et d'institution de nouvelles normes et non sa conformité à la norme déjà instituée. Cela sous-entend que nécessairement, pour qu'un homme puisse être normal, il doit être anormal, c'est-à-dire qu'il doit avoir le sentiment de ne pas correspondre à la norme. En d'autres termes, l'individu doit expérimenter la marge pour être normal... aussi paradoxal que cela puisse paraître, marginalité et normalité, anomalie et normalité vont de pair.

3.2.2.3. L'expérience de la marge et la notion d'écart

Pour Mary Douglas,¹ la société a une forme, une structure : elle a ses frontières extérieures, ses régions marginales et sa structure interne.

« Dans ses marges et dans ses régions non structurées existe de l'énergie. Toutes les expériences que font les hommes de structures, de marges ou de frontières sont un réservoir de symboles de la société. » (Douglas, 2001, p. 130)

Quelle est cette énergie dont nous parle ici l'anthropologue ? On peut y voir l'énergie vitale déployée par l'homme confronté à la marge, un milieu partiellement inconnu et non maîtrisé qu'il doit affronter avec ses propres moyens. La marge, c'est ce qui n'appartient pas à la société, ce qui se trouve juste de l'autre côté de la frontière, de la limite, de la *lime*... l'individu qui expérimente la marge est en situation « liminale ». Cette assertion de Mary Douglas propose un lien entre le concept de liminalité de Van Gennep² et de normativité de Canguilhem. On peut voir l'énergie des « régions non structurées » de la société comme le pouvoir normatif des individus « marginaux », leur volonté d'imposer à une structure sociale

¹Douglas, M. (2001). *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*. Paris: La Découverte.

² Van Gennep, A. (1981). *Les rites de passage: étude systématique des rites de la porte et du seuil, de l'hospitalité, de l'adoption, de la grossesse et de l'accouchement, de la naissance, de l'enfance, de la puberté, de l'initiation, de l'ordination, ect.* Paris: A.& J. Picard.

résistante et hermétique, leur nouvelle façon de vivre, leur nouvelles normes sociales, au risque de fissurer cette structure. La marginalité est ce qui rend possible la normativité. La marge crée des écarts et ce sont ces écarts qui individualisent.

« Instituer de nouvelles normes, c'est forger des écarts individualisants. L'homme normatif devient l'homme de l'écart. » (Le Blanc, 2008, p. 70)

Comme la normalité, l'écart est éminemment subjectif :

« [L'écart est] apprécié différemment en fonction de la gêne que l'anomalie institue dans le jeu normatif. C'est en fonction de ce qu'elle rend impossible que l'anomalie est appréhendée comme un écart. Seul l'individu peut apprécier cet écart. » (Ibid., p. 65)

Ces écarts établis par les hommes de la marge, en situation liminale, constituent des possibilités sociales non explorées. Jouer au football lorsque l'on ne peut pas utiliser ses jambes semble incongru pour la très grande majorité des « valides » : l'écart est trop grand entre les représentations du footballeur et celle du « handicapé ». Pourtant, c'est dans ce grand écart que se sont précipités quelques hommes devenus « normatifs », en « situation liminale ».

3.3. Conclusion

En ce sens, offrir de nouvelles capacités, c'est avant tout questionner les normes du sport « valide ». C'est proposer et imposer de nouvelles formes de pratiques, faire preuve d'une normativité pour reprendre les mots de Canguilhem, au sein d'un système de normes sportives bien établies, au sein d'un monde sportif parfois très résistant et hermétique.

Nous allons justement tenter de saisir, dans la seconde partie de ce mémoire de thèse, comment va émerger le foot-fauteuil et comment il va réussir à construire sa propre logique et à l'imposer au sein d'un système sportif extrêmement rigide. Nous allons tenter de révéler la manière dont ces joueurs « hors normes » vont légitimer leur pratique aux yeux du système handisport, mais également des fédérations sportives « valides ». Nous allons également nous pencher au plus près des pratiquants pour comprendre comment cette population éclectique s'engage sa pratique. Pour cela, l'approche praxéologique nous semble particulièrement adéquate.

Mais avant cela, il est nécessaire de consacrer une partie à la présentation de notre méthodologie de recherche.

4. Méthodologie

Nous avons, en introduction, consacré beaucoup de temps à présenter l'émergence de notre sujet de recherche. Car le contexte dans lequel nous nous sommes engagés sur le terrain a indirectement guidé notre investigation. Notre expérience professionnelle dans un centre spécialisé nous a convaincus qu'il fallait mettre au centre de nos propos l'expérience en première personne du « corps handicapé », trop souvent en marge des travaux sur la question du handicap. De ce fait, c'est une approche qualitative qui s'est imposée. Car celle-ci met au centre de l'analyse l'acteur, son ressenti, ses expériences. Les méthodologies qualitatives ont donc été pour nous un moyen de toucher à cette subjectivité en jeu dans la pratique du foot-fauteuil. Nous le verrons, nous n'aurons pas recours exclusivement à des méthodes qualitatives, mais ces dernières constitueront le fond de notre travail de recherche.

Plus précisément, ce sont les sociologies d'inspiration « compréhensives » qui ont paru les plus aptes à répondre à notre problématique émergente, et rapidement, nous avons inscrit notre recherche dans le « paradigme compréhensif ». L'enjeu fondamental de ce paradigme¹ est de considérer qu'il n'existe pas de réalité extérieure au sujet (Muchielli, 2004, p. 28). « L'objet », le « monde » et le sujet sont interdépendants. La réalité² n'a de sens que parce que des acteurs produisent ce sens (Berger & Luckman, 2006). Le rôle du chercheur ne consiste pas alors à démontrer une réalité « objective » (puisque'elle n'existe pas), mais à mettre au jour la réalité subjective, la manière dont les choses prennent sens chez les personnes concernées. Dans son analyse du « monde social », Max Weber (Weber, 2003) réfute l'objectivité scientifique : son analyse de « l'action sociale » repose sur le sens « subjectif » des acteurs³. Il jette ainsi les bases du paradigme compréhensif. Plusieurs courants sociologiques ou philosophiques modernes s'affilient à cette approche. Citons l'école de Chicago et le courant de l'interactionnisme symbolique, pour qui la scène sociale ne peut s'appréhender que dans les interactions entre les acteurs (Goffman, 1973, 1974,

¹ Muchielli, A., 2004. *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Paris: Armand Colin.

² Berger, P. & Luckman, T., 2006. *La construction sociale de la réalité*. Paris: Armand Colin.

³ Weber, M., 2003. *Economie et sociétés*. Paris: Pocket Agora.

1988). L'ethnométhodologie de Garfinkel (Garfinkel, 2007) est également profondément ancrée dans le paradigme compréhensif. L'approche compréhensive est aussi au cœur de la phénoménologie pour qui le monde ne prend forme que dans l'expérience que l'individu fait de celui-ci (Husserl, 1989, Merleau-Ponty, 1945).

« The language of ethnomethodology is designed to describe members' methods of reality construction, not to discern what is subjectively meaningful within that reality » (Gubrium & Holstein, 1997, p. 52).

Le recours à ce cadre de recherche nous offre l'opportunité de mettre au jour le sens que le joueur de foot-fauteuil donne à sa propre pratique et à l'expérience qu'il en fait.

« Le sens peut être défini comme une expérience humaine (réelle ou imaginée) à laquelle peut être rapporté un énoncé (mot ou ensemble de mots) qui en permet la compréhension » (Paillé & Mucchielli, 2012, p. 61).

Ainsi, l'approche compréhensive donne une place prépondérante aux actions des sujets, car c'est ce dernier, qui par son activité, construit le réel. L'individu est loin d'être un « idiot culturel » (Garfinkel, 2007). La réalité n'a qu'une existence subjective et c'est l'intersubjectivité qui constitue le substrat de la vie sociale¹.

C'est donc cette construction sociale de la réalité qui va être au centre de nos préoccupations. Notre démarche de recherche est exploratoire, nous avons pour objectif la compréhension d'un phénomène sportif « hors du commun », le foot-fauteuil. Car aucune recherche n'a été menée, à notre connaissance, sur cette pratique qui est pourtant le second sport le plus pratiqué en terme de licenciés compétiteurs à la Fédération Française de Handisport². Notre recherche articulera donc un travail descriptif approfondi et un travail interprétatif des phénomènes ainsi décrits. Il faut préciser ici que l'objectif d'un travail compréhensif n'est pas la généralisation de nos observations, mais bien la mise au jour de phénomènes particuliers. Toutefois, le « cadrage de recherche » (Kaufmann, 2011) lors de

¹ Garfinkel, H., 2007. *Recherche en ethnométhodologie*. Paris: PUF

² La FFH, Fédération Française Handisport, propose des activités physiques et sportives à des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel. <http://www.handisport.org/>

l'interprétation de nos données¹ nous permettra de re-contextualiser notre travail par rapport à d'autres recherches menées sur des objets plus ou moins proches.

4.1. Le déroulement de l'enquête

La sociologie compréhensive est pragmatique par nature. Elle est profondément attachée au « terrain »² et c'est même parfois de ce dernier qu'émerge la théorie, comme c'est le cas pour la « *grounded theory* » (Strauss, 1987). Sans poser d'hypothèses préalables, la « *grounded theory* » fait émerger une théorie qui pourra ensuite être transposée à d'autres terrains. Le recueil de données va constituer un travail de longue haleine, mais il est d'autant plus passionnant qu'il donne l'occasion au chercheur (si l'enquête se déroule sans accroc) de s'immerger intensément pour saisir la subjectivité des acteurs qui l'entourent et pour interpréter au mieux les données ainsi récoltées³.

« With the research goal of interpreting the social world from the perspectives of those who are actors in that social world, it follows that the research methods include interacting with people in their social contexts and talking with them about their perceptions » (Glesn, 2011, p. 8).

Très souvent, « traditionnellement » pourrions-nous dire, la démarche compréhensive implique l'articulation de deux outils à la disposition du chercheur en sciences humaines : l'observation et l'entretien. Ce sont effectivement les deux outils méthodologiques pour lesquels nous avons opté.

4.2. L'observation participante

Le premier contact avec le terrain s'est fait dans le cadre d'une observation timide et discrète. Ayant obtenu l'autorisation d'assister à des séances d'entraînement de « foot-fauteuil », nous nous y sommes rendu en tant que simple observateur. Notre observation

¹ Kaufmann, J. C., 2011. *L'entretien compréhensif*. Paris: Armand Colin.

² Strauss, A. L., 1987. *Qualitative Analysis for Social Scientists*. Cambridge: Cambridge University Press.

³ Glesn, C., 2011. *Becoming qualitative researchers*. Boston: Pearson.

s'est essentiellement faite dans deux clubs de foot-fauteuil choisis sur deux critères. Le premier est géographique. Nous avons choisi des clubs relativement proches de notre lieu de résidence (sud-ouest parisien) pour nous assurer de la possibilité de nous y rendre aisément régulièrement. Le second critère¹ est intrinsèque au club. Il concerne le niveau de championnat et les caractéristiques des joueurs qui y évoluent, l'objectif étant d'atteindre un « *maximum variation sampling* » (Patton, 2002). Nous reviendrons plus précisément sur ce point lors de la présentation des interviewés. Le premier club dans lequel a eu lieu l'observation est situé à Châtenay-Malabry et le second est situé à Nanterre. Ces deux clubs comptent une dizaine de joueurs chacun, avec deux équipes de joueurs évoluant dans des niveaux de championnats différents.

La première équipe de Châtenay-Malabry évolue dans la première division du championnat de France, et compte en ses rangs un joueur de l'équipe de France et un ancien international. C'est une des meilleures équipes du championnat de France qui, du fait de ses très bons résultats, participe aux compétitions européennes (la ligue des champions). La deuxième équipe de Châtenay-Malabry, quant à elle, évolue en quatrième division, dans le championnat national.

La première équipe de Nanterre évolue en deuxième division, où elle se classe en tête de poule. Même s'il n'y a pas de joueurs de l'équipe de France au sein du club, certains ont déjà été (ou le sont devenus au cours de notre recherche) présélectionnés. La particularité du club de Nanterre est de compter dans ses rangs de nombreuses femmes (3) proportionnellement aux autres clubs. Et toutes les trois sont titulaires de l'équipe première. Tout comme la seconde équipe de Châtenay-Malabry, celle de Nanterre évolue en Nationale, dans la 4^{ème} division du championnat de France.

Nous avons dit que l'observation a été discrète. Mais très rapidement, celle-ci est devenue participante. En effet, du fait de la connaissance du milieu du handicap moteur, nous avons rapidement été « mis à contribution ». Il faut souligner ici que nous n'étions pas totalement inconnus de nos inter-actants, et la plupart connaissaient notre caractéristique

¹ Patton, M. Q., 2002. *Qualitative research and evaluation methods*. Thousand Oaks: Sage.

professionnelle. Tous savaient que nous venions dans le cadre d'une recherche universitaire, mais nombre d'entre eux connaissaient aussi notre expérience professionnelle dans le milieu du handicap (nous occupions encore un poste d'AVS les deux premières années de la recherche). Ce « double statut » confèrera à notre endroit une position particulière sur le terrain, et nous orientera vers une observation de type participante dès la seconde séance d'observation. Ce qui ne sera pas un frein à notre recherche, bien au contraire. Comme l'explique Corrine Glesne, l'observation doublée d'une participation favorise la connaissance du terrain :

« Both observation and participation contribute to what you can learn about a site, a process, and insider perspectives » (Glesn, 2011, p. 64).

Le fait d'être identifié par les joueurs comme quelqu'un « du milieu » du handicap a incontestablement facilité notre accès aux informations. Du fait de nos connaissances préalables en ce qui concerne le matériel et à notre possibilité d'aider en cas de besoin (transferts de joueurs, installation du fauteuil...), nous avons très vite établi une relation de confiance avec les joueurs. Ainsi, nous avons à plusieurs reprises pu participer à des séances d'entraînement en fauteuil. Si l'on peut tirer profit d'une position particulière vis-à-vis de notre terrain de recherche, on peut par ailleurs légitimement se demander si elle ne va pas d'une certaine manière « modifier » la « réalité » en influençant les comportements (ou les réponses) de nos interlocuteurs. C'est certainement le cas. Mais vouloir totalement contrôler les phénomènes d'influence dans les interactions est une illusion positiviste (Kaufmann, 2011, Weber, 2003). Nous l'avons dit, la démarche compréhensive cherche à saisir les processus de construction de la réalité, l'interaction avec le chercheur va participer à l'élaboration de cette réalité. Il ne s'agit pas d'ignorer totalement ces phénomènes d'influence, loin de là. Au contraire, il s'agit justement de préciser qu'ils existent et de montrer de quelle manière ils peuvent influencer la recherche. C'est pourquoi la démarche compréhensive implique une part « *d'autoethnographie* » (Glesn, 2011, p. 247), et nous consacrerons une partie de notre recherche à la place de notre statut de « chercheur valide » au sein du club de foot-fauteuil. À ce sujet, il est d'ailleurs nécessaire de préciser ici que pour les auteurs de méthodes compréhensives, cette démarche induit un investissement particulier du chercheur qui doit en partie se « livrer » pour obtenir des informations :

« L'informateur a besoin de repères pour développer son propos. C'est d'ailleurs une loi bien connue de l'interaction : à défaut de pouvoir typifier son interlocuteur, l'échange ne peut se structurer (Berger & Luckman, 2006). L'enquêteur qui reste sur sa réserve empêche donc l'informateur de se livrer » (Kaufmann, 2011, p. 52).

L'observation dans ces deux clubs aura duré un peu plus de deux ans, d'octobre 2010 à décembre 2012, à raison de trois heures par semaine (sauf lors des vacances scolaires pendant lesquelles les clubs sont fermés). En plus d'assister aux entraînements, nous avons suivi les joueurs sur des journées de championnat, sur des stages et sur d'autres événements importants (coupe du monde en novembre 2011 entre autres). L'EREA Toulouse Lautrec, lieu où s'est en partie créée la discipline¹, constitue enfin notre dernier lieu d'observation. Faire partie de cet établissement particulier a offert la possibilité de mieux comprendre les trajectoires des joueurs de foot-fauteuil que nous avons interrogés et plus généralement, d'appréhender le fonctionnement d'une structure « spécialisée » dans son rapport avec la personne handicapée.

4.3. Les entretiens

Le recours à l'entretien constitue véritablement la clé de voûte d'une recherche compréhensive². C'est en employant cet outil que le chercheur accède le plus directement à la subjectivité des individus.

« La phénoménologie a ceci de particulier qu'elle concerne nommément l'expérience du monde à partir de l'expérience qu'en font les sujets. Or, cette expérience n'est accessible que par l'entremise des entretiens » (Paillé & Mucchielli, 2012, p. 140).

Nous l'avons souligné, mais il n'est pas inutile de le rappeler, l'objectif d'une recherche compréhensive n'est pas la généralisation de l'observation. Elle n'en a d'ailleurs souvent pas les moyens :

¹ Nous reviendrons sur ce point dans la deuxième partie de ce mémoire de thèse.

² Paillé, P. & Mucchielli, A., 2012. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris: Armand Colin.

« *Qualitative researchers neither work (usually) with populations large enough to make random sampling meaningful, nor is their purpose that of producing generalizations. Interpretivist researchers tend to select each of their cases purposefully* » (Glesn, 2011, p. 44).

De ce fait, dans une démarche compréhensive, la forme que prend la campagne d'entretiens est particulière. D'abord le nombre et le choix des interviewés sont généralement compris entre cinq et trente (Glesn, 2011). Dans notre cas, nous avons interviewé 16 individus, parfois en deux temps. Nous n'utiliserons pas ici le terme « d'échantillon », mal adapté à la recherche compréhensive et qui est intimement corrélé à l'idée de représentativité et de stabilité (Kaufmann, 2011). Or, l'objectif de la recherche n'est pas d'être représentative ou généralisable : il faut basculer d'une centration sur le « quoi » (qu'est-ce qui est produit par les individus ?), vers le « comment » (le processus qui conduit à cette production ?). Cependant, le choix des interviewés n'est pas le fruit du hasard et doit répondre à des règles pour être cohérent. Michael Quinn Patton a mis en avant plusieurs stratégies de sélection des informateurs (Patton, 2002). Nous avons eu recours à deux de ces stratégies. La première, essentiellement employée pour la sélection des joueurs que nous allons interroger (et donc indirectement des clubs dans lesquels nous allons faire notre observation) est la règle du « *maximum variation sampling* » (Patton, 2002). Cette règle consiste à définir des caractéristiques essentielles aux informateurs, et obtenir un ensemble d'interviewés dans lequel chaque « caractéristique possible » est représentée. Après deux mois d'observation, nous avons établi une « liste » des caractéristiques des joueurs : le sexe, l'âge et le temps de pratique, la nature de la pathologie et son impact sur la pratique et enfin le niveau de pratique des joueurs (division de championnat dans lequel ils évoluent). Les 11 joueurs finalement interrogés permettent de maximiser la variation de notre liste de caractéristiques « essentielles ».

D'autres critères, d'ordre « pratique », sont également entrés en compte dans le choix des joueurs interviewés. En particulier la disponibilité de ces derniers. En effet, chaque joueur a ses propres contraintes « temporelles » qui sont parfois nombreuses (périodes de soins parfois très longues). Il fallait aussi que l'emploi du temps de l'interviewé puisse correspondre au nôtre (nous exerçons une activité professionnelle tout au long de l'enquête). La seconde stratégie mise en place est celle de la « *Snowball, chain, or network*

sampling » (Patton, 2002). C'est en quelque sorte une méthode par bouche à oreille. C'est très souvent une personne interviewée ou observée qui conseille « d'aller demander à telle personne » ou « d'aller voir untel » car il en sait plus sur un sujet précis. C'est ainsi que cinq informateurs « non pratiquants » ont été sélectionnés. Ces personnes disposent d'un savoir particulier sur l'activité en question ou/et occupent une position particulière dans le milieu du foot-fauteuil.

Par rapport à d'autres méthodologies, le paradigme compréhensif s'appuie sur un nombre relativement « réduit » d'interviewés (souvent moins de 10). L'une des raisons est que le terrain est souvent petit (deux clubs soit 20 joueurs dans notre cas). La seconde réside dans son objectif : mettre en avant une intersubjectivité particulière et non pas généraliser des « faits sociaux ». Mais cette seconde raison n'est pas sans conséquences méthodologiques : les entretiens compréhensifs, pour saisir la subjectivité de l'interviewé, devront être approfondis. Et pour ce faire, l'entretien doit répondre à une (des) méthodologie(s) précise(s).

L'entretien compréhensif n'échappe pas à l'utilisation d'une grille d'entretien, souvent « semi-directive ». C'est le choix que nous avons fait. Nous avons élaboré notre grille d'entretien après trois mois d'observation, et de nombreuses heures de conversations informelles avec les joueurs. Nous avons noté, au fur et à mesure, de manière désordonnée dans un premier temps, tous les thèmes essentiels qui ressortaient des discussions et des observations, puis nous avons formulé ces thèmes en questions. Nous les avons ensuite réorganisés et mis en ordre dans la grille d'entretien (cf annexe 2). Les onze entretiens avec les joueurs ont été réalisés en s'appuyant sur cette grille. Si la manière de construire la grille est somme toute assez classique, c'est la manière de l'utiliser qui diffère légèrement lors de la conduite de l'entretien compréhensif. Elle doit essentiellement permettre au chercheur de conduire l'entretien avec une certaine cohérence et ne pas « oublier » de traiter un thème. Toutefois elle ne doit pas contraindre l'interlocuteur. Il est nécessaire de laisser libre cours à la pensée de l'informateur, tout en étant capable de le réorienter à la fin de ses digressions (souvent riches) dans le déroulement de la grille. Cette dernière est donc très structurée, mais très souple dans son utilisation. Cela implique que le chercheur doit parfaitement maîtriser son outil. Jean-Claude Kaufmann explique qu'il faut « oublier la grille » (Kaufmann, 2011, pp. 43-43), c'est-à-dire l'avoir suffisamment assimilée pour être capable de réorienter

l'entretien sans pour autant avoir à lire la grille. Pour ce faire, nous avons choisi de retenir la colonne *items* de notre grille d'entretien.

Nous avons mené des entretiens particulièrement longs, de deux heures en moyenne. Ceux-ci ont été réalisés pour la quasi-totalité au domicile des personnes, parfois sur leur lieu de travail lorsqu'il était impossible de faire autrement (par exemple pour Alexandre¹, que nous avons interrogé entre 12h et 14h). L'un des problèmes de la sociologie compréhensive est de trouver des informateurs « bavards ». Nous avons peu été confrontés à ce problème (hormis pour le pratiquant le plus jeune et une joueuse, plus réservés). D'une part parce que les joueurs et les autres informateurs avaient une réelle envie de parler de leur pratique et étaient souvent très heureux qu'on leur demande autant. Si bien que nous n'avons pas essuyé de refus, et les seules raisons pour lesquelles nous n'avons pu interroger certains des joueurs visés étaient d'ordre « matérielles » (incompatibilité de l'emploi du temps, problème d'accessibilité...). Nos entretiens avec les cinq informateurs non-joueurs ont été menés de manière non directive. Cela s'explique par le fait que nous avons traité de phénomènes très spécifiques avec eux (les systèmes de classification des joueurs par exemple) et notre connaissance sur ces thèmes ne nous permettait pas d'établir une grille, au mieux de préparer quelques questions (ce que nous avons fait).

4.4. Traitement et analyse des entretiens

À La suite de ce travail de recueil des données, nous étions face à une grande quantité d'informations. Effectivement, les entretiens, une fois retranscrits textuellement, « *in verbatim* », et nos journaux de terrains, constituaient un corpus important. Pour traiter et analyser ce corpus, nous avons choisi de suivre une méthode classique en sociologie compréhensive, celle de l'analyse phénoménologique. Il s'agit, à l'issue de ce travail, de faire émerger « le monde » des joueurs de foot-fauteuil avec qui nous avons partagé ces deux années et demie, de comprendre le sens qu'ils donnent à leur pratique. C'est en croisant les points de vue de nos différents interlocuteurs que nous pourrions reconstituer ce monde collectif. Il n'existe pas une seule technique d'analyse phénoménologique, mais plusieurs qui peuvent être combinées selon les besoins de la recherche. Nous avons inscrit notre

¹ Pour garantir l'anonymat, les prénoms des personnes interviewées ont été changés.

processus d'analyse dans trois étapes qui sont présentées de manière détaillée par Pierre Paillé et Alex Mucchielli¹.

5.4.1. *L'examen phénoménologique*

La première de ces étapes consiste en une relecture de la totalité du corpus associée à un travail d'annotation et de reconstitution. L'examen phénoménologique n'est pas une phase de théorisation, mais elle en est le précurseur. C'est une véritable mise en ordre des données obtenues, avec pour objectif de faire émerger de manière la plus juste le « tissu dont est fabriquée la situation étudiée » (Paillé & Mucchielli, 2012).

« Cet examen permet de dégager la trame principale des événements et des jugements rapportés ou observés, et de reconstituer ce qui est diversement appelé le vécu des sujets, le point de vue des acteurs [...] » (Paillé & Mucchielli, 2012, p. 144).

L'examen phénoménologique est une occasion pour le chercheur de s'imprégner (ou de se ré-imprégner) des données. Pour le réaliser, nous avons choisi d'imprimer l'ensemble de nos entretiens. Nous étions en effet plus « à l'aise » à travailler avec un support papier pour y annoter dans la marge, ou parfois directement sur le texte, nos remarques. Il ne s'agit pas encore d'interpréter les données, mais plus modestement de faire des liens entre les observations et les entretiens, ou entre les entretiens eux-mêmes. En plus d'annoter directement les entretiens et le journal de terrain, nous avons écrit sur un carnet à part les informations et les thèmes pertinents ou récurrents. Ces opérations nous engagent logiquement vers une seconde phase de l'analyse des données, la construction d'un « arbre thématique ».

5.4.2. *La thématisation*

Nous avons opté ici pour la démarche de thématisation continue qui consiste, selon Paillé et Mucchelli « en une démarche ininterrompue d'attribution de thèmes et, simultanément, de construction de l'arbre thématique. » (Paillé & Mucchielli, 2012, p. 237).

¹ Op. cit.

Le choix des thèmes ne se fait pas par hasard : c'est à la fois la récurrence et la pertinence qui font critères (Paillé & Mucchielli, 2012). Et une catégorie va souvent désigner un phénomène (Paillé & Mucchielli, 2012, p. 315). Nous avons donc procédé à deux nouvelles relectures de notre corpus, avec pour objectif cette fois de dégager des thèmes pertinents pour construire un arbre thématique. Cet arbre thématique s'avèrera constituer la trame de ce mémoire de thèse. Concrètement, la première relecture a permis de dégager des thèmes principaux que nous avons notés sur une feuille « volante ». Nous avons ensuite attribué une couleur à chacun de ces thèmes (au surligneur). Puis nous avons effectué deux nouvelles lectures du corpus indiquant (à l'aide de traits ou de points colorés dans la marge) à quel(s) « thème(s) » peut renvoyer cette partie d'entretien. Au cours de ces lectures, de nouveaux sous-thèmes sont apparus, et à l'issue de celles-ci, la quasi-totalité de notre matériel était « classé ». Les données ainsi thématisées, le passage à la dernière étape était rendu possible.

5.4.3. *La phase de reformulation et de théorisation*

Nous arrivons alors à la phase qui va véritablement donner naissance à l'écrit. Comme l'explique Mucchielli, l'analyse qualitative est avant tout une démarche « *discursive et signifiante de reformulation, d'explicitation ou de théorisation d'un témoignage, d'une expérience ou d'un phénomène* » (Mucchielli, 2004, p. 211).

Le travail de thématisation de nos données a permis de dégager des « phénomènes » désignés par les joueurs et liés à leur pratique du foot-fauteuil. Mais la thématisation ne constitue pas en soi une méthode d'analyse et elle doit être combinée à d'autres modalités analytiques.

L'analyse « situationnelle phénoménologique » se prête particulièrement à notre cadre de recherche. Il s'agit de recueillir des actions et des discours « caractéristiques » produits par les joueurs à propos d'un phénomène (travail de thématisation) et par une série de reformulations analytiques, en dégager une interprétation globale, qui elle-même peut parfois déboucher sur une théorisation (Paillé & Mucchielli, 2012, p. 167). Il n'est pas possible de faire figurer la totalité des extraits d'entretiens qui permettent la reformulation phénoménologique dans le corpus du texte. Toutefois, il est judicieux de présenter un ou

plusieurs extraits d'entretiens ou de cas qui permettent cette analyse. Car ne l'oublions pas, la démarche compréhensive est avant tout pragmatique, et c'est à partir du terrain que la théorie émerge. Systématiquement donc, tout au long de notre analyse, nous illustrerons nos propos à l'aide d'extraits d'entretiens ou de journal de terrain.

4.5. L'observation indirecte d'inspiration éthologique.

De plus en plus, la sociologie qualitative s'oriente vers un croisement des méthodes de récoltes des données, la « triangulation » (Glesn, 2011). Dans la démarche compréhensive, l'observation participante et les entretiens s'articulent très souvent. Mais ces outils ne suffisent parfois pas à répondre aux questionnements soulevés par la recherche, et la collecte d'informations doit passer par d'autres moyens :

« More qualitative approaches depend on a variety of methods for obtaining data. This practice of relying on multiple methods is commonly called triangulation »
(Glesn, 2011, p. 47).

Nous l'avons dit en introduction, notre recherche tend à comprendre l'ensemble du phénomène qu'est le foot-fauteuil. L'examen phénoménologique des discours met en exergue le vécu, en première personne, de ces joueurs. Mais des zones d'ombre subsistent quant à la mise en jeu du corps dans l'action. L'analyse praxéologique du corps en situation sportive éclaire ces aspects. Pour ce faire, une observation minutieuse, d'inspiration éthologique¹ est nécessaire. Nous avons ainsi analysé quatre matchs de la coupe du monde de foot-fauteuil qui s'est déroulée à Paris en novembre 2011. Le choix s'est porté sur ces rencontres pour une raison simple. Après avoir tenté de filmer par nos propres moyens des matchs de foot-fauteuil, nous n'avons jamais réussi à obtenir une vidéo de qualité suffisante pour une analyse fine (et ce, malgré l'usage simultané de plusieurs caméras). Or, les matchs de la coupe du monde ont été filmés par des vidéastes professionnels², dans de très bonnes conditions et à l'aide d'une caméra mobile, qui permettait d'avoir une vue d'ensemble du terrain.

¹ Nous définirons cette approche dans le point 7 de la seconde partie de ce mémoire de thèse.

Quatre matchs, disputés par quatre équipes (France, Belgique, USA, Angleterre) ont été analysés d'un point de vue praxéologique. Nous avons relevé les actions motrices de chaque joueur (soient 1002 actions plus 287 remises en jeu) puis nous les avons traitées statistiquement avec le logiciel Sphinx, pour faire ressortir les caractéristiques essentielles de l'activité, et également les différences significatives qui pouvaient apparaître quant à ces action motrices.

L'ensemble de ces observations est disponible en annexe (annexe 5).

<u>Enquête : de septembre 2010 à juin 2013</u>			
	<u>Lieu</u>	<u>Population</u>	<u>Outil</u>
<u>Observation participante</u>	Club de Nanterre Club de Chatenay-Malabry	20 joueurs	Cahier Journal
<u>Entretiens</u>	Lieu de travail, domicile ou plus rarement café.	11 Joueurs	Entretien semi-directif
		5 informateurs	Entretien libre
<u>Observation indirecte</u>	Coupe du monde de foot-fauteuil 2011, à Paris	4 Matches, 4 équipes (France, Belgique, USA, Angleterre) 29 joueurs	Observation différée par vidéo

Figure 7. Tableau récapitulatif de la méthodologie

4.6. À propos de la validité

La question de la validité des travaux est souvent posée aux chercheurs qui s'engagent dans une démarche compréhensive. Le reproche porte essentiellement sur le manque « d'objectivité » de la recherche. Or, vous l'aurez compris, il ne s'agit pas ici de saisir une réalité objective mais la manière dont les individus construisent « subjectivement » la réalité. Cela implique un renversement du regard sur l'individu :

« La rupture avec le sens commun, pour constituer l'objectivation scientifique, est souvent présentée avec tambours et trompettes. La sociologie est censée révéler un sens caché, complètement différent, dont les acteurs seraient totalement incapables d'avoir conscience. Or, le savoir commun n'est pas un non savoir, il recèle au contraire des trésors. De cette constatation sont nés les mouvements de contestation de la « rupture épistémologique », notamment l'ethnométhodologie : savoir commun et savoir scientifique s'enchaîneraient dans une parfaite continuité. » (Kaufmann, 2011, p. 22)

Les sociologies compréhensives accordent un statut particulier aux données empiriques : elles sont le témoin d'un processus de production de la réalité. Mais il revient toutefois au chercheur d'interpréter ces données pour mettre au jour ces processus. Or, c'est là que le bât peut (sembler) blesser : l'interprétation du chercheur peut-elle être « juste » ? Renvoie-t-elle fidèlement la réalité construite par les acteurs ? Pour répondre à ces questions légitimes, le chercheur dispose de plusieurs critères.

Le premier critère, dit de « validité interne »,¹ est très largement convoqué par les chercheurs (Gubrium & Holstein, 1997, Kaufmann, 2011, Muchielli, 2004, Patton, 2002). Il s'agit de s'assurer de la cohérence de l'analyse d'un point de vue intrinsèque. Pour ce faire, le chercheur peut confronter ses résultats aux acteurs qui ont été interrogés. Ainsi, nous avons, tout au long de notre analyse des données, présenté nos conclusions aux joueurs et autres informateurs pour connaître leurs critiques. Ces confrontations multiples nous ont parfois amené à réaliser quelques retouches mineures, mais nous ont généralement confortés dans notre interprétation. L'autre moyen d'attester de la validité « interne » d'une démarche compréhensive est la présentation détaillée du processus de recherche et, autant que faire se peut, la présentation du matériel sur lequel repose l'interprétation. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous réalisons une présentation aussi détaillée du déroulement de notre recherche. C'est également pour cette raison que nous présentons en annexe la totalité des entretiens retranscrits.

¹ Gubrium, J. F. & Holstein, J. A., 1997. *The new language of quantitative method*. New York: Oxford University press.

Le second témoin de la validité d'une enquête qualitative est le critère de « validité externe ». Il s'agit ici non plus de confronter ses résultats au terrain, mais à d'autres études réalisées sur le même objet. Dans notre cas, il n'existe pas d'étude sur le foot-fauteuil à proprement parler. Cependant il nous a tout de même été possible (voire indispensable), de situer et de confronter nos résultats à des recherches présentant des traits communs. C'est ce que Jean-Claude Kaufmann nomme le cadrage de la recherche :

« Bien cadrée, l'enquête qualitative peut donc prendre d'avantage de liberté, et donc être plus inventive » (Kaufmann, 2011, p. 31).

**Deuxième partie : Approche praxéologique du foot-
fauteuil. Regards diachronique et synchronique**

1. L'histoire du foot-fauteuil

Comme beaucoup de pratiques handisports, celle du foot-fauteuil est née dans des centres d'accueil pour personnes en situation de handicap moteur. Activité récente, au regard de la plupart des disciplines paralympiques, sa particularité est de s'être très rapidement libérée de la tutelle des institutions médico-éducatives pour devenir une pratique sportive à part entière. Né en France, à Vaucresson et à Lyon il y a tout juste vingt-cinq ans, le foot-fauteuil a connu un essor international durant ces dix dernières années. Et la course à la globalisation se poursuit, avec en ligne de mire pour la *Fédération Internationale Powerchair Football Association (FIPFA)*, la participation aux jeux paralympiques comme consécration ultime. Parallèlement à ce mouvement d'internationalisation, au niveau local, beaucoup de critiques sont émises : la globalisation y est souvent perçue comme un risque de perte identitaire. En outre, le système paralympique impose une classification qui paradoxalement exclut des joueurs « pas assez handicapés » qui ne peuvent pourtant pas pratiquer un autre sport collectif.

Analyser le développement de cette pratique d'un point de vue socio-historique nous offre donc une voie particulièrement éclairante pour mettre au jour les mécanismes qui sous-tendent les phénomènes d'internationalisation des pratiques physiques.

À travers l'analyse d'extraits d'entretiens et d'extraits de journal de terrain, nous proposons de poser un regard à la fois diachronique et synchronique sur ce mouvement de globalisation du foot-fauteuil et sa réception au niveau local. Nous verrons ainsi comment le règlement international de la FIPFA s'est construit à partir de pratiques nationales, puis s'est imposé dans le championnat français. Nous montrerons également que la logique interne du foot-fauteuil – définie par Pierre Parlebas comme un « *Système des traits pertinents d'une situation motrice* » (1981, p.131), une structure réglementaire prescriptive qui va déterminer l'utilisation du temps, de l'espace, des objets et les modalités d'interaction avec autrui – trouve un écho « subjectif » très différent d'un club à l'autre. Parfois interprété comme un

descendant direct du foot « valide », une sorte de « version handi » du football, il est ailleurs considéré comme une pratique radicalement différente du football.

Notre travail se divisera donc en trois parties. Dans un premier temps, nous présenterons l'activité et le contexte dans lequel elle est née, ainsi que le rapide « empowerment »¹ des acteurs sur cette pratique. L'*empowerment* désigne la prise en main par les personnes en situation de handicap de leurs pratiques, de leurs conditions de vie (Aitchison, 2010). Puis nous nous intéresserons au phénomène d'internationalisation du foot-fauteuil, en s'attardant sur la production du règlement de la FIPFA et sur la classification des joueurs. Enfin, nous analyserons les réceptions locales de la pratique, le sens que donnent les joueurs et les entraîneurs à leur pratique.

1.1 Contexte matériel.

Avant toutes choses, il est nécessaire de préciser ici que le foot-fauteuil est la seule activité sportive collective proposée aux personnes utilisant quotidiennement un fauteuil électrique pour se déplacer. Vous l'aurez donc compris, la naissance de ce sport est intimement liée à la création du fauteuil électrique et à son amélioration. Nick Watson et Brian Woods expliquent que le premier fauteuil électrique a été inventé par un ingénieur canadien, Georges Klein², au milieu des années 50. L'objectif était de redonner de l'autonomie à ceux que l'on appelait « les invalides de guerre », nombreux à la sortie de la seconde guerre mondiale à être paraplégiques, voire tétraplégiques. Cette invention qui changera le quotidien de milliers de personnes quelques décennies plus tard n'a pas connu un succès immédiat pour plusieurs raisons :

1. Scully Jackie-Leach, *Disability bioethics: moral bodies, moral difference*. Plymouth: Estover Road, 2008

2. Watson Nick & Woods Brian, "A social and technological history of the wheelchair". in J.-F. Ravaud, F. Lofaso, & F.-X. Lepoutre, *Le fauteuil roulant*. Paris: Editions Frison-Roche, 2008, pp. 9-20.



Figure 8 : George Klein travaillant sur le premier fauteuil roulant électrique au Conseil National des Recherches Canada. (Archives du Conseil national de recherches du Canada)

D'abord parce que les premiers fauteuils n'étaient pas fiables et tombaient souvent en panne. D'autre part, les autorités sanitaires étaient plutôt réticentes à voir ces « engins » arriver dans les hôpitaux : ces fauteuils peu maniables risquaient de créer le désordre dans les couloirs trop étroits de ces établissements. On peut dater l'émergence des premiers fauteuils fiables et maniables au début des années 70. Jean-Claude Cunin explique qu'en France, les premiers fauteuils électriques ont été importés de manière clandestine dans un premier temps, en 1973, par Marcel Thorel. L'utilisation du fauteuil électrique est restée relativement confidentielle dans les années 1970 et il a fallu un lobbying assez fort des associations et en particulier de l'Association Française contre les Myopathies (l'AFM), pour qu'en 1977, l'assurance-maladie commence à rembourser les fauteuils électriques¹. C'est alors que son utilisation commence à se démocratiser véritablement, et c'est quelques années plus tard, à partir de 1980, que débute l'histoire du foot-fauteuil.

1.2. La naissance du foot-fauteuil localisée dans les centres spécialisés.

Nous ne pouvons pas véritablement parler, à l'origine, de foot-fauteuil, parce que d'une part le terme n'existait pas, et parce que, d'autre part, c'était une pratique

3. Cunin Jean Claude, Le fauteuil roulant électrique, élément porteur du droit à compensation. In J.-F. Ravaud, F. Lofaso, & F.-X. Lepoutre, *Le fauteuil roulant*. Paris: Editions Frison-Roche, 2008, pp. 47-52.

« informelle ». Concrètement, ce sont des éducateurs, des ergothérapeutes et des kinésithérapeutes qui ont eu l'idée, en France, comme au Canada, de proposer à des enfants et des adolescents utilisateurs de fauteuils électriques de pousser des ballons d'un point A à un point B, avec ou sans adversaire. Il faut souligner qu'à cette époque (à la fin des années 1970 et au début des années 1980), il n'y avait que peu d'enseignants en éducation physique ou d'éducateurs sportifs dans ces centres où sont apparues les premières formes de jeu avec ballon en fauteuil électrique. Il s'agissait alors de pousser des gros ballons de kinésithérapie, assez mous et assez dynamiques. Nous y reviendrons ultérieurement, mais il faut savoir qu'au Canada, la pratique a perduré telle quelle jusqu'au milieu des années 2000, avec ce type de ballons. L'objectif de ces kinésithérapeutes était d'introduire le fauteuil électrique aux enfants de manière ludique, de leur permettre d'apprendre à l'utiliser en jouant.

En outre, l'objectif était également de faire accepter le fauteuil aux adolescents qui perdent la marche. Cet objectif est d'ailleurs toujours mis en exergue par les enseignants en éducation physique et sportive (EPS) et les éducateurs dans les centres spécialisés qui proposent du foot-fauteuil. En effet, le fauteuil électrique, proposé dans le cadre de l'activité sportive ne symbolise pas l'évolution de la maladie ou la perte de la marche, mais bien l'ouverture vers un nouveau champ de possible : la pratique du foot-fauteuil. Dès lors, ce sont les jeunes qui deviennent demandeurs du fauteuil. Très rapidement d'ailleurs, dès le milieu des années 80, des élèves de ces centres spécialisés, et en particulier ceux de la fondation Richard de Lyon, avec le soutien des éducateurs, vont s'emparer de cette nouvelle forme de pratique. On assiste alors au mécanisme d'*empowerment*, terme souvent usité dans le champ des *disability studies*. Nous pouvons dire, dans le cas du football en fauteuil, que l'*empowerment* est immédiat. Après quelques mois de pratique dans le cadre de séances de rééducation, les élèves de la fondation Richard de Lyon demandent à pratiquer cette activité entre les cours et ils la modifient avec l'aide des éducateurs, puis des professeurs de sport, pour en faire un jeu sportif.

Et au tout début des années 1980, un groupe d'élèves lyonnais décide d'équiper leurs fauteuils électriques avec des pare-chocs et d'utiliser une balle de basket-ball pour pratiquer ce qu'ils nomment le « fauteuil-ball ». C'est cette forme de jeu qui deviendra quelques années plus tard le « foot-fauteuil ».



Figure 9 : Joueur de « fauteuil-ball », à la fondation *Richard* à Lyon au début des années 1980

1.3. Diffusion sur le territoire Français et construction du système de règles.

À cette époque, dans le reste de la France, on ne pratique pas le fauteuil-ball, et on utilise toujours des ballons de kinésithérapie et des fauteuils sans pare-chocs. Ce sont deux manifestations nationales qui vont faire évoluer ce jeu en fauteuil électrique vers ce que l'on appelle aujourd'hui le foot-fauteuil et qui vont, dans un même temps, permettre sa diffusion à l'échelle nationale.

La première manifestation qui va constituer un point d'inflexion vers la pratique actuelle est les Jeux de l'Avenir qui se déroulent à Limoges en 1989. Les Jeux de l'Avenir sont des compétitions sportives nationales organisées tous les deux ans et destinées à tous les jeunes, jusqu'à 20 ans, en situation de handicap moteur ou sensoriel. Et en 1989, pour la première fois, on y propose le foot-fauteuil. À l'époque, la pratique est relativement rudimentaire : deux équipes de quatre joueurs doivent faire progresser un gros ballon dans le camp opposé. Le terrain, à l'instar d'une patinoire de hockey sur glace, est délimité par des barrières en bois sur ses largeurs pour éviter que la balle ne sorte.

Au cours de cette compétition, un événement marquera durablement les conditions de pratique du futur football en fauteuil. Au cours d'un match, une jeune participante roula sur le ballon de kinésithérapie utilisé pour le match et retourna son fauteuil. La jeune fille se cassa la clavicule lors de la chute. Cet accident a mis au jour les lacunes du football en

fauteuil comme il est pratiqué à l'époque : les ballons de kinésithérapie, trop mous, peuvent lors des actions de jeu se glisser sous les cale-pieds et déséquilibrer le fauteuil, ce qui rend la pratique trop risquée. Au mois de septembre qui suit, la Fédération Française Handisport (FFH), qui chapeaute le déroulement des jeux de l'avenir, organise une réunion en expliquant que le foot-fauteuil pratiqué comme il l'est actuellement est trop dangereux, et qu'il serait nécessaire de le faire évoluer pour limiter les risques de blessures. Les Lyonnais, présents à cette réunion, exposent leur manière de jouer. Cette solution convient à la fois à la FFH et à l'ensemble des autres participants. Exit les ballons de kinésithérapie ; c'est à partir de cette date que sont introduits les pare-chocs et l'utilisation d'une balle de basket-ball. Cette pratique locale devient dès lors la pratique nationale.

Deux ans après, en 1991, ont lieu les Jeux de l'Avenir de Hyères. La compétition de football en fauteuil électrique est reconduite et se déroule cette année-là avec les pare-chocs et les ballons de basket. Toutefois les règles restent floues. Tellement floues, que lors de la finale de cette compétition, une finale extrêmement tendue, les arbitres eux-mêmes n'arrivent pas à déterminer laquelle des deux équipes doit être désignée gagnante... Pour finir, il y aura deux vainqueurs à cette édition.

Un acteur qui va s'avérer central dans le développement du foot-fauteuil en France et à l'international, puisqu'il sera le futur président de la commission de foot fauteuil en France puis de la fédération, assiste à la compétition, en tant qu'accompagnateur : il s'agit d'Hervé Delattre. Il n'est pas éducateur sportif, il est à cette époque éducateur spécialisé à l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté Toulouse Lautrec de Vaucresson, mais il a accepté d'occuper le poste d'entraîneur de l'équipe de foot-fauteuil de Vaucresson vacant depuis quelques mois. Et à l'issue de la compétition, et en particulier après cette finale ubuesque, Hervé Delattre est convaincu de la nécessité à préciser les règles de ce jeu pour en faire une pratique qui permette réellement de faire de la compétition. Dans la foulée des jeux de l'Avenir d'Hyères, il s'attelle à créer un système de règles cohérent pour le foot-fauteuil en s'appuyant sur les règles existantes dans les sports collectifs, en particulier celles du hockey sur glace, du basket-ball et du football. La plupart des règles qu'il a alors proposées ont été acceptées par les acteurs du sport et appliquées dès la saison suivante. Nous n'allons pas présenter de manière exhaustive toutes les modifications réglementaires qui ont eu lieu, mais nous allons tout de même passer en revue les plus déterminantes.

Nous pouvons d'abord retenir qu'il a introduit des buts et des gardiens, ce qui va modifier profondément la logique interne du foot-fauteuil, faisant passer ce dernier d'un sport de progression vers une cible horizontale large (amener le ballon dans l'en-but adverse) à un sport de « cible » étroite (le but adverse). Hervé Delattre propose aussi de créer une surface de réparation dans laquelle, comme au basket, on ne peut pas rester plus de cinq secondes. Il a également proposé la règle du « deux contre un », inspirée du hockey sur glace pour éviter les effets de grappes (plusieurs joueurs en action sur le ballon). Enfin, il propose de pencher les barrières et d'en faire des plans inclinés, pour permettre à la balle de passer par-dessus l'adversaire sans pour autant sortir du terrain et ainsi, introduire une nouvelle dimension (le ballon ne pouvant quitter le sol). Dans la même foulée, il propose de créer une commission foot-fauteuil au sein de la fédération handisport, et de créer un championnat de France. La fin de l'année 1991 est une période charnière et nous pouvons dire qu'en 1992, le foot-fauteuil est véritablement né en France.

Tout au long des années 1990, le foot-fauteuil va ainsi s'implanter sur le territoire français : En 1992, le championnat de France compte 11 équipes, puis 16, puis 20... Aujourd'hui, le championnat de France est constitué de quatre divisions et le foot-fauteuil figure parmi les disciplines handisports qui comptent le plus de licenciés compétiteurs, avec 760 joueurs engagés dans le championnat et 400 joueurs loisir. Au cours des années 1990, le foot-fauteuil va également s'exporter vers la Belgique, par le biais d'échanges scolaires, les « transferts » qui sont pratiqués entre les centres d'accueil spécialisés.

1.4. La globalisation du foot-fauteuil.

Après s'être solidement implanté en France, le foot-fauteuil va connaître une internationalisation très rapide. Nous pouvons distinguer deux étapes dans ce processus de diffusion du foot-fauteuil à l'échelle mondiale. Une première étape, dans la première moitié des années 2000 qui correspond à une phase « d'eupéanisation », dont l'épicentre est la France. Puis apparaîtra un second mouvement d'expansion du foot-fauteuil, cette fois ci au-delà des frontières de l'Europe, à partir du milieu des années 2000.

1.4.1. La phase européenne.

Au passage au vingt et unième siècle, le foot-fauteuil va connaître un nouvel essor. À cette époque, émerge l'idée au sein de la commission de foot-fauteuil qu'il serait intéressant de développer cette pratique sportive au-delà des frontières nationales. Les responsables français du foot-fauteuil commencent à s'interroger sur l'existence de pratiques proches ailleurs dans le monde mais leurs recherches resteront infructueuses. Hervé Delattre propose donc d'organiser un colloque à Paris pour présenter le foot-fauteuil, et il y convie tous les responsables des « fédérations handisport » européennes. Sont présents à cette commission les Portugais, les Belges, les Espagnols, les Suisses, les Norvégiens, les Suédois, les Allemands et les Danois. Après cette réunion, et malgré une motivation affichée des participants, il n'y a pas eu de réalisation concrète, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de fédération européenne de créée ou une autre forme d'association, au grand dam des dirigeants français.

Toutefois, cette manifestation a été l'occasion de faire connaître le foot-fauteuil dans de nombreux pays d'Europe. Suite à cette réunion, le foot-fauteuil va se développer timidement au Danemark, et plus rapidement, en revanche, au Portugal. Il faut préciser que dans ces pays, c'est un foot-fauteuil à la française qui va se développer, exactement comme celui qui a été présenté lors du colloque organisé par la FFH : avec un pare-chocs, un ballon de basket, des buts et des plans inclinés. À la fin de l'année 2002, le foot-fauteuil à la française est déjà bien implanté dans trois pays, la France, le Portugal, et la Belgique ; et même s'il n'est pas pratiqué ailleurs, il a acquis une certaine notoriété européenne.

1.4.2. Le foot-fauteuil « mondialisé ».

Une autre année qui peut être qualifiée de charnière pour la pratique du foot-fauteuil, est l'année 2004. Car au cours de cette année le foot-fauteuil va s'exporter au-delà des frontières de l'Europe. Dire qu'il « s'exporte » n'est pas tout à fait juste, parce que dans la pratique, il existe déjà des formes de jeux en fauteuil électrique avec une balle qui se pratiquent à différents endroits du monde. Nous allons voir que c'est plus le système de règles français (ou européen devrait-on dire), avec ses adaptations particulières, qui se diffusera. Il existe donc, au Canada, aux États-Unis, et au Japon (puis un peu plus tard en Angleterre, suite à un contact avec les japonais) des formes de jeux collectifs en fauteuil

électrique. Mais ces pratiques sont restées « endémiques », locales, en raison de l'absence de contacts entre les joueurs, les entraîneurs et tous les acteurs des différents pays. Et c'est un peu de façon hasardeuse, grâce à Internet, qu'en 2004, le responsable d'une équipe de « Power soccer » d'Atlanta, David Ruelas, entre en contact avec Hervé Delattre, toujours responsable de la commission foot-fauteuil à la FFH. Suite à un échange téléphonique, David Ruelas viendra à Vaucresson, en 2004, pour découvrir la pratique française, accompagné d'un joueur de l'équipe d'Atlanta. De cet échange vont naître plusieurs projets, en particulier l'organisation d'un tournoi amical à Indianapolis. David Ruelas, qui a également connaissance d'une forme de jeu collectif en fauteuil électrique au Japon, va proposer aux Japonais de se joindre à ce tournoi.

En 2004, à Indianapolis, c'est la première fois que trois formes de pratiques, très différentes, mais qui s'adressent à un même public vont être confrontées. Le tournoi se joue selon les règles américaines, ce qui ne sera pas sans poser de problèmes, car malgré la présence de personnes anglophones, il sera extrêmement difficile de traduire simultanément pendant les matchs, les propos de l'arbitre, les propos des joueurs et les subtilités du règlement américain. Mais à l'issue de cette rencontre, un réel enthousiasme s'est enfin créé, avec le projet de se revoir, et de construire « quelque chose » en commun. Immédiatement après le rendez-vous d'Indianapolis, Hervé Delattre propose une réunion à Paris, à la fin de l'année 2004, pour évaluer ce qu'il serait possible de concevoir à l'échelle internationale. Le président de la commission française de foot-fauteuil souhaite une concrétisation rapide, car il a l'expérience de la réunion de 2000 où les échanges ont été intéressants, mais qui n'avaient pas abouti à la création d'une association européenne.

Hervé Delattre souhaite donc accélérer les choses et, à Paris, en 2004, en présence, entre autres, des Japonais et des Américains, il expose ses projets. Il propose d'abord de créer une pratique commune, soit à partir d'une discipline existante, soit à partir d'un mixte des différentes pratiques déjà implantées. Ensuite, dans un second temps, il lui semble capital de tester les règles du sport nouvellement créé, et également de jeter les bases légales d'une association internationale. Pour organiser cela, il propose un calendrier : dès 2005, une première réunion sera nécessaire pour créer la nouvelle pratique, et les Portugais présents se proposent pour accueillir cette première rencontre. Puis une seconde rencontre pourrait être organisée, au cours de l'année 2006, pour tester le règlement qui aura été créé

lors de la première réunion, et donner une structure juridique à la future fédération internationale. Pour finir, Hervé Delattre évoque l'idée d'organiser la première coupe du monde de foot-fauteuil. À la suite de cette rencontre, les participants sont surpris par ce projet ambitieux, mais plutôt enthousiastes et décidés à mettre en œuvre ces propositions. Le Portugal propose de recevoir les joueurs pour la première réunion en 2005, et les États-Unis proposent de venir chez eux pour tester le règlement et construire l'association en juin 2006.

1.4.3. Vers une pratique globalisée.

La première réunion, qui aura lieu au Portugal au printemps 2005, va être fondamentale, puisque c'est à l'issue de celle-ci que va naître une pratique uniformisée, à partir de plusieurs pratiques locales. Concrètement, les joueurs vont confronter leurs pratiques et les évaluer pendant une semaine en faisant un bilan des points positifs et négatifs de chacune d'entre elles ; et à la fin de cette réunion, le premier jet d'un règlement devra être proposé. Voici l'extrait d'un entretien avec des joueurs français ayant participé à cette réunion :

« Il fallait harmoniser le truc pour faire un tournoi international... Genre, coupe du monde. Créer une fédération... Et pour cela, il fallait se mettre d'accord sur des règles communes. [...] Et donc, on s'est tous réunis, sur une semaine. En faisant chaque jour un thème, avec un sport. Donc le matin, on faisait des petits ateliers, pour expliquer son sport. [...] et l'après-midi on faisait un tournoi amical. On mélangeait les joueurs de chaque pays. Le lundi, c'était la version française, le mardi la version américaine, le mercredi c'était la version japonaise, le jeudi la version anglaise... [...] À la fin de tout ça, on avait tous une feuille à remplir en disant les points faibles et les points forts de chaque sport. Ce qu'on aimait, ce qu'on n'aimait pas, et ensuite il y avait deux ou trois personnes de chaque délégation qui allaient discuter du nouveau règlement. » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Les débats vont être relativement houleux, parce que les sports sont très différents les uns des autres, et que chacun semble avoir des difficultés à revenir sur les règles

importantes qui caractérisent leur pratique. Par exemple, les États-Unis ont un jeu en progression, ils n'ont pas le droit de revenir en arrière, et la vitesse du fauteuil n'est pas limitée vers l'avant. Ce qui donne lieu à des courses très rapides vers l'en-but adverse. Les fauteuils des Français quant à eux sont limités à 10 km/h, et il y a des buts et des plans inclinés. Chez les Japonais, c'est une forme plutôt complexe qui se pratique avec des joueurs pouvant se déplacer à la vitesse de 3 km/h, d'autres pouvant aller à 6 km/h. Les plans inclinés utilisés dans le championnat français font aussi débat : ils sont jugés superflus par les Japonais et les Américains qui estiment que leur utilisation ralentit le jeu. À la fin de cette réunion, Hervé Delattre perçoit que pour qu'un projet commun naisse, il va alors falloir faire des concessions. D'un point de vue personnel, il n'est pas particulièrement attaché aux plans inclinés. Il est même d'ailleurs convaincu que le jeu gagnerait en fluidité, en intérêt, si ceux-ci étaient supprimés. Pour afficher sa détermination à la réussite du projet, il décide, à la surprise de tout le monde, et sans avoir véritablement consulté les joueurs français, de proposer la suppression des plans inclinés, pourtant caractéristiques du « jeu à la française ».



Figure 10. Match de foot-fauteuil avec plans inclinés et ballon de basket.

À la suite de cela, lors des négociations ultérieures, il est difficile, pour les autres pays, de défendre des éléments aussi symboliques qu'étaient les plans inclinés, ce qui facilitera les concessions. La réunion du Portugal aboutira à la création d'une nouvelle

pratique réglementée, relativement proche du foot-fauteuil français, exceptée l'utilisation des plans inclinés. Ce règlement va ensuite être testé aux États-Unis, très légèrement modifié, et approuvé par les futurs membres de la FIPFA, la fédération internationale de foot-fauteuil. En parallèle, lors de cette réunion de 2006 à Atlanta, la FIPFA va être créée, et Hervé Delattre en sera élu président. Il s'avérera que le calendrier ambitieux qui avait été proposé à Paris sera tenu, puisqu'en 2007 a lieu la première coupe du monde au Japon. Depuis, le foot-fauteuil continue de se diffuser à travers le monde et en particulier dans les pays émergents d'Asie.

1.5. Réception locale du « *Powerchair football* ».

Vous l'aurez compris, le nouveau règlement va amener des changements importants au niveau local, où est né le foot-fauteuil, c'est-à-dire dans les clubs, et dans le championnat français. Nous allons donc maintenant nous intéresser à l'accueil qu'a eu ce nouveau règlement en France. Et nous allons en particulier nous pencher sur deux changements importants : le premier est celui de l'abandon des plans inclinés, une mesure qui, il faut le rappeler, est passée aux forceps pourrait-on dire, puisque la majorité des joueurs français n'ont pas été consultés, et également le changement de ballon.

1.5.1. La suppression des plans inclinés.

Tout laissait à penser que la suppression des plans inclinés allait être une mesure difficile à faire accepter aux joueurs français, qui avaient toujours eu l'habitude de jouer dans un terrain fermé soit avec des barrières, puis ensuite avec des plans inclinés. Le jeu à la française ne produisait jamais de touche. Hervé Delattre, lors de l'entretien qu'il nous a accordé, précise que les entraîneurs et les joueurs du circuit français étaient hostiles à l'idée de jouer sans ces plans inclinés. Mais très rapidement, après la mise en application du nouveau règlement de la FIPFA dans le championnat français, les joueurs se sont rendu compte que le jeu gagnait en intérêt. Voici un extrait d'entretien avec un joueur qui admet avec avoir été sceptique vis-à-vis de cette mesure :

« Les Français avaient estimé, à la création de ce sport, qu'il fallait pas trop que la balle aille en touche. Parce que sinon, ça allait être trop dur, machin.... Et du coup, quand on a uniformisé les règles à l'échelle internationale, on a vu que ça pouvait se

jouer avec une touche. Et le sport s'en portait d'autant mieux. Avant, le plan incliné, ça avait pour conséquence de précipiter les joueurs sur le plan incliné, puisqu'ils savaient que la balle n'allait pas sortir. Et ça freinait le jeu. Et avec les histoires de plan incliné, en les enlevant, on s'est rendu compte que le sport s'en portait d'autant mieux. » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Tous Les joueurs que nous avons interrogés qui ont connu les changements de règles et qui ont donc connu le jeu avec les plans inclinés, sont unanimes. Ils nous ont affirmé qu'avec le recul, la suppression des plans inclinés était une très bonne chose. Si ce n'était pas le cas en 2005, cela fait aujourd'hui consensus ; la possibilité nouvelle de jouer des touches introduit des dimensions tactiques, inédites jusqu'alors. Et aucun des acteurs du foot-fauteuil français que nous avons rencontrés ne reviendrait sur cette mesure.

1.5.2. Le changement de ballon.

À l'inverse, en ce qui concerne le ballon, les dirigeants français s'attendaient à ce que le nouveau modèle soit bien accepté. D'autant plus qu'un ballon spécifique pour le foot-fauteuil a été créé. Celui-ci, de 13 pouces, testé par les joueurs à Atlanta, n'existe pour aucune autre discipline.

Cependant, les réactions vis-à-vis de ce changement de balle sont assez variables. Beaucoup de joueurs, et en particulier les joueurs d'un niveau élevé, estiment que le changement de ballon n'a pas forcément été bénéfique :

« Oui alors, le ballon a changé aussi, au grand dam de beaucoup de joueurs français, parce que c'est vrai que le ballon de basket, déjà il était petit. Donc pour les gros gros gros frappeurs c'était génial, parce qu'on pouvait le glisser où on voulait... Et en plus de ça, il avait une matière qui restitue très très bien la force de frappe. Et en plus, il est lourd, donc il a cet avantage là de pas s'envoler, il décollait très très peu. Et ça c'était super ! Pour moi, c'est le ballon parfait. » Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

D'autres joueurs, et en particulier des joueurs cérébro-lésés, dits « Infirmes Moteurs Cérébraux »⁴, considèrent que grâce à ce ballon, ce sport leur est plus accessible, car le ballon est plus « contrôlable ».

« Et donc en passant avec un ballon plus gros, c'est un sport plus accessible en fonction des handicaps. Avant les joueurs étaient très techniques, très précis, mais du coup, ça demandait aussi un handicap qui le permet. Tu vois ? Du coup c'était plus sélectif. Ça avait creusé un écart entre les très bons joueurs techniques et les autres. Et c'était un sport dans lequel tu prenais du plaisir beaucoup plus tard... Le temps qu'il fallait pour être technique, pour dompter la balle, pour vraiment la maîtriser... Aujourd'hui, la prise en main est plus facile. Donc, c'est un sport qui est plus ouvert, qui s'adresse à un plus grand nombre » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Même si quelques critiques subsistent, le règlement de la FIPFA a été plutôt bien accepté en France. Mais les bouleversements qui ont suivi la création de la FIPFA ne s'arrêtent pas à la modification du système de jeu. La construction d'une classification des joueurs est un de ces bouleversements importants qui donne lieu à de nombreux débats dans le milieu du foot-fauteuil.

1.6. L'introduction d'une classification des joueurs.

La mise en place d'une classification a été voulue par le président de la FIPFA, parce qu'il avait observé qu'en France, dès la création du foot-fauteuil, il y avait des joueurs qui pouvaient pratiquer n'importe quel handisport (athlétisme, basket-fauteuil, rugby-fauteuil...), mais préféraient venir pratiquer le foot-fauteuil, et prendre ainsi la « place » (car le nombre de créneaux dans les clubs de foot-fauteuil est limité) de joueurs plus lourdement handicapés qui eux, n'ont pas ce choix. Il faut savoir qu'à l'origine une simple prescription pour l'utilisation d'un fauteuil électrique était requise pour pouvoir pratiquer le foot-

4. Les personnes dites « IMC » (Infirmité Motrice Cérébrale) ont subi une lésion cérébrale précoce qui perturbe leur motricité. Les manifestations peuvent être très diverses, se traduisant souvent par une athétose ou une hypertonie musculaire et ont un impact sur la conduite du fauteuil et la perception de l'environnement. À ce sujet, voir l'article de Linda Dramon. « Troubles sensori-cognitifs et conduite du fauteuil roulant électrique. » In J.-F. Ravaud, F. Lofaso, & F.-X. Lepoutre, Le fauteuil roulant. Editions Frison-Roche, 2008, pp. 231-240.

fauteuil. À la mise en place de cette classification, on ne voulait donc pas véritablement construire une classification, mais plutôt établir un niveau d'entrée pour sélectionner, entre guillemets, les joueurs. En 2006, les responsables de la toute nouvelle FIPFA apprennent que L'*International Paralympic Committee* (IPC) propose aux fédérations qui n'étaient pas paralympiques de les intégrer sous un nouveau statut, celui de « fédération internationale reconnue par l'IPC ». En obtenant ce statut, la fédération internationale de foot-fauteuil pourrait disposer des classificateurs de l'IPC pour construire leur code de classification, et pourrait, à l'avenir, intégrer plus facilement les jeux paralympiques. La FIPFA, qui a d'ailleurs candidaté pour intégrer les jeux paralympiques de 2012 (sans y être retenue) a par contre obtenu le statut de fédération reconnue par l'IPC, et les classificateurs du comité paralympique ont participé à la construction de la classification. La mise en place d'une classification n'est pas neutre pour les athlètes. Le Clair¹ explique notamment qu'être classifié constitue une étape importante dans le « coming out » en tant qu'athlète handicapé prenant part au mouvement paralympique :

« In the case of competitive athletes 'coming out' is an institutionalized process, with assessments included in the process of classification » (Le Clair, 2011, p. 1124).

Cependant les avis sont partagés quant à l'intégration du foot-fauteuil au mouvement paralympique, et la réticence vis-à-vis de cette classification est forte.

1.7. Devenir paralympique ?

L'objectif initial de cette classification n'était donc pas de faire du foot-fauteuil une discipline paralympique, mais plutôt d'établir un niveau d'entrée minimum dans l'activité. Pourtant, chez les joueurs français, cette classification a été perçue comme la tentative des représentants de la fédération internationale de faire du foot-fauteuil une discipline paralympique. Et cette décision reste très mal acceptée pour plusieurs raisons que nous allons analyser maintenant.

¹ Le Clair, J. M., 2011. Transformed identity: from disabled person to global Paralympian. *Sport in Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, pp. 1116-1130.

La première raison qui explique le rejet massif de la classification est que les joueurs estiment que celle-ci n'est pas juste. Plus particulièrement, parce qu'elle va à l'encontre d'un des objectifs originel et fondateur de l'esprit du foot-fauteuil, qui est de permettre à tout le monde de pratiquer une activité sportive collective, quelle que soit sa situation de handicap. Dans la pratique, elle « n'exclut » pas véritablement des joueurs, puisque ce code de classification n'est pas appliqué au niveau national. Il ne l'est que pour les compétitions internationales. Cependant, des joueurs sont effectivement exclus des compétitions internationales. Et cette classification, reposant sur les critères de l'IPC, est relativement drastique. Même si les cas sont rares, il peut arriver que des joueurs, ne pouvant pas pratiquer une autre activité que le foot-fauteuil, soient en-dessous d'un « seuil minimum de « handicap » ». C'est par exemple le cas d'un joueur évoqué par une footballeuse lors de l'observation d'une séance d'entraînement :

On m'expose le cas d'un joueur qui est atteint d'une forme légère de la maladie des os de verre. Il n'a pas de déformations osseuses, et a une certaine force musculaire. Mais il se voit refuser les compétitions internationales parce qu'il n'est pas assez « handicapé » parmi les « grands handis' ». Or, il ne peut pas pratiquer un autre sport collectif car il est « trop fragile ». Le basket, par exemple, risquerait de le blesser. Mon interlocutrice admet que ce système est « plutôt bien » pour les joueurs lourdement handicapés, mais paradoxalement, cette classification nécessaire pour être paralympique, « exclut certains « grands handis » pas assez handis ! ». Extrait du journal de terrain, semaine 44.

La classification se heurte donc à la question de la diversité des situations corporelles. Ce phénomène a également été observé plus généralement par Purdue et Howe¹ chez l'ensemble de la population d'athlètes paralympiques. Ces derniers soulignent d'ailleurs que la difficile prise en compte des différentes déficiences constitue une limite à « l'empowerment » prôné par l'IPC :

¹ Purdue, D. E. & Howe, D., 2012. Empower, inspire, achieve: (dis)empowerment and the Paralympic Games. *Disability & Society*, pp. 903-916.

« Yet, while acting as sporting role-models, Paralympians' specific impairments, athletic lifestyles and failure to identify as 'disabled' could limit the ability of the Paralympics Games to empower other persons with a disability » (Purdue & Howe, 2012, p. 903)

Et en effet, à ce premier argument vient se greffer une deuxième raison expliquant le rejet de cette classification chez les joueurs de foot-fauteuil. Nous avons vu précédemment que l'internationalisation du foot-fauteuil s'est réalisée extrêmement rapidement et de nombreuses décisions ont été prises « sur le vif ». C'est le cas de cette classification immédiatement associée par les joueurs à l'idée de devenir paralympique. N'ayant pas eu de consultation des joueurs pour savoir si oui ou non, ils souhaitaient voir leur discipline devenir un sport paralympique, ces derniers se sont sentis dupés. Et malgré l'apport financier que peut représenter le fait d'être discipline paralympique et la perspective de développement international que cela ouvre, les joueurs n'en perçoivent pas l'intérêt au niveau local. Les arguments avancés contre le « paralympisme » sont divers.

Certains voient dans le fait de devenir paralympique un risque de perdre l'autonomie qui caractérisait jusqu'à présent le foot-fauteuil. En 2009, Peer¹ défend l'idée que le mouvement paralympique subordonne les athlètes :

« reproduces the tragic disabled object; it effaces the actions and stories of athletes; it prioritizes those credited with empowering the athletes; it undermines athlete resistance; it justifies the increased use of power over and against Paralympians » (Peer, 2009, p. 658).

Cette idée est d'autant plus forte que la FIPFA est actuellement une organisation indépendante, et si le sport devient paralympique, les fédérations nationales auront des comptes à rendre à l'IPC. Beaucoup de joueurs voient d'un mauvais œil cette dépendance potentielle, et en particulier les joueurs qui ont vu et parfois participé à la construction de la discipline :

¹ Peer, D., 2009. (Dis)empowering Paralympic histories: Absent athletes and disabling discourses. *Disability & Society*, pp. 653-665.

« Je pense que ça va être plus embêtant qu'autre chose [D'être paralympique]. On s'est très bien débrouillés sans eux jusque-là, et moi j'aimerais bien que ça continue comme ça. Parce qu'après, ça va vite... Ça commence par une incorporation, et puis... J'ai plus le sentiment, au niveau de ce qui se dégage, d'être englouti par une structure beaucoup plus grosse. Et ça, ça m'intéresse pas. Être gagnant, oui, mais pas à n'importe quel prix ! Si c'est au prix de ne plus être écouté, de ne plus avoir d'importance et de ne plus avoir de pouvoir, de liberté, moi je suis pas d'accord ».
Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Pour appuyer cet argument, le parallèle avec le foot valide est souvent avancé. Comme le souligne Eric Dugas⁵, les participants aux jeux et aux sports attribuent une logique « externe », une signification particulière et singulière à leur pratique. Pour beaucoup de joueurs, le foot-fauteuil s'inscrit dans la logique du foot valide :

« Pour moi c'est un sport collectif, qui en tout cas, même si les apparences sont un petit peu...se veut être la version handi du football...il y a l'état d'esprit...

- Tu considères que le foot fauteuil est dans la continuité du foot valide ?

Oui, il y a clairement ça » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Et le foot « valide » n'a pas besoin des jeux olympiques pour être reconnu. Pour les pratiquants, qui bien souvent suivent le football « valide » avec attention, les jeux olympiques n'apportent rien au football, le tournoi de football aux jeux olympiques n'a pas de « valeur », la seule compétition légitime étant la coupe du monde (même si historiquement, les premières compétitions de football aux jeux olympiques faisaient figure de coupe du monde). Alors pourquoi vouloir s'acharner à intégrer le foot en fauteuil au sein du système paralympique ?

« Pour toi, c'est pas forcément un avantage de faire partie d'une plus grosse structure ?

-Ah non, pas du tout. Surtout une structure comme l'olympisme. Honnêtement, je leur envie rien du tout. Le foot valide s'est toujours bien porté, même sans la

5. Dugas Eric, *L'homme systémique. Pour comprendre les pratiquants de jeux sportifs*. Nancy: Presses Universitaires de Nancy, 2011.

reconnaissance des J.O. » Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Pour nombre de joueurs, mais ce n'est pas l'avis de tous, le foot valide est aux jeux olympiques ce que le foot-fauteuil est aux jeux paralympiques... Une victoire à la coupe du monde aurait bien plus de valeur qu'une victoire aux jeux paralympiques.

Enfin, une dernière raison est parfois avancée par les joueurs de foot-fauteuil. Certains d'entre eux estiment que si la discipline devient paralympique, cela va exacerber les enjeux compétitifs, qui eux-mêmes entraîneront « une perte identitaire ». Beaucoup évoquent un esprit de famille, qui s'est déjà estompé depuis que la FIPFA existe, et en particulier, depuis qu'une équipe de France a été créée :

« Moi je suis plutôt contre [que le foot-fauteuil soit au programme des jeux paralympiques], ce sera encore moins familial qu'avant...

-Avant quoi ?

Avant qu'il y ait une équipe de France. A partir du moment où il y a eu une équipe de France, ça a beaucoup changé, surtout en D1... Y'a eu une tension qu'il y avait pas avant... La compétition est plus dure...Il faut gagner pour battre l'autre... et peut-être être sélectionné.». Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

D'une certaine manière, les valeurs paralympiques sont perçues comme incompatibles avec les valeurs actuelles du foot-fauteuil. Celles-ci risqueraient de dénaturer l'esprit du foot-fauteuil originel, c'est-à-dire l'esprit du foot-fauteuil local.

1.8. Conclusion.

Pour conclure, nous pouvons dire que s'intéresser à l'émergence récente et à l'internationalisation rapide du foot-fauteuil permet de mettre au jour des problématiques communes à l'ensemble des phénomènes de globalisation des pratiques physiques et sportives : à la fois la construction d'un règlement uniformisé à l'échelle mondiale, mais aussi les répercussions de sa prescription au niveau local.

En ce qui concerne le foot-fauteuil, nous pouvons dire qu'en France, l'accueil réservé à la forme internationalisée de foot-fauteuil a été plutôt bonne. Les rares résistances au nouveau

règlement de la FIPFA sont restées anecdotiques et très rapidement abandonnées. Parce qu'il a été perçu comme une amélioration de leur pratique initiale, le foot-fauteuil « à la française », et non comme un bouleversement de leur système de règles, les joueurs ont accueilli avec un certain enthousiasme le nouveau règlement et ont très rapidement adapté leur jeu à celui-ci. Seul bémol, le système de classification des joueurs qui a été vécu comme une mise en péril des valeurs fondamentales du foot-fauteuil, et qui est, encore aujourd'hui, globalement rejeté.

À présent, intéressons-nous plus en détail aux modalités de pratique actuelle du foot-fauteuil, qui n'ont plus connu de transformations majeures depuis cinq ans.

2. La pratique actuelle

Depuis 2009, le règlement du foot-fauteuil n'a pas connu de modifications importantes et la pratique semble avoir trouvé son équilibre. Le règlement international de la FIPFA est appliqué dans le championnat français, à l'exception du système de classification qui ne l'est que pour les compétitions internationales. Arrêtons-nous sur ce règlement. L'étude qui va suivre peut sembler pesante sur certains points, mais elle est absolument indispensable à la compréhension de notre analyse ultérieure. Car c'est en effet dans ce cadre réglementaire que les sportifs que nous avons suivis évoluent : leurs propos, leurs conduites motrices ne seront souvent intelligibles qu'au regard des contraintes imposées par la règle. Nous choisirons d'ailleurs de structurer cette analyse du règlement en se penchant successivement sur le rapport qu'il détermine à l'espace, au temps, aux objets et à autrui.

2.1. L'espace de jeu.

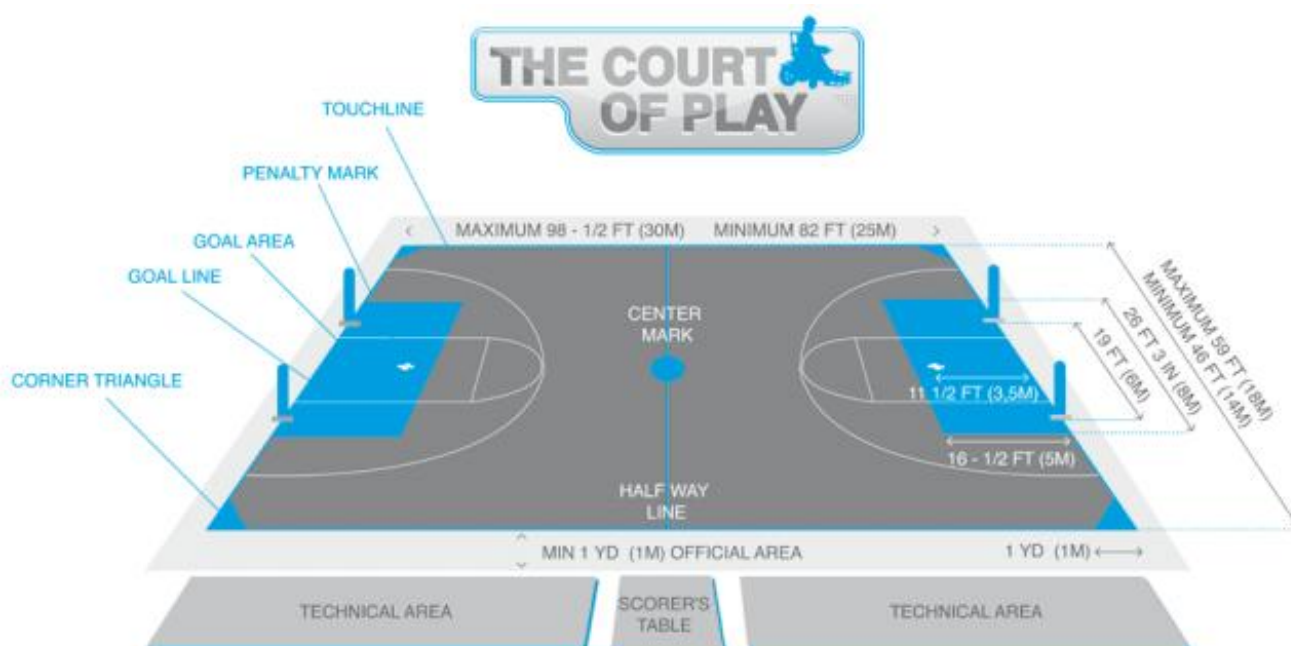


Figure 11: Schéma de l'aire de jeu de foot-fauteuil.

Contrairement à son homologue « valide », le foot-fauteuil ne se joue qu'en salle, sur une surface parfaitement lisse. L'usage de fauteuils spécifiques, dont les suspensions ont été supprimées, interdit la pratique extérieure. Cette discipline se joue sur un terrain rectangle d'environ 28 mètres sur 15 mètres, c'est-à-dire sur un terrain classique de basket-ball, ce qui permet au foot-fauteuil d'être pratiqué dans la plupart des gymnases où les terrains de basket sont bien souvent déjà tracés.

La principale différence avec le terrain de basket-ball réside dans l'existence d'une surface de but, surface que les joueurs appellent « la boîte », dans laquelle le nombre de joueurs est réglementé, nous y reviendrons. Cette surface rectangulaire mesure 8 mètres de longueur pour 5 de largeur. Sur les lignes qui matérialisent les largeurs du terrain, sont placés deux poteaux (souvent des poteaux de badminton) espacés de 6 mètres qui constituent les buts. Un point de pénalty est placé dans la surface de but, à 3,5 mètres du centre de la ligne de but. Enfin, dernière particularité, des zones de corners sont tracées à chaque angle du terrain. Ce sont des triangles équilatéraux de 1 mètre de côté dans lesquels le ballon peut être placé pour réaliser un corner.

2.2. Le ballon

Nous avons déjà évoqué dans la partie précédente le changement de ballon. Longtemps, en France, le foot-fauteuil s'est joué avec un ballon de basket-ball. Il se joue aujourd'hui avec un ballon spécifique d'une taille bien supérieure. Son diamètre doit être compris entre 30.5 cm et 35.6 cm, et les ballons généralement utilisés ont un diamètre de 33 cm.



Figure 12: Ballon officiel de la FIPFA

Le règlement ne prévoit pas une pression particulière pour le gonflage du ballon. Il précise simplement que ce dernier doit être :

*« Correctement gonflé avec une pression minimisant les rebonds tout en garantissant que les fauteuils ne pourront pas monter dessus ».*¹

2.3. Les équipes

Un match de foot-fauteuil voit s'affronter deux équipes composées d'un maximum de quatre joueurs, dont l'un d'entre eux peut être un gardien de but. Sur le banc, les équipiers peuvent disposer de quatre remplaçants. Il n'existe pas de « nombre limite » de changement de joueurs au cours d'un match, et le coach peut faire rentrer et sortir des joueurs comme bon lui semble, avec l'accord de l'arbitre. La seule restriction quant aux changements affecte le gardien, qui ne peut être remplacé lors d'un pénalty (sauf en cas de blessure). Comme au football « valide », les joueurs peuvent être sanctionnés par des cartons en cas de conduite contraire au règlement : le carton jaune constitue un avertissement, le rouge entraîne une exclusion.

¹ <http://fipfa.fr/wp-content/uploads/2011/01/FIPFA-Laws-of-the-Game-Approved-December-2010.pdf>



Figure 13: Duel au cours d'un match de championnat

En ce qui concerne l'équipement, il existe de grandes variations en fonction des pathologies des joueurs. Toutefois, tous les joueurs doivent revêtir un équipement qui permet aux arbitres de déterminer leur équipe (une chasuble ou un maillot et un numéro sur le fauteuil). Bien sûr, les joueurs doivent disposer d'un fauteuil équipé pour le foot-fauteuil. Il doit donc comporter un pare-chocs aux dimensions réglementaires¹. La ceinture ventrale est obligatoire pour tous les joueurs. En outre, les sacs à dos et autres sacs ne sont pas autorisés, hormis bien sûr ceux contenant des équipements essentiels aux joueurs, comme des appareils de ventilation, de l'oxygène, voire de la nourriture. Enfin, la vitesse du fauteuil en marche avant est bridée à 10 km/h.

2.4. Le rapport au temps : déroulement d'une rencontre.

Un match est composé de deux périodes de jeu de 20 minutes chacune. Dans le championnat français, les périodes de jeu ont une durée de 15 minutes. À la mi-temps, une pause de 10 minutes maximum est accordée aux joueurs. Cette pause est essentielle : non seulement elle permet aux joueurs et aux coaches d'ajuster leur stratégie et de récupérer,

¹ Footguards: •must consist of unbreakable material and be securely attached to the powerchair • players must be able to maintain eye contact with the ball • footguard surfaces shall be solid and not angled to hit the ball upwards • all surfaces must be flat or convex. Concave surfaces are not allowed. No part of the footguard shall be constructed so as to be able to trap or hold the ball • footguards must not have any sharp surfaces or protrusions • footguards must not be wider than the widest point of the frame or wheelbase of the powerchair • footguards must not be narrower than the front casters (or attachments) of the powerchair.

mais elle permet aussi et surtout de faire redescendre la température des fauteuils qui chauffent très rapidement lors de matchs intenses. Ces deux périodes peuvent être prolongées par du temps supplémentaire pour compenser les « arrêts de jeu » (temps d'inactivité durant les deux périodes).

2.5. Le rapport à l'espace : fautes de positionnement des joueurs.

Nous n'allons pas détailler les règles de positionnement des joueurs qui sont relativement proches de celles des autres sports d'opposition collective, et en particulier du football. Le règlement relativement souple du foot-fauteuil permet aux entraîneurs de développer le système de jeu qui leur semble le plus juste. Toutefois intéressons-nous à quelques points du règlement qui déterminent des positions répréhensibles pour les joueurs.

2.5.1. Le deux contre un

Dans le cas du deux contre un, la position des joueurs est répréhensible si, dans une action de jeu, deux coéquipiers et un adversaire se situent simultanément dans un rayon de trois mètres par rapport au ballon. Dans la zone de but, cette règle ne concerne pas le gardien. Le deux contre un est une règle difficile à arbitrer. De nombreux arbitres français ne sanctionnent pas le « deux contre un » s'ils estiment que le coéquipier présent dans le rayon de trois mètres ne fait pas action de jeu alors que les arbitres anglo-saxons, quant à eux, appliquent cette règle *stricto sensu*, ce qui donne parfois lieu à des altercations lors de compétitions internationales. Nous reviendrons plus en détails sur cette question dans la partie 7.3.4.

2.5.2. Le surnombre dans la zone de but

Le surnombre dans la zone de but, plus communément appelé le « trois dans la boîte », est la règle qui a succédé aux cinq secondes autorisées dans la zone de but. Cette règle interdit que trois joueurs ou plus, gardien compris, participent activement au jeu dans leur surface de but. En pratique, cela signifie qu'il ne peut y avoir dans la surface de but que le gardien, soutenu par un coéquipier.

Si un « deux contre un » ou un « trois dans la boîte » est constaté et sifflé par l'arbitre, un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse, à l'endroit même où la faute a été constatée.



Figure 14: L'arbitre signale ici un deux contre un en défaveur des joueurs portant le maillot vert.

2.6. Rapport à autrui : fautes et mauvais comportements

En plus des fautes « tactiques » de positionnement qui donnent lieu à un coup franc indirect, les joueurs peuvent commettre des fautes dues à un comportement violent et/ou dangereux. En fonction de la gravité et de la nature de la faute, la sanction varie.

Généralement, les fautes sont également sanctionnées par un coup franc indirect sur le lieu où elles ont été constatées. Par exemple les charges trop virulentes, les rotations dangereuses, ou encore l'action de « frotter », c'est-à-dire rentrer volontairement en contact avec le côté ou l'arrière d'un fauteuil adverse pour en ralentir la progression, sont sanctionnées par un coup franc indirect. Si ces fautes sont commises dans la surface de but, celles-ci sont sanctionnées par un pénalty.

Certaines fautes, jugées plus graves, sont passibles d'un avertissement. C'est par exemple le cas lorsqu'un joueur tente d'intervenir sur le ballon avec son corps. C'est aussi le cas lorsqu'un joueur adopte des comportements antisportifs (il enfreint avec persistance les

lois du jeu, il retarde volontairement la partie, etc.). Ces comportements donnent lieu à un carton jaune, et bien souvent sont sanctionnées par un coup franc direct.

Enfin, les fautes jugées le plus graves sont passibles d'une exclusion (carton rouge). L'exclusion peut être prononcée par l'arbitre quand un joueur fait preuve de brutalité, de violence physique ou verbale envers un autre joueur ou l'arbitre. Un joueur qui empêche un adversaire de marquer un but en faisant une faute (toucher le ballon avec la main par exemple) ou en le « frottant », est également passible d'une exclusion. Il est également nécessaire de préciser que deux avertissements donnent lieu à une exclusion. Ces fautes graves peuvent donner lieu à des coups francs directs ou à des pénaltys.

Le règlement du foot-fauteuil constitue un cadre qui régit les actions des joueurs. Au sein de ce cadre réglementaire, des techniques spécifiques au foot-fauteuil se développent et évoluent. Arrêtons-nous maintenant sur les principales techniques que nous avons pu observer au cours de nos trois années d'observations.

3. Les aspects techniques : Techniques de base en fauteuil

Il nous semblerait malvenu de proposer une approche praxéologique du foot-fauteuil sans faire au préalable une présentation des principales techniques de ce sport. Ne serait-ce que pour avoir une idée plus précise de la pratique, et à ce titre, nous allons illustrer nos propos avec des photographies prises lors de notre observation. La présentation des techniques va avant tout nous permettre surtout de comprendre les propos des joueurs qui utilisent bien souvent le vocabulaire spécifique au foot-fauteuil, et d'analyser par la suite les représentations relatives à ces techniques. Pour commencer, intéressons-nous au « jeu de face ».

3.1. Le jeu de face

Les joueurs et entraîneurs de foot-fauteuil désignent par la formule « jeu de face » toutes les actions que le joueur va exécuter en utilisant la partie avant du pare-chocs pour agir sur la balle. Cela signifie que le jeu de face recouvre les actions de conduite de la balle avec le pare-chocs (voir la photographie de la figure 15 ci-dessous), mais également la frappe de la balle avec cette même partie. Les techniques « de face » sont bien souvent les premiers éléments techniques qui sont travaillés à l'entraînement avec un débutant, en particulier la conduite de balle, qui constitue une des premières compétences à acquérir.

J'assiste à la première séance de foot-fauteuil de Timothée. L'entraîneur va mettre les autres joueurs en situation « autonome » de travail pour se consacrer à Timothée. L'exercice qui lui est proposé consiste à conduire la balle d'un angle du terrain à l'angle opposé en adoptant la trajectoire la plus rectiligne possible. L'entraîneur court à côté de Timothée pour lui prodiguer des conseils. Extrait du journal de terrain, semaine 53.



Figure 15 Conduite de balle

Le jeu de face présente un avantage majeur : à aucun moment dans une action de jeu de face, la balle ne sort du champ visuel, même pour un joueur qui présente une mobilité de la tête réduite (voir une impossibilité de tourner la tête). En outre, il est également possible de voir la position des adversaires qui se trouveront proches de la trajectoire donnée à la balle. À ce titre, le jeu de face pourrait sembler plus « facile » que le jeu en rotation. Mais l'analyse des entretiens montre que les frappes de face, bien que moins spectaculaires, sont particulièrement difficiles à maîtriser :

« Alors que le jeu de face, c'est un jeu qui me semble beaucoup plus dur. C'est-à-dire qu'en fait, faut être au bon endroit au bon moment pour avoir le bon point d'impact avec la balle. Il faut intercepter la balle au bon moment dans sa course. Et en plus, il faut lui donner le bon effet. Il faut avoir un angle d'incidence parfait. Parce que, même si on touche la balle mais qu'on n'a pas le bon angle d'incidence, bah on la met dans les choux... Et là, c'est comme du billard. Ça passe ou ça casse. » Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

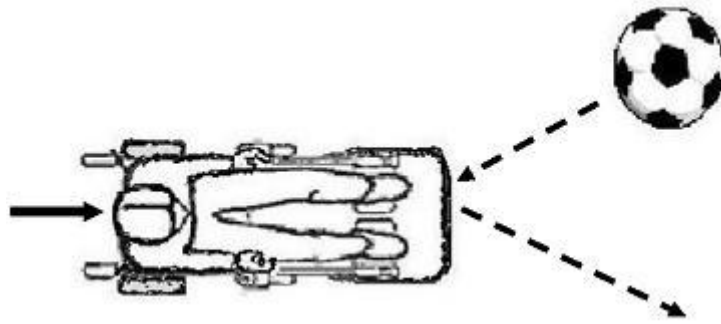


Figure 16: schéma d'une frappe de face

Toute la difficulté lors d'une frappe de face consiste à positionner de manière la plus juste son pare-chocs (et donc l'ensemble du fauteuil) à la trajectoire de la balle qui arrive de face, pour que le rebond de la balle se fasse dans la direction désirée. Et la variation de quelques degrés de l'angle d'incidence de la balle sur le pare-chocs peut se traduire par un point d'arrivée du ballon qui diffère de plusieurs mètres (si la course du ballon après l'impact est importante). Cette technique de frappe requiert donc une capacité à ajuster la position de son fauteuil à la trajectoire de la balle avec précision, dans un temps très court, et cela implique donc une grande maîtrise du fauteuil.



Figure 17 Frappe de face

La frappe de face va produire généralement une balle moins puissante que la frappe en rotation. Mais si la technique est bien maîtrisée, elle permettra de produire une trajectoire plus précise. Cette technique sera privilégiée lorsque le joueur voudra transmettre la balle rapidement à un partenaire proche de lui ou mettre la balle dans un espace réduit (finir une action offensive).

3.2. Les techniques de rotation

Les frappes en rotation constituent la plus grande « famille » de techniques du foot-fauteuil. Lors d'une frappe en rotation, la balle n'est plus frappée avec l'avant du pare-chocs mais avec le côté, suite à une rotation rapide de l'ensemble du fauteuil.

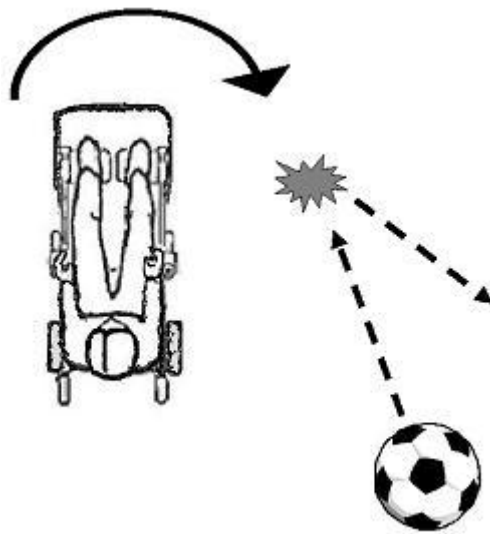


Figure 18 : Schéma d'une frappe en rotation simple

Il faut préciser ici que si la vitesse des fauteuils ne doit pas dépasser les 10 km/h en marche avant (ce qui limite la puissance de la frappe de face), il n'existe pas de limite concernant la vitesse de rotation des fauteuils. Ce sera donc le joueur qui, en fonction de son fauteuil, de son niveau technique et de ses habitudes de jeu, déterminera la vitesse de rotation de son fauteuil. Vous le devinerez peut-être, la vitesse de rotation chez les joueurs expérimentés est souvent très importante (les capacités du fauteuil sont exploitées au maximum), ce qui donne des frappes parfois spectaculaires. La frappe en rotation permet aux joueurs de produire des frappes puissantes. De fait, cette technique sera principalement utilisée pour réaliser de longues passes ou produire des tirs depuis le milieu (ou le deuxième

tiers adverse) du terrain. Elle est également utilisée quasiment systématiquement lors de coups de pied arrêtés (coups franc, corners, touches ou pénaltys). Nous l'avons dit, la technique de frappe en rotation est une grande famille. Intéressons-nous aux membres qui la constituent.

3.2.1. La rotation simple (statique ou en mouvement)

La trajectoire de la balle, lors de la frappe de face, est déterminée par la position du fauteuil. Dans le cas d'une frappe en rotation, les paramètres diffèrent, et c'est essentiellement le moment de déclenchement de la rotation qui détermine la direction prise par le ballon (même si bien sûr la position du fauteuil affecte la trajectoire, mais ici de façon bien moins importante). Lors d'une frappe en rotation simple, le joueur va agir sur une balle qui arrive non pas de face, mais sur un de ses côtés (de manière plus ou moins perpendiculaire). L'objectif du joueur va être alors de déclencher une rotation de son fauteuil, rotation horaire si la balle vient de droite, antihoraire si celle-ci vient de gauche. La rotation peut également être réalisée (avec le même principe) sur une balle statique, comme c'est le cas sur les photographies suivantes. Ici, le joueur réalise une touche. À l'enclenchement de la frappe en rotation, le joueur peut ne pas avoir la balle dans son champ de vision et n'aura quasiment jamais vu sur la position de ses partenaires et de ses adversaires qui se situeront pour la plupart dans son dos (voir les photographies 1 et 2 de la figure 19).



Figure 19 : Rotation simple en quatre phases, sur balle statique

Sur les photographies précédentes (figures 19), du fait de la mobilité de sa tête, le joueur peut apercevoir rapidement la balle. Ce n'est pas le cas de tous les joueurs et certains doivent effectuer la quasi-totalité de la rotation sans voir la balle, nous y reviendrons. La perte de repères visuels est donc une des grosses difficultés qu'impose cette technique de rotation simple, et nous allons observer que cette difficulté est accrue avec les frappes en « rotation inverse ».

3.2.2. La « frappe inverse » ou « rotation inverse »

Les deux dernières techniques de frappes que nous allons présenter sont, d'avis de tous les joueurs, celles les plus difficiles à maîtriser. En particulier parce que les difficultés déjà présentes lors de la rotation simple sont ici démultipliées.

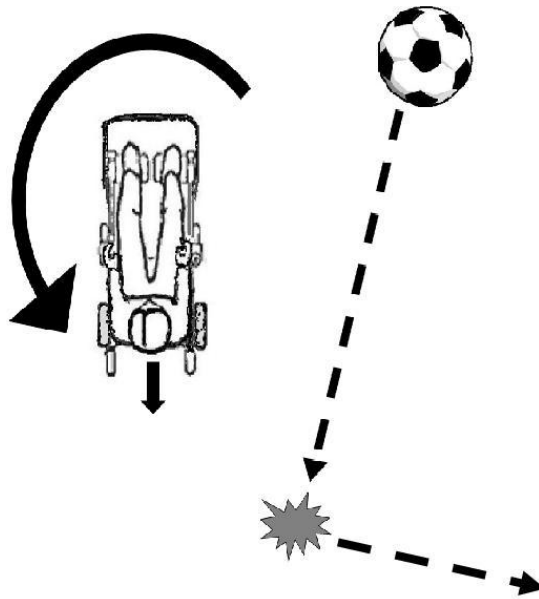


Figure 20. Frappe en rotation inverse

Une frappe en rotation inverse consiste à frapper une balle arrivant à la droite du joueur en exécutant une rotation antihoraire, et inversement, frapper une balle arrivant à gauche en exécutant une rotation horaire. De ce fait, la rotation réalisée par le fauteuil est supérieure à 180° . Ce type de frappe présente deux intérêts majeurs:

D'abord, parce que justement l'angle de rotation est plus important, la vitesse du fauteuil lors de l'impact est elle aussi beaucoup plus élevée. La frappe produite sera donc très puissante. Ce phénomène est accentué par le fait que bien souvent, avant d'entamer une rotation inverse, les joueurs ne sont pas statiques (comme c'est le cas pour la rotation simple), mais généralement déjà engagés en marche arrière, ce qui a pour effet d'augmenter également la vitesse de rotation.

D'autre part, la rotation inverse laisse, dans certains cas, plus de choix au joueur quant au moment de déclencher sa frappe. En effet, si la balle arrive devant le joueur, comme c'est le cas sur la figure 20, le joueur pourra, en réalisant une marche arrière, « accompagner » la balle le temps nécessaire pour entamer une rotation au moment le plus opportun (pour « passer » un joueur, ou trouver un angle de frappe plus intéressant par exemple).

Mais, nous l'avons dit, la frappe inverse est une technique ardue. Vous l'aurez noté, le temps de contact « visuel » avec la balle est quasiment inexistant dès lors que le joueur a enclenché sa rotation, ce qui demande à ce dernier une très grande maîtrise. Il est d'ailleurs extrêmement difficile pour les joueurs interrogés d'expliquer les mécanismes qui leur permettent de réussir une frappe inverse :

« Ça devient automatique. Je sais pas, je pense qu'inconsciemment... Tu comptes inconsciemment... Et puis, il y a aussi le fait que tu sens où est la balle. Je sais pas trop comment expliquer... Moi, c'est surtout que je sais qu'une fois que je l'ai vu passer derrière, j'ai tant de secondes avant de déclencher ma rotation. Je les compte pas, les secondes, mais je le sais. C'est pas un calcul, c'est un peu du feeling, au final. » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

Lors d'une rotation inverse, plus qu'à tout autre moment, le joueur met en jeu tous ses sens (y compris proprioceptifs) et fait véritablement « corps » avec son fauteuil¹. Nous reviendrons sur ce point dans la troisième partie de notre mémoire de thèse.

Au fil de ces deux années d'observations, nous avons très souvent remarqué des joueurs crier « inverse » lors des matchs d'entraînement, voire parfois même lors de compétitions. Sonia, lors de son entretien, nous expliquera qu'il est parfois nécessaire d'indiquer aux joueurs débutants quelles balles ils peuvent jouer en « inverse ». Cela peut également être utile à des joueurs expérimentés, mais n'ayant pas la possibilité de tourner la tête.

« Mais tu vois, toujours par rapport à la mobilité de la tête, ton coéquipier peut aider. Il peut te dire où sont les joueurs. Il peut aussi te dire " rotation ! ". » Extrait de l'entretien avec Guillaume, 23 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Voyons maintenant la dernière technique de frappe qui dérive directement de la rotation inverse.

¹ Warnier, J.-P., 1999. *Construire la culture matérielle. L'homme qui pensait avec ses doigts*. Paris: Presses Universitaires de France.

3.2.3. Le « contrôle/frappe inverse »

La technique du contrôle frappe inverse est relativement peu utilisée par les joueurs, du fait de la difficulté technique qu'elle présente. Il s'agit d'associer à une rotation inverse telle que nous venons de la décrire, une phase de contrôle de la balle. L'objectif pour le joueur est donc de corriger la trajectoire de la balle qui arrive, en réalisant un premier contact plus ou moins long avec elle, en utilisant certaines parties du fauteuil.

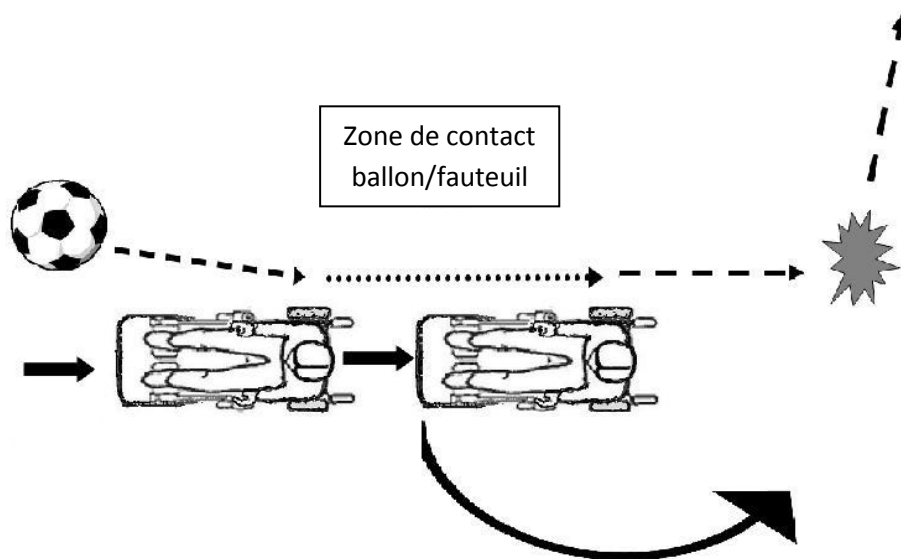


Figure 21 : Les deux temps du contrôle/frappe inverse

Effectuer un contrôle de la balle avec une partie du fauteuil est un exercice particulièrement périlleux. Encore une fois, des phénomènes perceptifs et proprioceptifs extrêmement fins sont en jeu. C'est d'ailleurs dans l'exécution de cette technique particulière que l'interaction entre le joueur et son fauteuil est la plus intime, nous y reviendrons dans la deuxième partie du troisième chapitre.

C'est donc essentiellement l'angle entre la trajectoire initiale de la balle et le fauteuil qui va déterminer la trajectoire de la balle à l'issue du contrôle. Mais cet exercice est d'autant plus périlleux que la modification de la trajectoire de la balle va dépendre de la

zone de contact entre la balle et le fauteuil. La balle ne réagira pas de la même manière si elle est en contact avec le pneumatique ou le plein de la jante.

« Et l'idée, des fois, c'est que l'accélération, la vitesse que tu donnes à la balle avec le pneu, tu peux en jouer. » Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Les deux dernières techniques que nous venons de présenter requièrent un très bon niveau de la part des joueurs. Une fois acquises, elles élargissent considérablement la palette technique et les opportunités tactiques. Mais leur côté « spectaculaire » font qu'elles sont parfois utilisées à mauvais escient par les joueurs.

3.3. Utiliser la rotation à bon escient

Les techniques de « rotation inverse », avec ou sans contrôle, sont rendues spectaculaires par la vitesse de rotation et la puissance de la balle produite. La maîtrise de ces techniques témoigne en outre du niveau « élevé » du joueur.

Alors cet acte moteur va revêtir pour certains joueurs une signification particulière. C'est l'aspect esthétique et spectaculaire de la rotation inverse, ce qu'elle va provoquer chez les spectateurs qui va guider le comportement moteur du joueur. Mais pour de nombreux autres joueurs, cette technique, comme nous l'avons évoqué, doit être utilisée à bon escient. Elle doit s'inscrire dans un projet, être guidée par un souci d'efficacité :

« Et alors, qu'est-ce que ce serait qu'un joueur qui joue « pas simple » ?

C'est quelqu'un qui veut toujours faire des rotations [inverses], quelqu'un qui frappe, mais que ça va n'importe où. C'est souvent des gens qui veulent faire du spectacle. Il y a des joueurs que je connais, bon je ne vais pas te dire de nom, mais ils tapent pour rien. Ils tapent n'importe comment, et au bout du compte, y'a rien. » Extrait d'entretien avec Benoît, 38 ans, joueur de Nanterre.

3.4. L'émergence et la diffusion d'une nouvelle technique : « le papillon ».

Lorsque Georges Vigarello (1988) se penche sur l'émergence et l'évolution des techniques sportives, il distingue plusieurs lois qui les régissent¹. Il explique ainsi que la loi d'abstraction permet l'émergence de nouvelles pratiques, en faisant passer les techniques de la vie quotidienne (comme l'usage d'un bâton pour franchir un ruisseau) au domaine du jeu et parfois du sport (le saut à la perche). Les transpositions d'objets ou de modèles d'action peuvent aussi générer de nouvelles techniques sportives :

« Les innovations tiennent aussi aux modèles d'action ou de comportement qu'une technique emprunte à d'autres » (Vigarello, 1988, p. 46).

La planche de surf, en se transposant dans le milieu terrestre, deviendra un « skateboard », ou en s'exportant dans le milieu alpin deviendra un « snowboard ». Associé à un cerf-volant, le surf se fera « kitesurf ».

Enfin, la dernière loi, que Vigarello estime être la plus fréquente, en ce qui concerne l'émergence de nouvelles techniques sportives, est la loi dite « d'intégration » :

« C'est l'intégration progressive des forces, des fonctions et des sous-ensembles corporels au sein d'une même finalité technique » (Vigarello, 1988, p. 24).

Au sein de cette loi d'intégration, Vigarello note trois processus. Lorsque les évolutions techniques sont peu perceptibles, mais qu'au fil du temps elles modifient la pratique, on parle alors de « filiations directes ». Si les évolutions techniques sont plus visibles comme c'est le cas pour le passage de la nage « brasse » à « l'over arm stroke » (la « nage indienne ») puis au crawl, nous pouvons les qualifier de « variations restreintes ». Enfin Georges Vigarello parle de « rupture » lorsque l'ensemble de la motricité du sportif est réordonné en une seule fois, comme ce fut par exemple le cas pour le saut en hauteur avec la technique de Dick Fosbury.

¹ Vigarello, G., 1988. *Une Histoire culturelle du sport. Techniques d'hier... et d'aujourd'hui*. Paris: Robert Laffont.

Lors de nos trois années d'observation dans les clubs de foot-fauteuil, nous avons eu l'occasion de constater l'émergence d'une nouvelle technique, nommée « papillon » par ses inventeurs. Nous allons voir que dans un temps restreint, le « papillon » essentiellement utilisé sur coup franc va réorganiser totalement la technique jusqu'alors admise, faisant du papillon une technique répondant au critère de « rupture » proposé par Vigarello.

Le papillon consiste en la combinaison des deux types de frappe en rotation. Le premier joueur (cf. figure 22), à droite sur les photographies suivantes, va produire une première frappe en rotation sur la balle arrêtée (lors d'un coup franc en général). Le deuxième joueur (à gauche) se tient à quelques mètres du premier joueur.



Figure 22 : technique du "papillon" (1)

Dès que le premier joueur engage sa rotation (figure 23), le second joueur entame une marche arrière (dos au ballon) pour mettre de la vitesse dans son fauteuil. Il faut savoir que la rotation du fauteuil est beaucoup plus rapide si le fauteuil est déjà engagé en marche arrière.



Figure 23 : technique du "papillon" (2)

Si la synchronisation des deux joueurs est correcte, ils doivent se retrouver quasiment parallèles au moment où le premier a frappé la balle (figure 24) avec un espace légèrement supérieur à un mètre entre eux. Ainsi, à peine frappée par le premier joueur, la balle sera de nouveau frappée, en sens inverse, par le second joueur, au moment où la rotation de ce dernier est la plus rapide.



Figure 24: technique du "papillon" (3)

On peut constater sur la photographie 3 (figure 24) que l'espace entre les deux joueurs est insuffisant, ce qui aura pour effet de produire une balle montante (photographie 4, figure 25), alors que l'effet recherché est une balle rapide et rasante.



Figure 25: technique du "papillon" (4)

Cette technique innovante, si elle est correctement exécutée, présente deux avantages : le premier est celui de multiplier la vitesse de la balle lors d'un coup de pied arrêté, par rapport à une frappe « classique ». Ceci pour deux raisons. D'abord parce que la vitesse mise dans la balle par le premier joueur va profiter au second, car plus une balle arrive avec force sur un pare-chocs (« l'action » pour reprendre un terme de physique) et plus elle en sera éjectée puissamment (« la réaction »). En outre, nous l'avons dit, le fait que le second joueur soit lancé en marche arrière va augmenter nettement sa vitesse de rotation et par conséquent, la force de sa frappe. Le second avantage présenté par cette nouvelle technique est l'incertitude provoquée par celle-ci. En effet, il sera beaucoup plus difficile pour les adversaires de lire la trajectoire de la frappe d'un joueur lancé à pleine vitesse, (joueur 2) d'autant que la balle elle-même sera en mouvement lors de la frappe.

Il est intéressant de s'arrêter quelques instants sur cette nouvelle technique, car elle illustre bien l'idée de normativité que nous avons évoquée plus tôt dans ce mémoire de thèse. Au premier temps de notre observation, l'utilisation de celle-ci était marginale, cantonnée à un club, voire à quelques joueurs de ce club (lors de la saison 2010-2011). Au fil des entraînements, cette technique s'est améliorée et a été utilisée lors de matchs officiels (sur la saison 2011-2012). Très rapidement, elle a fait ses preuves, permettant même à Salim de devenir le meilleur buteur du championnat de première division. Tant et si bien qu'au cours de notre observation dans un autre club de seconde division, lors de la saison 2012-2013, l'entraîneur propose des ateliers de travail du « papillon ». Et même si elle n'est pas encore mise en place par tous les clubs, nous pouvons faire le pari que cette technique va

s'imposer sous peu dans tout le championnat. Ainsi, une technique à l'origine « marginale » aura su s'imposer et peut être devenir une technique « normale ».

4. Les aspects tactiques : rôles, sous-rôles et systèmes de jeu.

L'utilisation du fauteuil électrique pour pratiquer une activité collective de ballon fait émerger tout un panel de techniques spécifiques. D'un point de vue tactique également, même si de nombreuses similitudes peuvent être trouvées avec l'ensemble des sports collectifs, le foot-fauteuil dispose de tout un ensemble de logiques singulières. Commençons par mettre au jour les rôles et les sous-rôles des joueurs de foot-fauteuil pour mieux comprendre les spécificités tactiques de l'activité.

4.1. Rôles et sous-rôles

Nous venons de voir que le règlement du foot-fauteuil distinguait deux statuts possibles pour les joueurs : celui de gardien et celui de joueur de champ. Ces statuts confèrent des droits spécifiques aux joueurs auxquels ils sont attribués :

« Ensemble des contraintes, des droits et des interdits prescriptifs à un joueur par les règles du contrat ludique d'un jeu sportif et qui définissent le champ des actes moteurs permis à ce joueur » (Parlebas, 1999, p. 392)

Au football « valide » par exemple, le gardien de but aura le droit de prendre la balle à la main. Son statut de gardien lui permet cette action.... Mais cela ne veut pas dire qu'il va forcément prendre la balle à la main ! Pour Pierre Parlebas¹, le rôle sociomoteur est la classe de comportement moteur associée à un statut. Au même titre qu'une partition codifie une œuvre musicale, le règlement codifie un statut sociomoteur. Mais tous les musiciens ne vont pas interpréter de la même manière la partition, de même que tous les gardiens de but ne vont pas « jouer » de la même manière leur statut : le rôle constitue, d'une certaine manière, la mise en action dynamique du statut. Et au foot-fauteuil, nous pouvons distinguer les deux rôles sociomoteurs de gardien et de joueur de champ existant dans le football « valide ». Pour autant, au foot-fauteuil, la différence réglementaire instaurée par le règlement entre les joueurs de champ et le gardien est minime. Hormis le fait que le règlement impose à ce dernier d'être vêtu de manière différente des autres joueurs, la différence de statut repose sur le fait que le gardien de but soit le seul joueur autorisé à

¹ Parlebas, P., 1998. *Jeux, sports et sociétés. Lexique de praxéologie motrice*. Paris: INSEP.

rester dans la surface avec un de ses partenaires sans qu'un surnombre dans la surface de but soit observé. Ainsi, le gardien de but dispose des mêmes droits que les joueurs de champ.

Pierre Parlebas ne se contente pas de différencier le statut du rôle sociomoteur. Il va plus loin en expliquant qu'à chaque rôle sociomoteur correspondent des sous-rôles. Au cours d'un jeu ou d'un match, un participant aura la possibilité d'endosser une multitude de sous-rôles sociomoteurs sans forcément changer de rôle. Selon Pierre Parlebas, un sous-rôle sociomoteur est une :

« Séquence ludomotrice d'un joueur considérée comme l'unité comportementale de base du fonctionnement stratégique d'un jeu sportif ». (Parlebas, 1999, p. 344)

Autrement dit, les sous-rôles correspondent à l'action d'un joueur qui peut être rattachée à une intention stratégique bien précise. Alors que les rôles sont définis par les règles du jeu, les sous-rôles, quant à eux, ne le sont pas. Vous l'aurez peut-être deviné, le nombre de sous-rôles sociomoteurs qui peuvent être identifiés dans un jeu sportif sont très variables. Au football « valide », un joueur de champ pourrait, a minima, avoir trois sous-rôles : celui d'attaquant, milieu de terrain et celui de défenseur. Mais une analyse plus fine, comme celle réalisée par Alexandre Obœuf (2010), met en avant onze sous-rôles sociomoteurs au football « valide »¹. L'observation d'inspiration éthologique des matchs de foot-fauteuil nous a permis de distinguer neuf sous-rôles que nous avons distingués et explicités dans le tableau suivant :

¹ Obœuf, A., 2010. *Sport communication et socialisation*. Paris: Editions des archives contemporaines.

Rôle	Sous-rôle	Rapport à autrui	Rapport à l'espace	Rapport au temps	Rapport aux objets
Gardien	« Protecteur »	Il protège le but (suite à un tir)	Se positionne sur la trajectoire de la balle		Bloque la balle
	« Relanceur »	Remet la balle en jeu (suite à un bloc ou une sortie de but)	Dans la surface de but		Possède la balle
Joueur de champ	« Tireur »	Frappe la balle pour l'envoyer dans le but adverse	Généralement situé dans le terrain adverse	S'organise rapidement pour dépasser les joueurs adverses	Possède la balle
	« Feinteur »	Pourrait récupérer la balle mais la laisse à un partenaire après avoir attiré la défense adverse	Aligné sur la trajectoire de la balle, entre le passeur et son partenaire « récupérateur »	Se retire de la trajectoire de la balle le plus tard possible	Pourrait récupérer la balle mais choisit de ne pas le faire
	Passeur	Réalise une passe à un partenaire ou à lui-même.	Réalise une passe directe ou à l'aide d'un adversaire « support du rebond »		Possède la balle
	« Récupérateur »	Récupère la balle			Va posséder la balle
	« Ouvreur »	Offre une possibilité de passe au porteur de balle.	Se positionne de manière à éviter la présence d'un adversaire entre lui-même et le porteur de balle.		Ne possède pas la balle
	« Bloqueur »	Il s'oppose à la progression de l'adversaire porteur de la balle. Cela peut donner lieu à un duel.	S'oppose à la trajectoire de la balle		Bloque la balle avec l'avant, ou le côté de son fauteuil.
« Support du rebond »	Permet « malgré lui » à l'adversaire de réaliser un rebond sur son fauteuil			Brièvement en contact avec la balle qu'il ne possèdera pas.	

Figure 26 : Tableau des sous-rôles sociomoteurs au foot-fauteuil

Les sous-rôles sociomoteurs trouvent leur pertinence dans quatre grands domaines d'action qui permettent de les distinguer et qui eux-mêmes définissent la logique interne de l'activité¹. Ainsi, chaque sous-rôle sociomoteur entraînera inévitablement une situation d'interaction motrice singulière avec les autres participants. Le sous-rôle pourra également trouver un sens dans le rapport au temps et à l'espace qu'il engendre. Enfin, les sous-rôles généreront des rapports particuliers aux objets et plus spécifiquement, à la balle.

Le recours aux sous-rôles permet surtout de mettre au jour les intentions tactiques des joueurs sur le terrain, se manifestant dans les choix d'enchaînement de ces derniers. Il faut toutefois noter un sous-rôle qui n'est observable (généralement) qu'au foot-fauteuil, celui de « support du rebond ». En effet, au foot-fauteuil, il est relativement fréquent que le joueur porteur de la balle utilise l'adversaire pour la faire rebondir et réaliser ainsi une passe à lui-même ou à un partenaire, voire obtenir une touche (comme cela se fait exceptionnellement au football « valide »). Dans cette situation, même si l'adversaire est en contact avec la balle, il ne peut pas la posséder, il va subir l'action. Ce sous-rôle du joueur, endossé malgré lui, révèle plus l'intention tactique des adversaires que du sportif concerné.

Nous l'avons dit, un joueur change en permanence de sous-rôle sociomoteur au cours d'un match. Une action motrice entraînant un changement de position, de rapport à la balle ou aux objets donne la plupart du temps lieu à un changement de sous-rôle. Pour schématiser les changements de rôles ou de sous-rôles possibles lors d'un jeu ou d'un sport, Pierre Parlebas propose d'utiliser les graphes (Parlebas, 1992). Dressons le graphe de changement des rôles-sociomoteurs du foot-fauteuil pour mieux l'explicitier :

¹ Parlebas, P., 1999. *Jeux, sports et sociétés. Lexique de praxéologie motrice*. Paris: INSEP.

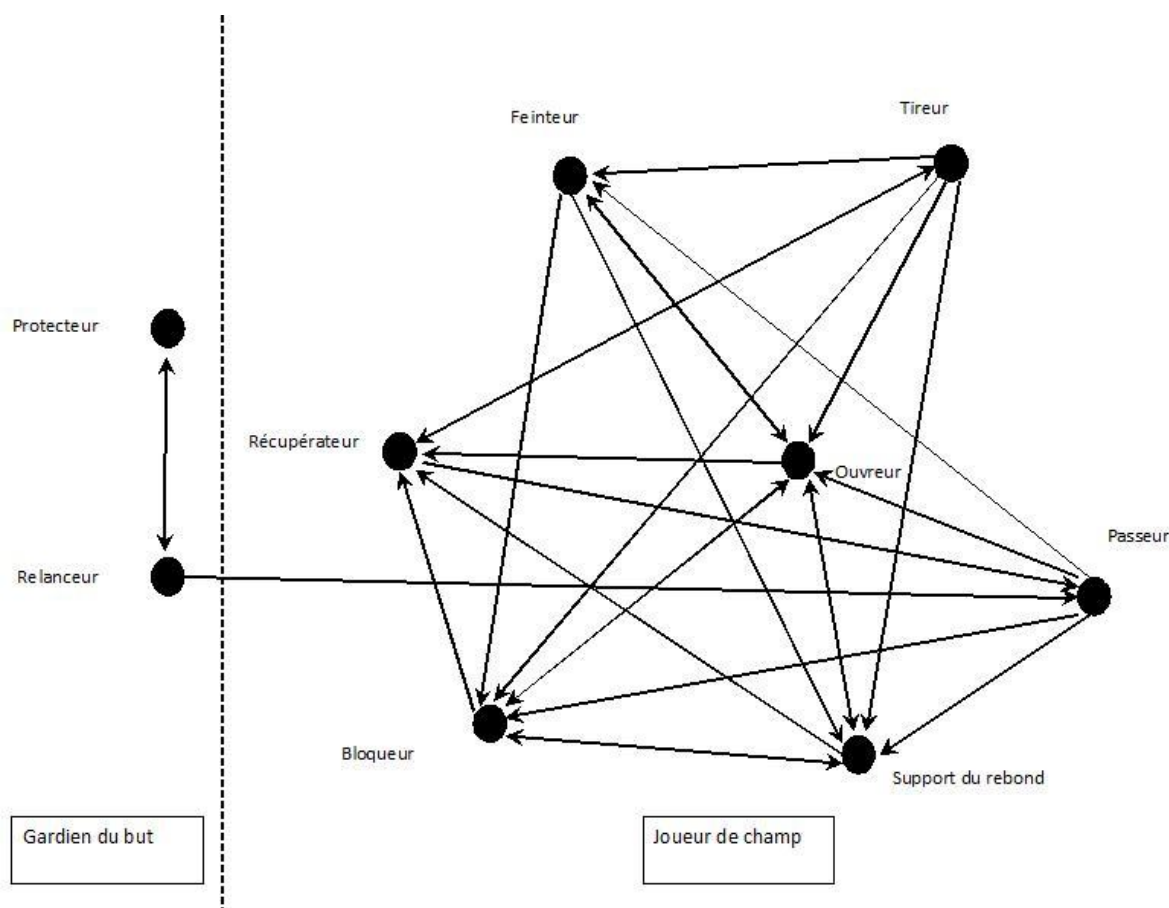


Figure 27 : graphe des changements de sous-rôles sociomoteurs au foot-fauteuil

Sur ce graphe, chaque point représente les sous-rôles sociomoteurs que peuvent endosser les joueurs au cours d'une partie, à gauche ceux du gardien, à droite ceux des joueurs de champ (il est nécessaire de préciser que le gardien a la possibilité d'évoluer comme un joueur de champ s'il décide de sortir de ses buts). Les flèches, quant à elles, symbolisent les changements de sous-rôles possibles suite à une action de jeu. Prenons l'exemple du « récupérateur ». Une fois en possession de la balle, deux choix s'offrent à lui : soit réaliser une passe (une flèche matérialise le passage du sous-rôle de récupérateur à celui de passeur), soit réaliser un tir (la double flèche signifie que le récupérateur peut devenir tireur et qu'une fois tireur, s'il exploite correctement le rebond, peut redevenir immédiatement récupérateur). De cette manière, le graphe peut permettre de suivre l'évolution des joueurs dans leurs différents sous-rôles au cours du jeu. Il permet également de mettre en avant certains sous-rôles cruciaux. Le graphe met en effet en avant l'importance du rôle de l'ouvreur qui va véritablement constituer un passage obligé pour permettre les changements de rôles et donc, par la même, le déroulement du jeu.

Confrontons maintenant nos observations aux discours des entraîneurs. Nous allons constater que, sans avoir fait ce travail d'analyse praxéologique, ceux-ci ont pris conscience de l'importance de ce sous-rôle, d'ailleurs valorisé dans les systèmes de jeu qu'ils développent et dans les séances d'entraînement qu'ils proposent.

4.2. Les systèmes de jeu.

Le nombre de joueurs de foot-fauteuil sur un terrain est relativement réduit par rapport à d'autres sports collectifs comme le football ou le rugby, ce qui réduit le nombre de combinaisons tactiques possibles. D'ailleurs, joueurs comme entraîneurs ne parlent pas véritablement de systèmes de jeu, mais plutôt de principes tactiques que doivent respecter les équipes. Ces principes tactiques sont fondamentaux, et c'est d'ailleurs leur acquisition qui détermine la progression des joueurs. Pour toutes les personnes que nous avons interrogées, la caractéristique d'un bon, voire d'un très bon joueur, c'est de maîtriser « instinctivement » ces tactiques de base, en les intégrant aux strates les plus profondes de la conscience, pour reprendre la métaphore de Antonio Damasio¹.

« Si tu fais un super truc, et que l'autre il n'a pas compris, s'il est encore dans la dimension à se dire « mais non, laisse-moi la balle... » Machin... Ça fait un deux contre un ! Et c'est ce qu'on voit en général... Chez les débutants c'est ce qu'on voit systématiquement ! En général, on est attiré par la balle. Et ça, il faut savoir prendre de la distance avec tout ça. Donc, tout ce travail-là est important. Si tu veux devenir un très bon joueur, c'est tout ce travail-là qui est important. » Antoine, entraîneur de Vaucluse.

L'un des premiers principes mis en exergue par les entraîneurs est le « bloc équipe ».

4.2.1. Le principe du bloc équipe.

Le « bloc équipe » est une notion bien connue des footballeurs. Il s'agit d'un principe selon lequel les joueurs vont ajuster leur déplacement et leur remplacement constamment pour suivre la progression du ballon et/ou des joueurs adverses. Le « bloc équipe » permet de maintenir une distance entre les joueurs permettant d'offrir des solutions de passes pour

¹ Damasio, A., 1995. *L'Erreur de Descartes : la raison des émotions*. Paris: Odile Jacob.

les joueurs, ou d'optimiser la couverture du terrain en cas de perte de la balle. Ce principe se retrouve de manière très semblable au foot-fauteuil :

« Quand un ballon se décale sur un des deux côtés, je demande toujours à mon joueur qui est du côté opposé de venir se mettre à la limite des deux couloirs. C'est ça le bloc équipe. C'est ce que je te disais tout à l'heure : le P/D/R [placement/déplacement/replacement], le déplacement d'un joueur implique le déplacement des autres joueurs. C'est les vases communicants, ça doit toujours bouger, tu ne dois pas en avoir un qui se déplace sans que les autres bougent. Il y a un ajustement à la fois dans la profondeur mais aussi dans la largeur. » Olivier, entraîneur de Nanterre.

Nous avons pu observer sous forme de graphe, il y a quelques instants, l'importance du sous-rôle d'« ouvreur ». C'est en effet dans ce sous-rôle que le joueur va offrir des solutions à son partenaire et faire évoluer le jeu. Le principe du « bloc équipe » a pour but de mettre systématiquement les joueurs attaquants non porteurs de la balle dans la situation d'« ouvreurs ». Car en effet, si le « bloc équipe » est respecté, la distance entre les joueurs doit permettre au porteur de la balle de réaliser une passe dans les meilleures conditions. Toutefois, la distance entre les joueurs n'est pas le seul élément qui détermine la possibilité ou non de faire une passe. Il faut également que le demandeur de balle ne soit pas marqué par un adversaire. Le second principe fondamental au foot-fauteuil, celui du triangle, a pour but de répondre à cette condition.

4.2.3. Le principe du triangle

Du fait du nombre réduit de joueurs, le « bloc équipe » d'une formation de foot-fauteuil prend généralement la forme d'un triangle. Le triangle permet d'éviter l'alignement des trois joueurs, et de ce fait augmenter les possibilités de circulation de la balle.

« Et c'est vrai que nous, notre schéma, tu retrouveras toujours le triangle. Pour pouvoir ressortir le ballon. Au rugby, tu ressorts toujours le ballon vers l'arrière. Quand tu regardes, ils s'alignent toujours comme ça, pour que le ballon puisse ressortir. Au foot, c'est pareil. Mais nous, au foot-fauteuil, c'est pas comme dans les sports « valides » où tu as un ballon que tu peux te permettre de faire passer au-

dessus de l'adversaire. Nous, il fait que de rouler, le ballon. Tu peux pas lui mettre non plus un effet pour contourner un obstacle. Donc la seule chose, quand tu as un joueur qui va être là, par exemple, que tu as un défenseur, à côté de lui, qui est ici, jamais tu viendras te poser dans cette zone [dans l'alignement du défenseur], parce que tu n'auras jamais de ballon. Physiquement, c'est pas possible.» Olivier, entraîneur de Nanterre.

« Il y a toujours le triangle. Toujours, toujours le triangle. Ça c'est la règle... Enfin, je sais pas si c'est une règle commune à beaucoup d'entraîneurs, mais en tout cas, c'est la mienne. » Antoine, entraîneur de Vaucresson.

Le triangle est en effet le seul moyen pour les joueurs d'éviter l'alignement et par là même d'offrir un maximum de possibilités de passes. Cette figure géométrique permet également au joueur de se dégager facilement d'un marquage pour retrouver un sous-rôle d'« ouvreur » en se décalant vers l'avant ou vers l'arrière (voir le schéma ci-dessous).

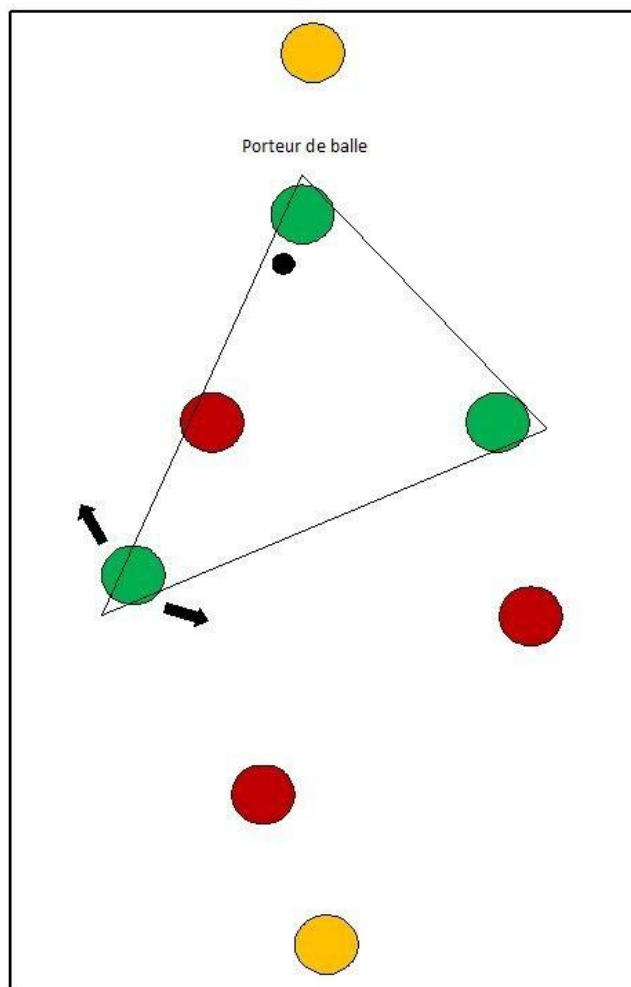


Figure 28 : Illustration du principe du triangle

Le principe du triangle est mis en place aussi bien par les joueurs en attaque (l'équipe détentrice du ballon) que les joueurs en défense. Il est aussi systématiquement utilisé par les joueurs attaquants pour dépasser le « joueur de boîte » adverse, c'est-à-dire le défenseur qui soutient le gardien dans la surface de but, et permettre à l'un des deux joueurs avants de tirer :

« Vu que dans la boîte, tu as le gardien plus le joueur de boîte, si tu les laisses tous les deux devant le but, avec l'envergure des fauteuils, ton ballon peut pas passer. C'est très dur de le faire rentrer. La seule solution que tu as, c'est de faire circuler le ballon, de façon à ce qu'ils tournent, comme ça, pour que le joueur de boîte se déplace et ça te permet de libérer au bout d'un moment un espace. Et si tu arrives à décaler suffisamment de joueurs de boîte, avec une bonne frappe, tu peux mettre un but. Parce que le ballon va prendre de la vitesse, et le joueur peut plus suivre. Son

fauteuil sera dépassé par la vitesse du ballon et il n'aura pas le temps de se replacer. Donc, le but du jeu, le triangle, il sert vraiment à ça ici, uniquement à faire déplacer le joueur de boîte, afin de te libérer un espace parce que sinon, c'est pas possible. Mais là, il faut faire attention à la règle du deux contre un. » Olivier, entraîneur de Nanterre.

Un dernier avantage important est retiré de cette position du principe du triangle. Il est très difficile pour les joueurs de prolonger une trajectoire, c'est-à-dire de frapper un ballon dans le sens de sa course. Il est beaucoup plus aisé de frapper un ballon qui vient non pas en profondeur, mais du centre ou d'une aile. Or, le principe du triangle, s'il est respecté, offre systématiquement ce type de trajectoire aux joueurs. Il permet donc une meilleure exploitation des balles produites.

« Bloc équipe » et principe du triangle forment les bases tactiques du foot-fauteuil. Ils font consensus auprès de tous les acteurs du foot-fauteuil que nous avons pu observer ou interroger. À ces deux principes viennent se greffer d'autres notions moins « visibles » mais non moins importantes.

4.2.3. La prise de distance.

La plupart des sports collectifs d'opposition permettent aux joueurs un contrôle long et précis sur la balle. Au basket-ball, au handball ou au rugby, les joueurs ont la possibilité de tenir la balle. Au football, la dextérité des joueurs permet de contrôler et de conserver la balle de manière relativement aisée. Il n'y a guère qu'au volley-ball où le contact avec la balle doit être bref en raison du règlement du sport en question. Le règlement du foot-fauteuil n'interdit pas les contacts longs et le contrôle de la balle. Mais, comme il l'a été dit dans la présentation des techniques de base, les caractéristiques matérielles de ce sport rendent très périlleux le contrôle de la balle, action que seule une poignée de joueurs expérimentés sont capables de réaliser à l'heure actuelle en France. Cette caractéristique technique impose donc une prise de distance avec la balle. Concrètement, cela signifie que le joueur porteur de la balle ne sera pas en contact permanent avec celle-ci, mais la conservera à une distance raisonnable pour pouvoir agir sur cette dernière.

L'impossibilité de contrôler et de conserver un contact long engendre une seconde caractéristique tactique propre au foot-fauteuil que nous avons déjà évoquée : la possibilité d'utiliser l'adversaire comme « support du rebond ».

« C'est-à-dire que tu joues avec le pare-chocs de l'autre. Mais tu as déjà vu ça ! Surtout sur les phases offensives. C'est à dire qu'au lieu de faire une frappe directe, tu vas frapper assez fort sur le joueur adverse, sur son pare-chocs, et tu vas avoir un deuxième joueur qui sera au rebond. Pour marquer derrière. Parfois, et même souvent, le rebond est pour toi-même. » Antoine, entraîneur de Vaucresson.

Pour ce faire, la notion tactique de « prise de distance » est primordiale. Le joueur en possession de la balle doit maintenir un certain recul par rapport à celle-ci pour pouvoir la frapper avec suffisamment de force et la faire rebondir sur le fauteuil de l'adversaire. En fonction de l'orientation de sa frappe, il pourra réaliser un rebond qui lui profitera (choix qui est fait dans la plupart des cas) ou à un partenaire (avec le risque de provoquer un « deux contre un ») :

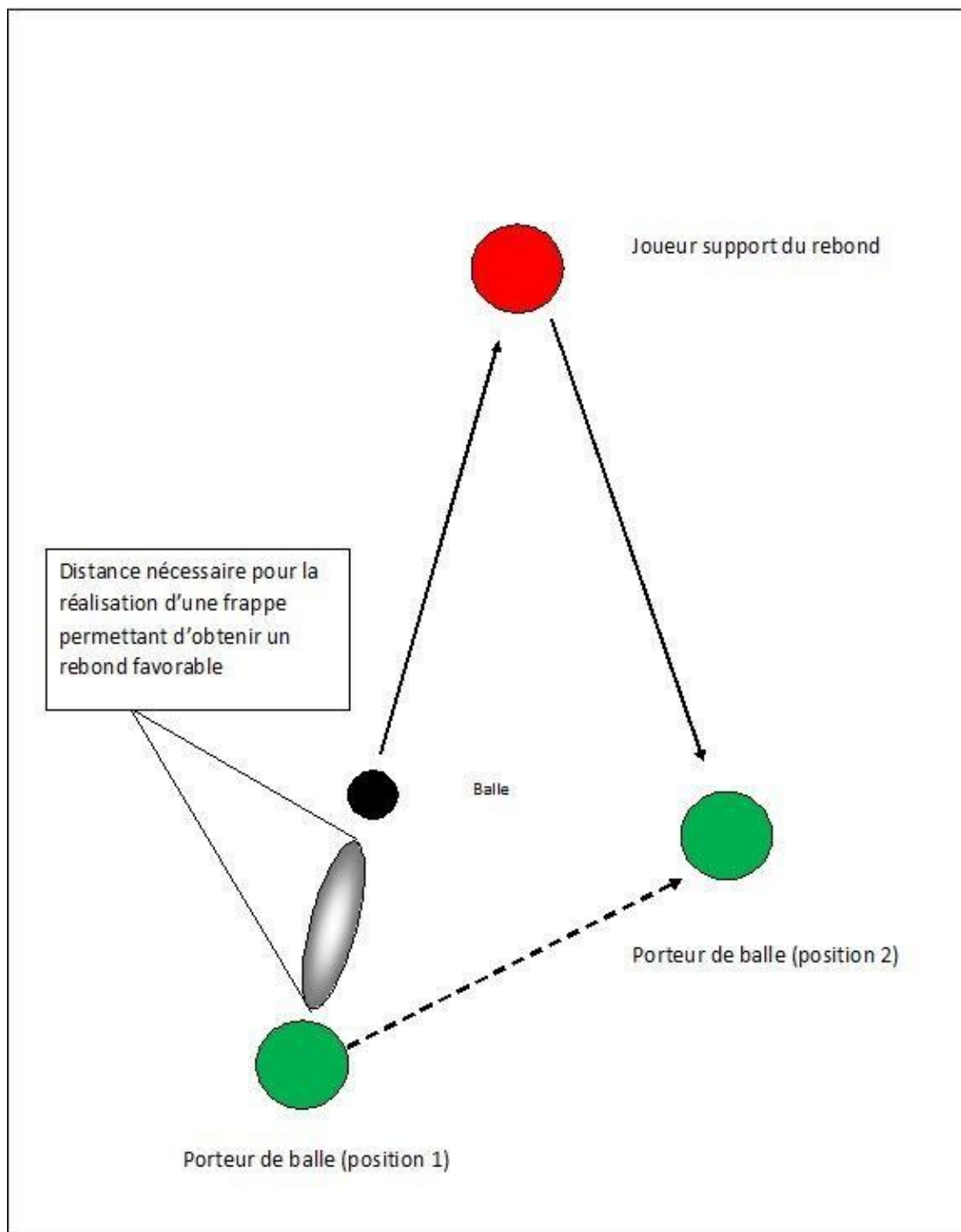


Figure 29: Schéma illustrant la notion de prise de distance

Le joueur adverse, quant à lui, cherchera à ne pas devenir « support du rebond » en réduisant au maximum la prise de distance du porteur de balle :

« Alors effectivement, quand tu as un très bon joueur, le mec qui est bon, il s'arrangera toujours pour qu'au final, il puisse jamais servir d'appui pour ressortir le ballon. Il viendra faire le tour du ballon comme il faut pour pas servir d'appui et ça, t'as des mecs qui sont très doués pour le faire. Comme Farid par exemple. Lui, il a une tactique simple pour éviter ça, c'est qu'il va tout le temps au contact. Dès qu'un joueur a le ballon, il va tout de suite dessus, parce qu'il sait très bien se placer, et du coup, tu n'as qu'une seule solution pour le passer, c'est le duel. Tu pourras pas le passer en faisant circuler ton ballon, parce qu'il ne se laisse pas utiliser comme appui. Et le foot-fauteuil, c'est pas comme le foot où tu peux mettre une frappe sans élan ou tu peux orienter un ballon facilement. Au foot-fauteuil, tu as quand même de sacrées contraintes. C'est-à-dire que, si tu n'as pas le ballon qui arrive en mouvement sur toi, tu ne peux pas avoir beaucoup d'impact sur le ballon. Ou alors, il faut que tu aies une grosse vitesse quand tu arrives sur le ballon. Donc, l'objectif, c'est de garder du mouvement. Et à partir du moment où tu as le contact, et bien c'est fini. Le jeu n'avance plus. Le jeu devient statique. » Olivier, entraîneur de Nanterre.

Pour éviter d'endosser « malgré lui » le sous-rôle de « support du rebond », le joueur adverse devra donc réduire au maximum l'espace entre lui et le ballon. Le rebond ainsi produit, suite à la frappe du porteur de balle, sera aléatoire et souvent inexploitable. S'il arrive à réduire suffisamment cet espace pour « étouffer » le rebond, la séquence ludomotrice se finira en duel, les deux joueurs revêtant le sous-rôle de « bloqueurs ».

La prise de distance est fondamentale au foot-fauteuil. Sans celle-ci, le joueur porteur de la balle perd une grande partie de ses possibilités techniques et donc de ses choix tactiques. À l'inverse le joueur a tout intérêt à minimiser cette distance. Cela n'est pas sans conséquence sur le terrain : nous verrons dans la huitième partie de ce chapitre que les duels sont nombreux. Cette caractéristique semble éloigner le foot-fauteuil du football « valide » pour le rapprocher de la logique du rugby. Alors que le football « valide » tend à augmenter la distance de charge¹ pour diminuer la violence des interactions (à ce sujet voir

¹ Qui est définie par Pierre Parlebas comme une distance observable entre deux adversaires, l'un possédant la balle et l'autre « chargeant » le premier (Parlebas 1981).

l'article éclairant de Ludovic Tenèze¹), la logique interne du foot-fauteuil favorise la réduction de l'espace individuel d'interaction² (petitesse du terrain au regard de la taille des fauteuils). Cela entraînant une diminution de la distance de charge et une augmentation du nombre de duels.

De ce fait, il est donc essentiel pour les joueurs d'une même équipe de foot-fauteuil, plus encore que pour les autres sports collectifs, d'être en accord sur la répartition de l'espace de jeu. Sans celle-ci, les choix tactiques se font « dans l'urgence » et la prise de distance est impossible. Cette répartition du terrain (intimement liée au principe du triangle et du bloc équipe) peut se faire de deux manières : soit par zones, soit par un marquage individuel.

4.2.4. La répartition par zones

La répartition par zones fait l'unanimité auprès des coaches, mais aussi des joueurs que nous avons questionnés et observés. Le principe est simple : le terrain va être symboliquement divisé en trois parties (une aile droite, une aile gauche, et un couloir central) et chaque joueur d'une même équipe sera responsable de l'une de ces zones :

« Un terrain, il est décomposé en trois parties, trois couloirs [Olivier dessine]. Sur le terrain, tu as trois joueurs et un gardien. Et bien, tu dois avoir un joueur dans chaque zone et nous, et c'est ça que je ramène du foot, un joueur doit s'occuper uniquement de sa zone. C'est-à-dire que : le ballon est dans sa zone, c'est à lui d'aller vers le ballon. Si le ballon se décale, le joueur revient à sa place. Et c'est celui-là [Olivier me montre le joueur de la zone à côté] qui va sur le ballon. Et là, celui qui avait le ballon redescend. » Olivier, entraîneur de Nanterre.

Cette répartition présente plusieurs avantages. D'abord, comme l'explique Olivier, la division du terrain en zones simplifie et clarifie l'interaction entre les joueurs. Chaque

¹ Tenèze, L., 2009. Violence et football : analyse historique des lois du jeu. *International Review on Sport & Violence*, Issue 5, pp. 15-26.

² Cet espace est déterminé par le rapport entre la surface totale du terrain et le nombre de joueurs qui y évoluent simultanément (Parlebas 1981). Au foot-fauteuil, il est nécessaire de prendre en compte la taille imposante du fauteuil pour déterminer l'espace individuel d'interaction.

footballeur sait quel ballon il doit jouer en fonction de la zone dans laquelle il se trouve. Ce principe est donc très simple à mettre en place, même avec des débutants. Et il est d'autant plus efficace qu'il présente d'autres avantages :

En effet, le système de répartition favorise la mise en place des principes de base que nous avons déjà évoqués. Le joueur qui restera dans sa zone gardera une distance suffisante avec ses partenaires pour leur proposer une ouverture. L'effet de grappe sera évité et la possibilité de circuler de droite à gauche dans son couloir en fonction de l'évolution du jeu permet aux sportifs de respecter le « bloc équipe ». De même, la progression vers l'avant et vers l'arrière dans son couloir permet de mettre en application le principe du triangle.

En outre, l'autre avantage majeur du principe des zones est qu'en maintenant une certaine distance entre les joueurs, il réduit les risques de « deux contre un » :

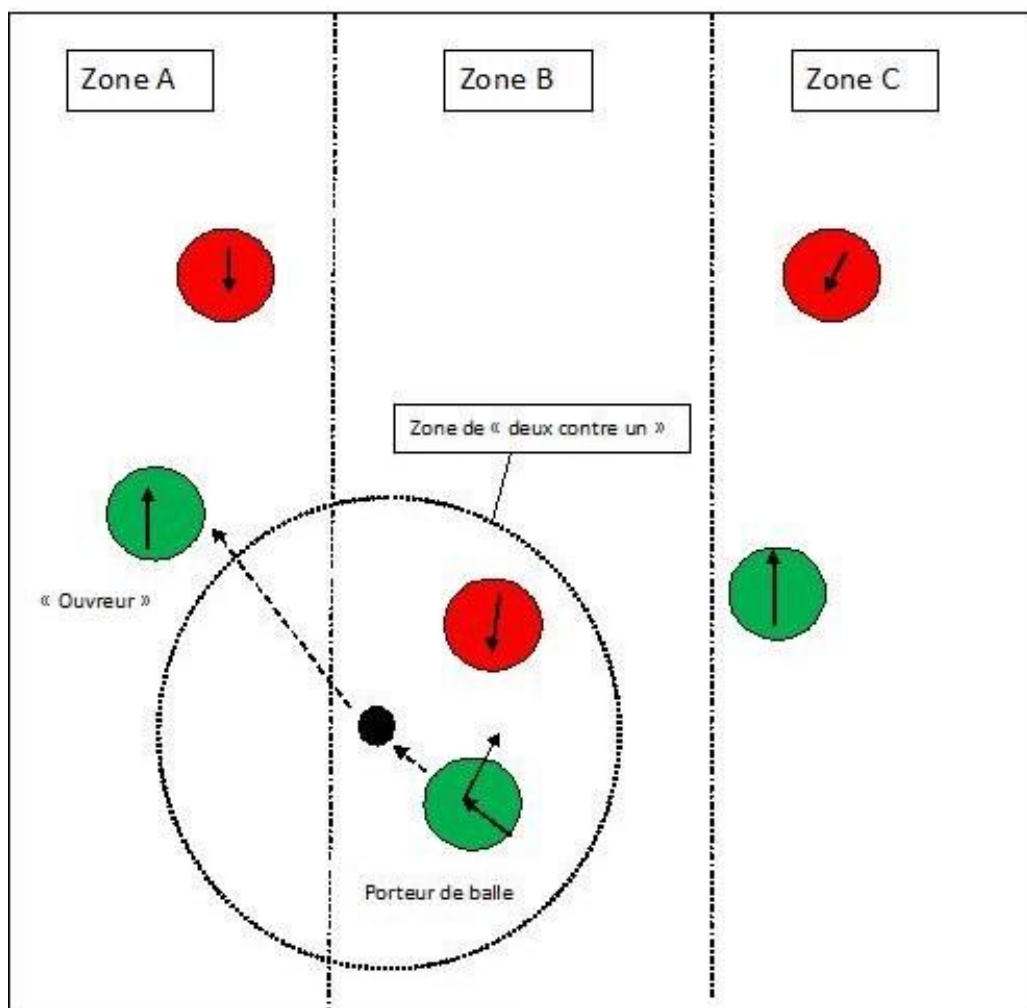


Figure 30: Découpage du terrain pas zones

Effectivement, comme on peut le voir sur le schéma ci-dessus, si le principe du « bloc équipe » est respecté, et que le joueur porteur du ballon libère celui-ci avant de sortir de sa zone, le risque de « deux contre un » est évité.

Si la répartition par zones est la tactique la plus largement répandue dans le foot-fauteuil, ce n'est pourtant pas la seule.

4.2.5. *Le marquage individuel*

Lors de nos observations (cf. méthodologie chapitre 1, partie 5.2.), nous n'avons jamais eu l'occasion de voir les entraîneurs ou les joueurs français mettre en place un marquage individuel. Ce n'est que lors de la coupe du monde de foot-fauteuil que nous avons pu observer cette tactique développée parfois par l'équipe américaine. Cette tactique relativement très simple consiste à attribuer à chaque joueur en défense un joueur adverse qu'il devra en permanence empêcher de développer son jeu :

« Tu peux aussi parfois avoir un vrai marquage individuel. Ça arrive. C'est-à-dire qu'au début du match, tu vas dire untel, prends un joueur, untel, prends un joueur, et untel, prends un joueur. Et vous ne le lâchez pas. Ça se fait. Et d'ailleurs, ça se fait de plus en plus. Mais je pense que dans notre culture française, avec un mixe latin, on est plutôt sur un registre... De zone. Ouais plutôt. Parce que je vois bien que les Américains, eux, ils s'adaptent par rapport à l'adversaire. En tout cas, sur les coupes du monde, c'est ce qu'on a plutôt observé... » Antoine, entraîneur de Vaucresson.

Nos observations ne nous ont pas permis de juger de l'efficacité de cette tactique, mais nous avons pu constater la défiance des entraîneurs et des joueurs vis-à-vis de celle-ci. Cette réticence est difficilement explicable, mais beaucoup expliquent cela par la « culture sportive » française. Traditionnellement, les équipes françaises de football (et d'autres sports collectifs) développeraient des systèmes de jeux favorisant les répartitions par zones.

L'analyse technico-tactique du foot-fauteuil nous a permis de mieux cerner cette activité méconnue. La praxéologie est un outil efficace pour comprendre la logique de l'activité, ses conséquences sur les habiletés et conduites des joueurs. D'ailleurs, l'activité ne

serait rien sans les pratiquants, englobés de façon consubstantielle aux structures de la pratique¹. C'est en s'investissant physiquement dans le foot-fauteuil que des sportifs vont lui donner tout son sens. C'est la conduite motrice, en tant que comportement moteur porteur de signification², qui donne corps à l'activité. Intéressons-nous maintenant à ce « je » dans le « jeu » après s'être concentré jusqu'à maintenant sur l'apport du « jeu » dans le « je » (Parlebas, 1986)

¹ Dugas, E., 2011. *L'homme systémique. Pour comprendre les pratiquants de jeux sportifs*. Nancy: Presses Universitaires de Nancy.

² Parlebas, P., 1981. Contribution à un lexique commenté en science de l'action motrice. Paris: I.N.S.E.P.

5. Des conduites motrices socialisantes : vers un bien-être relationnel ?

« [Le foot-fauteuil t'apprend] à être utile au sein d'un groupe, avoir cette association réciproquement bénéfique entre lui et le groupe, ce qui est bon pour moi est bon pour la collectivité, ce qui est bon pour la collectivité est bon pour moi. La collectivité, ça a des bonnes retombées sur moi, c'est un échange. Tenir sa place au sein d'un groupe, chacun à un poste, un rôle à jouer, c'est un engrenage, tout ça. » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

5.1. La sociomotricité

Pierre Parlebas a depuis longtemps exposé l'impact de la structure des jeux et des sports sur la nature des relations qu'entretiennent les individus (1992, 1999). Les jeux et les sports sociomoteurs, qui mettent en interactions d'opposition et/ou de coopération des groupes de joueurs, sont particulièrement sujets à la production de rapports affinitaires entre les individus ou au contraire de rejets voire d'antipathie. Le foot-fauteuil est, nous l'avons dit, le seul sport collectif qui s'adresse à des personnes utilisatrices d'un fauteuil électrique. Et en tant qu'activité sociomotrice, il n'échappe pas bien sûr à cette règle.

5.1.1. Interactions sur le terrain. « Parce que le terrain, ça rapproche ! »

Les sports sociomoteurs sont socialisants¹. Le partage d'une expérience collective, l'intersubjectivité dans l'interaction motrice va profondément impacter les joueurs. Une dimension que les pratiquants en fauteuil électrique ne trouvent pas dans les pratiques psychomotrices qui leur sont habituellement proposées :

« Ouais, les sports individuels, c'est différent. J'aime beaucoup aussi, mais c'est différent... Je savoure beaucoup plus une victoire en équipe. Par exemple, parfois je fais du tennis de table, je prends beaucoup plus de plaisir à gagner un match de foot-fauteuil qu'un match de tennis de table.... même si je fais pas de compét' en

¹ Oboeuf, A., 2010. *Sport communication et socialisation*. Paris: Editions des archives contemporaines.

tennis de table, je joue des fois contre des valides et je suis content de gagner. Gagner un match, jouer sérieusement, c'est super, mais je préférerais toujours la victoire dans un sport collectif. » Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Les relations vont évoluer bien sûr au cours du jeu dans la situation motrice (qui articule la subjectivité de l'acteur avec le contexte qui l'accueille)¹ à proprement parler. Mais nous allons tenter de montrer ici que la situation motrice peut modifier profondément les rapports sociaux, bien au-delà du terrain de jeux. Faire un lien direct entre des interactions motrices en situation sportive et des relations interindividuelles « de la vie de tous les jours » peut sembler présomptueux. Pourtant, à écouter les joueurs, les conduites motrices générées par le foot-fauteuil vont modifier, fortement et durablement, les relations qu'entretiennent les joueurs entre eux, mais également à eux-mêmes.

5.1.2. De quelles interactions parlons-nous ?

Lorsqu'il s'intéresse aux jeux de rue, Pascal Bordes² met en avant deux types de relations observées dans la plupart des sports collectifs :

« Dans les sports collectifs [...] ; football, basket ou hockey, seuls deux types de relations sont attestés entre joueurs : la relation de solidarité, lorsque les joueurs sont partenaires, et la relation de rivalité, lorsque les joueurs sont adversaires » (Bordes, 2012, p. 117).

C'est effectivement le cas du foot-fauteuil, d'un point de vue synchronique bien sûr, car il n'est pas rare que (et nous le verrons), suite à des mutations de joueurs, des adversaires deviennent partenaires. Il faut préciser en outre que ces relations sont exclusives, car les relations de solidarité ou de rivalité sont définies par le règlement de manière « exclusive » et stable (elles ne varient pas pendant la durée du jeu). À ceci, il est

¹ Pierre Parlebas définit la situation motrice comme « l'ensemble de données objectives et subjectives caractérisant l'action motrice d'une ou plusieurs personnes qui, dans un milieu physique donné, accomplissent une tâche motrice. » (Parlebas, 1999, p. 337)

² Bordes, P., 2012. Jeux de rien, jeux de bien. Le bien-être relationnel dans les jeux de rue. Dans: *Sport et bien-être relationnel. Facteur d'intégration, de socialisation d'insertion des jeunes*. Paris: Chiron, pp. 109-123.

nécessaire d'ajouter que le réseau de communication au foot-fauteuil est complet, c'est-à-dire que deux joueurs sont obligatoirement soit partenaires, soit adversaires (Bordes, 2012).

5.2. Relations de solidarité : complémentarité, communication et affinités

Pierre Parlebas (1992) l'a montré, la logique des jeux et des sports fait évoluer les relations interindividuelles. Les différents outils couramment usités par la praxéologie motrice quantifient ces évolutions, nous l'avons vu. Ils permettent de mettre au jour des augmentations ou des diminutions de la quantité d'échanges¹. Ils permettent également de modéliser, sous forme de graphe, les affinités entre les joueurs. Le sociomotricien cherchera à faire émerger l'affectivité, mais comme le précise Pierre Parlebas² « cette affectivité profonde [est] difficile à verbaliser et à analyser. » (Parlebas, 1992, p. 68). Et effectivement, si la sociométrie³ quantifie l'affectivité, elle ne nous permet pas ici de faire émerger le « comment ? ». Certes, des affinités vont évoluer, c'est indéniable, mais de quoi vers quoi ? Il faut alors se pencher sur le vécu des joueurs pour éclairer la nature de ces évolutions. « Avec lui, ça tourne super bien ! ». S'il est une assertion adéquate pour décrire des interactions motrices de coopération génératrices d'affinités, c'est bien celle-ci. C'est d'ailleurs la plus récurrente. Mais que signifie véritablement l'idée de « bien tourner » ? Qu'est-ce qui tourne bien ? Nous allons tenter de répondre à ces questions en analysant les discours relatifs aux interactions de coopération qui s'établissent sur le terrain. Puis, dans un second temps, nous nous pencherons sur les relations d'opposition.

5.2.1. Affinité motrice...affinité tout court.

Dès les premières observations au club de Chatenay, nous avons pu constater qu'il existait des relations affinitaires fortes entre certains joueurs à la fois sur le terrain et hors

¹ Parlebas, P., 1992. *Sociométrie réseaux et communication*. Paris: Presses Universitaires de France.

² Parlebas, P., 1992. *Sociométrie réseaux et communication*. Paris: Presses Universitaires de France.

³ La sociométrie consiste en l'étude des relations interindividuelles d'un groupe (toute chose égale par ailleurs). Développé par Jacob Levy Moreno (1970), le sociogramme met au jour les affinités et les rejets des individus dans une situation donnée. Cette modélisation mathématique des attirances ou des rejets permet de quantifier l'affectivité du groupe. À ce sujet voir : Moreno, J. L., 1970. *Fondements de la sociométrie*. 2ème édition éd. Paris: P.U.F.

du terrain. En particulier entre deux joueurs, Noël et Salim, qui se présentent comme deux très bons amis. Noël et Salim se sont rencontrés dans le cadre du foot-fauteuil. Noël pratique depuis relativement récemment (6 ans) et il m'expliquera que c'est Salim qui lui a appris beaucoup de choses. Aujourd'hui, Noël a atteint un niveau élevé, il joue d'ailleurs avec la première équipe, en division première. Les échanges entre Salim et Noël reposent en grande partie sur les aspects techniques ou tactiques du foot-fauteuil :

« Comme très souvent en début de séance, Noël et Salim sont en train de discuter ensemble. Je constate aujourd'hui que leur discussion porte sur la stratégie qu'ils vont adopter pour le prochain match, et les choses qu'ils vont donc devoir travailler aujourd'hui. » Extrait du journal de terrain, semaine 62.

Lorsque nous les interrogeons sur les raisons de la forte affinité qu'ils entretiennent, leur réponse est consensuelle :

Moi, m'adressant à Noël : « Vous vous entendez vraiment bien, toi et Salim ! Vous êtes inséparables... »

« Oui, on s'entend bien, il m'a appris beaucoup et maintenant, avec lui, ça tourne super bien ! » Extrait du journal de terrain, semaine 62.

Tous deux s'accordent à dire que leurs affinités sont directement liées à leur complicité qui s'est développée sur le terrain. Cette complicité « ludomotrice » atteint son point d'orgue avec le développement de la technique qu'ils ont baptisé « papillon » dont nous avons parlé précédemment, et qui demande une coordination parfaite, et donc une connaissance « intime » de son partenaire.

L'entraîneur a du retard et Noël et Salim décident de travailler une technique que je ne connaissais pas encore ; le « papillon ». J'interroge Salim à ce sujet :

« C'est normal que tu ne connaisses pas, c'est Noël et moi qui l'avons inventé. [Salim me donne des précisions techniques] Mais ça, tu vois, je peux le faire qu'avec lui. C'est quand même assez chaud, tu pourrais pas le faire avec tout le monde. Avec Noël, on se connaît bien, on s'est trouvés. » Extrait du journal de terrain, semaine 106.

Partager une expérience motrice commune, être les co-auteurs d'une même action motrice engage incontestablement l'affectivité des joueurs et constitue un terrain particulièrement favorable à la production d'un bien-être relationnel. Dans le cas de Salim et Noël, cette relation s'est forgée avec le temps et trouve sa consécration dans la production d'une nouvelle technique. Mais ce type d'affinité peut également s'établir plus « simplement » lors d'actions motrices « éphémères », mais cependant tout aussi impactantes d'un point de vue affectif. Guillaume, joueur du club de Nanterre que nous avons interrogé, nous expliquera, qu'il appréciait particulièrement Farès, son ancien coéquipier, parce qu'ils étaient capables de faire face ensemble à des situations de crise en proposant des actions communes spontanées, « instinctives » :

« Farès et moi, l'année dernière, contre Charleroi, on a fait un arrêt, un truc de malade, tu te rends même pas compte. Sur un corner, le joueur de Charleroi nous met une mine, mais une énorme mine, et nous on l'a arrêtée à deux, Farès et moi : on a foncé, on s'est rentré dedans et on a coincé la balle en la prenant entre les pare-chocs sur la ligne. Et elle s'est vraiment arrêtée sur la ligne. C'était trop fort. »

Extrait de l'entretien avec Guillaume, 23 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Là où la relation d'amitié avait été construite sur un travail technique et tactique de long terme chez Salim et Noël, chez Guillaume et Farès, la complicité s'est produite dans la spontanéité de l'action motrice commune. Il ne faudrait pas croire, suite à la présentation de ces deux « cas », que le bien-être relationnel se construit soit dans la spontanéité d'une action, soit au contraire sur une longue durée, à force de répétitions, loin s'en faut. Nous avons ici volontairement « isolé » des situations sociomotrices spontanées ou « prévues ». Mais c'est justement parce que le foot-fauteuil engendre à la fois des situations sociomotrices « improvisées » mais également « anticipées » qu'il est fortement générateur de lien affinitaire.

La caractéristique des joueurs que nous venons de présenter est de s'être rencontrés à l'occasion de la pratique sportive. Leurs relations affectives ont donc émergé et se sont développées quasi exclusivement dans le cadre de la pratique du foot-fauteuil. Intéressons-nous maintenant à des personnes qui se connaissaient avant de pratiquer pour mettre au jour l'impact de la pratique sur leurs relations « préétablies ».

5.2.2. *La construction d'une complicité*

Les relations affectives qu'entretiennent Sonia et Damien sont, à ce titre, particulièrement éclairantes. Sonia et Damien ont un âge sensiblement similaire et ils se connaissent depuis le collège, ayant effectué tous deux leur scolarité à L'EREA Toulouse Lautrec de Vaucresson. À cette époque, Sonia ne pratiquait pas le foot-fauteuil (elle s'inscrira au club de Nanterre une fois sa scolarité terminée). Et le peu de relations qu'entretenaient les deux élèves n'étaient pas particulièrement chaleureuses :

« Mais c'est vrai que ma Sonia c'est... Avant on ne s'aimait pas au collège. Maintenant, c'est une de mes meilleures amies. Mais jamais j'aurais cru qu'elle allait devenir aussi proche de moi. Elle te dira la même chose, je pense que jamais elle aurait cru que je serais devenu aussi proche d'elle. » Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

Damien faisait donc état d'une certaine antipathie vis-à-vis de Sonia. De son côté, Sonia me fait part d'une certaine indifférence envers Damien sur la période scolaire. Mais aujourd'hui, ils expriment tous deux un fort sentiment d'amitié l'un envers l'autre. Et nous allons voir que c'est en surmontant des difficultés, tactiques parfois, ou en raison de la déficience motrice d'un joueur, que des affinités vont se créer.

5.2.3. *Les échanges verbaux*

Au cours des entretiens, les deux joueurs en question ont évoqué un certain nombre de difficultés d'ordres techniques ou tactiques. Sonia par exemple, lorsque la règle des « 5 secondes dans la surface de réparation » était en vigueur, avait beaucoup de mal à gérer ses déplacements dans cette même surface :

« À chaque fois, on me criait : « Sonia! Cinq secondes ! »...« Et merde ! » Au début, c'était pas un réflexe pour moi, les cinq secondes. Je trouvais ça super court. »
Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

Et c'est Damien qui, en particulier, se chargeait de l'alerter du temps écoulé et de la nécessité de sortir de la « boîte » pour lui éviter la sanction. Il évoque d'ailleurs spontanément ce fait lorsque nous évoquons les changements de règles :

« Mais les cinq secondes, c'était pas difficile à gérer ?

Si, justement. Mais c'est comme ça que Sonia et moi on est devenus super proches. Moi j'étais aux buts, elle était en défense, et on parlait beaucoup. On lui disait... Parce qu'elle, elle avait pas les cinq secondes dans la tête. Donc moi, je lui comptais les cinq secondes et je lui disais de sortir. » Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

C'est donc en apportant son soutien à Sonia, en lui évitant de faire une faute, qu'un lien entre Sonia et Damien est né. Nous pouvons d'ores et déjà noter ici l'importance de la communication, orale pour l'instant, dans l'émergence de ce rapprochement entre les deux joueurs. Cette communication n'est d'ailleurs pas unilatérale, et les liens affectifs entre Sonia et Damien sont d'autant plus forts que Sonia va également soutenir Damien dans des phases de jeux bien spécifiques. En effet, du fait de son impossibilité à tourner la tête, Damien a souvent besoin d'un soutien verbal de la part de ses coéquipiers, ce qui ne va pas de soi :

« Quand on me connaît pas, c'est difficile. C'est difficile de jouer avec moi. Parce qu'il faut me parler tout le temps. Dès que le ballon est derrière moi, il faut me le dire. Si tu me le dis pas, moi je vais faire une erreur bête. » Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

Et c'est Sonia qui se chargera de guider Damien :

« Et elle [Sonia], parce que moi je vois pas derrière moi, elle me disait : « avance, recule, bouge pas, recule pas... ». C'était comme ça. C'est comme ça qu'on s'est rapprochés, et qu'on est devenus amis. Parce que sur le terrain, ça rapproche. Franchement, c'est super agréable de jouer avec elle. Moi j'adore. Et en plus, quand on se connaît bien depuis longtemps, on est comme une famille ». Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

Les relations sociomotrices entre ces deux joueurs vont être renforcées par cette communication verbale, ayant pour but de surmonter les difficultés propres à chacun d'eux. C'est donc cette communication orale –découlant de la communication pratique– particulièrement forte entre les deux joueurs, qui va générer connivence dans le jeu, mais

également hors du terrain. Sonia a d'ailleurs tout à fait conscience des enjeux de cette communication verbale, et de la relation de confiance qu'elle sous-tend.

« Donc c'est vrai que moi, souvent, quand je vois qu'il y a possibilité de faire une inverse mais que le joueur n'est pas sûr, moi je vais crier : « inverse ! ». Et c'est ça aussi, le soutien entre coéquipiers. [...] C'est sûr que celui qui est à trois ou quatre mètres de toi, il va pas avoir la même vision du jeu que toi, surtout si tu es dos au but. Donc forcément, c'est à ton coéquipier de te guider aussi, et de faire tes yeux. Et dès que tu entends « inverse », il faut faire confiance à ton coéquipier, et pas te poser de questions. » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

La communication verbale d'entraide sur le terrain est ici génératrice d'une relation de confiance et d'affinité. Pourtant, entre Sonia et Damien, le nombre d'interactions verbales a diminué au fil du temps. Mais ce n'est pas le signe d'un amoindrissement des relations affectives, bien au contraire. Pour ces deux joueurs, la connaissance mutuelle et la confiance dans leurs relations sociomotrices leur permet de ne plus avoir nécessairement recours à la communication orale.

5.2.4. « On se comprend... »

Effectivement, les deux joueurs précisent avoir développé une connaissance mutuelle telle que l'usage de la parole devient quasiment obsolète. Un échange de regard ou un positionnement particulier sur le terrain va posséder une signification que bien souvent eux-seuls peuvent comprendre.

« On a des automatismes... Sonia elle me regarde, je comprends qu'elle va me redonner la balle, au premier coup d'œil. On sait très bien ce que l'autre va faire, on a l'habitude ». Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

Aujourd'hui la connivence entre les deux joueurs est telle que la communication orale n'est plus nécessaire. C'est d'ailleurs la même idée qu'expriment Salim et Noël quand ils déclarent « qu'entre eux, ça tourne ». Cela signifie que la connaissance de l'autre, de ses intentions, de ses conduites motrices, a atteint un niveau suffisamment important pour ne plus nécessairement avoir recours aux mots. Et cette relation, qui pourtant a mis du temps à

s'installer, prend alors un aspect « instinctif ». Les joueurs, que nous avons observés et interrogés ayant atteint ce niveau de complémentarité sur le terrain, font état du bien-être que procure ces relations sociomotrices particulières. Et ce bien-être est bien sûr intensifié si la relation sociomotrice se solde par une victoire (mais l'inverse n'est pas forcément évident, nous le verrons) :

« En début d'année, sur je ne sais plus quel match, on fait rentrer F sur le terrain, avec S et moi, et je lui dis : « mon pote, t'inquiète, tu vas marquer ! » Et je lui ai fait deux passes, et il a marqué deux fois. En cinq ou dix minutes.[...] Pour moi c'est la vraie force de Nanterre, et c'est la vraie force d'un bon joueur, c'est de pouvoir gagner, ou en tout cas de pouvoir composer sur le terrain, avec des joueurs qui ont forcément peut-être pas le même niveau que toi, parce qu'ils ont pas le même handicap et qu'ils ont peut-être plus de difficultés, mais c'est justement à toi qui a plus de facilités de faire en sorte de les guider [...]. Et tu vois, au final, on gagne ensemble. Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

5.3. Relations de rivalité : « les meilleurs ennemis »

Les relations de solidarité, de communication agoniste, sont donc, de manière évidente, génératrices de bien-être relationnel. Qu'en est-il des interactions d'opposition ? Tout laisse à croire que la relation sociomotrice « antagoniste » va engendrer, à l'extérieur du terrain, des relations de rivalité, d'animosité entre les joueurs. C'est parfois vrai. Mais il serait extrêmement réducteur d'analyser par une relation de causalité « linéaire » les relations sur le terrain et à l'extérieur du terrain. Nous allons voir que la formule : situation motrice de rivalité = animosité, n'est pas un énoncé universel, loin de là. Et l'oxymore utilisé par Damien pour qualifier sa relation avec Benoît illustre à merveille ce paradoxe : « on est les meilleurs ennemis ».

Benoît et Damien partagent un grand nombre de points communs. L'âge, tout d'abord, car le premier a 38 ans et le second 35 ans. L'ancienneté dans la pratique également, car se sont deux pionniers du foot-fauteuil qui l'ont débuté alors que cette discipline connaissait ses premiers balbutiements, au début des années 1990. Benoît et Damien partagent également un même niveau de pratique, puisqu'ils ont quasiment

toujours évolué dans le même championnat, longtemps en tant qu'adversaires et aujourd'hui en tant que partenaires. Dernier point commun, mais non des moindres, Benoît et Damien sont tous deux « IMC » tétraplégiques, et ils présentent une spasticité particulièrement importante.

Ces nombreux points communs entre Benoît et Damien font qu'ils se connaissent depuis « toujours », c'est-à-dire depuis le début de leur carrière de joueurs de foot-fauteuil. Et jusqu'à ce que Benoît rejoigne L'Île de France pour des raisons personnelles, lui et Damien étaient adversaires. La rivalité entre les joueurs était d'autant plus forte qu'ils étaient les deux seuls athlètes « IMC » à avoir atteint un niveau de pratique qui leur permet de jouer dans les niveaux de championnat les plus élevés :

« Et toi ? Est-ce que tu as participé aux trophées IMC ?

Oui, j'en ai gagné trois ou quatre. Mais ça se fait plus depuis deux ans, parce qu'il n'y a plus assez d'équipes. Parce que ça ne les intéresse pas. C'est pas compté comme une compétition officielle. C'est une sorte de compétition amicale. Parce que les IMC sont inférieurs aux autres célicités. Moi, une année, quand j'étais à Vaucresson, ils avaient créé une équipe IMC. C'est-à-dire qu'ils avaient tout séparé. Les tétras et les myopathes d'un côté, pour faire une sorte de D1 normale, et de l'autre côté, on a mis tous les IMC, pour faire un championnat IMC. Pour essayer. Alors c'est sûr, c'était sympa, parce qu'au moins les IMC, ils pouvaient jouer. Moi, je m'en foutais. Parce que j'étais déjà titulaire en D1, et qu'à cette époque, j'étais l'un des meilleurs joueurs de France. » Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

En plus de s'affronter dans le championnat « classique », les deux joueurs vont s'affronter régulièrement lors des « trophées IMC », la compétition réservée aux athlètes cérébro-lésés, et le titre se jouera généralement entre les deux joueurs :

« En finale, c'était toujours Benoît contre moi, un coup c'était lui, et un coup c'était moi. » Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

Pourtant cette rivalité sociomotrice de long terme n'a pas engendré une antipathie entre les deux joueurs hors du terrain. C'est l'inverse qui s'est produit, et sans aller jusqu'à parler de forte amitié entre les deux joueurs, ils témoignent d'un profond respect mutuel et

de relations très chaleureuses. Benoît précise que c'était « toujours un plaisir » d'affronter Damien, mais également de le retrouver lors des championnats. Cette relation d'amitié pourtant construite dans des situations d'opposition sociomotrice semble reposer plus particulièrement sur deux éléments importants qui vont se conjuguer. Quand nous aborderons, au cours de nos observations, leurs relations, ils insisteront sur le fait que le moteur de leur rapprochement a été le dépassement d'une déficience commune pour atteindre un même niveau de pratique. C'est particulièrement perceptible dans les cas de ces joueurs du fait de leur proximité « biographique ». Mais nous verrons dans la troisième partie de ce mémoire de thèse que ce phénomène est généralisable et qu'il est à l'origine de la production d'une identité commune, d'un esprit de famille.

Au début des années 2000, suite à un déménagement en région parisienne, Benoît rejoindra le club de Nanterre où Damien est justement licencié. Pour les deux joueurs, se retrouver dans des situations sociomotrices de coopération ne sera pas un problème, bien au contraire :

« Donc je suis revenu à Nanterre. [...] Et c'est là que j'ai retrouvé mon meilleur ennemi de toujours, Benoît. (Rires) Non, pas mon ennemi, mon adversaire de toujours. Mon adversaire, parce qu'il était en face de moi à Lyon. Mais là, c'était plus en tant qu'adversaire ! » Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

Ils deviendront d'ailleurs par la suite deux « piliers » du club. L'exemple des relations entre Damien et Benoît n'est bien sûr pas un cas systématique. Il est même particulier puisque très peu de joueurs partagent autant de points communs. Mais il reflète toutefois de manière intéressante les rapports qu'entretiennent la plupart des joueurs de foot-fauteuil, qui sont dans la plus grande majorité des cas, rivaux et non partenaires sur le terrain. Cela laisse à penser qu'une compétition, pourtant excluante¹, peut pourtant générer

¹ Les sports modernes fonctionnent sur le modèle de la compétition excluante : tout ce qu'un joueur gagne, l'adversaire le perd. C'est le principe des jeux à somme « nulle ». Ce type de compétition se solde systématiquement par des « meilleurs » et des « moins bons », des gagnants et des perdants. À l'inverse, dans une compétition partageante, les rôles sociomoteurs peuvent s'inverser, permettant ainsi à tous les joueurs de participer à la victoire. Le cas de l'épervier est particulièrement éclairant :

un bien-être relationnel. Voyons maintenant dans quelle mesure ce phénomène s'avère observable.

5.4. Plaisir dans la rivalité

Peut-on trouver du plaisir à s'affronter ? Même s'il n'est pas évident de répondre par l'affirmative à cette interrogation, tout laisse à penser que oui. C'est d'ailleurs le ressort essentiel des pratiques sportives « modernes ». Mais, est-ce possible de trouver un plaisir lorsque l'affrontement se solde par une défaite ? Ici la réponse semble moins évidente. Nous pourrions aller encore plus loin dans le raisonnement en nous demandant s'il est possible que des relations de rivalité sociomotrice entre deux joueurs puissent cependant aboutir à des relations affinitaires hors des terrains. Ce sont ces deux dernières propositions que nous allons examiner maintenant.

5.4.1. Du plaisir dans la défaite

La satisfaction lisible sur le visage des sportifs qui viennent de remporter une victoire ne laisse pas de doute : le succès, quelle que soit la pratique sportive, est quasiment systématiquement source de bien-être. Mais dans les sports à somme nulle (Parlebas, 1992), s'il y a un gagnant, il y a forcément un perdant. On peut alors légitimement se demander si le plaisir retiré par les gagnants est-il toujours proportionnel à la frustration ou à la déception des perdants ? Notre travail empirique contredit en partie cette affirmation. Nous allons analyser maintenant comment la défaite, au même titre que la victoire, peut être source de plaisir.

Pour les joueurs de foot-fauteuil interrogés, la défaite n'est pas forcément synonyme de déplaisir. D'ailleurs, lorsque nous évoquons au cours des entretiens ce qui peut être source de déplaisir dans la pratique du foot-fauteuil, seulement un joueur, Guillaume, évoque spontanément la défaite. Pour tous les autres joueurs, ce n'est pas forcément l'issue

un joueur capturé n'est pas un joueur perdant... il change de rôle et devient lui-même épervier. Cet exemple est approfondi par Pierre Parlebas dans :

Parlebas, P., Modélisation mathématique, jeux sportifs et sciences sociales. 2010. *Mathematics and Social Sciences*, 3(191), pp. 33-50.

(victorieuse) de la rencontre qui procure du plaisir, mais plutôt de déroulement de cette même rencontre :

« C'est-à-dire que des fois, je suis au maximum, et l'autre est vraiment plus fort, et là c'est le cas de figure que je préfère. C'est-à-dire que c'est vraiment l'autre qui est le plus fort. Et ces matchs là, ça reste un vrai plaisir de les jouer. » Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Même en cas d'échec, la rencontre peut être source de plaisir si elle permet au groupe d'exprimer au maximum ses capacités. C'est bien ici par l'accomplissement de l'action (socio)motrice (agoniste ou antagoniste) et non par le résultat de cette action que le bien-être est généré (ou non). Concrètement, une situation motrice de rivalité sur le terrain, lors d'une action, même si cette dernière se solde par un échec, va être source de plaisir. C'est ce que m'expliquera Kevin, joueur de foot-fauteuil de Nanterre, lors d'un match de championnat.

L'entraîneur demande un changement de joueur. Kevin sort. Je m'approche de lui pour évoquer ses impressions. Il m'explique que l'équipe d'en face est « costaute » mais qu'il est content de lui. Il m'évoque des séquences de jeu en particulier :

« T'as vu les duels avec X ? Punaise, il est balèze, il m'a fumé quasiment à chaque fois ; Mais j'suis plutôt content, j'ai pas mal résisté. » Extrait du journal de terrain, semaine 97.

Même si Kevin a « perdu » une majorité de duels face au joueur adverse, il n'en est pas pour autant déçu. Parce que la situation motrice d'opposition lui a permis d'exprimer au maximum ses capacités (« j'ai pas mal résisté »). Damien, joueur d'expérience, va encore plus loin dans la relativisation de l'issue du match par rapport au bien-être.

« Oui c'est de la compétition, mais si tu veux gagner en beauté, ou perdre en beauté, il faut avoir pris du plaisir. Si tu as pris du plaisir, ça veut dire que tu as tout donné. T'as perdu, mais au moins, tu as essayé. Alors que si tu as pas pris de plaisir, ça veut dire que tu as fait n'importe quoi. Je gagne deux-zéro... Et alors ? Et quand tu vois les comportements de certains joueurs de foot-fauteuil maintenant... C'est décevant ! »
Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

Damien donne une plus grande importance au plaisir retiré de l'affrontement, plutôt qu'au résultat de l'affrontement lui-même. Il va même jusqu'à émettre l'idée qu'une victoire peut procurer moins de plaisir qu'une défaite si la situation de confrontation ne permet pas d'exprimer son « potentiel ». Pour lui, plus que l'issue de l'affrontement, c'est l'investissement moteur du joueur dans les interactions (de solidarité ou de rivalité) qui est gage de bien-être.

Nous venons de voir que, aussi paradoxal que cela puisse paraître, les relations de rivalité peuvent être source de bien-être, à la fois au sein des interactions de coopération, mais aussi celles d'opposition. En outre, il ne faut pas penser que la défaite affecte systématiquement « négativement » les relations interindividuelles (et inversement que la victoire affecte « positivement » ces mêmes relations). Un aspect semble cependant avoir eu un impact globalement important sur les relations entre les joueurs de foot-fauteuil : l'orientation de cette pratique vers le « haut niveau ».

5.4.2. La compétition de « haut niveau », une limite ?

Contrairement à la Boccia, le foot-fauteuil n'est pas à ce jour un sport paralympique. Il n'existe donc pas à proprement parler un statut de « sportif de haut niveau » pour les joueurs de foot-fauteuil. Pourtant, tous les pratiquants font référence à ce statut de « haut niveau » lorsqu'ils désignent les « meilleurs » joueurs français (en général les joueurs de première division). Ceci s'explique par le fait que, comme nous l'avons exposé dans la partie « historique », le foot-fauteuil a connu une internationalisation très rapide, entraînant ainsi la création de compétitions internationales et donc la constitution d'équipes nationales. Et, comme nous l'avons brièvement exposé également, cette orientation vers le « haut niveau » a fondamentalement changé, de l'avis de tous les joueurs qui ont connu l'avant et l'après, les relations entre les joueurs. Mais ce n'est pas l'aspect « financier » qui va changer la physionomie des rapports entre les joueurs puisque les membres de l'équipe de France sont « bénévoles ». L'explication est à chercher ailleurs, dans la nouvelle manière dont les athlètes vont interpréter leurs matchs, dans le sens qu'ils vont donner à leurs rencontres, car comme l'explique Salim, il existe diverses manières d'appréhender un match :

« Donc, [la manière de s'engager dans une rencontre] dépend de la configuration et de l'état d'esprit du match. C'est vrai qu'il y a plein de paramètres qui jouent dans la manière d'appréhender le match. Un match amical, tu y vas la fleur au fusil, quoi ! »

Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Comme l'explique Pascal Duret¹, les processus de professionnalisation des sports collectifs ont accru la compétition et la tendance à l'individualisation :

« Le footballeur professionnel ne part plus avec son sac sur l'épaule vers le stade pour goûter au plaisir de se retrouver entre amis, qui affronteront solidaires la défaite comme la victoire. » (Duret, 2009, p. 108)

Les joueurs de foot-fauteuil ne sont certes pas professionnels, mais les enjeux de la compétition tendent à les rapprocher d'une forme de professionnalisme. Pour Salim, ce ne sont pas les problématiques financières qui déterminent le « haut-niveau » (et l'ambiance particulièrement compétitive qui s'en suit) mais avant tout les nouveaux enjeux engendrés par l'internationalisation du foot-fauteuil.

« C'est pas l'argent qui fait le haut niveau. C'est l'enjeu. Nous, on voit l'enjeu. C'est l'enjeu qui crée la compétition. » Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Penchons nous un instant sur ces nouveaux enjeux et leurs répercussions à la fois au niveau sociomoteur et affectif.

5.5. De nouveaux enjeux : quand la compétition devient « excluante ».

Tous les joueurs s'accordent à dire que la compétition est un élément essentiel du foot-fauteuil, et que celle-ci est fondamentale pour leur équilibre. Nous le verrons plus tard, mais la pratique de la compétition participe à la construction de l'identité du « joueur de foot-fauteuil ». C'était d'ailleurs cette ambiance festive autour de la compétition et parfois même sur le terrain qui a attiré Sonia :

¹ Duret, P., 2009. *Sociologie de la compétition*. Paris: Armand Colin.

« Moi justement, quand j'ai commencé, ce qui m'attirait dans le foot fauteuil, c'était justement qu'il y avait une ambiance sportive, mais aussi festive, amicale, où tu rencontrais des gens un peu partout, de la France. Tu apprenais à les connaître, tu sympathisais. Tu buvais un verre avec eux... Bon voilà, après, tu les affrontais sur le terrain, mais c'était toujours assez « bon enfant », et fair-play. » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

La totalité des joueurs que nous avons interrogés, ayant connu le foot-fauteuil « d'avant », témoignent d'un basculement des enjeux compétitifs suite à l'internationalisation du foot-fauteuil et la création des compétitions internationales :

« OK, je comprends, c'est une compétition. Là, pas de problème. Je suis le premier à dire que la compétition, c'est important. Je suis premier à vouloir gagner les championnats, etc... Mais il faut pas oublier qu'on est handicapés. Tu vois ? Et le foot-fauteuil, à la base, il a pas été créé seulement pour la compétition... Il a été créé aussi pour que les personnes handicapées puissent se réunir et faire un sport. Faire de l'activité. Et le problème, c'est que le côté familial se perd. Parce que justement, comme on a créé l'équipe de France, la ligue des champions, la coupe d'Europe, et la coupe du monde, il y en a beaucoup qui ont pris la grosse tête, et qui ont perdu ce côté justement familial, amusement.... » Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

Les nouvelles compétitions ont donc produit de nouveaux enjeux. La sélection en équipe de France en est un. Car même pour les joueurs les plus critiques vis-à-vis de ces nouveaux enjeux, la sélection en équipe de France est vécue comme une consécration :

« Si je suis sélectionnée, c'est bien ! Tu vois, je vais pas mentir à moi-même. Ça veut dire que le travail que j'ai fourni est quelque part récompensé. Mais c'est pas mon but ultime, voilà. » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

Et pour être sélectionné en équipe de France, il faut bien sûr briller en championnat. La participation à la ligue des champions, une compétition regroupant les meilleurs clubs européens, a également profondément modifié l'ambiance et les relations sur le terrain des

athlètes de première division. Car c'est seulement les deux équipes arrivées en tête du championnat national qui auront l'occasion de participer à la « *champion's league* ».

« Et j'ai vu la chose évoluer... J'ai connu un foot-fauteuil très très familial, toutes les équipes se connaissaient, il y avait une ambiance dans les week-ends foot... Et ça s'est un peu perdu... Ça n'existe quasiment plus. Maintenant les équipes, elles se tirent la bourre, elles se calculent pas après les matchs, tout le monde s'en fout les uns des autres. C'est les ennemis, c'est les points.

Et pourquoi, à ton avis ?

Parce qu'aujourd'hui, la compétition a pris le pas. Parce qu'aujourd'hui ils font du foot, et peut-être que le foot véhicule ça, et qu'ils sont à fond là-dedans. Ils ont pas, si tu veux... Ils sont pas les artisans de quelque chose. Ils font un sport, et ils sont dans un esprit consommateur. Mais comme beaucoup de gens dans notre société aujourd'hui... On vient, on consomme, et je fais du foot, et je veux te battre, et voilà... » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

D'une certaine manière pour Abdel, ce sont les valeurs du football (sous-entendu valide) qui commencent à s'installer dans le foot-fauteuil. L'analogie avec la professionnalisation du rugby français¹ peut être ici faite. Les joueurs devront non seulement se mettre en avant pour avoir une chance d'être sélectionnés en équipe de France, mais ils devront également gagner collectivement pour permettre à leur équipe d'accéder à la ligue des champions. Et même si, contrairement au football « valide », les enjeux financiers sont inexistantes, la « prise de pas » de l'enjeu compétitif sur « l'esprit » de famille est telle que nombre de joueurs (et en particulier des joueurs qui n'ont pas connu l'ancien système de championnat) importent des valeurs qui leur semblent caractéristiques des footballeurs « valides », au sein de leur pratique. Au grand regret des « anciens » :

Ne serait-ce que par le fait de copier le système de championnat, même si je suis très contente qu'on ait une coupe du monde, qu'on ait des champions et patati, et patata, c'est très bien ! Mais c'est vrai que du coup, il y a beaucoup trop de joueurs de foot-fauteuil, à mon goût, qui se prennent et qui se comparent à des joueurs

¹ Jean-Bernard Marie Moles, « La professionnalisation du rugby français. Pouvoir économique et lien social », *Corps et culture* [En ligne], Numéro 3 | 1998, mis en ligne le 24 septembre 2007.

valides gagnant des millions, alors qu'on gagnera jamais des millions ! Tu vois ? Et j'espère bien que jamais ! Vraiment ! Que le foot-fauteuil restera du plaisir, et surtout pas de rémunération. Où est-ce qu'on va ? Où est-ce qu'on va ? En tout cas, moi, c'est pour ça que j'aime pas le foot valide ». Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

Guillaume, qui fait partie d'une nouvelle génération de joueurs, et qui a toujours évolué dans un système de championnat très similaire à celui d'aujourd'hui exprime très bien ce phénomène.

5.6. Le foot-fauteuil, école de l'égoïsme ?

Pour Guillaume, qui au fil de sa progression, a joué à tous les niveaux de championnat, il existe une différence fondamentale « d'ambiance » entre la première division et le reste du championnat. Lors de notre entretien, il évoquera spontanément le changement des rapports entre les joueurs qu'il a pu observer, d'une division à une autre.

« Hooooo... Ça dépend. Franchement, ça dépend. Ça dépend de quel jeu on parle. Parce que si t'es en D2, c'est sûr, il y a une bonne ambiance. Mais la D1, franchement, des fois, c'est un peu abusé. » Extrait de l'entretien avec Guillaume, 23 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Et ce basculement vers une rivalité « excluante » a entraîné chez lui un changement profond d'attitude, non seulement sur le terrain mais également autour :

« Ecoute, t'arrives en D1, t'es comme moi, t'es un petit jeune, t'es un joueur comme ça... t'as rien demandé à personne, et tu te retrouves face à des monstres. Des mecs plus âgés, qui sortent d'Atlanta. Des mecs comme Abdel ou Salim, qui ont des frappes énormes. Et bah la chose que t'apprends vite, c'est toi aussi à devenir un monstre. Comme tout le monde en D1. » Extrait de l'entretien avec Guillaume, 23 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

L'enjeu est en effet devenu tel en division première que les interactions sociomotrices d'opposition revêtent une nouvelle dimension. L'efficacité et la performance motrice doivent nécessairement s'accompagner d'une forme d'hostilité envers l'adversaire.

Pascal Duret et Benoit Delamotte (Duret & Delamotte, 2009) ont déjà mis au jour ce phénomène chez les boxeurs. Selon ces auteurs, pour maximiser leurs performance face à un adversaire, les boxeurs vont trouver des « griefs » à l'encontre du joueur qu'ils vont affronter. Cette préparation mentale permet ainsi de faire émerger chez le combattant l'agressivité nécessaire à la victoire.¹

Guillaume explique que, pour avoir une chance d'être sélectionné en équipe de France, il faut également briller. Et il atteste que ces nouveaux enjeux ont affecté sa personnalité :

« Ce que je peux te dire, par rapport à ça, c'est que moi, c'est la D1 qui m'a appris... Comment dire... Qui m'a appris, (Guillaume réfléchit) qui m'a appris à penser qu'à moi. Qui m'a appris à penser qu'à ma gueule. » Extrait de l'entretien avec Guillaume, 23 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Dans les paragraphes précédents, nous avons montré que les interactions de solidarité engendraient un bien-être relationnel qui aboutissait souvent à des affinités entre les joueurs. Nous avons également montré que les relations de rivalité pouvaient être elles aussi source de bien-être et d'amitié. Mais, semble-t-il, dans une certaine mesure. En effet, à partir du moment où l'enjeu compétitif prend le pas, les interactions sociomotrices prennent un autre sens. Il ne s'agit plus seulement de jouer contre l'autre, il s'agit véritablement de battre l'autre. Et c'est à partir de ce moment qu'il faut devenir « un monstre » et, s'il le faut, développer un sentiment hostile vis-à-vis de l'adversaire. Cela ne signifie pas que tous les joueurs exportent le sentiment d'hostilité sur le terrain, en dehors de ce dernier. Comme l'explique Damien, de nombreux joueurs font la « part des choses » :

« Je pense que, sur le terrain, c'est le seul endroit où tu peux te faire paraître supérieur. Même si tu l'es pas. Seulement pour impressionner le mec en face. Tu joues au foot ! Mais en dehors, tu dois rester... Pour moi, ça devrait rester familial. »

Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

¹ Duret, P. & Delamotte, B., 2009. L'amitié à l'épreuve de la compétition. Dans: *Approche Pluridisciplinaire de la Motricité Humaine*. s.l.:Volodalen, pp. 593-594.

Il y a donc une variabilité individuelle relativement importante en ce qui concerne la nature des interactions sociomotrices et les affinités entre les individus, c'est évident. Mais certains éléments constants peuvent être toutefois mis en avant, c'est ce que nous venons de faire. Nous avons en particulier développé la thèse que l'internationalisation du foot-fauteuil a introduit de nouveaux enjeux compétitifs et a changé l'investissement des joueurs de foot-fauteuil (de première division essentiellement) dans leur pratique, et le sens qu'ils donnent aux interactions sociomotrices. Mais nous avons évoqué ici les relations d'opposition dans le championnat national. Voyons maintenant si cette thèse se vérifie au niveau international.

5.7. L'international : un retour vers « l'esprit de famille » ?

L'internationalisation du foot-fauteuil a insufflé des nouveaux enjeux au niveau national et a, par ce fait, participé à la production d'une ambiance particulièrement compétitive voire parfois hostile dans la première division du championnat. Cependant, et aussi paradoxal que cela puisse paraître, il semble que pour les joueurs qui ont l'opportunité de connaître une expérience internationale, celle-ci soit une occasion de renouer avec l'ambiance « familiale » qui régnait dans le foot-fauteuil jusqu'au milieu des années 2000. Salim expose avec clairvoyance cette idée :

« Mais un projet comme le foot-fauteuil, qui est né de la volonté de plusieurs personnes en France, de mettre en commun... Enfin de se faire un sport pour les gens en fauteuil, et de se réunir avant tout, et de passer des bons moments... Là, là c'est bon ! Je pense que c'est dû à ça. Et ça, ça s'est encore répété, et c'est ça que j'ai trouvé beau, à l'échelle internationale. » Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène. Lorsque nous nous arrêtons sur la naissance du « *Powerchair soccer* », force est de constater qu'elle s'est faite dans une ambiance de partage et d'amitié. De partage de l'expérience de la déficience bien sûr, mais avant tout le partage de l'expérience sportive, qui plus est sociomotrice du corps. Construire et expérimenter un règlement commun a permis de créer des liens particulièrement forts entre les joueurs concernés.

« Les États-Unis ont dit : « ah, vous faites un truc ? » Ils sont venus, machin, ils ont vu comment nous on jouait, nous on a vu comment eux ils jouaient. Les Anglais et les Japonais pareil. On a mis au point un règlement international, dans la volonté d'avancer tous dans le même sens, sans aucun... Sans aucune mauvaise intention, il y avait un plaisir pur de partager. De manière désintéressée. » Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Et ce sont bien souvent ces mêmes joueurs qui font partie, encore aujourd'hui, des sélections nationales ou qui gravitent très près des événements internationaux. Chaque compétition internationale est donc une occasion pour ces joueurs de se retrouver et de renforcer leurs affinités. Et même si les enjeux compétitifs sont réels, en particulier sur une coupe du monde, le plaisir de se retrouver « entre soi » semble reprendre le dessus.

« Sur une coupe du monde, j'aime discuter avec les autres joueurs, rencontrer des gens, et c'est comme ça que je prends encore du plaisir. Il faut quand même trouver du plaisir, c'est indispensable » Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Parce que la structure du sport et le sportif s'articulent de manière consubstantielle, le premier impacte inévitablement le second. Ainsi, les relations entre les joueurs sont profondément modifiées par la pratique. En analysant l'évolution de ces affinités, nous avons soulevé, en filigrane, une nouvelle problématique : la mise « en jeu » de la différence au sein même du foot-fauteuil. Car cette différence, parfois génératrice d'affinités (à l'instar des relations entre Sonia et Damien) est sujette à une mise en jeu particulière.

6. Le foot-fauteuil en situation : mise en jeu de la différence

Nous avons décrit et analysé la logique du foot-fauteuil par le biais de la praxéologie pour mieux comprendre ensuite l'investissement des joueurs dans cette pratique. En filigrane, nous avons pu percevoir la grande diversité corporelle des joueurs. Et force est de constater les nombreuses tentatives et les efforts produits par les instances du foot-fauteuil pour autoriser la pratique à un plus grand nombre de joueurs, quelle que soit leur atteinte motrice. Le pari osé de la participation de tous, qui est à l'origine du foot-fauteuil, a été un moteur efficace de développement de l'activité, et même si certaines mesures ne font pas l'unanimité – en particulier le système de classification – le foot-fauteuil reste l'activité collective la plus accessible.

Mais une question se pose : même si le fauteuil permet « d'égaliser » au maximum les chances des participants, reste que certaines atteintes motrices semblent être sources d'inégalités dans le jeu. Comment, alors, se manifestent ces différences et quelles en sont les conséquences sur le terrain ? Nous allons tenter de répondre à ces questions en analysant dans un premier temps les discours relatifs à ces différences, et en particulier l'atteinte motrice interdisant la mobilité de la tête, puis, dans un second temps, nous confronterons ces discours à des situations de jeu par le biais d'une observation éthologique.

6.1 Jouer la différence

D'un commun accord, il est admis que la nature des pathologies a un impact sur les façons de jouer.

« Je me posais la question, est-ce que les gens ont des façons de jouer différentes, en fonction de leur handicap ?

Oui je pense... C'est même sûr. Ils ne jouent pas de la même manière, mais... Mais ça veut pas dire qu'il va mal jouer... Par exemple, ceux qui peuvent pas tourner la tête, ils vont moins jouer en rotation, ils vont plus jouer de face. Mais c'est mon avis... » Extrait d'entretien avec Benoît, 38 ans, joueur de Nanterre.

Tous les joueurs admettent volontiers que les déficiences entraînent des manières de jouer différentes. Certaines pathologies ont des conséquences visibles : un joueur IMC,

athétosique ou spastique aura par exemple des difficultés de déplacement avec son fauteuil. Il peut également y avoir d'autres conséquences, celles-ci invisibles, comme une dyspraxie qui va compliquer l'enchaînement des actions motrices et/ou perturber l'ajustement du joueur dans l'espace de jeu.

Parfois, ce n'est pas la déficience seule qui impacte sur le jeu, mais, comme nous l'explique Guillaume, la conjonction de plusieurs éléments. Le froid est un facteur de baisse de la performance particulièrement redouté par les joueurs atteints par une myopathie :

« Franchement, oui. Franchement, oui ça change le jeu [le type de déficience]. C'est-à-dire que moi, quand j'ai froid, [les personnes atteintes d'amyotrophie spinale, ou de myopathie, sont particulièrement sensibles au froid] je joue super mal. D'ailleurs, je suis pas du tout content de mon dernier entraînement. Ça fait une semaine... Sérieux, ça me bouffe. [Nous réalisons cet entretien en plein hiver] » Extrait de l'entretien avec Guillaume, 23 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Toutefois, aux dires des joueurs et des entraîneurs, ces différences ne sont pas forcément pénalisantes et les joueurs trouvent souvent les moyens de compenser la différence :

« Ou alors un autre type de joueur, qui va être athétosique, c'est-à-dire qu'il va avoir des tremblements etc., évidemment que ça va impacter sur sa justesse au niveau du placement ! Et pour palier à ça, souvent, les joueurs qui vont avoir... ceux qui vont être athétosiques, ils vont par contre développer d'autres facultés. [...] Par exemple, là, j'avais un joueur l'année dernière, qui avait des énormes problèmes de positionnement au niveau de la main. Au bout de huit ans, ou neuf ans, ça commençait à être cohérent. En revanche, il avait un tel positionnement sur le terrain, vis-à-vis des autres, que souvent, il anticipait les ballons. Et il était tout le temps pratiquement bien placé, à chaque fois qu'il anticipait [...] il avait développé ses capacités d'anticipation, et ce feeling. Ce sixième sens, qui se développe de temps en temps. Et lui, il l'avait. » Olivier, entraîneur de Nanterre.

La déficience semble imposer à l'athlète de modifier son jeu. Chaque joueur va adapter la pratique à ses possibilités motrices. Et parmi toutes les caractéristiques motrices

qui peuvent potentiellement créer des inégalités sur le terrain, l'absence de mobilité de la tête est la plus souvent évoquée. Intéressons-nous à cet exemple, qui affecte un nombre relativement important de joueurs, pour comprendre comment est appréhendée la diversité motrice par les joueurs et comment elle se manifeste effectivement sur le terrain.

6.2. L'absence de mobilité de la tête : une situation pénalisante ?

L'absence de mobilité de la tête est une caractéristique motrice qui affecte une proportion relativement importante de joueurs de foot-fauteuil. C'est le cas par exemple des personnes atteintes d'une myopathie « sévère » ou d'une amyotrophie spinale (ces derniers sont d'ailleurs souvent « corsetés »). Certaines personnes dites IMC peuvent parfois également avoir une impossibilité de tourner la tête. Enfin les personnes atteintes d'arthrogrypose au niveau cervical sont elles aussi dans l'incapacité d'effectuer une rotation de la tête. Cette caractéristique a des conséquences lourdes sur le terrain. Elle réduit de manière considérable le champ visuel des joueurs. Ainsi, ils ne pourront pas connaître la disposition des joueurs ou des adversaires qui se situent dans leurs dos, ou sur les côtés, sans effectuer une rotation. De même, ils ne pourront pas percevoir les balles venant de l'arrière ou des côtés. Il semble donc assez évident que ces joueurs, dont la mobilité de la tête est limitée à quelques degrés (voire impossible pour beaucoup), sont pénalisés par rapport à des joueurs capables de tourner la tête.

6.3. Des joueurs « moins bons » ?

La question des inégalités sur le terrain comme conséquences d'une déficience n'est pas un sujet facile à aborder avec les joueurs. Cette problématique de la mobilité de la tête met en avant les limites de ce sport qui se veut ouvert à tous, et soulève à nouveaux les questions d'inégalités dues aux pathologies, que la pratique avait réussi à niveler. Peu de personnes acceptent donc d'aborder frontalement cette question. Florent, qui est connu dans le foot-fauteuil pour son franc-parler, est le seul à avoir émis l'idée que l'absence de mobilité de la tête crée une inégalité sur le terrain, et rend les joueurs moins performants. Nous n'avons pas interrogé Florent directement, mais c'est lors d'un passage chez Sonia au moment de l'entretien, qu'il abordera ce sujet :

« [À ce moment de l'entretien, Florent est de passage]

Sonia : Alors, oui, en général, celui qui n'a pas la mobilité de la tête...

Florent : il va moins bien jouer.

Sonia : [en s'adressant à Florent] Non, pas forcément moins bien jouer, regarde Nico. Il ne tourne pas la tête, et c'est un excellent joueur.

Florent : OK, mais s'il tournait la tête, il jouerait encore mieux. C'est pas pour rien que dans le foot-fauteuil on a des classifications et qu'on a deux niveaux de handicap, les PF1 et les PF2, qu'on a les plus handicapés et les moins handicapés.

Moi : Ah oui, tu as participé à la classification, Florent !

Sonia : Il est classificateur !

Moi : Ah ça, ça m'intéresse...

Sonia (s'adressant à Florent): Il va revenir pour t'interroger ! (rires)

Florent : Pas de problème !

Sonia : Donc oui, c'est vrai que, en général, c'est des joueurs qui vont peut-être un peu moins bien jouer... Parce qu'ils ne peuvent pas voir derrière. Parce que, lorsqu'ils vont faire une marche arrière, en général, ils vont être plus gênés que nous. Parce qu'ils ne peuvent pas tout le temps savoir s'il y a quelqu'un ou pas derrière eux. »

Sonia, suite à son échange avec Florent lui concède qu'effectivement, des joueurs dont la mobilité de la tête est limitée pourraient être meilleurs sans cette caractéristique motrice et que donc, dans l'ensemble, les joueurs qui ne peuvent pas tourner la tête vont « moins bien jouer ». Amélie, qui est elle-même limitée au niveau de ses mouvements cervicaux, nous accorde que cette déficience entrave son jeu, sans pour autant dire que son niveau est inférieur aux autres joueurs (Amélie est d'ailleurs une joueuse reconnue).

« Et au niveau de ça, justement, il y a beaucoup de joueurs qui n'ont pas la mobilité la tête... Je pensais à Guillaume, par exemple, dans votre équipe. J'imagine que ça doit changer pas mal de choses !

Ah bah tout à fait, parce que si la balle arrive par derrière, t'as beaucoup plus de mal à savoir où elle est, et donc à déclencher des rotations. Moi, je suis un peu dans ce cas. Je peux pas trop regarder derrière. Mais après, tu essayes de... Enfin... Tu essayes d'estimer à peu près. Bon, la marche arrière, c'est sûr, de pas voir derrière, c'est pas évident ! Par exemple, quand ils tirent un corner, moi, je suis toujours de dos.

Oui exactement ! Donc il y a un moment où tu ne sais pas où est la balle !

En fait, je vois juste un peu la balle, mais c'est pas trop ça que je regarde. Je regarde plutôt les gens qui sont en face de moi et donc j'essaie de deviner la trajectoire de la balle en fonction de la position des joueurs en face de moi. Bon, c'est pas toujours... Voilà ! Mais j'essaie de faire ça, parce qu'au moins tu sais à peu près où elle peut aller. » Extrait d'entretien avec Amélie, 30 ans, joueuse de Nanterre.

Il serait absurde de nier que les joueurs qui n'ont pas la mobilité de la tête ne sont pas désavantagés. La classification a d'ailleurs pour fonction, lors des compétitions internationales, d'assurer une place à des joueurs PF1 présentant une déficience qui entrave leur jeu (l'immobilité de la tête est un critère des classificateurs). Pourtant, à l'instar de Amélie ou de Guillaume, il existe des joueurs qui n'ont pas la mobilité de la tête et qui ont participé ou participent au championnat de première division, où le système de classification censé les protéger n'est pas appliqué. Cela signifie comme le laisse à penser l'extrait d'entretiens précédent, que le désavantage lié à l'absence de mobilité de la tête peut être « contourné » et minimisé.

6.4. S'adapter pour optimiser son jeu

Nous avons pu en effet constater qu'il existait plusieurs stratégies, mises en place par les entraîneurs et les joueurs, pour minimiser les répercussions sur le jeu de la réduction du champ visuel, conséquence de l'absence de mobilité de la tête. L'une des plus simples, et des plus évidentes, consiste à faire occuper aux joueurs concernés des postes moins exigeants au niveau de la prise d'informations visuelles.

6.4.1. Occuper des postes moins exigeants au niveau de la prise d'informations visuelles

Pour contourner la difficulté que représente l'absence de mobilité de la tête, les entraîneurs vont généralement préférer mettre les joueurs concernés à des postes qui permettent d'avoir une vision globale du jeu.

« Donc en général, c'est des joueurs qui vont être généralement soit plutôt en défense, soit carrément en attaque. Pour qu'ils puissent voir arriver le ballon, et

qu'ils aient juste à le pousser dans le but. Tu vois ? Et pas avoir à faire des allers-retours sans la vision. » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

Comme l'explique Sonia, deux postes vont être privilégiés : celui de gardien et celui de joueur de pointe (dernier attaquant) soit sur l'aile droite, soit sur l'aile gauche. Non pas parce que ces postes soit moins stratégiques. Mais simplement parce qu'ils permettent au joueur de se placer de manière à voir la totalité du terrain (la quasi-totalité pour le joueur de pointe). Le gardien, dans ses buts, a une vue permanente sur l'ensemble de ses adversaires et de ses partenaires. Il n'est donc que très peu désavantagé en cas de non mobilité de la tête. La position « haute » du joueur de pointe lui permet également, en orientant le regard vers ses propres buts, d'avoir une vue sur la totalité de ses équipiers, et un bon nombre de ses adversaires. Si la balle lui parvient, une rotation d'un quart de tour lui permettra de se réorienter dans le sens du jeu.

À l'inverse, certains postes sont souvent réservés aux joueurs ayant le plus de mobilité au niveau de la tête. C'est le cas du joueur central, chargé de distribuer les ballons à ses partenaires sur les ailes, qui doit avoir un champ visuel large pour connaître la position de ces derniers.

« Et au-delà de ça, concrètement, sur le terrain, est-ce que tu penses que quelqu'un qui n'a pas la mobilité la tête ne va pas avoir le même jeu ?

Bah, c'est sûr que ça change pas mal de choses. Et moi, une personne qui n'a pas la même mobilité de la tête, je lui fais occuper des postes particuliers. Par exemple, Céline, qui voit bien, elle, c'est vraiment la « plaque tournante » de l'équipe. Elle est au centre et c'est elle qui relance le jeu, c'est elle qui va être en relais au milieu quand les autres sont devant. La personne qui occupe ce poste, ça doit vraiment être quelqu'un qui a une grande mobilité de la tête. Si tu mets à ce poste là un joueur qui n'a pas la mobilité de la tête, c'est très difficile. Il ne sera pas très réactif, parce qu'il ne peut pas prendre un maximum d'informations. » Olivier, entraîneur de Nanterre.

L'absence de mobilité de la tête a donc un impact « tactique ». Cette caractéristique motrice va guider les choix des entraîneurs et des joueurs quant à la distribution des postes. Mais ce n'est pas la seule répercussion et il semble en effet que l'absence de mobilité de la

tête, en raison des difficultés techniques qu'elle entraîne, influe sur les actions motrices des joueurs.

6.4.2. Jouer plus « simplement »

En effet, l'immobilité de la tête complique la réalisation des techniques de frappe en rotation, qui exigent du joueur qu'il se situe de côté, voire de dos par rapport au ballon (et donc le perde de vue). Quand nous évoquons la différence observable entre les joueurs ayant la mobilité de la tête et ceux ne l'ayant pas, tous mentionnent que ces derniers réalisent peu, voire pas, de frappes en rotation. Cela ne veut pourtant pas dire que ces sportifs jouent « moins bien ». Car comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, ils adaptent leurs conduites motrices à leurs capacités motrices. Ce principe n'échappe pas à la question de la mobilité de la tête, et la quasi-totalité des sportifs considèrent que les joueurs « PF1 » réalisent moins de rotations et privilégient le jeu de face :

« Bah justement, là on est encore dans l'adaptation, et la capacité de transformer ce qui pourrait être un handicap en avantage total. C'est-à-dire que grâce à ces difficultés, certains joueurs vont être bien meilleurs en jeu de face que des gens comme moi, qui peuvent bien tourner la tête. En jeu de face, je suis pas si bon que ça. C'est-à-dire qu'eux, ils sont capables d'appréhender des trajectoires de balles qui vont vite toujours de face. La facilité, c'est de se mettre en rotation, c'est-à-dire qu'en fait, si elle est trop profonde, on a juste à reculer et frapper. Et si elle est sur soi, on a juste à frapper sans bouger. Ça c'est très facile, du coup. Alors que le jeu de face, c'est un jeu qui me semble beaucoup plus dur.[...]. Il y a des joueurs, du fait qu'ils ne peuvent pas tourner la tête, qui développent ça à la perfection... Et à jouer, un joueur comme ça, c'est très dur. Les plus handicapées, ça va pas forcément être les plus mauvais. On pourrait penser ça... Et parfois, c'est peut-être les meilleurs. Et c'est vrai qu'ils doivent mettre en place des moyens de communiquer avec leurs coéquipiers. C'est tout un travail, ça... » Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Pour Salim (qui a toute sa mobilité) les joueurs de foot-fauteuil qui n'ont pas la mobilité de la tête deviennent des « spécialistes » du jeu de face. En contournant la difficulté

qu'impose la déficience motrice, ils développent des capacités que les autres joueurs n'ont pas.

Guillaume, porteur d'un corset avec têtère et mentonnière, n'a aucun degré de liberté au niveau des cervicales. Il estime que malgré cette situation, il est tout à fait capable de réaliser des rotations, même s'il le fait « moins souvent » que les autres joueurs. À ce sujet, il s'oppose à son auxiliaire de vie, Loïc, et à la plupart des acteurs du foot-fauteuil :

« Loïc : Mais c'est vrai que par rapport au style de jeu, par rapport à la mobilité de la tête, et bah un joueur qui a la mobilité de la tête, il aura plus tendance à faire des frappes inversées. Alors que Guillaume, par exemple la balle elle va arriver par là, il va la prendre « boum », comme ça [il me montre une frappe de face]. Alors qu'un joueur qui a la mobilité de la tête, pour mettre plus de force, il va pas hésiter [il se met en position de faire une frappe inverse sur sa chaise, en tournant la tête pour fixer une balle imaginaire].

Moi : Mais tu en fais, des rotations [en m'adressant à Guillaume] ?

Guillaume : Oui, moi j'en fais beaucoup, pour quelqu'un qui a pas la mobilité de la tête.

Loïc : Mais c'est vrai qu'une personne qui a la mobilité de la tête va en faire plus. Ils vont tenter des choses que ceux qui n'ont pas la mobilité de la tête ne tenteront pas. En fait, je pense que c'est que ça... Ceux qui ont pas la mobilité de la tête, ils jouent plus simplement. Ça ne veut pas dire qu'ils jouent moins bien ! Ça veut pas dire qu'ils jouent moins bien, mais ils jouent plus simplement. Ils vont pas forcément chercher à mettre des rotations inversées ou des trucs comme ça. Il faut jouer plus simple.

Moi : Ça veut dire quoi plus simple ? C'est un jeu de face ?

Guillaume : Non, pas forcément de face. Tu peux privilégier une passe plutôt qu'une frappe par exemple. Ou tu peux faire une feinte. »

Pour Guillaume, les joueurs de foot-fauteuil qui n'ont pas la mobilité de la tête vont développer un jeu plus simple. Par jeu « plus simple », Guillaume (et les autres joueurs) entend un jeu moins risqué, plus réfléchi. Un jeu raisonné qui privilégie des actions motrices peut-être moins spectaculaires, mais non moins efficaces. Et c'est à ce titre que l'absence de

mobilité de la tête, qui constitue un désavantage pour bon nombre de joueurs, peut être changée en avantage.

Les discours des acteurs du foot-fauteuil mettent en avant une différence de jeu chez les joueurs dont la mobilité de la tête est réduite. Mais la manifestation de cette caractéristique motrice sur le terrain ne fait pas l'unanimité : une grande majorité estime que ces joueurs s'adaptent en privilégiant le jeu de face, alors que d'autres, moins nombreux, affirment que cela s'exprime dans un jeu « plus simple ». À ce stade, il nous semble légitime de confronter les discours des joueurs aux conduites motrices observées sur le terrain.

7. L'observation éthologique.

« Éthologie » signifie littéralement étude de mœurs (*ethos* : les mœurs, et *logie* : étude). Ce terme est apparu pour la première fois en 1854 sous la plume d'Étienne Geoffroy Saint-Hilaire. Il s'agit à cette époque de l'étude du comportement des animaux domestiques ou des animaux sauvages dans le milieu naturel. Cette science va connaître un essor important au 20^{ème} siècle grâce aux travaux entre autres de Konrad Lorenz avec son ouvrage « Les fondements de l'éthologie » (1984). Plus tard, les recherches d'Eibl-Eibesfeldt vont conduire à un glissement conceptuel. En appliquant les méthodes de l'éthologie animale à l'Homme, Eibl-Eibesfeldt va tenter de mettre au jour des unités de comportement qui appartiennent au patrimoine génétique de l'humanité. Selon lui, ces unités de comportement humain sont le résultat d'un processus phylogénétique.

À l'instar d'Eibl-Eibesfeldt, Paul Ekman, Wallace Friesen et Carroll Izard vont appliquer les méthodes de l'éthologie dans le domaine des sciences humaines et plus particulièrement celui de l'expression des émotions. Paul Ekman (1982) va répertorier par exemple certaines expressions de visage, traduisant les « six émotions de base » (tristesse, joie, colère, peur, dégoût et surprise) qui sont interprétées de manière identique par des individus pourtant issus de cultures totalement différentes.

Notre travail d'observation ne portera pas sur des expressions de visage, qu'il serait difficile de répertorier lors d'un match de foot-fauteuil, mais plus sur la motricité globale du joueur. À ce titre, notre démarche se rapproche de l'analyse kinésique qui se concentre sur l'étude des corps et leur mouvement. La kinésique va consister en une observation des mouvements du corps, des gestes, dans le but de les classer (et de les interpréter). Les pionniers de cette discipline sont Birdwhistell et Bateson¹, anthropologues américains du vingtième siècle. Par la suite, les sociologues de « l'école de Chicago » ont très largement recours à

¹ Birdwhistell, R., 1981. Un exercice de kinésique et de linguistique : la scène de la cigarette. Dans: *La nouvelle communication*. Paris: Seuil, pp. 160-190.

cette méthode, en particulier E.T. Hall¹ qui, en plus d'étudier les gestes, s'est penché sur la signification de l'espace avec son concept de « proxémie »².

7.1. Quoi observer ? Interactions motrices directes et indirectes

La situation ludomotrice engendre une gestualité d'une grande richesse. Sur le terrain de foot-fauteuil, un nombre incalculable de comportements, de gestes, d'interactions motrices sont observables, et il serait très difficile, voire impossible, d'en faire un compte-rendu exhaustif. L'observation impose donc de faire des choix. Quoi observer ? Tournons-nous de nouveau vers la praxéologie motrice qui propose une classification judicieuse de la motricité des joueurs pour opérer ces choix.

7.1.1. Les interactions motrices directes et indirectes.

Pierre Parlebas (1999) distingue deux types d'interactions motrices dans les jeux et les sports sociomoteurs : les interactions motrices « indirectes » et les interactions motrices « directes ». Les premières, parfois qualifiées d'inessentielles, n'interviennent pas directement, c'est-à-dire de façon « instrumentale »³, sur le déroulement de la tâche. Un regard, un geste à son partenaire, une feinte de frappe n'ont pas d'incidence directe sur la tâche accomplie, même si elles donnent des informations aux partenaires et aux adversaires.

Au sein même de ces interactions indirectes, une distinction peut être réalisée entre les gestèmes et les praxèmes. Le premier est une mimique ou une posture conventionnelles (comme lever la main pour faire un appel de balle) qui bien souvent se substituent à la parole ou viennent la renforcer. Le second, le praxème est défini comme :

¹ Hall, E. T., 1971. *La dimension cachée*. Paris: Seuil.

² La proxémie peut être définie comme l'étude de la distance physique qui s'établit entre des individus en interaction. Hall montre que ces distances varient énormément, non seulement d'une culture à une autre, mais également au sein d'une même culture en fonction du lieu et du contexte de l'interaction.

³ Parlebas, P., 1981. *Contribution à un lexique commenté en science de l'action motrice*. Paris: I.N.S.E.P.

« Conduite motrice d'un joueur interprétée comme un signe dont le signifiant est le comportement observable et le signifié le projet tactique correspondant tel qu'il a été perçu. » (Parlebas, 1999, p. 260).

Même si le praxème n'a pas d'effet direct et immédiat sur la tâche qui est en train de s'accomplir, il lui est intimement lié. Le praxème est porteur de sens pour les partenaires et pour les adversaires. Un joueur qui se démarque, ou qui oriente son fauteuil pour se mettre en position favorable à recevoir la balle offre un message clair à l'ensemble des autres joueurs : c'est un appel de balle. Mais parfois le sens du praxème est plus difficilement interprétable pour les adversaires ; il peut même porter à confusion : le joueur se met en position de rotation pour réaliser un tir et au dernier moment, se retire pour laisser passer la balle vers le partenaire situé un peu plus loin... C'est une contrecommunication qui a trompé l'adversaire, une feinte de frappe. Vous l'aurez compris, le praxème est fait d'indications subtiles :

« Chaque praxème peut être constitué d'une constellation d'indices : position des appuis et des différents segments, orientation du buste et de la tête, changement de direction, accélération, positionnement dans l'espace ou par rapport aux autres protagonistes, etc. » (Oboeuf, 2010, p. 58)

Les praxèmes sont nombreux sur le terrain, car chaque conduite motrice, chaque déplacement peut être interprété par les autres joueurs.

Pour notre observation, nous ne relèverons pas les communications indirectes, trop difficilement repérables et dont l'interprétation est particulièrement complexe, hormis les feintes de frappes (actions décrites dans l'exemple plus haut) qui ont été menées avec succès (c'est-à-dire qui ont trompé l'adversaire). En revanche, nous retiendrons les « interactions motrices directes », c'est-à-dire toutes les conduites motrices constitutives à « l'accomplissement instrumental » des tâches, qu'elles soient de coopération (avec un partenaire, comme une passe) ou d'opposition (avec un adversaire, comme un duel ou un tir).

Et même si elles constituent une part relativement faible du total des interactions motrices sur le terrain des sports collectifs (environ 12% selon Alexandre Oboeuf¹), elles n'en sont pas moins centrales :

« En football, en tennis ou en judo – les archétypes des duels européens – pour gagner, il faut contrecommuniquer : tirer, frapper, plaquer. La marque n'évolue que par actes d'interactions directes. » (Collard, 2005, p. 63).

Notre observation portera essentiellement sur la qualité et la quantité des interactions motrices directes qui, confrontées au discours sur les « styles de jeu » que nous avons évoqués précédemment, permettent de dresser l'esquisse d'une approche « en première personne » des interactions dans les sports collectifs. Voyons en détail les interactions observées.

7.1.2. L'observation.

Une première observation des matchs du dernier carré de la coupe du monde de foot-fauteuil de 2011 nous a permis de dégager 13 indicateurs pertinents. Les matchs observés ont été les demi-finales et les finales, (« grande » et « petite ») soient deux matchs par équipe, comme cela a été précisé dans la partie méthodologie. Nous avons ainsi observé 29 joueurs qui ont participé aux matchs.

Les 13 autres indicateurs que nous avons retenus permettent de déterminer l'intention tactique du joueur concerné ou de caractériser sa motricité. Le tableau ci-dessous synthétise les résultats de chaque équipe. Les résultats détaillés, joueur par joueur, sont disponibles en annexe.

Équipe	Angleterre	USA	Belgique	France	Total
Nombre de touches de balle	244	236	254	268	1002
Nombre de frappes en rotation	56	55	49	70	230
Nombre de frappes en rotation inversée	8	5	2	6	21
Nombre de frappes de face	102	84	107	146	439

¹ Voir page 55 : Oboeuf, A., 2010. *Sport, communication et socialisation*. Paris: Editions des archives contemporaines.

Nombre de frappes avec contrôle	43	41	54	41	179
Nombre de passes	47	61	56	78	242
Nombre de duels	104	112	110	117	443
Nombre de 2 contre 1	8	2	7	22	39
Nombre de tirs	19	12	5	17	53
Nombre de fautes	2	7	0	4	13
Nombre de feintes	8	2	2	7	19
« Support du rebond »	7	6	7	11	31
Remises en jeu	67	61	81	78	287

Figure 31. Tableau synthétique de l'observation éthologique

7.1.2.1. Présentation des indicateurs

Comme nous venons de l'évoquer, nous pouvons classer les indicateurs retenus en deux grandes catégories.

La première est constituée d'interactions motrices directes (et d'un praxème, la feinte) qui mettent au jour l'intention tactique du joueur concerné. Nous trouvons dans cette catégorie les indicateurs « passe », « duel », « deux contre un », « tir », « faute », « feinte », « support du rebond » et « remise en jeu ». Chacun de ces indicateurs permet de déterminer la « nature » de la conduite motrice observée (de coopération ou d'opposition), son intention tactique et également de déterminer si le joueur est en possession de la balle (à l'exception du « duel »). Le tableau qui suit résume ces trois aspects :

Indicateur	« Nature » de la conduite motrice	Possède la balle	Intention tactique
Nombre de passes	Coopération	Oui	Construire l'attaque, amener le ballon dans le camp adverse
Nombre de duels	Opposition	Indéterminé	En défense, récupérer le ballon En attaque, conserver le ballon
Nombre de 2 contre 1	Opposition	Non	–
Nombre de tirs	Opposition	Oui	En attaque, marquer un but
Nombre de fautes	Opposition	Non	–
Nombre de feintes	Opposition	Oui	Contre-communiquer pour tromper l'adversaire

« Support du rebond »	Opposition	Non	Le joueur vient défendre et sert, malgré lui de « support du rebond »
Remises en jeu	Coopération	Oui	Construire l'attaque, amener le ballon dans le camp adverse

Figure 32. Tableau des interactions motrices révélant les intentions tactiques du joueur.

Les cinq autres indicateurs retenus renseignent sur les choix techniques des joueurs observés. Nous pouvons ainsi déterminer la quantité de frappes (passes ou tirs) réalisés « de face », « en rotation » ou « en rotation inversée », tel que cela a été présenté dans les parties 3.1. et 3.2. de ce chapitre. L'indicateur « nombre de touches de balle » permet de « quantifier » la participation du joueur concerné aux interactions motrices directes.

7.1.2.2. Les variables

En plus des treize indicateurs que nous venons de détailler, nous avons choisi de retenir quatre variables qui nous permettront de réaliser des analyses par tableaux croisés.

- La première variable, la plus évidente, est l'équipe d'appartenance du joueur. Les équipes que nous avons suivies sont les Etats Unis d'Amérique, l'Angleterre, la France et la Belgique.
- La seconde variable concerne la position occupée par le joueur sur le terrain. Elle est en partie déterminée par le rôle sociomoteur : celui de gardien et celui de joueur de champ. Le rôle de joueur de champ peut être lui-même subdivisé en trois sous-rôles correspondant à des « postes ». Celui de « centre » qui, comme son nom l'indique, se situe au centre du terrain et généralement en défense. C'est un poste clé à la fois dans le jeu défensif et offensif (il est à l'origine de la plupart des actions offensives). Celui de « premier receveur », qui peut se situer sur l'aile droite ou gauche (sa position évolue au cours de l'action) et qui va être chargé de faire circuler le ballon vers le joueur de pointe, en avant. Il sera également un défenseur « latéral » dans le cadre d'une attaque adverse. Enfin, le poste de joueur de « pointe » qui, quant à lui, est chargé de « finir » l'action offensive.
- La troisième variable retenue est le temps de jeu.
- Enfin, la dernière variable est l'atteinte motrice, elle-même intimement liée à la classification du joueur. Nous avons différencié les joueurs classés « PF1 » et les joueurs classés « PF2 ». En outre, nous avons spécifié deux types d'atteintes motrices

pouvant affecter le jeu : l'absence de mobilité de la tête et la spasticité. Les autres atteintes motrices (tenue dans le fauteuil, capacité de préhension....) ont été regroupées dans une troisième catégorie.

7.2. Résultats de l'observation. Aperçu global

Avant de croiser les discours en première personne et l'observation d'inspiration éthologique des joueurs, mettons en avant quelques traits caractéristiques des interactions motrices directes au foot-fauteuil.

7.2.1. Volume de balles touchées

Position occupée	Moyenne de touches de balle par minute
Gardien de but ($n = 4$)	<u>0.20</u>
Centre ($n = 6$)	1.41
Pointe ($n = 7$)	0.61
Premier receveur ($n = 12$)	0.80
TOTAL ($n = 29$)	0.80

Figure 33. Quantité de balles touchées en fonction du poste occupé

L'observation révèle que les joueurs de foot-fauteuil touchent en moyenne 0.8 ballons par minute, soit un total d'environ 33 ballons par match. Cependant, cette moyenne cache une répartition très inégale. En effet, alors que les gardiens touchent une balle toutes les 5 minutes, les joueurs centraux touchent en moyenne plus de 7 balles durant ces mêmes 5 minutes. Le test de Fischer met d'ailleurs en avant ces différences significatives : les joueurs centraux observés touchent statistiquement plus de balles que le reste des autres joueurs (en gras dans le tableau) et inversement, les gardiens de but en touchent moins (valeur soulignée dans le tableau).

7.2.2. Interactions d'oppositions et de coopérations.

Type d'interaction	Angleterre	USA	Belgique	France	Total
Coopération	169	145	188	224	726
Opposition	138	132	124	152	546

Figure 34: Nature des interactions motrices

En s'arrêtant sur le tableau du nombre d'interactions d'opposition et de coopération, un élément est particulièrement remarquable. Il faut en effet noter que les interactions motrices d'opposition directe constituent une part très importante de la totalité du volume d'interactions directes (43%), ce qui semble distinguer clairement le foot-fauteuil de son homologue « valide ». Ce résultat s'explique par le fait que le fauteuil ne permettant pas une « manipulation » aisée du ballon, il est particulièrement difficile pour un joueur de progresser vers l'avant avec la balle comme le ferait un joueur « valide » dribblant son adversaire. Les duels, phases où deux joueurs se disputent le ballon, sont un moyen de progression vers le camp adverse. Salim parle d'un jeu de « gagne terrain », où le joueur qui engage le duel va chercher à avancer dans le terrain adverse, en emmenant généralement son adversaire sur une aile. Pour Salim, ces phases de duel rappellent fortement le rugby :

« Y'a un jeu de gagne terrain. L'idée, généralement, c'est de s'excentrer sur le terrain pour pouvoir laisser la place à ses potes, derrière, un peu comme au rugby. Au rugby, ils vont souvent privilégier le côté ouvert. Sauf dans certains cas où ils vont prendre le côté fermé. Ils vont souvent chercher à étirer la défense. [...] L'avantage de se déporter d'un côté, c'est de mettre tous les mecs du même côté. Et si tu restes dans l'axe, et que tu es battu, y'a plus personne derrière. C'est dangereux. » Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Le duel est donc une interaction directe fondamentale au foot-fauteuil, comme il peut l'être au rugby, et ceci explique le grand nombre d'interactions d'opposition.

7.3. Du discours en première personne aux observations de terrain.

Dans la sixième partie de ce chapitre, nous avons mis au jour les discours relatifs à la « mise en jeu de la différence ». Pour la plupart des joueurs interrogés, les atteintes motrices impactent le (leur) jeu. Quelques rares joueurs, comme Loïc, émettent des doutes quant à cette affirmation. Dès lors, il nous semble extrêmement intéressant de confronter ces

discours en première personne avec les observations guidées par les critères issus de la praxéologie. Confronter n'est pas le mot juste. Il laisserait entendre une sorte d'opposition, de décalage entre le vécu corporel en première personne et les conduites motrices « effectives » sur le terrain. Or, nous allons voir ici qu'une l'analyse « socio-phénoménologique » et l'étude « praxéologique » du corps en acte constituent deux faces d'une même pièce. Et c'est l'articulation de ces deux points de vue qui permet de mieux saisir la richesse (et la complexité) de l'individu pratiquant.

7.3.1. Un jeu différent...

Lors des différents entretiens, les joueurs nous ont affirmé avec force l'existence d'un jeu différent en fonction des atteintes motrices. S'ils ont pu citer sans problème des caractéristiques motrices qui impactaient le jeu (la mobilité de la tête par exemple), il leur a cependant été difficile de qualifier ou de quantifier avec précision les répercussions de ces atteintes motrices. Benoît comme Guillaume évoquent un jeu « plus simple » sans véritablement le caractériser. « Plus simple » signifie-t-il que les joueurs ont une participation moindre dans le jeu ? La praxéologie peut ici nous éclairer sur la question.

Dans le paragraphe précédent, nous avons constaté que la quantité de touches de balle variait en fonction du poste occupé. Les joueurs « centraux » touchent significativement plus de balles que les autres. Il est légitime maintenant de se demander si, pour chaque poste occupé, les joueurs « PF1 » présentant une atteinte motrice particulière interviennent sur la même quantité de ballons que les joueurs « PF2 ». En ce qui concerne les joueurs « centraux » ($n = 7$) qui touchent en moyenne 1.41 ballons par minute, le test de Fischer¹ ne met pas en avant de différence significative entre Jérôme Durand, le seul joueur « PF1 » qui occupe ce type de poste (avec une moyenne de 1 touche de balle par minute), et le reste des joueurs centraux ($n = 6$) tous « PF2 » (avec une moyenne de 1.49 touches de balle par minute).

Atteinte motrice	Rapport nombre de touches de balle/Temps de jeu
-------------------------	--

1

Immobilité de la tête	1.00
Autres	1.49
TOTAL	1.41

Figure 35. Nombre de touches de balle par minute de jeu pour les joueurs de "centre"

Le constat est le même lorsque l'on porte son attention sur les joueurs « en pointe ». Ces derniers ($n = 7$) touchent en moyenne 0.61 ballon chaque minute. Lorsque l'on compare la quantité de balles touchées et l'atteinte motrice des joueurs concernés, on constate que même si les joueurs spastiques ($n = 2$) ou qui n'ont pas la mobilité de la tête ($n = 2$) touchent légèrement moins de ballons que les autres joueurs ($n = 3$), la différence n'est pas statistiquement significative.

Atteinte motrice	Rapport nombre de touches de balle/temps de jeu
Spasticité	1.48
Immobilité de la tête	0.62
Autres	0.69
TOTAL	0.61

Figure 36. Nombre de touches de balle par minute de jeu pour les joueurs de "pointe"

En ce qui concerne le poste de « premier receveur », il n'a jamais été occupé, lors des matchs que nous avons observés, par des joueurs « PF1 ».

Nous pouvons affirmer que lorsque des joueurs « PF1 » occupent le rôle de joueur de champ (quelque soit le poste occupé), le volume d'interactions motrices auquel ils prennent part est sensiblement similaire à celui des autres joueurs. Toutefois, cette observation n'est pas applicable au rôle de gardien de but, car aucun joueur « PF2 » n'a occupé ce poste.... Ce qui pose la question de la distribution des rôles.

7.3.2. La répartition des joueurs

Le règlement international de la FIPFA impose aux sélectionneurs des équipes participant à une compétition internationale de faire jouer simultanément deux athlètes

classés « PF1 » et deux autres classés « PF2 ». Aucune directive n'est cependant émise quant au poste que doivent occuper les joueurs sur le terrain. Les sélectionneurs, en accord avec les joueurs, ont donc la « liberté » de répartir les sportifs comme bon leur semble. Voyons donc si, comme nous l'ont suggéré les joueurs que nous avons suivis ces trois années, les atteintes motrices des joueurs impactent leur rôle sur le terrain.

7.3.2.1. À une atteinte motrice un rôle ?

Nous l'avons vu précédemment, les athlètes de Nanterre et de Chatenay-Malabry, comme leur entraîneur, avancent le fait que les joueurs ayant une mobilité de la tête réduite occupent des postes particuliers. Ces postes cités sont celui du gardien et du joueur de pointe, parce qu'ils sont, selon Sonia, moins exigeants au niveau de la prise d'informations. Le témoignage de Amélie, gardienne de but, qui elle-même n'a que très peu de mobilité de la tête, souligne cette idée. Son poste de gardienne de but lui permet de voir en permanence l'ensemble des joueurs (sauf lors des corners). L'observation des matchs conforte l'affirmation de Amélie.

Position occupée	Gardien de but	Centre	Pointe	Premier receveur	TOTAL
Atteinte motrice					
Spasticité	2	0	2	0	4
Immobilité de la tête	2	1	2	0	5
Autres	0	5	3	12	20
TOTAL	4	6	7	12	29

Figure 37. Répartition des postes en fonction de l'atteinte motrice du joueur

À la lecture de ce tableau, il est effectivement possible de constater que la totalité des gardiens de but ($n = 4$) qui ont participé aux matchs observés sont des athlètes présentant une spasticité musculaire et deux autres présentant une immobilité de la tête. Cette observation est d'ailleurs applicable à l'ensemble des équipes présentes à la coupe du monde de foot-fauteuil en 2011 : la totalité des gardiens titulaires sont des joueurs classés « PF1 ».

Penchons nous à présent sur les postes occupés par les autres sportifs spastiques et/ou dont la mobilité de la tête est réduite ($n = 5$). L'observation met en avant que la quasi-totalité de ces athlètes occupent le poste de joueur de pointe, ($n = 4$) ce qui appuie

également les impressions de Sonia et Amélie. Olivier, l'entraîneur de Nanterre, nous avait expliqué ne réserver le poste de « joueur central » qu'à des athlètes possédant une grande mobilité de la tête. Force est de constater que le choix des coaches internationaux est le même puisque, hormis Jérôme Durand, aucun des 6 joueurs centraux n'est classé « PF1 ».

La répartition des rôles sociomoteurs est donc incontestablement guidée par l'atteinte motrice du joueur. Mais le rôle sociomoteur ne nous fournit qu'une idée partielle de la mise en jeu corporelle du joueur. Un travail plus approfondi, portant sur l'évolution des sous-rôles du joueur lors d'un match, peut se révéler instructif.

7.3.2.2. Changements de sous-rôles

Nous l'avons évoqué précédemment, chaque joueur, au cours d'une partie, passe de sous-rôle en sous-rôle en fonction de ses intentions tactiques. Le graphe des changements de sous-rôles offre un aperçu de l'étendue des possibilités d'évolution des sous-rôles du joueur au sein d'une partie. Mais comme le précise Parlebas,¹ il s'agit d'un invariant du jeu. Ce graphe ne met pas en avant les choix d'un individu en situation, mais les choix offerts par la situation ludique aux individus, quelle que soit leur singularité. Si le graphe des changements de sous-rôles révèle la « véritable structure génératrice des actions ludomotrices des pratiquants » (Parlebas, 2005, p. 105), il ne permet pas de mettre au jour l'agentivité du joueur en prise avec la situation motrice. Le cheminement stratégique choisi par l'athlète est singulier, il est révélateur de la subjectivité de chaque sportif. Toutefois, il est possible de dresser « l'histoire ludique » de chaque joueur en réalisant un ludogramme des changements de sous-rôles. Outil développé par Pierre Parlebas², le ludogramme permet de représenter graphiquement les changements successifs de sous-rôles d'un sportif au cours d'une séquence de jeu. Chaque ludogramme est unique et il représente l'histoire singulière d'un individu au cours du jeu. En ce sens, il est véritablement l'expression de la subjectivité « en actes » de l'individu, le résumé du vécu d'un joueur.

¹ Parlebas, P., 2005. Mathématisation élémentaire de l'action dans les jeux sportifs. *Mathematics and Social Sciences*, 2(170), pp. 95-117.

² Parlebas, P., 1981. *Contribution à un lexique commenté en science de l'action motrice*. Paris: I.N.S.E.P.

Nous avons vu précédemment que l'attribution des rôles sociomoteurs était fortement corrélée à l'atteinte motrice des joueurs. Nous avons cependant noté que ces mêmes atteintes motrices n'affectaient statistiquement pas la quantité de balles jouées par le sportif. Il semble désormais légitime de se demander si l'atteinte motrice pouvait affecter les choix tactiques des sportifs. Pour ce faire, nous avons décidé de comparer « l'histoire ludique » de deux joueurs : celle de Jérôme Durand et celle de Piotr Van Montagu. Notre choix s'est porté sur ces deux joueurs pour trois raisons. D'abord, parce que le premier est un joueur classé « PF1 » qui n'a pas la mobilité de la tête alors que le second est un joueur classé « PF2 ». Ensuite, parce qu'ils occupent le même poste (joueur central). Les variations observables dans le ludogramme ne seront donc pas imputables à un poste différent. Et enfin parce qu'ils ont partagé un temps de jeu commun, la seconde mi-temps du match France-Belgique, ce qui permettra de réaliser le ludogramme sur la même période de jeu (les dix premières minutes de la seconde mi-temps du match France-Belgique).

Sur ces deux ludogrammes, chaque ligne rouge verticale vient matérialiser un « coup du jeu » ; ont été considérés comme tels les coups de sifflet de l'arbitre qui ont déterminé des périodes de jeu (faute, sortie en touche, sortie de but....). Les courbes représentent le cheminement propre à chaque joueur durant ces dix minutes de jeu. À chaque sous-rôle que nous avons déterminé peut être associé un type d'interaction motrice : nous avons ainsi distingué les sous-rôles qui entraînent une interaction de coopération, (« passeur » et « ouvreur ») des sous-rôles impliquant une relation d'opposition (« bloqueur », « tireur », « feinteur » et « support du rebond »). Le sous-rôle de « récupérateur » ne renvoie à aucune de ces deux catégories. Il constitue plus un sous-rôle transitoire vers des interactions de coopération ou d'opposition.

Voici les ludogrammes détaillés des deux joueurs observés :

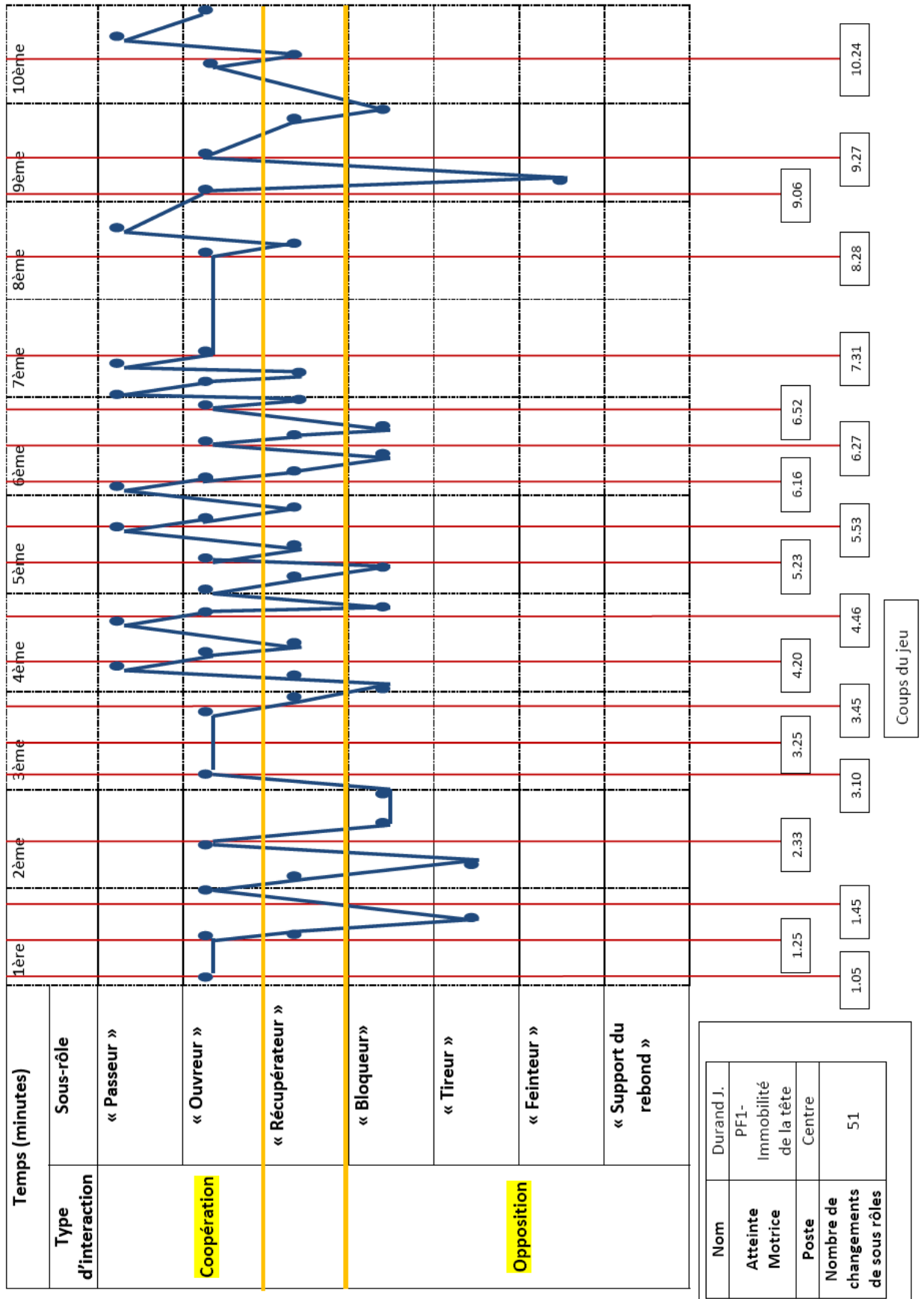


Figure 38: Ludogramme de Jérôme Durand

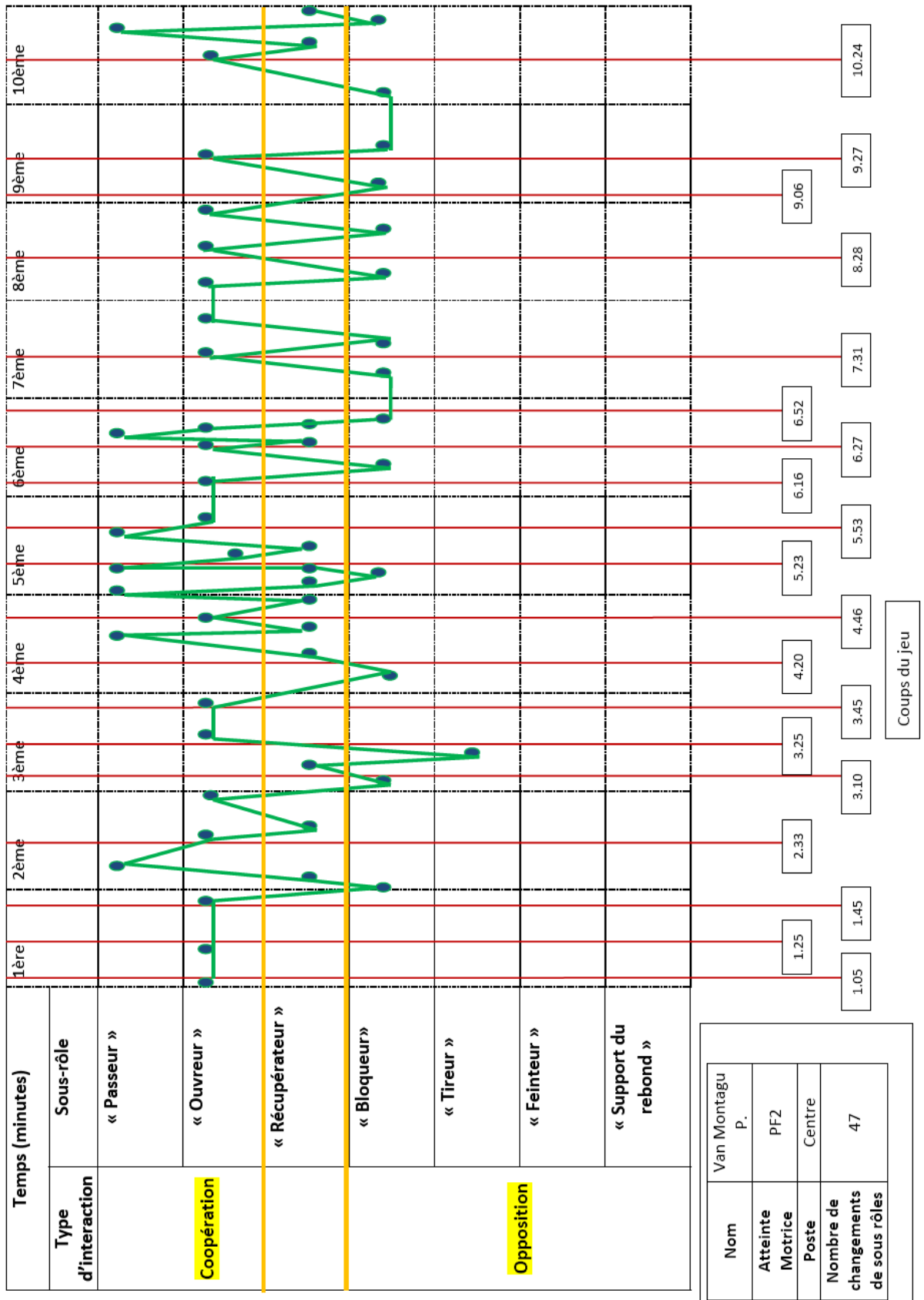


Figure 39: Ludogramme de Piotr Van Montagu

D'une manière générale, il est possible de remarquer le nombre important de changements de sous-rôles de ces deux joueurs « centraux » au cours des dix minutes observées : 51 pour Jérôme Durand contre 47 pour Piotr Van Montagu. Cette observation vient appuyer les propos de l'entraîneur de Nanterre, Olivier, concernant le rôle crucial du joueur central :

« Par exemple, Céline, [joueuse « centre » de Nanterre], c'est vraiment la « plaque tournante » de l'équipe. Elle est au centre et c'est elle qui relance le jeu, c'est elle qui va être en relais au milieu quand les autres sont devant. » Olivier, entraîneur de Nanterre.

Le passage permanent d'un sous-rôle à un autre témoigne de l'intensité « stratégique » de ce poste.

En outre, on peut remarquer que deux grands « enchaînements stratégiques » se dégagent des ludogrammes. Le premier, l'enchaînement « ouvreur/récupérateur/bloqueur » (parfois plus simplement « ouvreur/bloqueur » ou « récupérateur/bloqueur ») est observé 22 fois. Cet enchaînement vers le sous-rôle de « bloqueur » constitue la grande majorité des interactions d'opposition, qui se concrétisent généralement sur le terrain par des situations de duels. Le second est l'enchaînement « ouvreur/récupérateur/passeur » (ou parfois plus simplement « récupérateur/passeur ») qui peut être observé 15 fois. Ce type d'enchaînement de changements de sous-rôles manifeste le souci « coopératif » des joueurs, ce qu'Olivier a nommé la « relance » ou le « relais ».

En ce qui concerne les différences entre les deux joueurs, force est de constater qu'elles sont minimes. Les enchaînements qui témoignent d'une stratégie de coopération et qui aboutissent à une passe sont au nombre de 8 pour Jérôme Durand et de 7 pour Piotr Van Montagu. Le nombre d'enchaînements de sous-rôles témoignant d'interactions motrices d'opposition est quant à lui plus élevé chez Piotr Van Montagu (14 contre seulement 8 pour Jérôme Durand), mais cette différence s'explique par une phase offensive particulièrement longue de la France, entre la 7^{ème} et la 9^{ème} minute. Sur le ludogramme de Van Montagu, cela se manifeste par un grand nombre de passages par le sous-rôle de « bloqueur ». Sur cette même période, le ludogramme de Durand ne fait pas état d'un nombre important de

changements de sous-rôles : il reste en retrait, offrant une solution de passe (il reste dans la situation « d'ouvreur ») à ses deux coéquipiers qui attaquent.

Le ludogramme permet donc de réaliser une analyse fine d'une séquence de jeu. Ici, sur la séquence observée, le ludogramme n'a pas mis en évidence de différences dans les changements de sous-rôles (et donc les choix stratégiques) entre un joueur « PF1 » et un joueur « PF2 ». Cependant, si le ludogramme met remarquablement en avant le cheminement tactique des joueurs, il ne permet pas de révéler la manifestation « technique » de ses intentions tactiques. Le joueur va certes choisir de tirer... Mais de quelle manière ? L'atteinte motrice n'affecte pas ses intentions tactiques, mais affecte-t-elle ses choix « techniques » ? Les discours des joueurs laissent à penser que oui.

7.3.3. À propos de l'impossibilité de tourner la tête

L'immobilité de la tête est une caractéristique motrice vécue par les joueurs comme particulièrement pénalisante. En particulier parce qu'elle limite incontestablement le champ visuel et donc, la prise d'informations :

« Par exemple, moi, quand je suis en attaque, je suis toujours dos au but. Justement, pour voir le ballon arriver. Je suis obligé d'être en marche arrière, pour pouvoir voir où le ballon va arriver, et pour pouvoir voir où sont mes partenaires et mes adversaires. Pour que je sache où est-ce que mon copain va aller, s'il va à droite, je vais à gauche, et s'il va à gauche, je vais à droite. » Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

Nous venons d'ailleurs de le voir, les joueurs présentant cette caractéristique motrice sont affectés à des postes moins exigeants en matière de prise d'informations. Mais en ce qui concerne la répercussion « technique » de l'immobilité de la tête, les avis diffèrent. Quatorze des seize personnes interrogées affirment que l'immobilité de la tête va contraindre les joueurs à réaliser moins de frappes en rotation. Guillaume et Damien, qui eux-mêmes n'ont pas de mobilité de la tête, sont plus sceptiques face à cette affirmation et estiment que cette caractéristique motrice est certes contraignante, mais qu'elle ne leur interdit pas complètement d'effectuer des frappes en rotation.

« Moi, j'ai une bonne maîtrise de mon fauteuil, mais comme je vois pas le ballon arriver, forcément... Mais ça ne m'empêche pas, quand même, de faire des rotations. » Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

Si l'analyse des discours relatifs à la frappe en rotation nous a permis de faire émerger un questionnement quant à l'impact de l'immobilité de la tête sur cette technique, il faut se tourner vers l'observation des conduites motrices pour le quantifier. Et les résultats sont sans appel.

Atteinte motrice	Pourcentage moyen de frappe de face
Immobilité de la tête ($n = 3$)	<u>87,00</u>
Autres ($n = 21$)	51,57
TOTAL ($n = 24$)	56,00

Figure 40. Pourcentage moyen de frappe de face en fonction de l'atteinte motrice

Il s'avère en effet que les joueurs de champ¹ présentant une immobilité de la tête ($n = 3$) réalisent en moyenne 87% de leurs frappes de face, contre 51.57% en moyenne chez les autres joueurs de champ ($n = 21$). Le test de Fisher² met en avant une différence statistiquement significative entre les joueurs qui ont la mobilité de la tête et ceux qui ne l'ont pas. Ces derniers privilégient un jeu de face, alors que les autres réalisent en moyenne autant de frappes de face que de frappes en rotation.

7.3.4. Les « deux contre un ».

Avant de conclure cette partie sur l'observation praxéologique du joueur de foot-fauteuil, il est nécessaire de traiter un dernier point remarquable : le nombre particulièrement élevé de « deux contre un » réalisé par l'équipe de France.

¹ Cette analyse statistique a été réalisée sur une strate ne comprenant pas les gardiens de but. En effet, du fait de leur position sur le terrain, ceux-ci ne sont amenés que très rarement à réaliser des frappes en rotation, caractéristique qui aurait pipé l'analyse.

² Les nombres soulignés correspondent à une moyenne significativement supérieure à l'ensemble de l'échantillon (au risque de 95%). Résultats du test de Fisher : Pourcentage moyen de frappes de face: $V_{inter} = 3294,86$, $V_{intra} = 508,78$, $F = 6,48$, $1-p = 98,23\%$

Équipe	Angleterre	USA	Belgique	France	Total
Nombre de 2 contre 1	8	2	8	22	40

Figure 41. Nombre de deux contre un par équipe

L'observation révèle que onze¹ « deux contre un » ont été sifflés par l'arbitre contre la France, soit plus de la moitié de tous les « deux contre un » observés.

Encore une fois, cette observation vient mettre en relief une problématique vécue et souvent évoquée par les joueurs de foot-fauteuil français qui participent à des compétitions internationales : l'existence d'un arbitrage à la française. Salim, qui a participé à la coupe du monde de 2011, nous a expliqué les difficultés que lui et ses coéquipiers ont eues pour s'adapter à un arbitrage différent.

« Sur la coupe du monde, on a galéré parce que les arbitres ont confondu la règle et l'esprit de la règle [nous parlons du « deux contre un »]... Nous, [en France] on siffle que si le joueur fait action de jeu dans les trois mètres... Sinon on laisse jouer ! Ça sert à rien de casser l'action ! » Propos de Salim, Extrait du journal de terrain, semaine 80.

La façon d'arbitrer serait donc à l'origine du nombre particulièrement élevé de « deux contre un » réalisés par l'équipe de France. Et pour Antoine, cette manière d'arbitrer « à la française », plus « laxiste » ou en tout cas moins stricte que celle des autres pays, et en particulier celle des USA (qui n'ont réalisé qu'un seul « deux contre un ») est révélatrice des valeurs, de la culture du pays :

« Les Américains sont très pragmatiques. Nous, on a toujours une pensée... Ça s'est vachement vu sur l'arbitrage. Et en particulier sur la zone du deux contre un. Le deux contre un, à la coupe du monde, ça a fait tout un truc, parce que pour les Américains, si tu rentrais à deux sur la zone de 3 m, il y avait deux contre un. C'était très carré. Tu étais dans la zone de 3 m ; « deux contre un » ! Et nous, dans notre arbitrage, on considère que si tu fais l'effort de te retirer de la zone de 3 m pour pas

¹ Le tableau ci-dessus tient compte des actions de chaque joueur. Une faute de « deux contre un » impliquant forcément deux joueurs, chaque « deux contre un » sifflé figure donc deux fois dans le tableau.

qu'il y ait d'action, il n'y a pas deux contre un. On laisse le jeu se dérouler. Et à la coupe du monde, on s'est fait siffler toutes les cinq secondes. Nous, on est beaucoup moins pragmatiques, on est beaucoup plus dans le sentiment. » Antoine, entraîneur de Vaucresson.

Le « pragmatisme » et la rigueur américaine qui s'opposeraient à l'idéalisme et à la tolérance française se manifesterait ici dans la manière qu'ont les arbitres d'appliquer le règlement.

8. Conclusion.

Dans ce chapitre, nous venons de mettre en lumière l'histoire du foot-fauteuil. Il a été nécessaire, pour mieux comprendre l'activité, mais surtout les joueurs qui la pratiquent, de mettre en exergue les caractéristiques réglementaires, mais également techniques et tactiques de cette dernière.

Ce travail une fois réalisé, nous avons pu analyser « l'investissement » du sportif en situation de jeu. Pour effectuer cet examen, l'approche praxéologique, articulée à l'analyse des discours en première personne, a constitué un cadre précieux. Nous avons ainsi pu mettre en avant des processus de socialisation « en actes » au cours de la pratique : les conduites motrices, qu'elles soient agonistes ou antagonistes produisent du lien social. L'observation minutieuse des interactions motrices et des changements de sous-rôles au cours des matchs de foot-fauteuil nous a également permis de révéler la « mise en jeu » de la différence évoquée par les joueurs. Il semble en effet que l'on ne vive pas le match de la même manière en fonction de son atteinte motrice : si les intentions tactiques sont identiques, les choix techniques diffèrent.

L'étude praxéologique de la situation sportive éclaire quant à la mise en jeu corporelle du sportif. Elle permet de faire émerger une facette de l'expérience sportive du « corps handicapé ». Orientons-nous désormais vers une étude socio-phénoménologique de la pratique du foot-fauteuil, pour éclairer l'autre partie (intimement liée au corps « en acte ») de l'expérience sportive ; le vécu corporel en première personne.

Troisième partie : Devenir un footballeur : socio-phénoménologie
du sportif en fauteuil électrique

Nous connaissons désormais mieux le foot-fauteuil. L'examen de son règlement à travers le temps éclaire sur la nature de l'activité et les enjeux qui la traversent. La partie précédente dresse donc le portrait d'une activité qui, somme toute, pourrait sembler similaire à tant d'autres au regard de sa trajectoire. Il est tout à fait vrai que par de nombreux aspects, le foot-fauteuil peut être abordé en tant qu'activité sportive comme une autre. Mais il ne faut pas pour autant en oublier sa spécificité. Cette activité s'adresse à des personnes atteintes par des déficiences motrices « très lourdes ». Et même si, désormais, le « handisport » ne semble plus constituer aujourd'hui une activité saugrenue, la pratique sportive par les personnes utilisatrices d'un fauteuil électrique est encore difficilement conservable.

L'observation attentive, « in vivo » du corps agissant éclaire une partie de l'expérience sportive du corps en situation de handicap. L'examen praxéologique des conduites motrices et des changements de sous-rôles explicite les intentions de l'athlète en prise avec la situation ludomotrice. Il nous a aussi permis de comprendre l'impact de cette sociomotricité sur les relations affectives qu'entretiennent les joueurs. Mais ces aspects, incontournables au demeurant, ne constituent pas la totalité de l'expérience sportive des joueurs. Dans un souci de prise en compte « holiste » de ce vécu, il est nécessaire, après avoir porté une attention particulière au « faire », de s'attarder désormais sur le « dire ». Comme nous l'avons déjà précisé, il ne s'agit pas d'opposer ces deux dimensions qui s'articulent intimement, mais plutôt de les mettre en exergue pour mieux les appréhender.

Nous allons désormais tenter de comprendre ici comment le discrédit peut être jeté sur certains corps, et comment la pratique sportive participe dans une certaine mesure à leur réhabilitation. Puis nous nous intéresserons à l'investissement du sportif dans l'activité que nous venons de décrire. À partir des témoignages des sportifs que nous avons suivis, nous analyserons la question de l'utilisation « sportive » du fauteuil électrique et la relation qu'entretient le joueur avec ce dernier. Nous nous attacherons ensuite à comprendre les phénomènes de socialisation à l'œuvre au sein des clubs de foot-fauteuil. La question de la construction du genre, dans un milieu particulièrement masculin, sera abordée. Enfin nous interrogerons les rapports des joueurs aux « valides » avant de conclure sur la question du dopage, qui prend une dimension particulière au foot-fauteuil.

1. Le corps sportif « handicapé ». Regard épistémologique

« L'idée de société est une puissante image, capable, à elle seule, de dominer les hommes, de les inciter à l'action. Cette image a une forme : elle a ses frontières extérieures, ses régions marginales et sa structure interne. Dans ses contours, elle contient le pouvoir de récompenser le conformisme et de repousser l'agression. Dans ses marges et dans ses régions non structurées existe de l'énergie. Toutes les expériences que font les hommes de structures, de marges ou de frontières sont un réservoir de symboles de la société » (Douglas, 2001, p. 130).

1.1. Tous les corps ne se valent pas...

Le traitement social des corps « handicapés » varie. Chaque déficience, en fonction de la manière dont elle se manifeste, renvoie à des représentations de l'homme différentes. Parfois considéré comme un surhomme, parfois considéré comme un sous-homme, « le corps handicapé questionne ». Et nous allons voir que le corps du sportif en situation de handicap n'échappe pas à ces considérations : sa mise en scène révèle, parfois interroge nos représentations.

1.1.1. Délit de « sale apparence »...Le corps monstrueux

Si la participation des personnes handicapées à la vie sociale est de nos jours une évidence, cela n'a pas toujours été le cas, bien au contraire. Comme le montre Simone Korff-Sausse¹, il y a à peine cent ans, les personnes atteintes d'une déficience physique ou mentale, jugées comme non humaines, étaient placées hors du champ social :

¹ Korff-Sausse, S., 2005. Un exclu pas comme les autres. Handicap et exclusion. *Cliniques méditerranéennes*, 2(72), pp. 133-146.

« Les individus atteints d'une disgrâce ou d'une anomalie étaient considérés comme radicalement différents, car jusqu'au XIXe siècle, le tissu social était constitué par une altérité infranchissable » (Korff-Sausse, 2005, p. 136).

Parfois considérées comme monstrueuses (Goffman, 1975), parfois considérées comme héroïques (Korff-Sausse, 2010), les « figures du handicap » ont été traitées jusqu'à la période moderne (voire contemporaine) comme des êtres à part, en dessous, ou au delà de l'humain.

La prise en compte des personnes handicapées a aujourd'hui considérablement changé. Le fauteuil roulant manuel ne surprend plus, et la grande majorité des personnes qui en sont utilisatrices sont définitivement perçues comme faisant partie intégrante de notre vie sociale. Mais l'ombre de l'inhumanité semble encore peser sur les personnes les plus « lourdement handicapées », celles dont la déficience est la plus visible. Pour Judith Butler¹, l'être considéré comme inhumain a une fonction malgré lui : celle de conforter la norme, de dessiner les contours de ce que devrait être l'humain.

« C'est l'inhumain, l'au-delà de l'humain, le moins qu'humain, la frontière qui fixe l'humain dans sa réalité ostensible » (Butler, 2006, p. 44).

En positionnant des êtres hors de l'humanité, l'homme conforte sa propre humanité. Mais la personne handicapée jette le trouble sur la frontière entre l'humain et l'inhumain, entre l'homme et l'animal. À la fois familier et extraordinaire, le corps handicapé brouille les pistes. Le « monstre² » auquel il manque un membre, dévisagé, qui ne contrôle pas ses gestes ou son esprit renvoie selon le philosophe Pierre Ancet³ à notre propre inhumanité. Il

¹ Butler, J., 2006. *Trouble dans le genre*. Paris: La Découverte.

² « Comprenons bien que le monstre dont nous parlons est le terme pour désigner une expérience limite éminemment subjective : il existe bien un concept en tératologie scientifique [...] mais celui-ci ne nous renseigne pas sur la nature de nos représentations spontanées. Nous n'emploierons ce terme éthiquement inacceptable de *monstre* pour désigner autrui que dans la mesure où il renseigne plus sur l'attitude de l'observateur que sur son objet. L'analyse porte sur ce qui apparaît *comme* monstrueux pour une conscience, en raison des représentations qui, elles, ne sont pas toujours conscientes. » (Ancet, 2009, p. 26)

³ Ancet, P., 2009. L'ombre du corps monstrueux. Dans: *La figure du monstre. Phénoménologie de la monstruosité dans l'imaginaire contemporain*. Nancy: Presses Universitaires de Nancy, pp. 25-48.

bouscule les certitudes acquises sur la stabilité de notre propre identité, sur l'intégrité de notre propre corps.

« Pourquoi un tel trouble ? Sans doute parce qu'il montre le corps humain comme beaucoup plus malléable que nous ne pouvons l'imaginer, nous renvoyant par là à l'obscurité troublante de notre propre genèse, au monstre que nous aurions pu être ou à celui auquel nous aurions pu donner naissance » (Ancet, 2009, p. 26).

Becker,¹ tout comme Goffman,² ont montré que la déviance se construit dans l'interaction. Pour Marcel Nuss³, le « *délit de sale apparence* » (Nuss, 2011, p. 164) est constitué par le regard inquisiteur des juges « valides ». C'est dans cet échange silencieux, furtif ou insistant que l'humanité s'établit ou se perd.

1.1.2. *Le regard déshumanisant*

« Je suis anormal. On l'a dit, assez. Je l'ai senti. Les mouvements des yeux qui passent à l'examen chaque parcelle de mon être me l'apprennent : tel regard fixe le mien puis descend, là précisément où se trouve la preuve qu'il cherche : « il est handicapé » (Jollien, 2002, p. 31).

Le témoignage du philosophe Alexandre Jollien⁴, cérébro-lésé, met au jour la part de responsabilité de l'observateur dans la production du handicap. Le regard aurait une force, il déshabiliterait le sujet observé. C'est la thèse défendue par Danielle Moysé⁵ :

« Le corps disgracieux est donc vécu comme un empêchement à la rencontre à l'autre, voire comme une déshumanisation d'autant plus efficace que notre regard s'arrête effectivement à la surface des choses, à leur face perceptible, à leur

¹ Becker, H. S., 1985. *Outsiders*. Paris: Métailié.

² Goffman, E., 1975. *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris: Les Editions de Minuit.

³ Nuss, M., 2011. *L'identité de la personne "handicapée"*. Paris: Dunod.

⁴ Jollien, A., 2002. *Le Métier d'homme*. Paris: Le Seuil.

⁵ Moysé, D., 2010. *Handicap: pour une révolution du regard: une phénoménologie du regard porté sur les corps hors normes*. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

apparition superficielle. Surpris par cette apparence peu ordinaire, ce regard peut en venir à chosifier purement et simplement ceux qu'il aperçoit sans les voir » (Moïse, 2010, p. 24).

Pire encore, l'absence de regard, l'évitement pur et simple, constituent selon Moïse une atteinte encore plus violente à la personne, dissoute par l'ignorance. C'est parfois la douloureuse expérience que font nos athlètes en fauteuil électrique.

« Les médias ne suivent pas assez [le foot-fauteuil] ?

Voilà.

Et pourquoi, à ton avis ?

Pour moi, parce que... (silence) pour moi... (long silence) même si c'est dur ce que je vais dire, l'image d'un handicapé, selon moi, c'est dégradant.

Tu crois ?

Ouais. Pour les médias...

Mais on commence quand même à voir du handisport dans les médias...

Ouais... (silence) ça commence...

Et pourquoi ce serait dégradant alors ?

Pourquoi ? Pour ne pas... Par rapport à l'image. Parce que... Voilà, pour... c'est pas beau de montrer un handicapé... (Silence) à la télé. Même si aujourd'hui ça a beaucoup évolué... Regarde, je vais te citer un exemple. Rien que quand on rentre dans les stades de foot, ils nous filment que nos pieds...

C'est vrai ?

Ouais.

Tu veux dire, quand tu vas voir un match de foot en tant que spectateur ?

Voilà.

Tu veux dire que, quand ils filment le public, ils évitent les personnes handicapées ?

Voilà, ils nous évitent.

Mais pourquoi ?

C'est ce que je te dis (silence). Ils ne veulent pas montrer d'handicapés. Au niveau visuel, c'est pas beau. » Extrait de l'entretien avec Aymeric, 26 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Selon Aymeric, la société actuelle n'est pas prête à changer de regard sur les personnes lourdement handicapées qui mettraient à mal les représentations du corps « normal ». Pour lui, il existe une véritable volonté de « cacher » les personnes touchées par des déficiences importantes, particulièrement dans les médias qui souhaitent préserver les téléspectateurs de l'altérité.

Si certains corps appareillés peuvent véritablement déconstruire le handicap (nous traiterons de cette question dans le paragraphe 1.4), la prothèse peut cependant aussi, selon Romagnoli et Kressmann¹, participer à la construction du handicap. Parce que le fauteuil, l'orthèse ou la trachéotomie vont capter les regards et faire oublier, par là-même, l'individu.

« La prothèse en elle-même, même lorsqu'elle compense un déficit, peut être productrice de handicap. Comment ? Quand la prothèse focalise le regard d'autrui sur elle-même et non pas sur la personne qui la porte » (Romagnoli & Kressmann, 2010, p. 501).

Et si l'éducation au regard peut, selon nous, participer à la déconstruction du handicap, elle n'en reste pas moins difficile tant l'espace visuel réservé au corps en situation de handicap « important » dans notre société est mince.

Tous les corps ne se valent pas, nous l'avons dit. Certains sports participent à la réhabilitation du sportif handicapé, ceux justement qui proposent une motricité « acceptable ». Mais pour les « autres motricités », la potentielle réhabilitation par la pratique sportive semble compromise tant les stigmates dont ils sont porteurs sont visibles.

1.2. ... Et tous les sports ne se valent pas

Pourquoi un tel discrédit est-il jeté sur certains corps ? Sur quels « critères » repose ce discrédit ? D'abord, il concerne les corps abîmés, les corps « différents ». Les personnes dont le corps est tordu, amputé, dévisagé, atrophié... Ensuite, viennent ceux qui ne contrôlent pas leur corps, ceux qui laissent apparaître une motricité « bestiale ».

¹ Romagnoli, S., & Kressmann, A. (2010). Amélioration humaine et handicap. Dans J. Gaillard, & B. Andrieu, *Vers la fin du handicap? Pratiques sportives, nouveaux enjeux, nouveaux territoires* (pp. 487-504). Nancy: Presses Universitaires de Nancy.

1.2.1. Faux mouvement.

Dans leur « histoire du corps au Moyen Age »¹, Le Goff et Truong prêtent une attention particulière au mouvement du corps, en distinguant le « *gestus* » (le geste) du « *gesticulatio* » (la gesticulation).

« D'un côté, le geste (gestus) est codifié et valorisé par la société médiévale, de l'autre la gesticulation (gesticulatio) est assimilée au désordre et au péché. Les contorsions et les déformations également. » (Le Goff & Truong, 2003, p. 160)

Le second, le *gesticulatio*, constitue un véritable pied de nez au procès de civilisation décrit par Norbert Élias². Pour ce sociologue, la « civilisation » des hommes (processus à la fois phylogénétique et ontogénétique) repose, entre autres, sur un contrôle de plus en plus important de son corps et de ses manifestations. Pour paraître humain, « civilisé », il faudra faire preuve de retenue dans l'usage du corps en contrôlant ses pulsions et ses émotions. Cet autocontrôle se manifeste par exemple dans la dissimulation de ses désirs. Plus encore, l'immobilité (particulièrement chez la femme) témoigne de la « civilité ». La verticalité du corps, thème repris par Georges Vigarello³, est elle aussi la preuve de l'humanité. Et négativement, un corps qui n'est pas droit, un corps pulsionnel ou un corps incapable de rester immobile est sorti du champ de l'humanité.

Au regard de ce que nous avons dit précédemment, ce « paradigme » du geste contrôlé semble avoir traversé le temps. Un discrédit important est porté aux personnes dont la motricité est confuse parce que leur pathologie ne leur permet pas de contrôler leurs gestes. Les sportifs IMC sont particulièrement victimes de cette stigmatisation. Anne Marcellini (2007) a constaté en étudiant la mise en scène du corps sportif « handicapé » que les photographies de presse mettent en exergue le « *gestus* » au détriment de toute autre motricité :

¹ Le Goff, J. & Truong, N., 2003. *Une histoire du corps au Moyen Age*. Paris: Liana Levi.

² Elias, N., 1991. *La Civilisation des moeurs*. Paris: Calmman-Lévy.

³ Vigarello, G., 2004. *Le corps redressé*. Paris: Armand Colin.

« Les figures sportives les plus diffusées dans les photographies de presse [...] sont des mises en scène singulières du corps handicapé sportif que l'on peut qualifier au travers de la récurrence d'indices construisant l'image d'un corps contrôlé, efficient, actif, technologique, c'est-à-dire appareillé ou encore inséré dans un engin. Ce corps sportif, la plupart du temps mis en scène dans l'action sportive même, en correspondance avec les canons de la photographie sportive classique, rend visibles des émotions de joie, de souffrance, et est montré dans une mimésis parfaite avec la figure du sportif. » (Marcellini, 2007, p. 210)

Si la couverture médiatique des événements sportifs handisports s'améliore timidement en France, avec seulement 77 heures de direct pour les jeux paralympiques de 2012¹ sur une chaîne confidentielle² et une chaîne de diffusion sur internet continue, force est de constater qu'une partie des pratiquants « restent sur la touche ».

« Ce mouvement de déstigmatisation, on l'a compris, ne va pas sans le renvoi en retour du stigmaté sur d'autres catégories recomposées du handicap, celles habitées par tous ceux dont les déficiences ne leur autorisent pas ce jeu des apparences. » (Marcellini, 2007, p. 214)

C'est le cas des joueurs de boccia³, le seul sport paralympique où les personnes en situation de handicap important (dont beaucoup de joueurs « IMC ») sont représentées, qui est totalement évincé, ne figurant pas sur la grille de diffusion de francetvsport⁴. Certains diront que la logique de l'activité rend la pratique non télégénique... Mais quelques jours plus tôt, France télévision diffusait en direct un championnat de pétanque, homologue « valide » de la boccia⁵. Ce type d'exemple peut être multiplié. Le volley-ball assis, pourtant particulièrement spectaculaire, reste très méconnu relativement à d'autres pratiques handisport. Très certainement parce que, encore une fois, la motricité de ces sportifs, qui

¹ Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et le Défenseur des Droits ont d'ailleurs pour la première fois mis en place un comité de suivi sur la couverture médiatique de l'événement.

² TV8 Mont Blanc, chaîne généraliste locale.

³ La boccia est un sport de précision proche de la pétanque. *Boccia International Sports Federation* : <http://www.bisfed.com/>

⁴ <http://www.francetvsport.fr/les-jeux-paralympiques-2012/calendrier-des-diffusions>

⁵ Le « Mondial la Marseillaise » du 1 au 5 juillet 2012

semblent se traîner au sol pour jouer la balle, vient mettre à mal la verticalité si caractéristique de « l'homme civilisé ».



Figure 42. Epreuve de volley-ball assis au Jeux paralympiques de Londres.

Le foot-fauteuil et ses pratiquants peuvent être également associés aux sportifs qui subissent une stigmatisation du fait de la « lourdeur » de leur déficience. Mais il convient de relativiser ces propos. Car effectivement, si nombre de joueurs de foot-fauteuil, dont la pathologie interdit le jeu des apparences, semblent demeurer stigmatisés, certains autres mettent en question le handicap. Ce sont ceux dont la déficience autorise, par le biais d'une hybridation avec le fauteuil, la mise en scène d'une motricité performante, spectaculaire, esthétique. Comme l'exprime Eric Dugas¹, dans l'action, le « bel équilibre esthétique se substitue à l'altérité observée » (2011, p.100).

¹ Dugas, E., 2011. L'esthétisme dans l'action du sportif en situation de handicap. Dans: *Le Corps en mouvement*. Paris: Université Paris Descartes, pp. 98-103.



Figure 43. Puissante accélération d'un joueur de foot-fauteuil.

Intéressons-nous maintenant à cette seconde catégorie d'athlètes handisports, pour qui l'hybridation technologique permet la déstigmatisation.

1.3. L'hybridation : vers une « handicapabilité » sportive

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les questions du rapport à la technologie et à l'hybridation du corps occupent très peu de place dans la littérature relative à la problématique du handicap. Elisabet Apeldo¹ l'explique par le fait que les réflexions sociologiques se sont construites sur une opposition forte au modèle médical :

« Researchers now reject earlier medical models of explanation that were based on normalization, and have replaced them with social and cultural analyses of disability » (Apeldo, 2012, p. 402).

Le questionnement sur l'hybridation technologique est l'enfant pauvre des *disability studies*. Cependant, les témoignages en première personne mettent en avant la centralité de la question de l'interaction avec le matériel dans la production de nouvelles « capacités ». L'anthropologue Robert Murphy a ouvert la voie avec l'ouvrage « Vivre à corps perdu »². Son

¹ Apeldo, E., 2012. Falling in love with a wheelchair: enabling/disabling technologies. *Sport in Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, pp. 399-408.

² Murphy, R. F., 1990. *Vivre à corps perdu*. Paris: Plon.

témoignage met en exergue la centralité du rapport aux objets, la nécessité de réapprendre, de réincorporer quotidiennement les objets et les aides technologiques qui l'entourent au fil de l'évolution de sa paralysie (Murphy, 1990).

Il ne s'agit pas de concevoir l'hybridation dont nous parlons ici comme la tentative de production d'un « homme augmenté », d'un être qui, par ses capacités surhumaines, dépasserait sa condition originelle (le cyborg en est la figure emblématique). Il s'agit plus de comprendre l'hybridation comme une extension subjective de son corps dans le matériel technologique qui l'équipe et qui ouvre un champ de capacités. Cette extension du corps dans le fauteuil est manifeste chez les athlètes que nous avons suivis. Par des phénomènes proprioceptifs subtils, le joueur de foot-fauteuil incorpore la dynamique du fauteuil (Warnier, 1999), il l'intègre à son schéma corporel (Schilder, 1968). Mais cette hybridation n'est pas que kinesthésique : ce « corps à corps » avec la technologie engage le sportif à penser et à se représenter le fauteuil comme une partie de son propre corps, nous le verrons¹.

Le joueur de foot-fauteuil n'est pas un cyborg, son hybridation avec le fauteuil électrique (et les autres technologies – trachéotomie, corset, orthèses, etc. – qui l'entourent parfois) ne préfigure pas le dépassement humain. Plutôt, Le footballeur hybride produit une « handicapabilité ».

Le récit de l'expérience du handicap, qui – comme le souligne Bernard Andrieu (2012) – a désormais acquis une reconnaissance universitaire², rompt avec les modèles conceptuels admis jusqu'alors. La narration de la vie en fauteuil met au jour la force normative de l'individu handicapé, auteur de nouvelles formes de « capacités ». À l'instar du terme « *dis-capability* »³, le néologisme « handicapabilité », contraction de *handicap* et *ability*, exprime cette force normative :

¹ Nous traiterons de cet aspect en détail dans la partie 2.5. de ce même chapitre.

² À ce sujet, voir la thèse de Pierre Dufour soutenue le 23 juin 2011 : L'homme en fauteuil : approche de genre : contribution à une sociologie critique du handicap.

³ Bellanca, N., Biggeri, M., & Marchetta, F. (2011). An extension of the capability approach : Towards a theory of dis-capability. *ALTER, European Journal of Disability Research* , pp. 158-176.

« L'herméneutique médicale et la médecine narrative placent désormais l'agent comme auteur du récit de son handicapabilité loin des stigmatisations handicapantes et des communautarismes associatifs. L'agentivité devient non seulement visible mais lisible avec une prise en main du corps par les sujets après le handicap pour définir un style de vie. Plutôt que de mettre fin au handicap, l'action consiste à penser les effets de la construction d'un corps-standard comme ce qui serait le seul mode d'identification. » (Andrieu, 2012).

Parce que l'hybridation du corps et de la technologie ouvre la voie à de nouvelles capacités fonctionnelles, c'est dans les progrès techniques que l'handicapabilité trouve sa source.

Parfois, ces sportifs hybrides bousculent les performances du corps « valide ». Les athlètes équipés de lames en carbone ou véritablement intégrés à leur fauteuil conçu pour la course (voir figure 44 ci-dessous) proposent des modèles de motricité qui interrogent les normes corporelles et l'efficacité du corps « naturel ». C'est alors que l'image du cyborg se dessine.



Figure 44: Photographie de l'arrivée du 800m "T53" aux championnats du monde d'athlétisme (Lyon 2013)

1.4. La figure du cyborg

Le corps « naturel » est construit en opposition aux autres corps : les corps hybrides, les corps prothétiques, les corps artificiels¹. Mais également les corps dopés dont les

¹ Queval, I., 2008. *Le corps aujourd'hui*. Paris: Gallimard.

performances sont trop extraordinaires pour être naturelles. Souvent, la fragilité de la frontière (si tant est qu'il y ait une réelle frontière) entre le naturel et l'artificiel est mise à mal par la pratique sportive. Le corps d'un nageur vêtu d'une combinaison en polyuréthane est-il plus « naturel » que celui d'un nageur équipé d'un caleçon de bain ? Quelle évolution de l'hématocrite¹ doit être considérée comme naturelle ?

Au milieu des années 1980, Donna Haraway avait anticipé la question de l'homme hybride dans son « manifeste cyborg »². Selon l'auteure ;

« Une distinction est en train de se lézarder, celle qui oppose l'humain-animal (l'organique) et la machine. [...] Avec les machines de la fin du XXe siècle, les distinctions entre naturel et artificiel, corps et esprit, auto-développement et création externe, et tant d'autres qui permettaient d'opposer les organismes aux machines, sont devenues très vagues. Nos machines sont étrangement vivantes, et nous, nous sommes épouvantablement inertes » (Haraway, 1985)

Le cyborg est l'être du futur. Par les implants, prothèses et autres injections, ils constituent un dépassement de l'homme³ en repoussant toujours plus loin ses limites naturelles (Andrieu, 2008, 2011). La pratique sportive handisport est un lieu de mise en scène privilégié de ces corps hybrides. Tous les corps handicapés « ne se valent pas », nous l'avons expliqué, mais ceux d'entre eux qui permettent l'hybridation biotechnologique deviennent les emblèmes du dépassement de notre condition humaine.

« Ces représentations [les représentations sociales des personnes présentant des déficits] s'organiseraient à partir de deux grandes figures sous-jacentes : celle qu'en référence aux réflexions d'Alain Giami, on peut dénommer la « figure fondamentale du handicap », intimement associée à la figure plus ancienne de la monstruosité, de l'infra-humanité et liée au gesticulatio, et celle que nous proposerions ici d'appeler la « figure de la réparation techno-scientifique de l'humain », associée elle à une

¹ L'hématocrite est le pourcentage du volume de globules rouges dans le sang. Chez l'homme, la valeur « normale » est comprise entre 40% et 52%.

² Haraway, D., 1985. Manifesto for Cyborgs: science technology, and socialist feminism in the 1980's. *Socialist Review*, Issue 80, pp. 65-108.

³ Andrieu, B., 2008. *Devenir hybride*. Nancy: Presses Universitaires de Nancy.

image plus futuriste de l'homme bionique éternellement « réparable », jeune et performant, liée au gestus et dont le sportif handicapé est emblématique. Nous assistons bien à la « fin du handicap », au sens où toute infirmité qui peut s'associer positivement à cette figure du progrès ne peut plus « faire figure » de handicap » (Marcellini, 2007, p. 215).

Parce qu'elle rend visible, comme nulle part ailleurs, les performances du corps prothétique, la pratique handisport constitue véritablement la vitrine du dépassement de l'humain dans l'hybridation technologique. Comme le soutiennent Norman et Moola¹ :

« Disabled athletes bear a disproportionate burden of cyborg embodiment because of the hypervisibility and spectacle of their cybernetic sporting selves » (Norman & Moola, 2011, p. 1268) .

Et parmi tous les athlètes handisports, Oscar Pistorius² constitue très certainement la figure la plus convaincante du cyborg. Parce qu'il est le premier à avoir égalé et dépassé des performances d'athlètes valides, à proposer une handicapabilité qui dépasse les potentialités physiques des corps « valides », Pistorius est venu jeter le trouble dans les catégories de notre culture, et plus particulièrement celles que notre culture sportive met en exergue : l'incommensurable différence entre le naturel et l'artificiel, entre l'homme et la machine et surtout entre « l'handicapé » et le « valide ».

« We argue that Pistorius disrupts the boundaries of modern sport. Perhaps more importantly, he threatens the accepted and foundational binary categories of the humanist subject » (Norman & Moola, 2011, p. 1273).

¹ Norman, M. E. & Moola, F., 2011. 'Bladerunner or boundary runner'?: Oscar Pistorius, cyborg transgressions and strategies of containment. *Sport in Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, pp. 1265-1279.

² La mise en examen récente d'Oscar Pistorius, présumé coupable du meurtre de sa compagne vient bien évidemment changer la donne en remettant en cause la dimension surhumaine de cet athlète. Cet événement rappelle que le « cyborg » Pistorius est bien un homme avant tout.

Le corps, souvent pensé comme le résultat d'un façonnage culturel (Mauss, 1950), fruit d'un puissant contrôle institutionnel (Brohm, 1993 ; Foucault, 1975) devient alors le support de l'agentivité¹ qui va redistribuer les cartes posées par la nature.

« Désormais, le corps devient lui-même un producteur de normes dès lors que son vécu vivant invente de nouvelles normativités pour créer un lieu et une matière de subjectivation ; Etre un corps naturel est désormais insuffisant pour être humain. L'identité singulière du corps reçu par la nature fournit dans sa matière des possibilités de normativité nouvelles » (Andrieu, 2008, p. 75).

La technologisation du corps pose la question non seulement des limites du corps, mais également des techniques du corps, au sens maussien du terme. L'hexis corporelle², en tant que dispositions pratiques (Bourdieu, 1980) va être profondément réorganisée par l'être hybride. Comme l'explique Brenda Buckett³ en prenant toujours comme exemple Oscar Pistorius, c'est non seulement la définition du corps qui est questionné par le « cas Pistorius » mais aussi – et surtout, devrions-nous dire – la définition de ce qu'est « courir » (Burkett, et al., 2011).

« Is what Oscar Pistorius does really running? This is not a simple empirical issue, to be settled by biomechanical analysis alone. Rather we must dispute and decide what gait constitutes running. That is to say we must determine what 'running' means. Is the mode of Oscar Pistorius's movement (and other athletes with a disability who use similar prostheses) conceptually distinct? Is it a high-velocity/cadence form of bounding? Can we set levels of energy or mechanical efficiency that can help us to distinguish the two? » (Burkett, et al., 2011, p. 651).

¹ Andrieu, B., 2008. La représentation du corps, inventrice de normes biosubjectives. Dans: *Représentation du corps. Le biologique et le vécu. Normes et normalité*. Nancy: Presse Universitaire de Nancy, pp. 73-83.

² Bourdieu, P., 1980. *Le Sens pratique*. Paris: Les Éditions de Minuit.

³ Burkett, B., McNamee, M. & Potthast, W., 2011. Shifting boundaries in sports technology and disability: equal rights or unfair advantage in the case of Oscar Pistorius?. *Disability & Society*, pp. 643-654.

Au-delà de la structure du corps, de son caractère naturel ou artificiel, c'est véritablement la « nature » de son mouvement, de sa motricité qui est questionnée par les corps hybrides. Quelle motricité doit être considérée comme humaine ? Quelle est notre motricité « naturelle » ? Les travaux de Mauss sur les « techniques du corps » laissent à penser qu'une motricité naturelle est une chimère. La manière dont notre corps se meut est culturellement construite¹. Et comme toute construction culturelle, cet hexis sportif peut être déconstruit (Derrida, 1998).

Après ce travail théorique sur le corps sportif « handicapé », il semble évident que l'analyse de la « construction » du joueur de foot-fauteuil ne peut se faire sans une prise en compte de ce rapport particulier qui émerge entre le joueur et son fauteuil. C'est d'ailleurs le thème que nous allons traiter dans les lignes qui vont suivre. Mais avant d'aborder la motricité sportive à proprement parler, il nous faut évoquer le cas d'Alexandre, le seul joueur que nous avons interrogé à avoir connu la motricité en fauteuil électrique tardivement. Son récit éclaire sur les enjeux du « passage à l'électrique » et sur son « handicapabilité ».

¹ Detrez, C., 2002. *La construction sociale du corps*. Paris: Seuil.

2. Du football en fauteuil électrique. Faire corps avec son fauteuil.

« La chaise roulante, la canne blanche, voilà ce qui saute aux yeux. Mais qui, avec virtuosité, utilise le fauteuil roulant, qui manipule la canne ? Le voit-on, veut-on le voir ? Et pourquoi de tels accessoires seraient-ils nécessairement des signes du malheur ? C'est aussi la raison pour laquelle, puisqu'il faut se méfier des généralités et considérer l'individu dans sa vérité (toujours plus dense que ce qui est visible), ces signes extérieurs interdisent d'imaginer l'aveugle... heureux. » (Jollien, 2002, pp. 33-34)

2.1. « Passer à l'électrique ». Le parcours d'Alexandre :

Alexandre est l'un des rares joueurs de foot-fauteuil à être atteint d'une déficience évolutive qui lui a autorisé la marche jusqu'à la fin de l'adolescence. Il est atteint d'une dystrophie musculaire de Becker, une forme de « myopathie lente », qui se manifeste environ à l'âge de sept ans. Lors de notre entretien, Alexandre est resté relativement réservé, vraisemblablement en raison du dictaphone et de l'aspect « formel » de l'entretien, et c'est essentiellement lors de discussions « amicales » qu'il nous livrera le plus d'informations, en particulier sur l'évolution de sa maladie et son rapport à la marche puis au fauteuil. Le parcours sportif d'Alexandre est intimement lié à l'évolution de sa dystrophie musculaire. C'est d'ailleurs la pratique sportive qui va constituer le révélateur de cette atteinte :

« Oui, alors mon parcours sportif. Alors, j'ai une myopathie, et j'ai fait du sport en valide, quand j'étais gamin. J'ai fait un an de foot, et c'était trop dur pour moi. Et c'est suite à cela d'ailleurs qu'on a diagnostiqué la myopathie. Donc voilà, j'ai fait du foot....

– *C'était à quel âge ?*

Ho, le diagnostic, c'était à six ou sept ans ». Extrait de l'entretien avec Alexandre, 34 ans, joueur de Nanterre.

Alexandre a toujours baigné dans le milieu sportif. Il me précisera que son grand-père était entraîneur d'une équipe de L'AS Monaco. Il est toujours allé au stade voir des matchs de football et est un grand amateur de toutes les manifestations sportives. C'est également dans la pratique qu'Alexandre manifeste son goût pour le sport. Pratique qu'il a toujours su adapter à l'évolution de sa myopathie :

« Donc j'ai fait un an de foot, j'ai fait cinq ans de tennis. Et puis j'ai fait deux ans de tennis de table, et après, j'ai dû arrêter. Parce que c'était trop dur. En valide. Et après, il y a quelques années, il y a dix ans de cela, j'ai fait du parapente. En handi'. Du « hand'icare » ça s'appelle. Donc j'ai commencé le sport handi' en parapente. J'ai volé tout seul ». Extrait de l'entretien avec Alexandre, 34 ans, joueur de Nanterre.

Nous l'évoquons il y a quelques instants, Alexandre a perdu la marche à la fin de l'adolescence. La perte de la marche a été progressive et c'est véritablement lorsqu'il était au lycée que les manifestations motrices de sa myopathie l'ont affecté. Il nous explique que c'est en effet à cette époque que sa démarche a changé du fait de ses faiblesses musculaires. Mais ce n'est pas l'aspect fonctionnel qui l'a le plus affecté :

« Quand j'étais au lycée, ça commençait à se voir vraiment que je perdais la marche. Certains de mes amis connaissaient ma maladie, mais pas tous. Et quand je trébuchais, il y avait des moqueries, des insultes. Je me suis parfois même fait engueuler par des enseignants [qui ne connaissaient pas sa maladie] parce que je prenais l'ascenseur qui leur était normalement réservé. » Discussion avec Alexandre, extrait du journal de terrain, semaine 121.

Cette période de transition a donc été particulièrement difficile à vivre pour Alexandre. Le fait que la myopathie se manifeste dans sa démarche, mais qu'elle ne soit pas clairement identifiée comme telle, c'est-à-dire comme « une maladie » ou un « handicap », rend les situations d'interactions particulièrement difficiles à gérer. Pour reprendre les expressions de Goffman¹, les manifestations de la myopathie de Becker le rendent

¹ Goffman, E., 1975. *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris: Les Editions de Minuit.

« stigmatisable » mais pas véritablement « stigmatisé ». Rien ne vient « marquer » son « handicap », ce qui introduit un malaise dans les interactions : les interactants qui ne connaissent pas l'origine pathologique de ses maladresses se montrent souvent moqueurs, voire insultants. Cependant, à partir du moment où un instrument va venir « matérialiser », « signifier » le handicap, la situation change :

« À Nice [à L'IUT], je me souviens que des gars m'insultaient, ils me traitaient d'abruti, de pédé, et quand ils ont vu ma canne, ils ont compris que j'étais handi' et ils se sont excusés ». Discussion avec Alexandre, extrait du journal de terrain, semaine 121.

La canne vient donc témoigner du handicap¹. Plus que de faciliter la marche d'Alexandre, l'usage de la canne vient signifier la situation de handicap, et instaurer une clarté dans les interactions. Elle lui permet de bénéficier du statut de personne « handicapée » au regard des autres personnes. Alexandre nous explique avoir senti une forme de respect après l'usage de la canne, respect qui s'est renforcé lors de son passage au fauteuil manuel :

« En fait, j'avais très peur de passer au fauteuil [manuel]... Pour moi, ça faisait vraiment « handicapé » mais je n'avais pas le choix. Et puis une fois dessus, ça a vraiment changé. Déjà, j'avais plus peur de la foule, d'être bousculé et de tomber. Je me sens plus en sécurité. Et il y a plus de respect dans le regard des gens... » Discussion avec Alexandre, extrait du journal de terrain, semaine 121.

L'usage du fauteuil amène à une véritable transformation corporelle faisant partie intégrante du processus de « réadaptation »² :

¹ Romagnoli, S., & Kressmann, A. (2010). Amélioration humaine et handicap. Dans J. Gaillard, & B. Andrieu, *Vers la fin du handicap? Pratiques sportives, nouveaux enjeux, nouveaux territoires* (pp. 487-504). Nancy: Presses Universitaires de Nancy.

² Papadimitriou, C., 2008. Becoming en-wheeled: the situated accomplishment of re-embodiment as a wheelchair user after spinal cord injury. *Disability & Society*, pp. 691-704.

« Bodily transformation – from disabled to newly abled and en-wheeled – is accomplished and re embodiment is reconstituted through actual practices and through the materiality of the wheelchair. » (Papadimitriou, 2008, p. 697).

En plus de l'aspect réadaptatif et « sécuritaire » du fauteuil, Alexandre souligne son aspect symbolique; il permet d'être véritablement étiqueté¹ en tant qu' « handicapé » par son environnement. C'est d'ailleurs ce processus d'étiquetage qui freinait Alexandre à l'idée de se mettre en fauteuil. Mais rapidement, il a su tirer profit de cette situation. Il explique par exemple que le fait d'être en fauteuil facilite le contact avec les personnes « valides », qui parfois même proposent spontanément leur aide. Alexandre a conscience d'être « regardé comme un handicapé », mais il peut bénéficier en contrepartie d'une forme de bienveillance accordée, à ses dires, aux personnes en fauteuil manuel². Son utilisation a donc changé le regard porté sur Alexandre en l'affichant comme personne handicapée, un nouveau regard souvent difficile à assumer. Alors, la pratique sportive va devenir l'occasion de déconstruire ce regard.

« En fait, à l'adolescence, avec l'évolution de ma maladie, les regards ont été assez difficiles. Ça changeait. Mais quand je faisais du parapente, les regards étaient différents. Je me souviens que la première fois que j'ai fait un décollage seul, tout le monde me regardait. Mais c'était pas le même regard. Et je me souviens que les trente personnes qui étaient là m'ont applaudi. En fait, j'ai eu l'impression que c'était la première fois qu'on me regardait pour autre chose que mon handicap. J'ai volé tout seul, donc, quarante vols autonomes en parapente. J'en ai fait dans les Alpes, tu sais, là où se déroule la coupe Icare. J'en ai fait à Port-en-Bessin aussi. Je suis parti un peu partout, et j'ai même volé à Marrakech ». Extrait de l'entretien avec Alexandre, 34 ans, joueur de Nanterre.

C'est en effet à l'occasion de la performance sportive que le regard de bienveillance régulièrement évoqué par Alexandre se change en regard admiratif. Le vol en solo était une occasion pour Alexandre de déconstruire l'image de la personne handicapée « clouée dans

¹ Becker, H. S., 1985. *Outsiders*. Paris: Métailié.

² Il ne faut tout de même pas occulter la violence symbolique (Bourdieu et Passeron, 1970) que subissent les personnes handicapées, et particulièrement les personnes utilisatrices d'un fauteuil.

son fauteuil ». Toutefois, l'évolution de sa maladie l'a contraint, pour des raisons de sécurité, à arrêter le parapente. Parallèlement, Alexandre est « passé à l'électrique », c'est-à-dire à l'utilisation d'un fauteuil électrique. Alexandre nous confiera d'ailleurs avoir eu des craintes similaires à celles survenues lors des premières utilisations de son fauteuil manuel. Mais il nous dira s'être rapidement rendu compte que le fauteuil électrique lui permettait de se sentir plus libre. Cela lui a permis d'augmenter considérablement ses possibilités de déplacement, et donc d'interaction avec les autres. Cela lui a également permis de renouer avec la pratique sportive.

L'exemple d'Alexandre est particulièrement éclairant parce qu'il met au jour les conséquences de l'utilisation du fauteuil dans le rapport au monde. Des conséquences « fonctionnelles » bien sûr, avec une possibilité de déplacement accrue, avec de nouvelles expériences corporelles (en particulier sportives) autorisées. Mais des conséquences au niveau symbolique aussi, puisque c'est bien l'usage de la canne, et encore plus du fauteuil, qui va faire véritablement entrer Alexandre dans le monde des « handi' ».

On comprend ici que le rapport entre l'individu et son fauteuil est particulièrement complexe. Pour comprendre ce rapport, il faut adopter une position « holiste » qui prendrait en compte à la fois la personne, son fauteuil et le monde qui l'entoure. Ce sont ces dimensions que nous allons tenter maintenant d'appréhender par les biens de l'approche phénoménologique défendue par Maurice Merleau-Ponty¹.

¹ Merleau-Ponty, M., 1945. *Phénoménologie de la perception*. Paris: Gallimard.

2.2. Le corps phénoménal.

Souvent évoqué dans les travaux de recherche portant sur le handicap moteur, (Murphy, 1990 ; Seymour, 1998) le concept de corps phénoménal est la clef de voûte de la pensée phénoménologique de Merleau-Ponty¹. C'est plus particulièrement dans son ouvrage « Phénoménologie de la perception » (Merleau-Ponty, 1945) qu'il développe cette idée de « corps phénoménal ». Pourquoi les auteurs du champ du handicap moteur (Ancet, 2009 ; Barnes, Mercer, & Shakespeare, 1999 ; Benoist, 2001 ; Lapierre, 2011 ; Moyses, 2010 ; Scully, 2008) y font-ils si souvent référence ? Parce que Merleau-Ponty met en avant le lien intime qui unit la personne, son corps, et son « monde » :

« C'est par mon corps que je comprends autrui, comme c'est par mon corps que je perçois des choses. Le sens du geste ainsi « compris » n'est pas derrière lui, il se confond avec la structure du monde que le geste dessine » (Merleau-Ponty, 1945, p. 216-217).

La déficience motrice entraîne un bouleversement profond de cette relation dynamique au monde, relation souvent invisible chez la personne valide. Le rapport au monde est directement dépendant de la mise en mouvement du corps perceptif. Nous vivons le corps et le monde dans un même mouvement ; au même titre que le corps et l'esprit sont indissociables, le corps et le monde font système. D'ailleurs nous vivons le monde avant de le penser. La conscience incarnée² est la condition même de « l'être au monde » : le corps phénoménal, c'est le corps du vécu, le corps de l'expérience. Et le fondement ontologique de cet « être au monde » est le mouvement :

« L'expérience motrice de notre corps n'est pas un cas particulier de connaissance ; elle nous fournit une manière d'accéder au monde et à l'objet, une « praktognosie » qui doit être reconnue comme originale et peut être originaire. Mon corps a son monde ou comprend son monde sans avoir à passer par des « représentations », sans se subordonner à une « fonction symbolique » ou « objectivante » » (Merleau-Ponty, 1945, p. 164).

¹ Seymour, W., 1998. *Remaking the body. Rehabilitation and change*. London: Routledge.

² Varela, F., Thompson, E. & Rosch, E., 1993. *L'inscription corporelle de l'esprit*. Paris: Seuil.

Dans « Phénoménologie de la perception »,¹ Merleau-Ponty dresse le tableau d'un corps phénoménologique dont nous retiendrons trois propriétés fondamentales pour notre exposé : c'est à la fois un corps mouvant et sensible mais aussi un corps « intentionnel ».

Le corps phénoménal est un corps mouvant, parce que c'est la motricité qui va mettre en lumière un monde obscur.

« S'il est vrai que j'ai conscience de mon corps à travers le monde, qu'il est, au centre du monde, le terme inaperçu vers lequel tous les objets tournent leur face, il est vrai pour la même raison que mon corps est le pivot du monde : je sais que les objets ont plusieurs faces parce que je pourrais en faire le tour et en ce sens j'ai conscience du monde par le moyen de mon corps. » (Merleau-Ponty, 1945, p. 97).

Le corps vécu est donc une instance motrice, et mon point de vue sur le monde dépend de ma position dans l'espace. Dans un seul mouvement, le corps apparaît au sujet incarné et apparaît au monde. Et mon corps répond au monde par sa motricité, sans aucune sorte d'intellectualisation. Par la perception, l'individu ressent son corps comme lui appartenant. Le corps sportif est un corps phénoménologique par excellence. A l'image du nageur qui doit percevoir la poussée d'Archimède et ressentir le caractère fuyant de l'eau sur ses appuis pour avancer dans le milieu aquatique, les sportifs doivent « faire corps » avec leur « monde ». Le handicap met en évidence la relation qui unit le corps au monde, car l'absence ou la détérioration des capacités motrices bouleverse ce lien, tant au niveau spatial qu'au niveau temporel. Comme le souligne Merleau-Ponty :

« Au moment même où mon monde coutumier élevait en moi des intentions habituelles, je ne puis plus, si je suis amputé, me joindre effectivement à lui, les objets maniables, justement en tant qu'ils se présentent comme maniables, interrogent une main que je n'ai plus. Ainsi se délimitent, dans l'ensemble de mon corps, des régions de silence » (Merleau-Ponty, 1945, p. 97).

On comprend donc ici que la déficience motrice entraîne un changement de point de vue, ou plutôt la limitation à un seul point de vue. Dans une situation où l'environnement ne

¹ Merleau-Ponty, M., 1945. *Phénoménologie de la perception*. Paris: Gallimard.

permet pas à la personne de se déplacer comme elle le souhaiterait, elle ne peut pas ouvrir l'espace et par là même découvrir les différents « profils » des objets. Et la découverte du monde (et du corps) s'effectue dans l'activité perceptive. Parce qu'il voit, parce qu'il touche, parce qu'il sent, l'individu va construire son monde. « Être au monde », c'est faire l'expérience, par la (ou les, devrait-on dire) perception, de son corps et des objets. Cette activité de perception n'est pas neutre, et il existe une intentionnalité de la conscience dans les phénomènes de perception. Le corps est une instance intentionnelle qui va construire l'objet sur lequel se porte sa subjectivité. Dans cette perspective, les choses n'ont pas d'existence « objective », elles sont des supports du projet intentionnel des individus, elles existent uniquement par le biais de l'activité physique que le sujet exerce sur celles-ci. L'atteinte motrice perturbe l'intentionnalité, rend problématique les objets. Comment une personne tétraplégique va-t-elle pouvoir frapper dans un ballon ? Comme le note Anne Marcellini :

« Le sport peut être perçu, a priori, comme un environnement qui va générer une situation de handicap inéluctable pour des personnes touchées dans leur corps »
(Marcellini, De Léséloc, & Le Roux, 2008, p. 129-130).

Mais ce « problème » posé par la déficience motrice ouvre de nouvelles solutions, oriente les individus vers des pratiques « normativantes »¹. L'intentionnalité de la perception vis-à-vis du fauteuil va modifier le statut épistémologique du fauteuil : ce n'est plus un simple moyen de déplacement mais un véritable instrument sportif. Nous approfondirons cette notion à la fin de cette partie.

2.3. La situation de handicap : un sujet désincarné ?

Commençons par analyser le rapport complexe qui existe entre le sujet et son corps en nous penchant sur les trois textes que nous avons cités précédemment. Nous pouvons constater, à partir de ces textes témoignant du vécu corporel des personnes touchées dans leur motricité, que la désincarnation constitue une stratégie de protection individuelle souvent adoptée. Tout au long de son ouvrage « Vivre à corps perdu », Robert Murphy, un

¹ Canguilhem, G., 1999. *Le normal et le pathologique*. Paris: P.U.F.

anthropologue devenu tétraplégique à la suite d'une tumeur qui l'a progressivement paralysé, expose ce phénomène :

« Du point de vue affectif, je me suis passablement détaché de mon corps ; je ne parle souvent plus que de l'un de mes membres en disant la jambe ou le bras »
(Murphy, 1990, p. 143).

Marcel Nuss¹, atteint d'une amyotrophie spinale, évoque de manière plus directe ses efforts de désincarnation :

« En fait je m'étais désincarné pour vivre, pour survivre même. Un constat terrible et bouleversant qui montre le chemin parcouru pour sortir, pour échapper à la désincarnation qui me servait de bouclier ou d'armure » (Nuss, 2011, p. 32).

Cette pratique de désincarnation est plus particulièrement utilisée lors de périodes critiques. Ainsi, lors de l'annonce du diagnostic de sa maladie, Murphy explique que :

« tout s'est passé comme si mon vrai moi se tenait à côté tout en regardant ce qui arrivait à quelqu'un d'autre.[...] Ce n'était pas de la bravoure, mais une manifestation du « moi désincarné » qui allait d'ailleurs se réaffirmer fortement au cours des années d'invalidité à venir. » (Murphy, 1990, p. 44-45).

De même, Anne-Sophie Parisot, atteinte d'une dystrophie musculaire qui réduit considérablement sa force musculaire, expose ce phénomène :

« Pendant la période d'une heure trente que durent mes soins, je vis une sorte de désincarnation : je mets de côté ce que je suis, mon amour propre, mes affinités, ma personnalité, et je deviens autre, quand on s'occupe de mon corps. Mon esprit s'envole, et je leur abandonne mon corps » (Parisot, 2010, p. 147).

La désincarnation semble être la protection la plus évidente de l'identité. En se détachant de son corps, en réintroduisant le dualisme cartésien (corps versus esprit), l'individu (ou tout du moins son esprit) tente de s'éloigner de ce corps qui constitue à ses

¹ Nuss, M., 2011. *L'identité de la personne "handicapée"*. Paris: Dunod.

yeux la source d'un mal-être. Mais pour tous les auteurs que nous avons évoqués, la désincarnation aboutit à plus ou moins court terme à un phénomène d'aliénation. Marcel Nuss explique que « sans mon corps je ne suis pas, ni quiconque du reste. Que notre corps nous plaise ou non, il est nôtre » (Nuss, 2011, p. 32). Pour Anne-Sophie Parisot :

« Ma pratique de « sortie du corps », répétée quotidiennement, depuis de nombreuses années, a nécessairement des conséquences : sur le plan psychique, je vis intérieurement cette scission.[...]. Or j'en suis consciente, le risque pour moi, c'est la perte d'identité » (Pariot, 2010, p. 147).

Robert Murphy précise que si son impression « d'incarnation » allait de soi et était inconsciente, aujourd'hui :

« mon impression de « désincarnation » est problématique, négative – et consciente. Mon identité a perdu ses amarres, elle est devenue contingente et dépendante d'un handicap physique » (Murphy, 1990, p. 149).

Le sujet désincarné constitue un non-sens phénoménologique : le sujet est incarné, de même que l'est son identité et son « être au monde » (Merleau-Ponty, 1945). Nier sa condition incarnée est une position aliénante et par la même insoutenable. Face à cette dangereuse tentative d'échapper à sa corporéité, le vécu sensori-moteur constitue, pour ces mêmes auteurs, un chemin vers la réhabilitation du « moi ». Il apparaît alors que tout acte, tout geste, tout mouvement ou sensation permet à la personne de se connecter à sa corporéité. Selon Anne-Sophie Parisot :

« Il y a sans doute des milliers de possibilités de « reconquête » corporelle. À titre d'exemple, j'ai pu retrouver la très lointaine sensation de me baigner dans la mer, grâce à des fauteuils de plage spécialement conçus qui, dotés de flotteurs, permettent de se baigner en toute sécurité tout en restant assis. Je pratique également, une fois par an, l'aviation : je me fais porter dans un petit bimoteur (type Cessna). Ce qui est alors intéressant, c'est de quitter la sensation quotidienne, celle de la surface plane quand on est assis et qu'on se déplace sur quatre roues, pour accéder à une sensation en trois dimensions » (Parisot, 2010, p. 149).

Aymeric, joueur de foot-fauteuil de Chatenay, exprime le même sentiment quant à la pratique du foot-fauteuil :

« Ouais (silence) bien sûr. Au niveau de la vitesse, au niveau de l'adrénaline (silence). On veut réussir à attraper la balle, on va vite. Ce n'est pas des trucs qu'on a l'habitude de faire ça. Quand on ... (silence) Quand on frappe en rotation, on tourne vite aussi. Et ça fait plaisir... » Extrait de l'entretien avec Aymeric, 26 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Ces deux assertions préfigurent le point de vue que nous allons développer ici : considérer l'expérience sportive du « corps handicapé » comme « réhabilitante » de l'ensemble sujet, corps et monde.

2.4. La réhabilitation du sujet incarné : le sport comme « technique de soi »

L'expérience motrice, en particulier l'expérience sportive du corps atteint d'une déficience motrice importante, semble constituer une voie privilégiée de construction et de réhabilitation du sujet incarné. Nous avons vu dans le second chapitre de cette thèse que le football en fauteuil électrique engage le corps dit « lourdement handicapé » dans une motricité « extra ordinaire ». Pour mieux comprendre comment cette motricité singulière participe à la réhabilitation du sujet incarné, nous proposons ici de considérer la pratique sportive comme une « technique de soi »¹.

Dans la première partie de son œuvre, Michel Foucault va s'attacher à montrer comment les dispositifs de savoir (Foucault, 1972) et les dispositifs de pouvoir (Foucault, 1975) vont être des modes de constitution de l'homme moderne. Les années 1980 marquent un glissement fondamental dans la pensée de Michel Foucault. Après s'être consacré à l'analyse du gouvernement des autres, il va désormais s'intéresser à la notion de gouvernement de soi. Au même titre qu'il existe des techniques de gouvernement des autres² (l'enfermement, le châtiment, le savoir médical...), il existe des techniques de gouvernement de soi par soi. Ces techniques de soi sont :

¹ Foucault, M., 1984. *Le souci de soi*. Paris: Gallimard.

² Foucault, M., 1972. *Histoire de la folie à l'âge classique*. Paris: Gallimard.

« les procédures, comme il existe sans doute dans toute civilisation, qui sont proposées ou prescrites aux individus pour fixer leur identité, la maintenir ou la transformer en fonction d'un certain nombre de fins » (Foucault, 2001, p.1032).

L'élaboration de soi, la constitution du sujet par lui-même est un travail permanent, dont le principal ressort est la subjectivation ;

« J'appellerais subjectivation le processus par lequel on obtient la constitution d'un sujet, plus exactement d'une subjectivité » (Foucault, 2001, p. 1525).

Il est donc essentiel pour Foucault de considérer l'identité comme dynamique, mouvante et non comme entité, comme l'essence d'un individu. La question centrale de Foucault va être la relation entre changements sociaux et subjectivité : selon lui, la subjectivité n'est pas la conséquence nécessaire de changements sociaux. Il propose d'envisager la subjectivité plutôt comme une réponse à un contexte social dans lequel évolue l'individu. Remplacer l'idée (classique en sociologie) de conséquence par celle de réponse appelle à un renversement de perspective : l'individu ne va plus « subir » le contexte social en reproduisant des techniques du corps, mais il va se l'approprier et fournir une réponse qui lui semble adaptée à ce contexte. Cela signifie que le processus de subjectivation est partiellement libre, puisque c'est une réponse singulière, mais qu'il n'est pas totalement spontané, puisque la réponse se fait à partir du milieu culturel, à partir des matériaux sociaux existants. Cette idée d'une subjectivité comme réponse au monde social est d'ailleurs reprise par Kaufmann¹ lorsqu'il analyse l'invention de soi :

« La subjectivité n'est nullement une entité abstraite, séparée et à l'abri dans sa tour d'ivoire. Au contraire, c'est en subordonnant des fragments du monde matériel et social qu'elle se constitue, bricolant, et saisissant des opportunités pour inverser le processus objectif/subjectif, pour que les contraintes se transforment en ressources, manipulées par le sujet » (Kaufmann, 2004, p. 91).

Foucault, M., 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris: Gallimard.

¹ Kaufmann, J.-C., 2004. *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*. Paris: Armand Colin.

En analysant les pratiques corporelles comme techniques de soi, et en y décelant les mécanismes de subjectivation en jeu, il serait alors possible de comprendre comment, à partir des matériaux sociaux existants, les individus s'inventent, et par là-même, proposent de nouvelles normativités. L'expérience motrice, affective, sociale, devient :

« La corrélation, dans une culture, entre domaines de savoir, types de normativité et formes de subjectivité » (Foucault, 2001, p. 1359).

Prises sous cet angle, les propositions de Foucault nous amènent à percevoir le sport et les pratiques physiques comme un lieu où les techniques de soi et les processus de subjectivation sont toujours à l'œuvre. Dans les APSA, l'action motrice est une expérience à la base du processus de subjectivation. Pourtant la pratique physique, et tout particulièrement la pratique des sports (pratique sociale la plus formelle et la plus médiatisée), se fait dans un contexte extrêmement strict. La logique des sports, les règlements sportifs, constituent un système de contraintes qui pourraient apparaître comme un frein à cette subjectivité. Or, les travaux les plus récents de Michel Foucault nous invitent à voir dans la logique interne de ces sports une source, un substrat de subjectivité car, ne l'oublions pas, la subjectivité est avant tout une réponse originale qui se constitue à partir des règles et des contraintes sociales, et non la simple conséquence de ces contraintes. L'action motrice dans les APSA est l'occasion d'expérimenter le corps mais aussi l'environnement matériel de manière singulière. Et c'est cette expérience « qui aboutit à un sujet, ou plutôt à des sujets. » (Foucault, 2001, p. 1525). Il nous semble que saisir les processus de subjectivation propres aux activités physiques et sportives, c'est toucher aux liens étroits et invisibles qui unissent la pratique physique et l'identité. C'est comprendre comment s'articulent les conduites motrices et le rapport à la culture matérielle d'une part, à tout ce qui est de l'ordre du social d'autre part : les discours et représentations socialement partagés, les organisations, les groupes (Warnier, 1999).

La position « désincarnée » des auteurs que nous avons évoqués plus tôt s'est révélée insoutenable. La mise en mouvement du corps comme technique de soi semble constituer une réponse aux « dangers » de la « désincarnation ».

Inscrivons-nous alors dans la logique foucauldienne pour montrer que la pratique du foot-fauteuil peut être considérée comme une « technique de soi ». Nous allons d'abord

montrer que l'expérience sportive du corps en situation de handicap participe à la construction d'une identité nouvelle, d'une identité de « vrai sportif », de « footeux ». Puis, dans un second temps, nous allons montrer que cette dynamique identité/corporalité ne suffit pas, et qu'il faut intégrer à ce système l'environnement matériel, et en particulier le fauteuil, pour appréhender le foot-fauteuil comme une technique de soi. Nous traiterons, successivement, des aspects identitaires mis en jeu dans la pratique du foot-fauteuil, puis dans un second temps, nous l'analyserons au regard de la mise en mouvement du corps. Enfin, dans un dernier temps, nous nous pencherons sur le système que constitue le corps en fauteuil et son monde.

2.4.1. Devenir un « vrai sportif »

Commençons par nous intéresser à la question de l'identité et à sa construction dans la pratique sportive. Même s'il est difficile de tracer les contours d'une identité du joueur de foot-fauteuil, tant les rapports qu'entretiennent les joueurs avec leurs pratiques peuvent être singuliers, nous pouvons néanmoins souligner que tous s'accordent à dire qu'il existe une identité commune, un « esprit de famille » que l'on retrouve aussi bien au niveau des clubs que dans les compétitions nationales et internationales. Comme l'a très justement remarqué Anne Marcellini¹, cette identité est le fruit d'une socialisation qui repose essentiellement sur le partage d'une même expérience sportive, celle du corps atteint de déficience motrice importante. À ce titre, les joueurs sont plutôt réticents à voir arriver dans leurs pratiques des joueurs avec une atteinte plus « légère » ou des « valides » :

« Ce sport, il est réservé aux handicapés qui sont dans un fauteuil électrique dans leur vie quotidienne, et d'ailleurs c'est le seul sport collectif auquel on a accès. Donc du coup, quelqu'un qui est en fauteuil manuel, s'il venait à vouloir jouer, ou même un valide – ça s'est vu, au basket handi ça se voit – et bah potentiellement, il prendrait la place de quelqu'un qui a pas le choix, lui, de pratiquer un autre sport collectif... » Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

¹ Marcellini, A., 2005. *Des vies en fauteuil... Usage du sport dans les processus de déstigmatisation et d'intégration sociale*. Paris: CTNERHI.

Mais le partage de cette expérience sportive ne suffit pas. Il est également essentiel, lorsque l'on veut devenir un joueur, de savoir s'adapter à « l'état d'esprit » du foot-fauteuil.

« Nous, en général, on refuse personne. Après, on met les choses au clair avec le joueur. C'est-à-dire que, dans une structure, il y a des règles. Et c'est vrai que quand on recrute, on hésite à dire aux joueurs : « bon, ici, il y a un schéma de jeu. Tu le respectes ou tu dégages... ». Alors, on le dit pas avec autant de... Mais l'idée est là. Après rien n'empêche que tu peux avoir des idées, des avis... Mais c'est l'idée du club qui va prévaloir sur l'idée d'un individu. Tu peux pas arriver dans un club et chambouler tout du jour au lendemain. » Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Quel est cet état d'esprit ? Comme nous l'avons déjà dit, sa définition est très variable d'un club à l'autre, d'un individu à l'autre. Cependant quelques traits caractéristiques sont régulièrement mis en avant. Tout d'abord, on peut dire que même si les joueurs de foot-fauteuil sont critiques vis-à-vis des joueurs de football « valide », beaucoup les considèrent tout de même comme leurs homologues. Ils font très souvent l'état d'une identité partagée entre le foot valide et le foot-fauteuil, où il règnerait le même esprit.

« Pour moi c'est un sport collectif, qui en tout cas, même si les apparences sont un petit peu...se veut être la version handi du football...il y a l'état d'esprit...

– Tu considères que le foot-fauteuil est dans la continuité du foot valide ?

Oui, il y a clairement ça. » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Les joueurs qui défendent un rapprochement entre le foot-fauteuil et le football valide, soutiennent de manière plus ou moins explicite l'idée que c'est la logique interne (Parlebas, 1981) de l'activité qui façonne l'identité du joueur. C'est la structure du foot-fauteuil (activité d'opposition et de coopération par équipe, avec un ballon et des buts...) proche de celle du « foot valide » qui va engendrer une expérience corporelle voisine de celle du football valide, et va construire une identité commune :

« Quand je vais faire du foot-fauteuil, l'idée c'est quand même de faire du foot. Même si c'est pas complètement la même chose... » Extrait de l'entretien avec Aymeric, 26 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Au-delà de l'idée d'une « identité de footeux », qui ne fait pas consensus (une partie des pratiquants la rejette), tous les joueurs s'accordent pour dire que c'est dans l'expérience de la compétition que se forge l'identité du sportif. Ici encore, on voit poindre l'idée que c'est l'expérience corporelle, régulée par la logique des sports, qui construit l'identité du pratiquant. C'est parce que j'ai vécu un match, parce que j'ai expérimenté la compétition, que je peux me définir comme « vrai sportif ». Et si c'est vrai à tous les niveaux de pratique, ce sentiment est d'autant plus fort à « haut niveau ».

« C'est quelque chose d'être en équipe de France ! Quand tu y es, bah, « t'es le meilleur du monde », tous les autres joueurs te regardent avec les yeux qui brillent. Quand ils te regardent, tu vois que c'est pas le même regard. C'est clair. Quand tu es en équipe de France, et quand tu n'y es plus, c'est pas le même regard. Même si concrètement, toi tu es le même. C'est la manière dont les autres te regardent qui change. Et c'est vrai que des fois, ça t'aide à te sentir un peu plus fort. » Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Cette expérience sportive à laquelle nous avons fait référence plusieurs fois dans cette partie, c'est avant tout celle du mouvement. Un mouvement particulier, puisque c'est celui des corps qui, à priori, ne peuvent se mouvoir selon les normes sportives, le mouvement des corps qui ne peuvent être compétitifs.

2.4.2. Le corps mouvant : renouer avec l'intentionnalité.

Nous venons de voir que la pratique du foot-fauteuil, particulièrement la pratique compétitive, impacte l'identité du joueur. Nous souhaiterions soutenir l'idée que ce changement identitaire est intimement corrélé au fait que la mise en mouvement « sportive » du corps permet au joueur de recréer le lien parfois perdu entre mouvement et intention. Le corps en situation de handicap, souvent perçu ou ressenti comme passif, va devenir, dans et par l'action motrice, un corps performant :

« À partir du moment où dans une société tu as une image qui est pas productive, de quelqu'un de pas forcément productif, tout à coup en faisant un sport collectif, tu es actif, tu fais quelque chose, tu vas marquer un but, tu vas faire gagner ton équipe. Tu vas être en défense, tu vas empêcher les buts de rentrer, tu vas participer à une action collective, tu vas créer quelque chose... Et tout à coup, l'image que tu as de toi-même et de tes partenaires change. Et donc, ça t'aide à te construire, en tant qu'humain, en tant que fabricant de quelque chose. Tu construis un résultat, tu gagnes, tu perds... » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

L'action sportive n'est en effet pas neutre : la conduite motrice est, pour Pierre Parlebas (1981, p. 27)), « un comportement moteur en tant qu'il est porteur de significations ». Nous pourrions ajouter à cette définition de la conduite motrice qu'elle est également chargée de représentations. Elle va construire et représenter un individu « productif », c'est-à-dire un individu actif, créateur. L'action motrice va donner l'occasion au sportif en situation de handicap d'articuler la mise en mouvement de son corps et son intention, pour atteindre un but.

« Et quand tu gagnes, bah voilà, ça t'apprend que tu peux être utile. T'es pas inutile... Voilà. Et au-delà du fait que c'est qu'un match de foot, qui changera rien à la face du monde, pour toi ça change... Dans ton quotidien, t'as gagné un match, tu rentres plus fort. » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Et ce phénomène est particulièrement renforcé dans le cadre du foot-fauteuil, où l'utilisation du fauteuil électrique dans une visée sportive ouvre un nouveau champ d'expériences. Le fauteuil n'est plus simplement utilisé pour (re)trouver de la mobilité, pour combler une « déficience » ou « incapacité », mais véritablement pour exprimer les capacités des individus, pour souligner leurs potentialités.

« Ok, le fauteuil électrique c'est l'image du handicap, mais ça y est, tu vas pouvoir faire du foot-fauteuil ! Et là, mon pote, c'est complètement différent... Parce que le fauteuil électrique, il va à 10 km/h, et déjà rien que dans la cour de récré, c'est plus efficace que « les debouts ». Là, tu esquives tout, c'est « waouh, tu bouges ! » Extrait

de l'entretien avec Abdel, 35 ans, Joueur de Châtenay-Malabry, se remémorant son premier fauteuil de foot.

Le fauteuil électrique, souvent perçu comme un signe du handicap, va devenir symbole d'une nouvelle expérience corporelle, d'un nouveau rapport au corps et au monde :

« Tu fais du foot-fauteuil, ça y est ! Tu redeviens actif. Et le fauteuil, il n'est plus seulement synonyme de l'aggravation du handicap, il est synonyme de performances. Tu deviens performant. C'est toi qui conduis et c'est toi qui es performant. Tu vois ce que je veux dire ? C'est toi qui décides de l'emmener. C'est ta volonté qui... Le fait de le commander, c'est toi qui fais ça, c'est toi qui fais la touche avec la balle, tu vois ? C'est... Voilà, c'est ton truc. » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

2.5. Vers une « phénoménologie du fauteuil »



Figure 45. Casier de Timothée, joueur de foot-fauteuil.

Vous l'aurez compris, si l'analyse phénoménologique implique le système corps en mouvement/fauteuil, il n'est pas tout à fait juste de parler de « phénoménologie du

fauteuil », puisque le fauteuil n'existera qu'à travers l'expérience subjective des corps sportifs. Comme l'explique Ève Gardien¹ :

« L'apprentissage d'un potentiel corporel est nécessairement lié à l'apprentissage d'un rapport à l'environnement matériel et technique, c'est-à-dire : à l'adaptation et au développement des possibles corporels, mais aussi à l'aménagement de cet environnement en amont. Le processus corporel est indissociable des conditions matérielles et techniques de son émergence et de son développement » (Gardien, 2008, p. 84).

Pourtant, même s'il serait plus juste de parler d'une « phénoménologie du corps en fauteuil », nous avons choisi de parler de phénoménologie du fauteuil, pour souligner l'idée qu'une approche phénoménologique ne peut se faire sans prise en compte de l'environnement matériel. Parler d'une phénoménologie du fauteuil a donc pour but de mettre l'accent sur le matériel, souvent injustement oublié dans les recherches en sciences humaines.

Il est impossible de dissocier, dans l'analyse que l'on fait de la pratique du foot-fauteuil, l'expérience du corps, du fauteuil, et du « monde », de l'environnement. Comme le souligne Merleau-Ponty :

« Être une conscience, ou plutôt être une expérience, c'est communiquer intérieurement avec le monde, le corps et les autres, être avec eux au lieu d'être à côté d'eux » (Merleau-Ponty, 1945, p. 113).

Les recherches de Myriam Winance² sur les ajustements entre les prothèses et les personnes mettent au jour un double processus d'adaptation/assimilation. Pour cette dernière, le processus d'adaptation consiste essentiellement :

¹ Gardien, E., 2008. *L'apprentissage du corps après l'accident*. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

² Winance, M., 2000. De l'ajustement entre les prothèses et les personnes: interactions et transformations mutuelles. *Handicap, revue de sciences humaines et sociales*, Janvier-Mars, pp. 11-26.

« À modifier la prothèse et à positionner la personne pour que celle-ci se sente bien et que l'action passe de l'une à l'autre » (Winance, 2000, 14).

L'assimilation quant à elle signifie :

« « Incorporation morale » : « incorporation », car la prothèse devient partie intégrante du corps, et « morale », car cette incorporation est le résultat d'un travail mental effectué par la personne » (Winance, 2000, p. 14).

Dans le cadre de la pratique du foot-fauteuil, nous pourrions rajouter à cette dimension « morale », l'opportunité d'incorporation des valeurs sportives : performance, vitesse, dépassement de soi, solidarité... Il y a véritablement incorporation d'un système de valeurs auquel la mise en mouvement du corps prothétique va donner accès. Le fauteuil électrique est ce vecteur qui va permettre à l'individu de construire dans un même mouvement une identité sportive, une expérience corporelle et une expérience du monde.

Analysons comment l'individu, à partir de l'expérience du fauteuil, va « être au monde », c'est-à-dire va agir et ressentir.

2.5.1. De l'outil médical à l'instrument sportif.

Pour commencer, intéressons-nous au statut « épistémologique » du fauteuil électrique, en nous penchant sur la construction et l'évolution des connaissances et des représentations relatives à ce dernier. Il ne faut pas oublier qu'avant de devenir un instrument sportif, le fauteuil électrique est un outil médical, voire même parfois orthopédique au même titre que des attelles ou un corset, puisqu'une coque¹ peut être placée dans le fauteuil.

¹ Une coque est un dispositif orthopédique, également appelé corset siège, permettant de « posturer » l'individu pour prévenir les déformations squelettiques.



Figure 46. Fauteuil équipé d'une coque.

Appréhender le fauteuil, symbole quasi-paradigmatique du handicap moteur¹, comme un instrument sportif ne va pas de soi. Et les joueurs vont mettre en place une panoplie de stratégies de « sportivisation » du fauteuil électrique, pour le faire passer de l'état d'outil médical à celui d'instrument sportif.

La première stratégie, la plus visible, consiste à customiser son fauteuil, c'est-à-dire apporter des modifications d'ordre esthétique au fauteuil « standard », à « l'habiller » pour en faire son fauteuil. Le premier objectif de cette customisation est de faire disparaître la marque du fauteuil. Il faut en effet savoir qu'en France, la quasi-totalité des joueurs de foot-fauteuil utilisent le même fauteuil, produit spécifiquement pour la pratique sportive par une grande marque d'équipement médical. Il s'agit alors, pour les joueurs, de faire disparaître la marque à l'aide de peinture en spray et de stickers. Le second objectif de cette customisation est de « sportiviser » leur fauteuil pour en faire un instrument sportif.

¹ Romagnoli, S. & Kressmann, A., 2010. Amélioration humaine et handicap. Dans: *Vers la fin du handicap? Pratiques sportives, nouveaux enjeux, nouveaux territoires*. Nancy: Presses Universitaires de Nancy, pp. 487-504.



Figure 47. Fauteuil customisé.

Très souvent, les joueurs vont personnaliser leur fauteuil à l'image de l'équipe de football (valide) qu'ils supportent. On peut également voir des fauteuils avec des autocollants des grandes marques de vêtements sportifs ou d'équipementiers sportifs célèbres. Une seconde stratégie, moins visible mais pas moins importante, consiste à modifier son fauteuil, à le bricoler pour améliorer ses performances sportives. Nick Watson et Brian Wood (2008) ont mis en avant les efforts des athlètes en fauteuil manuel pour améliorer les performances de leurs fauteuils de sport. Nous avons pu assister à des efforts similaires chez les sportifs utilisateurs de fauteuils électriques.

Il faut d'ailleurs ici signaler l'apparition récente (2011) sur le marché américain d'un fauteuil intégralement conçu pour la pratique du foot-fauteuil (et non une adaptation d'un fauteuil déjà existant comme c'est le cas du Storm FFH). Le « StrikeForce »¹ conçu par des joueurs Américains, répond à cette logique de performance.

¹ <http://www.powersoccershop.com/strikeforcepowerwheelchairandsocccerguard.aspx>



Figure 48. StickeForce, fauteuil américain entièrement conçu pour la pratique du foot-fauteuil.

Ce type de matériel n'est encore pas disponible en France, et l'adaptation du fauteuil est plus « artisanale ». Lors de notre observation (voir la figure 47), nous avons vu par exemple un joueur ayant remplacé les pneumatiques avants jugés trop larges, par des roues de trottinettes beaucoup plus fines et donc, selon lui, plus avantageuses lors des duels et plus réactives en rotation¹. À la suite de ce type de transformations, ces fauteuils électriques ne sont absolument plus adaptés à l'usage extérieur.

Enfin, la modification du fauteuil se fait également par le biais de la modification des paramètres de vitesse. Un fauteuil électrique classique dispose de plusieurs programmes de vitesses (5 au total) que l'utilisateur peut faire évoluer à sa guise. Le règlement du foot fauteuil impose simplement une vitesse en marche avant maximum de 10 km/h, mais laisse une entière liberté sur les autres paramètres. À l'aide d'un boîtier spécifique, le sportif peut donc jouer sur ces paramètres pour rendre le fauteuil plus ou moins nerveux. Le joueur peut ainsi modifier la vitesse maximum en marche arrière, et les vitesses en rotation (avant et arrière). À ce niveau, les joueurs soulignent une interaction avec leur fauteuil :

« Il faut progresser avec son fauteuil. Monter petit à petit. Et des fois, même sans aller jusqu'à parler de progrès, des fois on sera beaucoup plus efficace avec des

¹ Le fauteuil a été équipé de roues de trottinettes à l'avant pour améliorer sa performance en rotation. Il a également été peint en noir pour le rendre plus esthétique et faire disparaître la marque d'origine.

paramètres moins sensibles. Il y a une interaction entre la machine et l'homme, je pense. » Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

En plus de ces modifications que nous pourrions qualifier de « matérielles », on peut signaler le rôle central du discours dans la modification du statut du fauteuil. Et il faut souligner ici le caractère performatif (Butler, 2006) du discours qui, en même temps qu'il décrit le fauteuil, participe à le construire (au niveau des représentations) en tant qu'instrument sportif. Car très régulièrement, pour désigner les fauteuils, les joueurs ont recours à des métaphores sportives. Les joueurs font parfois référence aux caractéristiques d'un athlète pour qualifier leur fauteuil : il va alors être endurant, nerveux, puissant... À d'autres occasions, le fauteuil est comparé à des instruments sportifs. Par exemple, lors d'une observation, un joueur m'expliquera pourquoi il n'irait pas à l'extérieur avec son fauteuil de foot:

« Toi, quand tu finis un match de foot, tu vas pas marcher sur le bitume avec tes crampons....et bah moi c'est pareil, mon fauteuil, c'est mes crampons. Je vais pas aller l'abimer en allant dehors avec.» Extrait du journal de terrain, semaine 77.

2.5.2. Incorporer la dynamique du fauteuil.

Allons maintenant un peu plus loin en nous intéressant de près à la dynamique corps/fauteuil/monde. Le corps et le fauteuil deviennent les acteurs d'une mobilité performante, le corps et le fauteuil se confondent dans et par l'action motrice. Cette hybridation (Andrieu, 2008) engage le sportif en situation de handicap vers un nouveau champ d'expérimentation corporelle. Avec le fauteuil, le corps devient un acteur sensible, il touche et se mêle au « monde ».

Dans son analyse d'inspiration phénoménologique de la culture matérielle, Jean-Pierre Warnier reprend des idées défendues par Maurice Merleau-Ponty et par Paul Schilder (Merleau-Ponty, 1945 ; Schilder, 1968), pour mettre en avant la capacité qu'ont les individus à « incorporer la dynamique des objets » (Warnier, 1999). Ce processus invisible consiste à modifier son schéma corporel, par l'action motrice et l'activité perceptive et proprioceptive, pour y intégrer la dynamique de l'environnement matériel.

Dans le cas des pratiques physiques, le processus de « mise en objet » du corps proposé par Jean-Pierre Warnier constitue un espace de subjectivation incontournable. Petit à petit, à force de répétitions et de diversification des expériences motrices, le pratiquant va modifier son schéma corporel : il va non seulement s'approprier les effets de son corps propre sur le monde qui l'entoure, mais il va aussi et surtout incorporer la dynamique de l'environnement matériel en interaction avec son corps. Ce phénomène d'incorporation est au centre des pratiques physiques et sportives qui ne peuvent échapper à la réalité matérielle : ce qui caractérise une activité physique, c'est la mise en jeu motrice dans un environnement matériel (Dugas, 2007). Cet environnement matériel peut avoir une place prégnante dans l'activité en question, comme c'est le cas dans le sport automobile. Il s'agira alors pour le sportif d'incorporer la dynamique du véhicule, son volume, son accélération, en fonction du circuit, de la qualité de l'asphalte, l'hygrométrie...

Voyons maintenant comment l'approche phénoménologique nous permet d'appréhender ces liens complexes, parce qu'invisibles. Il n'est pas évident de verbaliser son vécu corporel. Parler de son ressenti, mettre en mots son vécu corporel ne va pas de soi, et c'est un exercice qui demande du temps. Au début des entretiens, les joueurs évoquent ces sensations sans pour autant réussir à les décrire :

« C'est vrai qu'on sent... C'est des sensations un peu difficiles à expliquer. C'est... C'est une alchimie, mais c'est des choses qui opèrent pendant un match de foot... y'a des choses... Y'a vraiment des sensations... » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Les joueurs font en effet état de sensations « bizarres », « inexplicables ». Puis au cours de l'entretien, et en particulier lorsque nous évoquons des gestes techniques bien précis, la mise en mots du vécu corporel se réalise. La description de la phase de contrôle de la balle, qui demande une attention proprioceptive singulière, est particulièrement riche pour mettre au jour cette alchimie qui s'opère dans le mouvement, entre le joueur et son fauteuil.

« Je ressens la vibration. Et en fonction du bruit et de la vibration, je sais si la balle a touché la roue, ou le plein de la jante. Et en fonction de ça, le rebond est différent. Et

même, si on va plus loin dans le détail, on peut toucher avec la roulette arrière¹ ou la gomme arrière. Et si elle touche la gomme arrière, la balle n'est pas du tout éjectée. En fait, ce qui se passe en général, c'est qu'elle va ralentir un peu, et c'est foutu. C'est même pas un « foirage » rattrapable, c'est complètement mort. Elle te reste dans les pattes. » Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

En décrivant son ressenti lors du contrôle du ballon, le joueur suggère cette incorporation de la dynamique du fauteuil, sans directement la citer. Il explique comment il va sentir à travers son fauteuil, tout comme un aveugle voit le monde à travers sa canne. La frappe de la balle est une autre phase durant laquelle est mis en jeu le système corps/fauteuil/monde :

« Ha, tu sens très très bien. En fait, heu... Au bout d'un moment, tu connais bien ton fauteuil, même très bien, tu connais le poids de la balle, sans la prendre... Tu connais le poids de la balle. Bon le poids, c'est pas le panier garni... Tu vas pas dire ça fait 2 kg 400 g... Mais tu sais, en fonction de comment elle va rebondir, en fonction de l'intensité que tu vas mettre dans ton geste de frappe, de ce qu'elle va faire, tu sais si elle est lourde ou pas. En fonction de l'impact sur ton fauteuil quand elle arrive vite, tu sais si elle est lourde ou pas. Tu sais parce que tu le sens. Tu sens les vibrations, tu sens dans ton dos, dans le dossier, dans tes membres, dans ta main, même si tu es para ou tétra, tu sens l'impact de la balle, tu sens les vibrations. » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Pour Damien, qui doit conduire le fauteuil avec le menton du fait de sa spasticité, c'est essentiellement la résonnance du fauteuil dans sa mâchoire qui lui permet de situer la balle :

« On sent à travers le pare-chocs. Bien sûr. Enfin, je te parle pour moi, c'était peut être pas la même chose pour les autres. Mais en tout cas, moi, je sens quand une balle rebondit trop fort. Quand il est derrière moi, je sens le ballon.

– *Mais tu le sens où ?*

¹ Le joueur fait ici référence à la roulette anti-bascule qui permet d'éviter au fauteuil de se retourner en cas de changement rapide de direction.

Dans ta tête ! Faut pas croire, mais quand tu te prends un bon ballon : « Bam » dans le pare-chocs, bon, c'est pas un coup, mais tu te prends un petit boum. Ha, tiens... Et ça résonne un petit peu. En tout cas pour moi ! Après, je sais pas pour les autres. C'est pas parce que je ne vois pas le ballon que je vois pas où il est. Je devine.

– *Oui, d'autres joueurs m'ont dit la même chose. Certains m'ont même dit qu'ils ressentait par la main.*

Non, moi c'est par le menton. Ma main, elle est pas en contact avec le fauteuil. Et puis, avec le temps... Et surtout maintenant, le ballon est plus gros. » Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.



Figure 49. Damien conduisant son fauteuil à l'aide du menton.

On peut voir que dans ces extraits, il n'y a plus de distinction faite entre le corps et le fauteuil : les joueurs ressentent le monde (ici, on parle de la balle) aussi bien à travers leur corps qu'à travers le fauteuil. Ce phénomène nous invite donc à repenser les limites de la matérialité. Il devient alors très clair, lorsque l'on écoute les joueurs, que le fauteuil est incorporé à la motricité, au « schéma corporel » pour reprendre les mots de Paul Schilder, exactement comme un joueur de tennis incorporerait sa raquette. Mais ne doit on pas aller plus loin dans le cas du handisport ? Plusieurs fois lors de nos observations, nous avons relevé des paroles d'enfants et d'adolescents trachéotomisés, disant : « j'ai mal à ma

canule », comme si le système artificiel qui assiste leur respiration, faisait partie intégrante de leurs corps « matériel », de leur chair, et plus simplement de leur schéma corporel. De même, le discours des joueurs ne fait plus la distinction entre leur fauteuil ou leur corps. Un joueur dira par exemple « je suis en surchauffe » lorsque la température du moteur du fauteuil est trop importante pour continuer à jouer. Cette redéfinition des limites « matérielles » du corps est quelquefois abordée spontanément par les joueurs lors des entretiens:

« Quand tu joues au foot, tu te dis pas, à aucun moment tu te dis : c'est le fauteuil ! Le fauteuil, il fait partie de toi.

- *Tu veux dire que c'est un peu comme une voiture ?*

Non ça va plus loin, parce que... Parce que quelque part tu, tu connais... C'est comme si tu disais qu'un footballeur sortait du terrain sans ses jambes. Il les laisse pas, ses jambes ! Il utilise ses jambes pour aller à la bibliothèque, il les connaît mieux qu'un pilote connaît sa voiture. Forcément. La voiture, ça reste toujours quelque chose d'extérieur, à la fin, il laisse sa voiture. Mais nous, le fauteuil, on l'a tous les jours, c'est comme des jambes. ». Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Ces discours sur le corps laissent à penser que le fauteuil électrique ne peut être appréhendé comme un simple instrument sportif qui resterait extérieur : le fauteuil devient un membre du corps au même titre que peut l'être un bras ou une jambe. Par ces interactions intimes avec le corps et le monde, le fauteuil s'intériorise, il fait partie de « l'être au monde » au même niveau que le corps de chair.

2.6. Conclusion

Les témoignages de personnes en situation de handicap que nous avons étudiées montrent que si la tentative d'échapper à sa corporéité est une perspective parfois adoptée, celle-ci n'est pas soutenable à moyen ou long terme. Comme le souligne Anne-Sophie Parisot, pour échapper au risque de perte d'identité inhérent à cette stratégie, il faut se réconcilier avec son corps. Les entretiens que nous avons réalisés auprès des joueurs de foot-fauteuil vont d'ailleurs dans le sens des propos tenus par Anne-Sophie Parisot. Chez les

sportifs dits « lourdement handicapés » que nous avons observés et interrogés, le corps devient un lieu d'arrachement, de déconstruction du « handicap ». Nous avons montré que l'expérience sportive peut constituer une véritable technique de soi (Foucault, 1984), un espace mettant en jeu des processus de subjectivation permettant la construction et la transformation de l'identité des joueurs. Cela incite à penser le club de foot-fauteuil comme un espace de socialisation particulier.

3. Les phénomènes de socialisation

Le club de foot-fauteuil est un espace de socialisation particulier pour la personne utilisatrice d'un fauteuil électrique. C'est un des rares lieux « hors institution », voire, pour beaucoup de sportifs interrogés, le seul lieu où des personnes présentant une déficience motrice importante ont l'occasion de se regrouper régulièrement et échanger. Nous l'avons mis en avant, le club de foot-fauteuil est avant toute chose présenté et perçu comme un espace sportif. Les effets socialisants de la pratique ne sont que secondaires, comme l'observe Anne Marcellini¹ :

« Le changement social advient au travers du développement de la pratique sportive des personnes handicapées, il n'est pas l'objet du regroupement. Tous les effets positifs de la pratique sportive en termes de liens, de rencontres entre pairs, de transformation des représentations sociales vis-à-vis du handicap, sont renvoyés au statut d'effets secondaires, ne devant jamais occulter la primauté du sport ou de l'action concrète au sens large » (Marcellini, 2005, p. 149).

Pourtant, les mécanismes de socialisation sont permanents et parfois indissociables du sport et de la mise en mouvement du corps. Même si c'est bien en vue de pratiquer le foot-fauteuil que des athlètes se regroupent, la dimension « sociale » de la pratique (qui est d'ailleurs l'un des fondements de la création du sport) est toujours présente, et cet objectif est souvent affiché. Les phénomènes de socialisation peuvent prendre plusieurs formes. Parfois, nous l'avons dit, ils sont étroitement liés à la mise en mouvement du corps. La transmission des gestes techniques et des principes tactiques est, dans ce cas, au centre des interactions. Parfois, les échanges s'éloignent de la pratique elle-même et l'objectif sportif semble passer un instant au second plan. Lorsque nous évoquons le rôle des joueurs les plus expérimentés vis-à-vis des nouveaux joueurs, Abdel met en exergue ces deux aspects :

« Hé bien, ils [les joueurs les plus anciens] ont un rôle de... Il y a deux axes. Il y a l'axe purement sportif, où là effectivement, il y a le rôle de conseil, il y a le rôle d'expliquer les petits gestes, comment faire tel geste, de faire telle action sur le joystick donne

¹ Marcellini, A., 2005. *Des vies en fauteuil... Usage du sport dans les processus de déstigmatisation et d'intégration sociale*. Paris: CTNERHI.

telle action sur le terrain. Ce qui fait que le fauteuil fait telle ou telle chose... Donner des conseils de placement, voilà. Bon, par exemple aussi, ce que tu dois montrer dans ton comportement, ce genre de choses... Tout ça, c'est plutôt pour l'axe « sportif ». Et puis il y a l'axe plus humain, plus de la vie courante. Dans le sens où un jeune avec un handicap moteur, dans notre société, il a très peu de personnes sur... Il a très peu d'éléments de projection, qui vont lui permettre de se projeter dans la vie. D'identifiants on va dire. » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Examinons ces différents aspects de la socialité au foot-fauteuil, qui parfois sont très liés.

3.1. La transmission de gestes techniques

Comme toute pratique sportive, le foot-fauteuil développe des « techniques du corps » spécifiques. Tout l'enjeu pour un joueur de foot-fauteuil, et particulièrement un débutant, consiste en l'acquisition de ces techniques du corps. Mais ces dernières, qui ont pour la plupart été présentées dans le deuxième chapitre de ce mémoire de thèse, sont d'autant plus singulières qu'elles sont étroitement liées à l'utilisation du fauteuil électrique. Ce faisant, il est particulièrement ardu pour l'entraîneur « valide » (nous reviendrons sur ce point en détail dans la suite de notre travail) de transmettre une technique du corps dont il n'a pas lui-même l'expérience. La transmission des gestes sportifs va donc s'opérer par le biais d'une socialisation par pairs. Ce sont bien souvent les joueurs les plus expérimentés qui vont se charger, spontanément, d'expliquer et de démontrer la « bonne manière » de frapper la balle, d'effectuer sa rotation....

« Il [l'entraîneur] ne sait pas expliquer à quelqu'un comment faire une rotation. Mais je peux comprendre ! Mais dans le club, ça, moi, je peux l'apprendre aux nouveaux joueurs. » Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

Des moments spécifiques dédiés à la transmission de gestes techniques sont observés, souvent en début, parfois en milieu de séance. À ces moments, l'entraîneur habituellement très impliqué n'intervient pas. Il laisse un ou plusieurs joueurs qui maîtrisent un geste technique l'expliquer, le démontrer. Souvent, les joueurs eux-mêmes proposent un

exercice pour favoriser l'acquisition de la technique. Ce sont toujours les joueurs expérimentés qui, au cours de ces exercices, vont distiller des conseils techniques aux joueurs en difficulté, l'entraîneur restant bien souvent en retrait.

Parfois, un exercice tactique proposé par un entraîneur suscite des difficultés techniques chez les joueurs novices. De nouveau, ce seront les pairs qui leur viendront en aide :

Les joueurs doivent, sur cet exercice, réaliser une longue course en marche arrière pour dépasser l'adversaire, avant d'effectuer une rotation inverse. Adrien n'a visiblement encore jamais réalisé de rotation suite à une course arrière. Abdel le prend à part pour lui donner des conseils dans la réalisation du mouvement (je suis trop loin pour entendre le contenu de leur discussion). Extrait du journal de terrain, semaine 81.

La transmission de gestes techniques en fauteuil électrique est un processus de socialisation qui est ici spécifique au foot-fauteuil. Il va permettre d'élaborer un « habitus »¹ corporel de l'athlète en fauteuil, cet habitus n'étant pas forcément transposable dans la vie quotidienne. Pour Sonia, si la conduite du fauteuil au quotidien facilite la maîtrise du fauteuil de foot-fauteuil, l'inverse n'est pas vrai :

Tu penses qu'il y a des transferts entre l'utilisation du fauteuil de tous les jours, et le foot-fauteuil ?

Ho, oui oui oui.

Et inversement ? Du foot-fauteuil vers la conduite de tous les jours ?

Non (catégorique). Parce qu'en général, ton fauteuil de ville, il est toujours beaucoup moins réactif. Et il est moins puissant que ton fauteuil de foot. Mais c'est normal, tu lui demandes pas la même chose ! Le fait de pouvoir tourner ultra rapidement, dans la vie de tous les jours, tu ne fais pas. T'en as pas vraiment besoin ! Imagine : t'es dans le bus, si tu fais une rotation comme ça ? Au moins, ça te fera de la place ! (Rire). Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

Parallèlement à toutes ces techniques du corps en fauteuil transmises et acquises dans la pratique, un autre type de socialisation, consistant en des échanges d'informations

¹ Mauss, M., 1950. Les techniques du corps. Dans: *Sociologie et anthropologie*. Paris: PUF, pp. 363-386.

pratiques et de connaissance relative à l'expérience de la vie en fauteuil électrique se met en place dans les clubs.

3.2. Des conseils de la vie quotidienne

Le regroupement en vue de la pratique sportive est également l'occasion pour les joueurs d'échanger des conseils pratiques relatifs à la vie en fauteuil. Parfois ces conseils sont directement liés à la pratique du foot-fauteuil. C'est particulièrement le cas des conseils relatifs au fauteuil et à son utilisation :

« Il y a beaucoup de jeunes au foot-fauteuil, moi je vois sur les terrains, (pas seulement mon équipe, hein !), qui pourraient être beaucoup plus performants si leur fauteuil était bien programmé. Mais après, je suis pas l'entraîneur de ces équipes, donc moi ça m'arrange qu'ils soient moins performants... (Rires) Mais après, quelque part, j'ai toujours ce côté où je peux pas m'empêcher d'aller voir le joueur après et de lui dire « essaye ça », « fais ça avec ton programmeur. » Il y en a qui savent même pas qu'il y a des programmeurs. Alors, ils disent : « Ah ouais ? Est-ce que tu pourrais me le faire ? ». Mais moi je leur réponds : « il faut que t'apprennes à le faire seul. » C'est mieux. Parce qu'au-delà de la compétition, on réfléchit aussi à l'épanouissement de la personne. Bon, le résultat, finalement c'est bien, mais au final il prendra plus de plaisir s'il arrive à mieux contrôler son fauteuil. Donc c'est vrai que pendant un moment, pour beaucoup d'équipes, je faisais la programmation. Tous venaient me voir : « tu peux me programmer mon fauteuil ? » « Je voudrais que tu fasses ci, je voudrais que tu fasses ça » C'était un peu particulier, parce que je le faisais, et après ils nous battaient en match. Non mais sans rigoler, c'est très très important la programmation » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Le foot-fauteuil permet d'acquérir une connaissance importante en matière de fauteuil électrique. Parce que les joueurs « bricolent », améliorent et reprogramment les fauteuils pour les rendre plus performants, certains d'entre eux deviennent de véritables experts de la mécanique du fauteuil électrique. Et, encore une fois, ce sont les joueurs les plus expérimentés qui ont acquis ces connaissances et qui vont les transmettre aux plus

novices. D'ailleurs une attention particulière est portée à ce type de transmission ; comme l'explique Abdel, il y a une réelle volonté de transmettre la connaissance dans le but de rendre le « capable de le faire seul », de manière autonome. Nous touchons ici à un point essentiel sur lequel nous reviendrons dans quelques pages : la valorisation de l'acquisition d'un savoir faire « sur le tas » qui semble rompre avec l'assistantat vécu par les joueurs dans les centres spécialisés. Pour les joueurs qui ont « débuté » tardivement en fauteuil électrique comme c'est le cas pour Alexandre, la pratique du football en fauteuil est une occasion unique d'acquérir des connaissances relatives à leur fauteuil qu'ils n'auraient pas ailleurs :

« Et à propos de ça, est-ce que tu penses que le foot-fauteuil peut apporter quelque chose dans la vie quotidienne, au niveau du maniement du fauteuil ?

Dans le maniement du fauteuil ? Disons que... Oui, parce que j'ai pu mieux régler mon fauteuil. Parce qu'il faut savoir qu'ils te vendent un fauteuil avec des réglages d'origine. Et que c'est moi qui ai refait les bricolages là-dessus. C'est surtout ça. Sinon, au niveau du contrôle du fauteuil, c'est pas tout à fait la même chose... »

Extrait de l'entretien avec Alexandre, 34 ans, joueur de Nanterre.

En plus des connaissances relatives qui sont partagées, l'entraînement de foot-fauteuil est l'occasion d'échanger sur une multitude d'aspects « pratiques » de la vie des personnes utilisatrices d'un fauteuil électrique. L'un des sujets les plus récurrents est celui de l'accessibilité. Les joueurs vont ainsi échanger sur les lieux accessibles ou non qu'ils ont pu rencontrer par exemple, ou signaler un ascenseur qui ne fonctionne pas à telle ou telle station de RER. Très souvent également, les joueurs vont échanger sur les questions d'aide au logement, d'acquisition de fauteuils, d'assurance du fauteuil...

« Nous attendons le véhicule qui doit nous emmener de la gare RER au gymnase [...]. Après avoir commenté les résultats des matchs de ligue 1, une discussion s'engage sur la responsabilité de la personne en fauteuil en cas d'accident. La question est de savoir quelle est la part de responsabilité d'une personne en fauteuil si, dans une foule, elle blesse une personne valide. Salim, qui semble particulièrement au fait sur ces questions, apporte des réponses. » Extrait de journal de terrain, semaine 18.

Ces moments d'échanges permettent aux joueurs, voire parfois aux parents des joueurs, de glaner une quantité importante d'informations et d'expériences pratiques souvent difficilement accessibles du fait de l'isolement des personnes atteintes d'une déficience motrice « importante ». Rompre cet isolement et favoriser la rencontre avec les pairs est d'ailleurs un autre objectif affiché du foot-fauteuil.

3.3. Rompre avec l'isolement, rencontrer des pairs

Même si les avis des joueurs de foot-fauteuil sont mitigés vis-à-vis des centres et des institutions spécialisées, nous le verrons, ils permettent tout de même de créer des moments « d'entre soi », de sociabilité entre personnes utilisatrices du fauteuil électrique. Mais à la fin de la scolarité, à la sortie de ces établissements, cette sociabilité disparaît brutalement. Le foot-fauteuil va être l'occasion, pour certains, de pallier à la disparition soudaine de cette socialisation par pairs. C'est le cas de Sonia qui, malgré ses critiques parfois virulentes envers L'E.R.E.A. dans lequel elle a vécu son enfance et son adolescence, explique la difficulté de rompre avec cette socialité entre pairs. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle s'est investie dans le foot-fauteuil :

« Ce qui m'a convaincue, c'est que je suis sortie du lycée Toulouse-Lautrec, et que je me suis retrouvée dans ma famille où ça se passait plutôt... enfin... Plus ou moins bien. Et j'allais à la fac. Et du coup, au début, je faisais Cergy-Nanterre en transports en commun, tous les jours, et après, même avec un transport adapté, ça restait quand-même un métro boulot dodo, enfin voilà. Et du coup, F. m'a proposé d'avoir une activité sportive, et donc de m'éloigner de ma famille au moins une fois par semaine, d'avoir une activité où je pouvais me libérer la tête, et penser à autre chose. » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

Pour la quasi-totalité des joueurs adultes interrogés, les « sorties foot-fauteuil » sont les seules occasions de retrouver des personnes partageant la même expérience de vie en fauteuil électrique. Et ces moments uniques de socialisation par pairs créent des liens particulièrement forts entre les joueurs. Nombre d'entre eux parlent de « famille » lorsqu'ils évoquent les relations avec les autres joueurs :

« C'est une famille. Maintenant, à Nanterre, c'est une famille. » Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

« Mais voilà, dans la famille du foot-fauteuil, des fois, on passe des week-ends chez les joueurs. Bien souvent, on se connaissait avant, mais c'est vrai qu'on fait des connaissances avec le foot-fauteuil. Des personnes qu'on n'aurait jamais connues si on n'avait pas fait du foot-fauteuil l'un et l'autre. » Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Et parfois, la métaphore avec « la famille » quitte le domaine de l'image pour devenir une réalité. Des couples se forment et des familles se construisent :

« Grâce au foot fauteuil aujourd'hui, il y a des amitiés, il y a des mariages, il y a des bébés... C'est incroyable ! C'est plus qu'un sport ! C'est une famille. C'est une famille, d'abord, parce qu'on se connaît tous, parce qu'on a tous décidés, dans un même élan, de se prendre par la main, en particulier dans tous les pays qui sont moteurs de la création de la fédération internationale. » Extrait d'entretien avec Romain, 32 ans, ancien joueur de Nanterre.

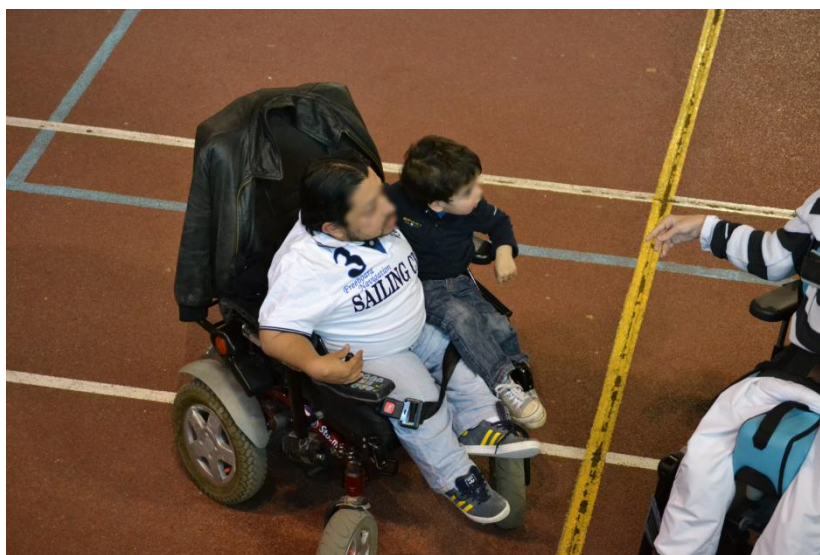


Figure 50. Un joueur de foot-fauteuil accompagné de son fils à l'entraînement.

Le club de foot-fauteuil permet de recréer une socialisation par pairs à la sortie des centres spécialisés. En outre, la pratique du foot-fauteuil donne lieu à une socialisation intergénérationnelle par pairs. Car effectivement, elle permet également aux enfants encore

scolarisés en centre de rencontrer des adultes qui partagent la même déficience. Ces adultes vont pouvoir alors constituer, comme l'explique très justement Abdel, des éléments de projections, mais également des conseillers, voire parfois des confidentes.

« Aujourd'hui, les personnes avec un handicap sont très peu visibles et très peu représentées, donc c'est compliqué pour quelqu'un, un enfant qui roule en fauteuil roulant électrique, de se projeter et de dire : « je vais faire tel métier, je vais faire tel métier » ou « voilà les choix que je vais faire dans ma vie ». Tu ne sais pas ce que tu peux faire, ce qui est réalisable ou ce qui ne l'est pas, parce qu'il n'y a pas, plus loin, en projection, des éléments qui lui permettent, un petit peu, de jalonner ce qui est faisable, ce qui ne l'est pas. Donc, il ne peut rien. Et le foot-fauteuil, le club de foot, et c'est en partie pour ça que j'ai créé ce club, enfin qu'on a créé ce club, l'intention c'était le sport comme excuse pour donner un lieu de rencontre des jeunes et des moins jeunes, pour que les jeunes puissent s'appuyer sur les plus vieux pour avoir des éléments de projection. Et de dire, voilà, dans le club il y a un tel qui est ingénieur, il y a un tel qui travaille à la SNCF, un autre qui travaille dans un club de sport, un autre qui travaille pas parce qu'il a rien envie de foutre, un autre qui est étudiant, un autre qui conduit, un autre qui ne conduit pas, d'autres qui prennent les transports en commun... Tout ça. Donc si tu veux, l'arrivée dans ce club de sport, ça va multiplier chez lui les projections. Il va pouvoir se dire : ça existe, c'est faisable. Donc il sait qu'il y en a un qui bosse et l'autre qui bosse pas, il sait qu'il y en a un qui a continué ses études et qui les a réussies et l'autre qui a arrêté. Et donc il se dit, finalement, c'est pas mon handicap qui va conditionner ma réussite ou mon échec. Puisque j'ai différents exemples devant moi, avec les mêmes handicaps, qui ont réussi, qui ont échoué. » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Nous avons jusqu'à présent évoqué des adultes et des enfants qui ont passé une grande partie de leur vie en centre spécialisé. Mais de plus en plus, sous l'impulsion de l'AFM entre autres, des enfants dit « lourdement handicapés » et utilisateurs d'un fauteuil électrique suivent un cursus scolaire dans un établissement classique. Et pour ces enfants, le club de sport peut constituer une occasion privilégiée de socialisation entre pairs qui semble

souvent indispensable à un « équilibre psychologique » et une « participation effective » à la vie sociale (Marcellini, 2005, p. 87).

Toutefois, ces enfants constituent encore aujourd'hui une petite minorité. La plus grande partie des joueurs de foot-fauteuil ont connu une scolarisation et donc une socialisation primaire¹ en établissement spécialisé. Et il est intéressant de constater que si certains expliquent faire du foot-fauteuil pour prolonger un « entre soi » perdu avec la fin de leur scolarité, ils opposent toutefois les rapports sociaux vécus dans les établissements spécialisés avec ceux construits dans les clubs de foot-fauteuil.

3.4. Le club de foot-fauteuil face à l'institution

Les joueurs de foot-fauteuil ont un avis parfois ambigu vis-à-vis des institutions spécialisées destinées aux personnes en situation de handicap moteur. La plupart de celles que nous avons interrogées (tous sauf Alexandre) ont passé une partie de leur vie, souvent la totalité de leur scolarité, dans des centres spécialisés, et c'est bien souvent là qu'ils ont découvert le foot-fauteuil. Ils gardent un souvenir contrasté de ce passage en institution qu'ils présentent comme un espace de socialisation opposé à celui du club sportif. Et, même quand il est pratiqué au sein de ces centres spécialisés, le foot-fauteuil semble transmettre des principes qui s'opposent, ou tout du moins relativisent ceux transmis par les institutions.

¹ Berger, P., & Luckman, T. (2006). *La construction sociale de la réalité*. Paris: Armand Colin.

3.4.1. Intérieur VS Extérieur



Figure 51. Pique-nique à l'occasion d'une journée de championnat.

Dans le discours des joueurs, l'établissement spécialisé est caractérisé par sa dimension « enfermante ». Il est un « intérieur » sans aucune véritable relation avec le monde extérieur. Les anciens élèves (ou élèves) que nous avons interrogés sont pour la plupart internes, c'est-à-dire qu'ils passent (ou passaient) la quasi-totalité de la semaine dans le centre en question.

« Moi, j'arrive ici le lundi et je repars le vendredi chez moi. Et des fois, je vais même pas chez moi, parce que je passe le week-end à l'hôpital de G. » Entretien avec Timothée, 12 ans, joueur de Vaucresson.

Cette sensation est d'autant plus forte à l'EREA Toulouse Lautrec. Cet établissement est en effet situé en hauteur, à l'écart de la ville, loin de tout logement ou commerce, ce qui renforce cette sensation d'isolement.

Nous discutons, avec Damien, de la scolarité à l'EREA Toulouse Lautrec. « Quand t'es à Vaucresson, tu passes une semaine dans ta bulle. Même quand t'es au collège ou au lycée et que tu peux sortir aux alentours, tu y vas pas parce que y'a rien ! (rires) Non mais c'est vrai, Vaucresson c'est une bulle ! » Extrait de journal de terrain, semaine 64.

Certes, le centre spécialisé permet de créer un entre soi. Mais un entre soi enfermant, fermé au monde extérieur et aux autres personnes, même « handis' », qui n'en font pas partie. Face à cet enfermement et à ce repli sur soi, les clubs de foot-fauteuil constituent une ouverture sur le monde extérieur. Lorsqu'il est pratiqué dans le cadre de la scolarité, le foot-fauteuil constitue une échappatoire, une occasion de créer du lien avec d'autres personnes en fauteuil électrique. Les matchs, les stages ou les exhibitions sont autant d'opportunités de rencontrer de nouvelles personnes qui partagent l'expérience du fauteuil :

« Nous, on a construit les choses, on était contents d'aller rencontrer d'autres clubs, on était contents de voir d'autres gens, on se rencontrait, on se voyait à chaque fois, bon y'avait pas les portables, mais on arrivait quand même à s'appeler, tu vois... « Ha bah, t'es dans telle école, je t'appelle, ceci cela... ». C'était autre chose. Et ensuite, on a fait énormément de stages de foot, avec le club de Vaucresson avec Hervé Delattre, parce qu'il n'y avait pas d'équipes. On allait rencontrer des centres, on leur montrait le foot, et après des équipes s'y sont créées. Montauban : on a amené le foot là-bas, on a amené le foot-fauteuil dans énormément d'endroits, en France, et même à l'étranger. On est allés en Belgique, on a implanté le foot-fauteuil en Belgique. » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Pour Amélie, qui vit en foyer spécialisé, l'enjeu est le même :

« Mais ce que ça m'apporte, le foot-fauteuil, pour en revenir à ta question, et bah c'est un truc très personnel. Ça fait juste du bien de pratiquer. Ça me fait sortir de mon quotidien et rencontrer d'autres personnes. » Extrait d'entretien avec Amélie, 30 ans, joueuse de Nanterre.

La socialité dans les centres spécialisés est donc caractérisée par un repli sur soi. Le foot-fauteuil au contraire promeut une forme de socialité basée sur l'échange avec les autres clubs. Et même lorsque l'individu a quitté l'établissement spécialisé, le foot-fauteuil reste une opportunité de socialisation unique.

« Qu'est-ce que représente le foot-fauteuil pour toi ?

Bah, c'est surtout une libération, un moment où tu t'évades. Et puis c'est aussi un endroit où tu fais beaucoup de rencontres aussi... Ne serait-ce que pour se socialiser,

tu vois, c'est super important aussi. Bon, moi, ça va, j'ai toujours une vie sociale plus ou moins complète. Donc moi, j'ai pas à m'en plaindre. Mais il y a encore beaucoup de personnes handis' où le foot- fauteuil, c'est leur seule activité de la semaine, leur seule... Ouais, leur seul loisir. Peut-être même, le seul endroit où ils sortent dans la semaine. Je te parle sortir physiquement. Donc je pense que c'est important aussi, parce que c'est vrai qu'on voit pas forcément cet aspect-là, mais il faut comprendre que ça sociabilise beaucoup de personnes handis'. Se faire des amis... » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

L'une des particularités essentielles de la socialité du club de foot-fauteuil est qu'elle est basée sur le voyage. Les longs déplacements sont courants pour la plupart des joueurs de foot-fauteuil. Les joueurs de première et de deuxième division sont amenés à faire des déplacements dans toute la France, déplacements qui durent parfois plusieurs jours.

« Bah, ça me permet de connaître des gens. Et aussi de voyager, d'aller dans les autres villes. De rencontrer des gens sympas, de rencontrer les autres joueurs et apprendre avec eux. Je connais des gens de Marseille, de Kerpape. » Extrait d'entretien avec Benoît, 38 ans, joueur de Nanterre.

Les joueurs de troisième division et de Nationale réalisent eux aussi des déplacements relativement importants¹, même si leur durée est plus modeste (le joueurs ne restent pas le week-end entier en déplacement, contrairement aux autres divisions).

Même si le centre spécialisé et le club de foot-fauteuil construisent tout deux un entre soi, les joueurs opposent la socialité ouverte sur l'extérieur du foot-fauteuil au repli sur soi du centre spécialisé ou du foyer. Outre cet aspect, les joueurs opposent club de foot-fauteuil et centre spécialisé dans le sens où le premier est une activité choisie, alors que le second impose des activités.

3.4.2. Contrainte VS Choix

Il serait en effet réducteur de dire que l'établissement spécialisé constitue une « utopie¹ » dans le sens développé par Thomas More en 1516, c'est-à-dire un monde

¹ Pour ces niveaux, la France est divisée en quatre zones : nord-est, nord-ouest, sud-est et sud-ouest.

totalelement coupé de la réalité. Les enfants et les adolescents qui y sont scolarisés peuvent occasionnellement sortir du centre lors de sorties scolaires ou d'activités organisées sur le temps pour les pensionnaires. Mais ces activités sont parfois vécues plus comme une contrainte qu'un loisir, parce qu'elles s'imposent aux élèves.

« Tu veux dire que tu sors jamais ?

Bah si, si, tu sais bien... Y'a les sorties avec la classe, on visite les musées, on va faire la course parrainée ou des trucs comme ça ! Mais bon... c'est pas toujours.... Enfin des fois, je préférerais rester ici (rires) » ! Entretien avec Timothée, 12 ans, joueur de Vaucresson.

Les activités proposées par le centre ne sont pas le fruit du choix des élèves, et pour cette raison, elles n'intéressent pas forcément tous les participants. De plus, ces sorties organisées par l'établissement ne font que déplacer la socialité vécue à l'intérieur du centre dans un autre cadre. Les participants se retrouvent ailleurs, avec les mêmes camarades, les mêmes encadrants et les mêmes règles.

Mais pour les gamins qui sont en centre, [...] c'est leur seule manière [le foot-fauteuil] de se retrouver entre eux et de ne pas être... Comment dire... De ne pas être dans une sorte de centre, où tu as des règles et que des trucs comme ça. C'est le seul moyen pour eux de s'amuser, de se prendre un peu pour un valide, parce que tu fais du sport etc. [...] Moi je m'en fous, je vais au cinéma, je vais voir des matchs de foot, je vais au concert... J'ai des amis. Et j'habite dehors. Mais pour des personnes en centre, qui n'ont que ça à foutre, et que généralement, quand on leur organise des sorties, ça les intéresse même pas... Combien de fois, au Parc des Princes, j'ai vu des handicapés qu'on avait emmenés voir un match, alors qu'ils ne s'intéressaient pas au foot. Ils ne regardaient même pas le match. Ils étaient là, parce que dans le centre, on avait dit : il faut sortir les handicapés. On leur a pas demandé leur avis sur quoi aller voir. Ça c'est pas normal ! Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

¹ More, T., 2003. *L'Utopie*. Québec: Les classiques des sciences sociales.

Au cadre strict et aux activités imposées du centre spécialisé s'oppose le choix de l'activité foot-fauteuil et la notion de liberté. Le club sportif va être l'occasion d'expérimenter une liberté souvent inédite pour les personnes vivant quotidiennement en établissement spécialisé ou en foyer. Et cette liberté implique l'acquisition d'une forme de responsabilité, d'autonomie, qui s'oppose une fois de plus à l'assistanat qui semble être inhérent aux établissements spécialisés.

3.4.3. Assistanat VS Autonomie

L'une des critiques les plus virulentes émise par les joueurs de foot-fauteuil vis-à-vis des centres spécialisés qu'ils ont connus, est l'existence d'un très fort assistanat. Et cet assistanat permanent, se manifestant dans une prise en charge complète, participe selon eux à la production d'un individu totalement dépendant de l'aide d'autrui, ce qui ne fait que renforcer la situation de handicap. Pour Abdel, les institutions participent à l'inscription profonde du handicap dans l'identité de l'individu :

« C'est vrai que très souvent, les personnes en situation de handicap – mais attention, c'est pas leur faute, c'est souvent dû à la société, aux institutions – ont tendance à faire de leur handicap leur identité première...ou un trait principal et fondamental de leur identité. Or ce n'est qu'un des traits. En tout cas, moi, c'est comme ça que je vois les choses... Si tu fais de ton handicap ton identité première, c'est compliqué, c'est compliqué parce que tu te fermes beaucoup de choses, tu te privés de beaucoup de choses. » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Les joueurs de foot-fauteuil n'hésitent pas à dresser un portrait parfois acerbe des personnes « lourdement handicapées » tout en reconnaissant la grande responsabilité de la société et surtout des « institutions totales »¹ dans la production de la personne dépendante. Et parallèlement, ils exposent l'incompatibilité de ce comportement avec la pratique du foot-fauteuil, qui requiert une certaine forme d'autonomie, et de prise

¹ Nous faisons ici référence à l'ouvrage de Goffman :

Goffman, E., 1979. *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Paris: Les Éditions de Minuit.

d'initiative. Pour illustrer cet argument, Sonia nous donne l'exemple d'un jeune homme institutionnalisé, qui n'a pas su s'adapter à la pratique du foot-fauteuil tant, selon Sonia, il manquait d'autonomie :

« C'est le genre de joueur pour lequel il faut tout dire, jusqu'à lui expliquer qu'il faut s'attacher au fauteuil. Dis-toi qu'une fois, il est arrivé, je ne sais pas qui l'a mis sur son fauteuil, sans lui mettre la ceinture, et tu crois que lui, il aurait eu le réflexe de demander ? Non. Et tu sais quoi ?... Le pire, c'est que moi je l'ai vu. Je l'avais vu. Je me suis dit : « on va bien rire ! » Et je n'ai rien dit. Effectivement, il a fait une première rotation et il est passé par-dessus le fauteuil. Bon je sais qu'il est solide, c'est un IMC. Et là, je l'ai regardé et je lui ai dit : « bon, t'es content ? » Je lui ai dit : « maintenant, tu penseras peut-être à mettre ta ceinture. ». « Ho, mais on ne l'a pas dit ! » « Mais je veux pas savoir, on te l'a pas dit... Mais tu as quel âge ? C'est à toi de penser à t'attacher. »

Il avait quel âge, ce jeune ?

Ho, une bonne vingtaine d'années. C'était pas un gamin non plus. Mais c'était toujours un ado dans sa tête. Parce que voilà... Toujours en structure. Institutionnalisé. » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

La dureté du comportement de Sonia vis-à-vis de ce jeune homme vient contraster avec la vigilance permanente de l'encadrement des centres spécialisés, qui mènent, selon elle, à une perte d'autonomie. Par leur discours, les sportifs opposent l'identité du joueur de foot-fauteuil à celle du « handicapé institutionnalisé », même s'ils sont eux-mêmes passés par des établissements spécialisés. Anne Marcellini¹ constate également ce phénomène de mise à distance des sportifs vis-à-vis du groupe auquel la société les rattache :

« Dès lors, les personnes vont chercher, au travers de leurs caractéristiques, de leurs activités, de leurs histoires, les éléments permettant d'assurer une distance salvatrice avec le groupe stigmatisé auquel la société les assigne. C'est dans la construction d'une identité originale, qui doit à la fois comprendre la réalité de la déficience et se dégager du sort commun de tous ceux qui sont atteints dans leur

¹ Marcellini, A., 2005. *Des vies en fauteuil... Usage du sport dans les processus de déstigmatisation et d'intégration sociale*. Paris: CTNERHI.

corps, que se trouve la solution d'un positionnement satisfaisant » (Marcellini, 2005, p. 66).

La rudesse du comportement adopté par Sonia a donc pour objectif de responsabiliser le jeune homme, ici sur sa sécurité. C'est, d'une certaine manière, la contrepartie de la liberté accordée au joueur de foot-fauteuil au sein du club. La pratique en elle-même et en particulier la compétition peut parfois être source de frustration, sentiment parfois peu expérimenté par les personnes lourdement handicapées qui seraient, aux dires de Abdel, souvent surprotégées :

« Et quand tu apprends à perdre, tu apprends que t'es pas le centre du monde... Tu apprends que toi tu peux perdre. Parce que très souvent, les personnes handicapées, bon... Elles sont un peu surprotégées... Par la famille, par l'entourage. C'est des gens à qui on va céder, beaucoup. Pour beaucoup de choses. Ça donne des fois des ados, des pré-ados, des grands enfants capricieux, quoi... Qui ont, avec les autres enfants, un peu de mal, quoi... Parce qu'eux, tout leur est dû. Quand tu prends une gifle, trois zéro, tu comprends que toi, tu peux être qui tu veux, t'es avec tous ces gens, voilà, t'as mal joué, t'as perdu, et on va pas changer le sport parce que c'est toi. » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Le club de foot-fauteuil est donc, d'une certaine manière, un espace hors-institution qui va permettre de se confronter à la rudesse de la vie « extérieure », et participer ainsi au développement de son autonomie. Il constitue un des rares espaces de socialisation où des individus dont la déficience impose l'utilisation d'un fauteuil électrique peuvent se retrouver. Cet espace est d'autant plus singulier que l'objectif du regroupement n'est pas la question du handicap mais bien la pratique sportive, contrairement à bon nombre d'associations de personnes handicapées :

« Ce qui me gênait [à L'AFM], c'est que l'on se réunissait autour de la myopathie, pour parler de la myopathie. Alors que là, en foot-fauteuil, on se retrouve avec des gens qui ont un handicap, pas forcément le mien, mais on a quand même ce même handicap... Mais on se réunit pas autour du handicap, mais autour du sport. Et le fait qu'on partage un handicap, on se comprend sur plein de choses etc. On partage plus

de choses. Mais le centre d'intérêt, c'est pas le handicap, c'est le sport. » Extrait de l'entretien avec Alexandre, 34 ans, joueur de Nanterre.

Nous venons de voir que le club de foot-fauteuil est un lieu de production du lien social entre les personnes présentant une déficience motrice « importante ». La socialité, le caractère des relations qui s'y nouent entre les personnes, s'oppose en partie aux interactions expérimentées au sein d'institutions spécialisées. C'est également le lieu d'une socialisation genrée particulière du fait de la mixité de la pratique. Intéressons-nous maintenant à cette question.

4. Faire bon genre

Les questionnements portant sur la construction du genre dans les activités physiques et sportives sont relativement récents. Cependant, les activités physiques constituent un terrain privilégié pour comprendre ces phénomènes. La légitimité des différences entre hommes et femmes repose encore aujourd'hui essentiellement sur des fondements biologiques. Les corps constituent le témoin de cette différence, leur matière est l'élément discriminant dans la hiérarchisation entre les hommes et les femmes mais également au sein même des catégories homme et femme. Or, dans le cadre des pratiques physiques et sportives, ce sont ces mêmes corps, cette même matière qui est directement mise « en jeu ». Il semble alors inconcevable que le domaine sportif échappe aux considérations de genre. Comme le souligne Gertrud Pfister¹ ;

« Dans les sociétés occidentales, le sport moderne contribue manifestement à la production et à la présentation des différences. Il semble offrir un idéal juste dans lequel les hiérarchies sont fondées sur les performances individuelles » (Pfister, 2006, p.67).

Souvent, les études consacrées à la question du genre dans le domaine sportif s'intéressent à la place des femmes dans le milieu sportif particulièrement « masculin » (Groenen, 2005 ; Mennesson, 2005 ; Mercier-Lefèvre, 2005 ; Louveau, 1986). De plus en plus, la question de la production de la masculinité dans et par le sport est mobilisée (Duret, 1999 ; McKay & Laberge, 2006 ; Liotard, 2008). Plus rarement encore, la construction du genre est appréhendée dans le cadre d'une pratique « mixte », où femmes et hommes interagissent (Guérandel & Mennesson, 2007 ; Hargreaves, 1992 ; Richard & Dugas, 2012). C'est pourtant le cas du football en fauteuil, pratique qui donne lieu à des affrontements mixtes. Mais les phénomènes de construction du genre dans la pratique du foot-fauteuil sont d'autant plus singuliers que la déficience motrice modifie la manière dont le genre est appréhendé (Hendey & Pascall, 1998 ; Apeldoorn, 2012). Arrêtons-nous un instant sur les

¹ Pfister, G., 2006. Activités physiques, santé et construction des différences de genre en Allemagne. *CLIO, Histoire, Femmes et Sociétés* n°23, pp. 45-73.

travaux l'Elisabet Aplemo, entre autres, qui éclairent la problématique de la production du genre dans les pratiques paralympiques.

4.1. La production du genre dans les sport paralympiques.

Force est de constater que le paralympisme est un mouvement très majoritairement masculin¹. Comme l'expliquent Anthanasios Pappous & al, même si les femmes participant aux jeux paralympiques sont peu représentées dans les médias, ces derniers participent toutefois fortement à la construction genrée de l'athlète paralympique.

« Media and sports are key agents in reproducing, constructing or transforming gender and disability stereotypes » (Pappous, et al., 2011, p. 1183).

Dans leur article portant sur le traitement médiatique de Hope Lewellen, une joueuse de tennis-fauteuil de haut niveau, Schelle et Rodriguez ² montrent que celle-ci est dépeinte de manière asexuée et non genrée. Cela concorde avec les observations d'Elisabeth Aplemo.

En analysant le discours de la S.H.I.F., la « *Swedish Sports Organization for the Disabled* », cette dernière cherche à comprendre comment sont représentées les personnes en situation de handicap, et particulièrement les athlètes féminines, au sein du mouvement paralympique³.

«By not mentioning gender [...] the SHIF also contributes to a discourse that regards disabled people as ungendered and to the further exclusions of disabled women from sports » (Aplemo, 2012).

Alors que dans le sport « valide » les femmes doivent mettre en scène leur féminité pour asseoir leur statut de sportives et éviter ainsi les stigmatisations. (Bohuon, 2008)

¹ Pappous, A., Marcellini, A. & de Léséleuc, E., 2011. Contested issues in research on the media coverage of female Paralympic athletes. *Sport in Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, pp. 1182-1191.

² Schell, L. A. & Rodriguez, S., 2001. Subverting Bodies/Ambivalent Representations: Media Analysis of Paralympian, Hope Lewellen. *Sociology of Sport Journal*, pp. 127-135.

³ Aplemo, E., 2012. (Dis)Able bodies, gender, and citizenship in the Swedish sports movement. *Disability & Society*, pp. 563-574.

(Menesson, 2005), dans le milieu handisport, il semblerait que la féminité soit ignorée par les journalistes voire les institutions, ce qui conduit, selon Apelmo, à une exclusion des athlètes féminines.

L'analyse des entretiens réalisés auprès de 12 athlètes paralympiques¹ (hockeyeuses), montre que ces dernières sont face à une contradiction : s'opposer à un discours dominant dans le sport qui impose aux athlètes d'être féminines et parallèlement, affronter un autre discours qui présente les femmes handicapées comme asexuées. Les athlètes qu'elle a interrogées :

« challenge the gender discourse within sports by displaying toughness, strength and risk-taking, while constructing a more traditional femininity against the view of disabled women as nongendered and asexual. » (Apelmo, 2012, p. 406)

Il est alors nécessaire, pour les sportives paralympiques, de redoubler d'efforts afin de mettre en avant une forme de féminité qui remettrait en cause l'image de l'athlète paralympique présentée par les médias, tout en résistant aux stigmates imposés par les discours sur les sportives.

Et, toujours selon Apelmo, la technologie (en particulier la chaise roulante) joue un rôle crucial dans cet effort, à l'instar de la manière dont Maria, une hockeyeuse, décrit son fauteuil :

« Maria illustrates the link between sports equipment and assistive technology by characterizing her wheelchair as sporty, thus relocating it from one field to another. She also shifts her wheelchair from a masculine discourse of technology to a feminine discourse of accessories, when talking about it as 'tremendously fine', 'really gorgeous' and 'sporty in a pretty way'. Such talk is a way for her to construct femininity despite sitting in a masculinely coded wheelchair. » (Apelmo, 2012, p. 405)

¹ Apelmo, E., 2012. Falling in love with a wheelchair: enabling/disabling technologies. *Sport in Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, pp. 399-408.

Les injonctions de genre pour les sportives handicapées sont nombreuses et paradoxales. Nous allons voir maintenant que l'analyse des discours des joueurs de foot-fauteuil révèle que les joueuses n'échappent pas à cette question et sont confrontées au même paradoxe : « interpréter » une forme de masculinité pour trouver sa place dans le « monde sportif » tout en gardant une part de féminité. Mais l'enjeu est ici légèrement différent : le caractère mixte de la pratique peut laisser entrevoir la pratique du foot-fauteuil comme une occasion de « défaire » le genre.

4.2. L'affrontement mixte, une occasion de défaire les stéréotypes ?

Le foot-fauteuil, avec l'ultimate frisbee et le korfball¹, sont les deux seuls sports collectifs donnant lieu à des affrontements mixtes en compétition. Il est toutefois compliqué d'établir un parallèle lorsque l'on analyse la construction du genre dans ces deux sports, tant les modalités de pratique sont différentes. En effet, au-delà du fait que le premier soit un sport « handi' » et le second un sport « valide », la grande différence entre ces deux pratiques réside dans la manière dont les corps sont engagés dans l'action motrice. Lorsque Carine Guérandel et Fabien Beyria² analysent les rapports sociaux de sexe à l'œuvre dans l'ultimate frisbee, ils soulignent que, même si l'engagement corporel des joueurs est relativement euphémisé par rapport à d'autres sports collectifs, les différences « biologiques » entre hommes et femmes entraînent des conduites motrices particulières des uns et aux autres :

« Durant les matchs, les techniques utilisées diffèrent selon le sexe des joueurs. Les hommes tentent des gestes réputés difficiles, risqués et spectaculaires tandis que le jeu des femmes présente davantage de simplicité et de prudence. [...] En attaque, elles se trouvent systématiquement en « zone ». Dans ce cas, elles restent dans la zone d'en-but adverse (ou proche de celle-ci) afin de réceptionner la dernière passe permettant de marquer le point. Leur investissement physique est largement

¹ World Flying Disc Federation: <http://wfdf.org/>

International Korfball federation : <http://www.ikf.org/>

² Guérandel, C. & Beyria, F., 2012. Le sport, lieu de questionnement des rapports sociaux de sexe ? L'exemple d'une pratique collective mixte en compétition. *SociologieS, Théories et recherches*, p. consulté le 17 juillet 2013. URL : <http://sociologies.revues.org/3974>.

inférieur à celui des joueurs qui construisent les attaques sur l'ensemble du terrain afin de créer les conditions optimales de réussite d'une passe décisive aux partenaires en zone » (Guérandel & Beyria, 2012).

Pour justifier ces différences, les joueurs d'ultimate frisbee vont mettre en avant une forme de complémentarité homme/femme. Les désavantages physiologiques des femmes seront compensés sur le terrain par un jeu plus subtil et plus technique. Au foot-fauteuil, l'enjeu diffère. L'utilisation du fauteuil électrique vient balayer les différences biologiques qui pourraient exister naturellement entre les hommes et les femmes. Ce n'est plus tant le sexe qui « désavantage » le joueur que la pathologie. Les femmes et les hommes se trouvent alors sur un même pied d'égalité sur le terrain. Pour Loïc, cette mise en jeu corporelle hors du commun peut être l'occasion de mettre en question les stéréotypes de genre :

« Tu sais y'a toujours une espèce de rivalité filles/garçons. Les gens, ils vont se dire « waouh, la nana, elle l'a fumé ! ». Une passe et boum ! Elle marque un but ! Elle a mangé les trois mecs en face ! C'est pas comme au foot normal où tu mets une équipe féminine contre une équipe masculine, c'est sûr, au même niveau, y'a pas photo... Mais là, les filles elles peuvent être meilleures sans problème. Y'a pas d'histoire de physique, ou je sais pas quoi... Une femme, elle peut arriver, elle va mettre 3/0 à une équipe en face. Et ça, ça peut aussi vraiment ouvrir l'esprit des gens. Tu vois ce que je veux dire ? Ça, ça peut casser un peu les stéréotypes... que les filles sont moins fortes que les garçons. » Loïc

Dans l'affrontement, les femmes ne sont pas désavantagées comme elles pourraient l'être à l'ultimate frisbee. Comme le présente Loïc, le foot-fauteuil peut même devenir le théâtre de la victoire de femmes sur des hommes. D'ailleurs, les joueuses de foot-fauteuil que nous avons interrogées disent n'avoir aucune difficulté à affronter des hommes sur le terrain. Elles s'accordent même à dire qu'elles retirent un certain plaisir à rivaliser avec les hommes, chose qui est rarement possible dans le domaine sportif :

« Mais tu sais, de jouer avec des mecs, moi, je crois que je préfère. Ouais ouais...

Et pourquoi ?

Bah je sais pas... C'est motivant ! Ça doit être mon côté compétitrice ! Jouer contre des mecs, c'est motivant. Je pense pas que ce soit le fait de jouer contre des garçons

qui fasse peur aux filles. Enfin, là, je parle pour moi. C'est peut-être plus le côté masculin du foot qui les arrête. Mais moi, ça me fait pas peur... Mais j'avoue que je sais pas, je veux pas parler pour les autres ! » Extrait d'entretien avec Amélie, 30 ans, joueuse de Nanterre.



Figure 52. Duel entre une joueuse et un joueur à l'entraînement.

Mais même si toutes les joueuses avec qui nous avons échangé au cours de nos observations (six au total, dont deux avec lesquelles nous avons réalisé un entretien) expliquent que l'affrontement physique avec les hommes ne leur pose pas de problème, il n'en reste pas moins qu'elles sont largement minoritaires. (Une seule dans le championnat de D1, 4 dans le championnat de D2, une seule en D3). Pour les athlètes, cette situation s'expliquerait par le fait que les joueuses potentielles pourraient être rebutées à l'idée de pratiquer un sport « masculin », le football.

« Bah déjà, parce que je pense qu'en France, de manière générale, on est encore assez macho. Et je pense aussi qu'au niveau des filles, elles sont encore trop « filles » chez nous [en France].[...] Je veux dire trop filles dans le sens où il y en a peut-être beaucoup qui se disent (en minaudant): « ah bah non, le foot, c'est un sport de garçons ! » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

Mais cet argument n'est pas suffisant pour expliquer cette désaffection des femmes, et l'expérience de Sonia, et plus généralement, des joueuses du club de Nanterre, met parfois en avant la difficulté de s'imposer en tant que femme dans le milieu du foot-fauteuil.

4.3. Des stéréotypes tenaces

Au foot-fauteuil, les différences physiologiques s'estompent. Nous avons fait l'hypothèse précédemment que cette particularité pourrait constituer une opportunité de « défaire le genre » (Butler, 2006). Pourtant, l'analyse des entretiens nous prouve le contraire. Si les athlètes affirment que « physiquement », les hommes et les femmes sont sur un même pied d'égalité, ces mêmes athlètes (joueurs comme joueuses) instaurent par leur discours des différences d'ordres comportemental et affectif. Une « nature », un « instinct » masculin ou féminin ressurgirait sur le terrain. Cependant, la manière dont sont instaurées ces différences n'est pas tout à fait la même chez les hommes et les femmes observés. Par exemple, pour de nombreux joueurs interrogés, les femmes seraient naturellement plus rebelles au coach :

« Les filles ont toujours été très bonnes. J'ai remarqué ça. Leur seul problème, c'est d'obéir aux coaches. Parce qu'elles ont du mal à comprendre pourquoi il faut faire ça et ça, et c'est seulement après que ça a été prouvé par A+ B sur le terrain pendant un match, que ça fonctionnait, qu'elles vont le faire [...]. Contrairement aux hommes, où on leur dit : « tu fais ça, tu fais ça et tu fais ça... » Et ils vont dire oui, alors que les femmes, on va être obligé de leur montrer pourquoi. Sans ça, elles le feront pas. » Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre..

Ici, Damien reconnaît que les femmes de son équipe ont un très bon niveau, mais regrette leur caractère rebelle. Il évoque aussi un manque d'esprit « sportif », une difficulté à comprendre le jeu qui freinerait leur progression. En outre, une autre caractéristique naturellement « féminine » serait le bavardage futile¹ et le manque de concentration

¹ Aebischer, V., 1985. *Les femmes et le langage: représentations sociales d'une différence*. Paris: P.U.F.

(Aebischer, 1985). Cette idée se retrouve largement dans le discours de Damien et d'autres joueurs :

« Ou alors, autre chose, elles ont du mal à rester aussi concentrées pendant tout le match. Et ça, ça a été regrettable plusieurs fois. Parce qu'il y a toujours un petit moment de flottement parce qu'elles se parlent, elles en ont marre, du coup elles discutent entre elles... pendant le match ! Tu discutes une demi-heure après, tu discutes pas dans le match ! » Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

En contrepartie de l'égalité physique produite par le fauteuil électrique, les joueurs réintroduisent, par leur discours, des différences incommensurables entre hommes et femmes. Si les femmes ne sont pas pénalisées par des différences physiologiques, elles le seront par des différences comportementales, voire cognitives. Les joueuses participent également à la construction des différences de genre, mais celles-ci le font différemment. Les caractéristiques comportementales propres aux hommes et aux femmes ne vont plus être pénalisantes pour les joueuses, mais au contraire vont venir enrichir le jeu.

« C'est surtout que si tu mets des filles avec des garçons, ça va peut-être les apaiser et les temporiser. Parce que forcément, on n'a pas les mêmes caractères, et que oui... Enfin en tout cas, on a remarqué que dans les équipes purement masculines et à haut niveau, et bah au final, c'est plus un concours de couilles sur le terrain, qu'un vrai sport co. Je suis désolée pour le vocabulaire (rires). Enfin, tu vois ce que je veux dire ? Voilà.... » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

Pour Sonia, s'il existe bien des différences de comportement entre hommes et femmes, celles-ci vont entrer en complémentarité pour équilibrer le jeu. L'attitude « naturellement » calme des femmes va permettre de tempérer des hommes « naturellement » agressifs. À ce sujet, ne jouer qu'avec des filles conduirait, selon Sonia, à l'émergence de tensions :

« En tout cas, moi je préfère pas forcément jouer qu'avec des filles. Je pense sincèrement que la mixité, c'est bien. Parce que ce qu'on remarque, c'est que si tu mets que des filles ensemble, parce que les filles, entre nous, si on est toujours entre

filles, il y a des histoires de jalousie, de...[...] Des trucs de filles que je ne comprends pas toujours, je vous rassure ! » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

Cette observation concorde ici en tous points avec le constat fait par Carine Guérandel et Fabien Beyria au sujet de l'ultimate frisbee :

« Selon les joueurs, les qualités relationnelles des femmes qui s'opposent à l'agressivité des hommes tendent à éviter d'éventuels conflits, tandis que la franchise masculine permet de préserver l'ambiance conviviale du groupe fragilisée par la sournoiserie féminine » (Guérandel & Beyria, 2012).

Les normes de genre sont donc tenaces. Malgré le fait que les différences biologiques soient gommées au foot-fauteuil par l'utilisation du fauteuil électrique, les normes genrées resurgissent dans des traits de caractères attribués aux femmes ou aux hommes. Et dans le milieu masculin du foot-fauteuil, il est difficile pour les femmes de se faire une place.

4.4. Se faire une place dans un monde d'hommes

Sonia est une des meilleures joueuses françaises de foot-fauteuil. C'est d'ailleurs la première – et jusqu'à très récemment la seule – à avoir été présélectionnée en équipe de France. Elle est particulièrement investie dans le foot-fauteuil et dans son club dont elle est devenue l'actuelle présidente. Très fière de son parcours de compétitrice et de sa sélection en équipe de France, elle est néanmoins critique vis-à-vis du traitement qu'elle a subi en tant que femme dans le milieu du haut-niveau.

4.4.1. Le haut niveau, une expérience difficile pour Sonia

L'équipe de France est la seule équipe (avec le Japon) à n'avoir aligné que des hommes lors des précédentes coupes du monde. Pour de nombreux acteurs du foot-fauteuil, cela est dû à l'enracinement profond du football dans une culture « masculine », comme nous l'avons déjà évoqué. Pourtant, des femmes auraient vraisemblablement pu prétendre à une titularisation en équipe de France. Ce fut le cas de Sonia qui fut présélectionnée. Suite à cette présélection, Sonia garde un souvenir amer du déroulement des « stages en équipe de France » où elle était la seule femme. L'expérience qu'elle en a fait

peut nous permettre de mieux comprendre les rapports sociaux de sexes qui peuvent se jouer dans le foot-fauteuil.

Lors de ces stages, le sexisme s'est manifesté de plusieurs façons. Elle nous expliquera par exemple avoir été cantonnée au rôle de gardienne de but, rôle qui n'était pas son poste habituel et qui est bien souvent considéré comme moins « intéressant » et moins exigeant au niveau technique. De plus, malgré ses bons résultats lors des stages à ce poste, elle a très mal vécu le fait de ne pas avoir d'explication quant à sa non sélection, alors que ce n'a pas été le cas pour les hommes qui n'ont pas non plus fait partie de l'équipe de France :

« Mais voilà, au final, moi ce qui m'a profondément fait mal, c'est que j'ai fait des stages en équipe de France, et sur les deux stages, j'ai eu que des félicitations. Parce que même X [Le sélectionneur] ne s'attendait pas à des stages aussi performants de ma part, parce que les deux stages, en plus, je les ai faits dans les buts, alors que c'est pas mon poste, et j'ai aussi bien joué, et j'ai arrêté autant de buts que S. Pour après voilà, je dis pas... Je dis pas que je méritais d'y être, ou pas. Mais... Ce que j'ai pas compris, c'est que voilà, j'ai eu que des félicitations, et j'ai pas été prise, et personne ne t'explique pourquoi t'as pas été prise. Alors qu'il y a eu trois ou quatre gars qui [...] n'ont pas été pris dans l'équipe de France. Mais [le sélectionneur] est quand même descendu dans le sud, pour leur parler [...]... Enfin bref. [Sonia semble amère] » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

Mais au delà du fait de ne pas avoir eu d'explications sur sa non sélection, c'est la différence de traitement qu'elle a subi au cours de ces deux stages qui semble l'avoir beaucoup affectée. Différence de traitement qui s'est matérialisée de manière évidente dans la manière dont l'entraîneur et certains membres du staff se sont adressés à elle :

*« Et après on dira : « mais non, mais non, la France est pas un pays macho ! » Non... Du tout... Quand on t'appelle comme pendant une semaine : « Hé, la fille ! »... « Hé, la quoi ? Non mais... j'ai un prénom, comme tous ces ***** ! Est-ce que tu dis « hé, le garçon » ? Non ? Alors, pourquoi tu m'appelles « la fille » ? ». Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.*

Pendant la durée de ses stages, l'entraîneur a systématiquement désigné Sonia par le substantif « la fille ». Nous avons déjà évoqué le caractère performatif du langage : un énoncé, au même titre qu'il décrit quelque chose ou quelqu'un, participe à la construction de cette chose ou de cette personne. Et les discours sur le genre n'échappent pas à cette règle (Butler, 2009). Désigner Sonia par le terme « la fille » l'enferme dans une identité monolithique de « femme »¹ qui est souvent perçue comme incompatible avec la pratique sportive de haut niveau². Par cette dénomination réductrice, c'est toute une partie de sa personnalité et en particulier son statut de joueuse de foot-fauteuil qui est nié.

L'expérience de Sonia du haut niveau permet de mettre en avant que le foot-fauteuil, malgré toutes ces particularités dont nous avons déjà parlé, n'échappe pas à une forme de sexisme. Lors de ses stages en équipe de France, Sonia a préféré faire profil bas et subir ces assignations de genre :

« Et j'ai jamais rien dit, parce que... Parce que voilà, je me suis dit : « c'est bon, tu fermes ta gueule. C'est un stage, si tu veux avoir des résultats... ». » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

Mais lors de sa pratique quotidienne, Sonia, et les autres joueuses de foot-fauteuil sont confrontées à un dilemme : jouer une forme de masculinité pour s'imposer dans un milieu masculin sans pour autant renoncer à sa féminité.

4.4.2. Jouer la masculinité pour s'éloigner des clichés féminins incompatibles avec le foot.

Les trois athlètes que nous avons suivis à Nanterre sont des joueuses de haut niveau. Elles rivalisent sans problème avec les meilleurs joueurs de foot-fauteuil français. Pourtant, malgré ces capacités, il n'est pas simple de s'imposer dans le milieu masculin du foot-fauteuil, en particulier à haut-niveau, comme nous venons de le voir. Toute la difficulté pour

¹ Butler, J., 2007. *Le récit de soi*. Paris: P.U.F.

² Liotard, P., 2008. Les fonctions éducatives de l'homophobie dans le sport. Dans: *Sport et homosexualités*. Montpellier: Quasimodo & fils, pp. 145-155.

ces joueuses consiste à s'approprier certaines normes « masculines » propres à la pratique d'un sport collectif comme le football tout en exprimant sa féminité.

Pour affirmer cette masculinité, Sonia dépeint des attitudes féminines telle que la jalousie, ou le commérage et précise que ce sont des attitudes « qu'elle ne comprend pas », ce qui lui permet de s'éloigner, d'une certaine manière, des stéréotypes de la féminité.

Lors d'un entraînement, Céline, quant à elle, nous explique que dès les premiers matchs, elle a ressenti la nécessité de « surjouer » la masculinité pour acquérir une forme de respect :

« Quand j'ai fait mes premier matchs, j'y suis un peu allée comme une bourrine... Histoire de dire : « Ok je suis une fille, mais je vais au charbon ». J'en faisais même un peu trop, alors je me suis calmée (rires) » Extrait du journal de terrain, semaine 112.

Ce jeu « rugueux » développé par Céline (parfois au détriment de la performance) a constitué un faire valoir aux yeux des joueurs masculins. En contrepartie, les trois sportives interrogées prennent soin de mettre en avant leur féminité. Une des stratégies adoptée par les sportives, et qui a déjà été observée entre autres par Cornelia Bohn¹ ou Betty Mercier-Lefèvre², est l'utilisation des vêtements comme témoins de la féminité. Céline nous expliquera éviter, autant que possible les survêtements qui, selon elle, font « trop mec », alors que les garçons adoptent quasiment systématiquement une tenue de sport, parfois à l'effigie d'une équipe de football professionnelle. Cet équilibre entre masculinité et féminité se retrouve aussi dans l'attitude des joueuses :

« Il faut que tu aies un caractère bien trempé, mais pas trop non plus, parce que si tu es trop dur, quoi... Ça va pas le faire... » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

¹ Bohn, C., 2001. Le vêtement comme médium. Dans: *Le vêtement*. Paris: L'Harmattan, pp. 189-2004.

² Mercier-Lefèvre, B., 2005. Pratiques sportives et mise en scène du genre : entre conservation, lissage et reformulation. L'exemple de la jupe chez les joueuses de tennis.. Dans: *Sport et genre*. Paris: L'Harmattan, pp. 369-379.

Tout comme les hockeyeuses interrogées par Elisabeth Aplemo (2012), les joueuses de foot-fauteuil doivent trouver un équilibre entre masculinité et féminité, pour obtenir une légitimité au sein du foot-fauteuil. Mais il est nécessaire de souligner que le club de foot-fauteuil constitue une particularité au niveau français car il concentre à lui seul presque le tiers des compétitrices de première, deuxième et troisième divisions.

4.5. Le cas de Nanterre... Un hasard ?

Effectivement, pour l'observateur qui se rend au club de Nanterre, une des choses immédiatement frappante est la présence d'un nombre important de femmes, au regard de la plupart des autres clubs uniquement masculins. Pourquoi la plupart des joueuses de foot-fauteuil sont-elles réunies dans un même club ? À cette question, les joueurs de Nanterre évoquent spontanément le hasard. Ce serait un concours de circonstances si ces trois joueuses s'étaient retrouvées dans le même club.

« Parce qu'à l'époque [quand le club a démarré], il y avait que trois filles. Et que tous les garçons sont partis, et qu'on s'est retrouvés avec trois filles. C'est un hasard total. Ça aurait pu arriver n'importe où, mais c'est arrivé ici. » Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

Pourtant la thèse du hasard semble difficile à soutenir. D'autant que deux des trois joueuses du club de Nanterre résident très loin du club et mettent plus d'une heure pour se rendre à leur entraînement. Et au cours des discussions, les raisons de ce regroupement vont être évoquées. Tout d'abord, le recrutement initial de l'ancien président du club de Nanterre, Farid, semble être à l'origine du nombre important de féminines. Il semblait en effet particulièrement attentif et soucieux de la présence de femmes dans ses effectifs :

« Et puis Farid... Farid a toujours voulu avoir des filles dans son équipe. Déjà à Toulouse-Lautrec, il me demandait de jouer. Oui, donc, c'est peut-être ça. Peut-être que le président, Farid, était un peu moins macho que d'autres présidents. » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

Farid est en effet à l'origine du recrutement de Sonia et Amélie. Il a donc été le « déclic » qui a permis de féminiser le club. Pour y créer une ambiance particulière. Et d'ailleurs, très rapidement, le Nanterre Handisport Club est devenu le club identifié comme

« féminin », identité que les joueuses et les joueurs s'efforcent d'entretenir. À ce sujet, le « blason » du club est révélateur.



Figure 53. Logo du club de foot-fauteuil de Nanterre.

En reprenant l'image de « Charlie et ses drôles de dames », le logo vient souligner l'identité féminine du club :

« En fait, on a trouvé ça rigolo, parce que, à la base, tu avais Amélie, Céline et moi, qui jouaient avec soit Damien, soit Benoît. Donc, c'étaient trois femmes pour un mec. Et en fait, on cherchait des logos à un moment donné, et Florent s'est dit : « tiens ! Charlie et ses drôles de dames, ça tombe plutôt bien ! ». Mais c'est vrai que la plupart des gens qui ne connaissent que le foot valide, et qui le découvrent, ils disent : « mais c'est mixte ! ». C'est vrai que ça surprend beaucoup de gens. » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

En outre l'utilisation de ce logo n'est pas sans rappeler la problématique à laquelle doivent faire face ces joueuses qui doivent être féminines pour résister à l'image de la sportive « handisport » souvent présentée comme asexuée tout en étant performante dans leur pratique (chose jugée incompatible avec la féminité) . Hors, ces héroïnes de « Charlie et ces drôles de dames » sont d'une certaine manière une forme de réponse à ces dilemmes : elles sont l'exemple (caricatural) de femmes « féminines » qui pourtant rivalisent (physiquement, tout comme au foot-fauteuil) avec les hommes.



Figure 54. Affiche du film "Charlie et ses drôles de dames"

Les athlètes du club de Nanterre mettent donc en avant la particularité de leur groupe. Pour Romain, ancien joueur de Nanterre, la présence de femmes à l'entraînement est largement due à la communication du club :

« C'est un choix. Pour Nanterre, c'est un choix. Ils ont décidé de se démarquer des autres. Parce que tu sais que j'en ai fait partie, du club de Nanterre. Donc je peux en parler. En fait, ils ont axé leur communication, et leur projet, sur l'idée que c'étaient « les drôles de dames ». Quand le club s'est monté, il y avait une majorité de filles, elles se sont dit, et bah tiens, on va se démarquer. En France, c'est vrai qu'il n'y a pas énormément de filles. Mais si tu prends les États-Unis, qui est quand même le deuxième plus gros pays pratiquant aujourd'hui, il y a énormément de filles qui jouent. » Extrait d'entretien avec Romain, 32 ans, ancien joueur de Nanterre.

Romain avance l'idée ici que la culture masculine du football français imprègne le foot-fauteuil. Et il est vrai qu'aux États Unis, où le soccer est un sport très féminin, le nombre de joueuses de foot-fauteuil est très élevé.

« C'est complètement culturel. Et on s'est posé la question, à l'internationale, de savoir s'il fallait pas commencer à faire des sélections féminines. Mais dans ces cas-là, tu perds la mixité. Et ce serait plus dans l'esprit dans lequel on a créé ce sport-là. Par contre, on va retomber sur ce schéma... » Extrait d'entretien avec Romain, 32 ans, ancien joueur de Nanterre.

Pour les joueuses françaises, il serait d'ailleurs impensable de jouer dans un club exclusivement masculin, même si en parallèle elles reconnaissent ne pas craindre

l'affrontement avec les hommes. Mais évoluer dans une sélection uniquement masculine quand on est une femme est particulièrement compliqué, comme nous l'explique Sonia :

« Dans ces clubs-là, j'apprécie les gens, il y a pas de souci. Mais je pense qu'il n'y aura jamais de filles. Même pas une gardienne. Parce qu'on n'a pas la même philosophie. » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

Pour Sonia, qui en a fait brièvement l'expérience, s'imposer en tant que femme dans un groupe d'hommes est un combat permanent, alors qu'il règne dans les groupes paritaires une certaine forme d'entente, d'accord tacite :

« Mais c'est sûr qu'entre filles... par exemple, le rôle du gardien... Bon, si c'est pas un poste attiré, on va se relayer toutes seules. Bon, si ça fait un quart d'heure que j'y suis, il y en a une autre qui va venir. On tourne. Alors que si t'es toute seule comme fille, avec que des mecs, et bah tu va rester dans tes cages pendant la demi-heure. » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

Nous venons de le voir, malgré l'opportunité de défaire les stéréotypes de genre que pourrait constituer le foot-fauteuil, cette activité physique reste relativement hermétique aux femmes. Pourtant, pour de nombreux acteurs du foot-fauteuil, la présence de femmes pourrait enrichir la pratique. C'est le point de vue de Antoine qui prend soin d'initier un maximum de jeunes filles à la pratique :

« Alors franchement, moi je pense que l'avenir du foot-fauteuil, c'est les filles. De très loin. Et moi, maintenant, dans toutes les équipes, j'arrive à en avoir un maximum. Et je dirais que je suis... Je fais vraiment attention pour les intéresser. Je fais pas le forcing, parce que je fais attention, pour pas les dégoûter. Parce que j'ai déjà eu des problèmes avec des jeunes qui voulaient vraiment faire du foot-fauteuil, qui se sont mis un peu trop à fond dedans, et ça les a un peu démotivés. Mais c'est vrai que dès que c'est une fille qui souhaite jouer, je suis aux petits soins. Je fais très attention... Et je pense que ça peut changer. En tout cas en France. Et les filles, ce qui est bien, c'est qu'elles sont très détachées de la mentalité foot « valide » avec tout ce que ça peut drainer... » Antoine, entraîneur de Vaucresson.

Pour lui, la présence de femmes dans le monde du foot-fauteuil est un moyen de préserver ce dernier de « l'esprit » du football valide qui, à son goût, se répend dans le foot-fauteuil et le dénature.

La pratique du foot-fauteuil pourrait être l'occasion de mettre en question les normes de genre. Mais celles-ci semblent tenaces, d'autant que les joueuses se trouvent face à un dilemme : S'opposer à l'image « asexuée » de la sportive handicapée tout en performant la masculinité pour trouver une légitimité dans cet affrontement mixte. Nous venons d'utiliser le terme « mixte » pour désigner les interactions entre femmes et hommes. Mais ce terme peut prendre une seconde acceptation et décrire les interactions entre personnes valides et personnes handicapées. Voyons maintenant la place du valide au sein du club de foot-fauteuil.

5. Partager l'expérience ? La place du valide dans le club de foot-fauteuil.

5.1. La pratique mixte.

Rares sont les études qui se penchent sur les pratiques mixtes (Marcellini, 2007 ; Medland & Ellis-Hill, 2008), en encore plus rares sont celles qui s'intéressent aux motivations des athlètes valides à se mettre en fauteuil roulant pour participer à une pratique sportive. Une des raisons qui expliquent cette lacune est la rareté des activités sportives qui proposent une participation mixte. Pourtant, certains sports s'y prêtent, en particulier le volley-ball assis ou le basket-ball en fauteuil. Dans un excellent article publié dans *Disability and Society*, Joan Medland et Caroline Ellis-Hill¹ s'interrogent sur les raisons qui motivent les personnes « valides » (*able-bodied*) à participer à des activités sportives en fauteuil roulant. Un questionnaire ouvert, distribué à 30 athlètes (« valides » et « handicapés ») participant à des activités sportives en fauteuil (basket-ball et athlétisme) montre que ce que les auteurs appellent la « mise en fauteuil » est générée par une volonté de partager un temps sportif avec un ami ou un parent « handi' ».

« The sense of amity is apparent in the participants' responses. From initial recruitment of the able-bodied persons by friends/relatives both disabled and able-bodied wheelchair athletes stated that they had developed friendships that had 'made it worthwhile to stay involved' ». (Medland & Ellis-Hill, 2008, p. 111)

Puis rapidement, les affinités se renforcent et les athlètes « valides » prennent goût à cette pratique sportive et parfois même à la compétition. Un questionnement crucial ressort des questionnaires de Medland et Ellis-Hill. Les pratiquants « valides » sont-ils avantagés ? Les réponses des sportifs interrogés font émerger l'idée initiale qu'effectivement les sportifs « valides » seraient avantagés, mais cependant tous s'accordent à dire que la pratique quotidienne du fauteuil manuel engendre des habiletés motrices que les sportifs « debout » n'ont pas, ce qui crée une forme de « compensation ».

¹ Medland, J. & Ellis-Hill, C., 2008. Why do able-bodied people take part in wheelchair sports?. *Disability & Society*, pp. 107-116.

« One able-bodied and one disabled participant also recognized that the skilled disabled athlete has an advantage over an unskilled able-bodied athlete in a wheelchair race » (Medland & Ellis-Hill, 2008, p. 112).

En outre, l'article révèle que la grande majorité des athlètes « handicapés » interrogés sont favorables à la participation des athlètes valides. Seule une minorité est réticente, arguant le caractère intéressé de cette inclusion :

« Not all of the disabled athletes were in favour of or recognized able-bodied inclusion. Three British disabled participants expressed their disapproval of and concern about the integration of able-bodied people into wheelchair sports. They expressed the opinion that able-bodied people might take part in wheelchair sports because they are too inadequate to participate in able-bodied sports: 'because they are not good enough to participate in able-bodied sports'. They also highlighted that the UK rules forbid inclusion taking place. This suggests to the authors that these participants may view wheelchair sports as for the weak, which would ironically place their attitudes in the medical model of disability (Brittian 2004). Two participants' responses revealed that for them integration was not an issue, as they did not appreciate that able-bodied people competed in wheelchair sports ». (Medland & Ellis-Hill, 2008, p. 115).

Cependant, les auteures de cette étude montrent que globalement, les athlètes handicapés interrogés sont très favorables à l'intégration de participants « non-handicapés », ce qui n'est pas le cas de la majorité des joueurs de foot-fauteuil.

5.2. Des « valides » au foot-fauteuil ?

Lorsque nous interrogeons à notre tour les joueurs de foot-fauteuil quant à la participation d'athlètes « valides », la première réaction est souvent un mouvement de surprise. Les joueurs de foot-fauteuil semblent étonnés, l'espace d'un instant, que cette possibilité soit envisagée. Pourquoi faire du foot-fauteuil alors que l'on peut faire du foot valide ?

« En fait, je me suis jamais posé la question ! Effectivement, la règle de base, c'est qu'on soit au quotidien en fauteuil électrique. Après... [Pour] les valides, j'ai du mal

à voir l'intérêt de pratiquer ce sport-là plutôt qu'un autre. » Extrait de l'entretien avec Alexandre, 34 ans, joueur de Nanterre.

Et effectivement les règles du foot-fauteuil n'autorisent pas les personnes non utilisatrices d'un fauteuil électrique au quotidien à participer à la pratique, et cela depuis sa création :

« Autant le côté basket me plaisait bien avec ses histoires de classification, autant le fait d'y intégrer des valides me plaît moins et je voulais éviter ça. Je voulais qu'on se fixe un niveau minimum d'entrée. Même s'il était haut. Mais il fallait bien se fixer une barrière. » Entretien avec Hervé Delattre, Président de la FIPFA.

Nous l'avons vu, le foot-fauteuil s'est créé de manière autonome, par des personnes concernées de très près par le handicap moteur « lourd ». Tout au long de cette recherche, le terrain a suggéré l'existence d'un « entre soi » fort et une réticence à l'égard des « valides » et des personnes « moins handicapées », mais c'est lorsque l'on aborde frontalement la question de la place des valides que ce caractère hermétique se manifeste. Les propos d'Hervé Delattre ci-dessus en sont d'ailleurs explicites et illustrent la réticence à voir des sportifs valides intégrer le foot-fauteuil. Cette appréhension, largement partagée par les joueurs, repose sur la peur de voir des joueurs valides, ou « moins handicapés », prendre la place des joueurs « plus handicapés ».

5.3. Prendre la place des personnes « lourdement handicapées »

À l'instar de ce qu'ont observé Meadland et Ellis-Hill, la question de « l'avantage » que pourraient avoir des joueurs « valides » de foot-fauteuil face aux joueurs « handis' » ne constitue pas une préoccupation majeure, et ne permet d'expliquer que partiellement la réticence à l'intégration de valides au sein du foot-fauteuil. Alexandre est le seul interviewé à émettre l'hypothèse que des joueurs valides puissent prendre la place de joueurs « handis' » en raison de l'avantage retiré de l'absence de déficience.

« Le truc que je vois, c'est que si les valides en font, ils risquent, pour certains, d'être meilleurs, et du coup, les grands handis', on va peut-être les virer de cette pratique là. En tout cas, je te parle de la pratique haut niveau. Après, on pourra effectivement

toujours en faire, mais... Je sais pas...[...] Mais le risque, c'est de sortir les handis'. »

Extrait de l'entretien avec Alexandre, 34 ans, joueur de Nanterre.

Pour les autres joueurs, cette question ne se pose pas. Le fauteuil électrique permet de compenser, voir de faire disparaître le handicap. L'affrontement aux « valides » n'est donc pas un problème pour les autres joueurs, d'autant que les valides, n'utilisant pas régulièrement le fauteuil électrique, ne pourraient pas atteindre le niveau de maîtrise des joueurs « handis' ». Les raisons de l'hostilité à intégrer des joueurs valides se situent ailleurs. Une raison souvent invoquée lors de discussions informelles est le refus de voir « l'esprit » du sport valide, et en particulier du football valide, pénétrer le foot-fauteuil, sujet que nous avons déjà traité par ailleurs.

Mais l'argument le plus fort, et le plus récurrent, est le fait que le nombre de places dans les clubs de foot-fauteuil est limité. En raison du coût important du fauteuil (plus de 9000 euros à l'achat¹ puis coût de l'entretien) les clubs disposent d'un nombre restreint de fauteuils. Et logiquement, il est impensable, aux yeux des joueurs de foot-fauteuil, d'accepter un joueur valide au détriment d'un joueur « handi' ». À cet argument vient se greffer la notion de choix. Comme il a été dit en première partie, la « capacité » sportive pour des personnes valides est extrêmement large, et les choix de fonctionnement en matière d'activités sportives sont multiples. Or ce n'est pas le cas pour les personnes utilisatrices d'un fauteuil qui n'ont à l'heure actuelle pour seule activité sportive collective que le foot-fauteuil.

« Ce sport, il est réservé aux handicapés qui sont dans un fauteuil électrique dans leur vie quotidienne, et d'ailleurs c'est le seul sport collectif auquel on a accès. Donc du coup, quelqu'un qui est en fauteuil manuel, s'il venait à vouloir jouer, ou même un valide – ça s'est vu, au basket handi' ça se voit – et bah potentiellement, il prendrait la place de quelqu'un qui a pas le choix, lui, de pratiquer un autre sport collectif. » Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Bien au delà du fait qu'un affrontement valide/handi' pourrait être inéquitable, c'est le nombre de places restreint dans les clubs de foot-fauteuil qui constitue, pour l'ensemble

¹[http://doclibrary.invacare.fr/Office/Europe/Marketing/MktDocFR.nsf/VALLMDocument/A02DD69C3365D87CC125702E002C9CD1/\\$File/Storm%203%20FFH_713.pdf](http://doclibrary.invacare.fr/Office/Europe/Marketing/MktDocFR.nsf/VALLMDocument/A02DD69C3365D87CC125702E002C9CD1/$File/Storm%203%20FFH_713.pdf)

des joueurs, un frein à l'intégration des valides. Pourtant, lors de nos observations, il n'a pas été rare de voir des valides – le plus souvent des personnes présentes pour aider – être conviés à jouer. Nous avons été nous-mêmes invités à participer à plusieurs reprises.

5.4. Un passe-droit pour certains « valides » ?

En effet, certains « valides » participent régulièrement aux entraînements. C'est par exemple le cas de l'assistant de vie de Damien, qui est souvent sollicité pour compléter une équipe lorsqu'un joueur manque. À Chatenay-Malabry, Kevin, un ancien étudiant en STAPS qui, suite à un stage au club de foot-fauteuil y est devenu bénévole, participe quant à lui quasiment systématiquement aux séances d'entraînement, et très souvent aux matchs de fin d'entraînement. Il a d'ailleurs développé un bon niveau de jeu qui lui permet de rivaliser avec les joueurs de l'équipe.



Figure 55. Un joueur "valide" (à droite) participe à un match lors d'un entraînement.

Dans les faits, donc, il n'est pas rare de voir des valides jouer au foot-fauteuil, ce qui semble en inadéquation avec le discours tenu par les athlètes lors des entretiens. Mais, nous le verrons dans un paragraphe à suivre, ces « valides » que nous venons d'évoquer occupent une position particulière dans le « milieu du handicap ». Leur expérience professionnelle et leur implication dans le foot-fauteuil font qu'ils ne peuvent pas véritablement être considérés comme « valides », nous y reviendrons un peu plus tard.

Toutefois, même pour ces personnes à part, la participation ne fait pas toujours l'unanimité, et il arrive que ce « passe droit » soit parfois remis en cause :

« L'équipe première prépare aujourd'hui un match important. Les joueurs de cette équipe demandent à Kevin [personne « valide »] d'entrer dans les buts, certainement dans l'objectif d'avoir une défense plus « solide » en face. Florian est particulièrement vexé et frustré. Il s'en va brutalement en expliquant que ce n'est pas normal, que ce sport est fait pour les handicapés. Abdel va lui parler et le jeu reprend son cours....Florian, frustré, sera spectateur de la mi-temps en cours. »

Extrait du journal de terrain, semaine 57.

Florian est un joueur de Nationale IMC et extrêmement spastique. Sa pathologie provoque de grosses difficultés dans la conduite du fauteuil. Il est le gardien de but de la seconde équipe de Chatenay-Malabry. Florian compte parmi les joueurs les plus « discrédités » au sein du foot-fauteuil, au regard de ce que nous avons dit en introduction de ce chapitre. Et le fait de se faire exclure de la pratique (ne serait-ce que le temps d'un match) au profit d'un « valide » est légitimement vécu comme un renforcement de la stigmatisation. Parce qu'il est « trop handicapé » et donc trop peu performant par rapport aux enjeux compétitifs, Florian est évincé momentanément d'une pratique conçue justement pour des personnes « lourdement handicapées » au profit d'un joueur « valide ». Les craintes des joueurs évoquées plus tôt prennent forme dans la situation que nous venons de décrire, et on semble toucher ici à une limite de l'intégration des personnes « très lourdement » handicapées.

La participation de joueurs « valides » au foot-fauteuil semble compliquée. Tout du moins la participation du « valide » mis dans un fauteuil. Car d'autres formes de participation, « hybrides », émergent parfois spontanément.

5.5. Vers une pratique mixte « hybride » ?

Lors des entretiens, la participation des valides était abordée de manière générale. Nous n'avons jamais précisé de quelle manière les valides pouvaient participer à un match de foot-fauteuil. Dans la plupart des cas, les joueurs ont interprété la participation des valides sous l'angle de la mise en fauteuil du joueur. Il n'a jamais été question d'une pratique

« hybride », avec des rôles différenciés. Or, lors de l'enquête de terrain, nous avons pu observer de très nombreuses situations où, spontanément, des personnes valides allaient jouer, de manière informelle, avec un ou plusieurs joueurs de foot-fauteuil. Ces scènes se déroulaient parfois sur le terrain avant un match, aux abords du gymnase avant un entraînement, ou pendant une compétition. Mais malgré la récurrence et la spontanéité de ces situations ludiques « mixtes » et hybrides (avec un joueur debout et un joueur en fauteuil), celles-ci ne sont pas « pensées », ne sont pas évoquées par les joueurs. C'est seulement lors de l'entretien de Guillaume avec son assistant de vie Loïc, que ce dernier va évoquer ces situations ludiques.

« Loïc : Je vais te préciser quelque chose. Farès, le joueur qui jouait avec Guillaume, il traînait souvent là où moi j'habite. Et nous, on faisait des matchs. Des vrais matchs de foot. Farès, il jouait avec nous, avec son fauteuil [...].

Guillaume : Oui, Regarde, c'est tout bête, mais regarde. J'ai grandi dans un quartier, et tous les étés, à la fin de la saison, il y a une seule chose que j'oublierai jamais, c'est de prendre le pare-chocs, pour pouvoir jouer dans mon quartier (habituellement, les pare-chocs sont laissés dans les gymnases).

Loïc : Quand il jouait à Saint-Jean, dans la cour de Saint-Jean, il y a une espèce de petit terrain de handball. Même, avant l'entraînement, je m'amusais avec Guillaume. Je lui faisais des passes. On faisait des tirs. Il se mettait dans les buts et je lui faisais des frappes, à ras de terre, pas trop fort. Comme quoi, moi je suis valide, lui il est handicapé, et on joue ensemble. J'ai pas besoin d'un fauteuil pour jouer avec lui. Ou lui a pas besoin de se mettre debout. Les deux jeux, ils peuvent...

Guillaume : A partir du moment où tu sais jouer au foot-fauteuil, et bah tu peux jouer au foot comme ça. Tout simplement. » Extrait de l'entretien avec Guillaume, 23 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Ces espaces ludiques sont nombreux et souvent improvisés. Leur caractéristique est de ne pas être formalisés. Le nombre de participants est contingent aux personnes présentes, cela va de l'échange de balle entre deux personnes à des groupes de plus de 6 personnes. De même, les rôles ne sont pas clairement définis : il n'y a pas forcément de gardien de but, il n'y a d'ailleurs pas forcément de buts. À ce sujet, il faut aussi noter que ces pratiques spontanées donnent rarement lieu à un affrontement collectif, c'est-à-dire un

match avec un système de score qui sanctionne une victoire ou une défaite, mais repose souvent sur des interactions de coopération entre tous les joueurs, avec parfois quelques « mises à l'épreuve » soudaines (une passe volontairement plus difficile, un dribble, une feinte). Ces pratiques laissent entrevoir la possibilité de construire une activité mixte reposant sur des interactions motrices entre joueurs en fauteuil électrique et joueurs debout. Mais pour les joueurs de foot-fauteuil, ce genre d'activité n'a pas de sens :

« Pendant la pause, Amélie [assistante], Benoît et Sonia font quelques échanges de balle avec des tirs au but. Je les interroge sur l'éventualité de faire des matchs de foot-fauteuil avec des personnes debout, ce qui fait rire Sonia.

Sonia : Non, ça peut pas marcher, on n'a pas les mêmes possibilités. T'imagines ? Ce serait pas juste, on se ferait dribbler dans tous les sens ! C'est marrant de jouer avec des valides, comme ça [sous entendu de manière informelle].... Mais on peut pas faire de matchs....

Amélie : En plus, ce serait dangereux... » Extrait du journal de terrain, semaine 123.

Pour Sonia, ce genre de pratique doit rester du domaine du ludique. Il est impensable pour elle, et pour bon nombre de joueurs questionnés de manière informelle, de structurer ce genre de pratiques hybrides et informelles en une activité réglementée, tant la différence entre une motricité en fauteuil électrique et une motricité d'un joueur debout semble incommensurable. La sportification d'un football mixte, avec des affrontements entre joueurs debout et joueurs en fauteuil électrique, entraînerait une trop grande inégalité. En outre, le dernier argument avancé par l'ensemble des participants de ces jeux « hybrides » est l'idée qu'une pratique compétitive de ce genre représenterait un danger pour les joueurs debout, qui seraient exposés à des chocs parfois violents avec les fauteuils.

S'interroger sur une éventuelle participation de personnes « valides » à des matchs de foot-fauteuil (avec ou sans « mise en fauteuil ») est éclairant quant au rapport qu'entretiennent les joueurs de foot-fauteuil avec les « valides ». S'interroger sur ce point nous a permis de mettre au jour la réticence des joueurs à ouvrir la pratique aux « valides », éventualité qui entraînerait selon eux un risque de phagocytose des places des joueurs « handis' ». De plus, l'arrivée de « valides » dans le foot fauteuil pourrait drainer l'esprit

« valide » au sein du foot-fauteuil. Pourtant, nous allons voir maintenant qu'un poste clé de l'équipe, celui d'entraîneur, est quasiment systématiquement occupé par un « valide ».

5.6. Et l'entraîneur ?

Nous l'avons vu, le foot-fauteuil est un espace de socialisation particulièrement fort. Et l'expérience du corps, du fauteuil, de la déficience, voire parfois de la discrimination jouent un rôle particulièrement fort dans la construction du lien social. Ce phénomène explique en partie la volonté de préserver le foot-fauteuil du monde « valide ». Cependant, tous les acteurs du foot-fauteuil ne partagent pas cette expérience de la déficience. C'est particulièrement le cas des entraîneurs que nous avons suivis¹ ; tous sont « valides »². Pourtant l'entraîneur joue un rôle clé : c'est lui qui est chargé de transmettre et de développer les « techniques du corps » des sportifs. Or, des questions se posent d'emblée : comment peut-il transmettre un savoir corporel dont il ne peut faire l'expérience ? N'est-il pas paradoxal de confier à un « valide » la gestion d'une équipe au regard des réticences qu'a le foot-fauteuil envers le milieu « valide » ? Pour ces raisons, il semble indispensable de questionner la place de l'entraîneur « valide » au sein du foot-fauteuil.

5.6.1. Trouver une légitimité

L'entraîneur « valide » va devoir construire sa légitimité aux yeux des joueurs de foot-fauteuil. Les deux entraîneurs que nous avons interrogés expliquent qu'il n'est pas forcément évident de faire immédiatement « sa place » dans le foot-fauteuil. L'analyse de leur discours met en avant de nombreux éléments biographiques semblables et une stratégie relativement similaire pour justifier le bien-fondé de leur statut d'entraîneur. Un des éléments communs est le passé sportif d'Olivier et Antoine.

¹ À l'heure actuelle, aucun entraîneur de foot-fauteuil n'est lui-même en fauteuil électrique. Nous n'avons connaissance que d'un cas, il y a quelques années au club Montauban.

² Nous utilisons ici le terme valide pour désigner une personne qui ne présente pas de déficience motrice. Nous verrons dans la partie qui va suivre que le terme valide peut recouvrir un sens relativement éloigné de celui évoqué ici.

5.6.1.1. Par sa propre expérience sportive

Effectivement, Olivier et Antoine ont tous deux été joueurs de football à un niveau respectable. Olivier a par exemple fait partie des sélections « Île de France » pendant sa jeunesse :

« Et j'ai eu la chance de jouer jusqu'à peu près l'âge de 20 ans, au « haut niveau » de tout ce qui se faisait en jeune : le championnat national, etc. J'ai fait les sélections départementales, régionales, j'étais en équipe Île-de-France... Donc j'ai vraiment eu la chance de jouer au haut niveau. En foot valide, une sélection Île-de-France, c'est que déjà tu as un bon niveau... » Olivier, entraîneur de Nanterre.

Et à 20 ans pour Olivier, puis 31 ans pour Antoine, la survenue d'une blessure les contraint à arrêter la pratique du football. Cependant, ils ne quittent pas pour autant le monde du football valide, puisque tous deux vont devenir entraîneurs. Antoine va commencer à diriger la section « jeunes » de son club.

« Alors, j'y ai joué [au football], longtemps, et j'ai été entraîneur à 31 ans. Parce que je me suis fait une blessure au genou, et j'ai entraîné rapidement, dans ma ville, à Triel. J'ai commencé par des 18 ans. Ensuite des seniors, et maintenant les 18/19. Et donc ça fait à peu près 11 ans que je suis entraîneur. » Antoine, entraîneur de Vaucluse.

Olivier, quant à lui, a pris en charge une équipe féminine :

« – Et du coup, tu as arrêté le foot après ta blessure ?

Oui, j'ai arrêté de jouer. Mais j'ai entraîné. Au départ, j'ai entraîné une équipe féminine.

– Pourquoi ? Pourquoi une équipe féminine ?

Alors... Heu... Bah, c'est en partie du hasard. Enfin, je vais dire opportunité plus que hasard. C'est-à-dire que le dernier club dans lequel j'ai joué, c'était à ??? (Inaudible). C'était un tout petit club, et eux avaient créé une section féminine. Et ils cherchaient un coach. Donc moi, j'ai dit oui, et ce qui m'intéressait, c'était aussi de pouvoir développer le foot féminin, qui je pense est une très bonne chose. Et aussi de participer à la création d'une équipe. » Olivier, entraîneur de Nanterre.

Cette expérience de joueur puis de coach constitue une source essentielle de crédibilité en tant qu'entraîneur de foot-fauteuil. D'une part, parce que la connaissance qu'ils ont pu développer dans ces deux rôles est transférable au foot-valide. Même si tous deux admettent que les techniques en foot-fauteuil sont radicalement différentes de celles du football valide, ils soutiennent en revanche que les notions tactiques engrangées sont tout à fait transférables au foot-fauteuil. Même si le nombre de joueurs n'est pas le même, les deux entraîneurs s'accordent à dire que des notions fondamentales du football valide – le « bloc équipe » par exemple – sont indispensables au foot-fauteuil. C'est d'ailleurs en puisant directement dans son vécu de joueur qu'Olivier met en place ce système de jeu :

« En gros, moi, ce que je fais travailler, c'était typiquement ce que j'avais travaillé moi, comme joueur, avec un coach. Parce que j'ai eu un coach, que vraiment j'idolâtre : c'est un B.E.2...vraiment... bon. On travaillait à 11. On travaillait le bloc équipe. C'était un système en 3/5/2. Et ce truc-là, que je travaillais avec lui, c'est vraiment ce que j'ai remis en place avec les joueurs. On appelle ça le P/D/R. Placement Déplacement Replacement. Si tu sais pas te placer sur un terrain, te déplacer en fonction de l'évolution du jeu, et te replacer suite à une situation de jeu, tu peux pas savoir jouer. C'est impossible. Le mec qui ne sait pas faire ces trois trucs-là, il ne sera jamais un bon joueur. Comme dans le foot valide, comme dans les sports co en général. Le jeu en mouvement est primordial. C'est pas parce que tu n'as pas le ballon que tu ne joues pas. C'est même limite plus important. » Olivier, entraîneur de Nanterre.

En plus de maîtriser un répertoire tactique transférable au foot-fauteuil, la connaissance du football valide offre aux entraîneurs une forme de connaissance en termes de « management affectif » d'une équipe. L'expérience de la compétition, de la gestion des tensions entre les joueurs d'une équipe, de la motivation de chacun est un autre élément essentiel transférable au foot-fauteuil.

« Et donc, pour faire le parallèle avec ça, c'est que dans le foot-fauteuil, ce sont les mêmes émotions, les mêmes motivations. On dit les mêmes choses aux joueurs. C'est exactement la même chose ! Vraiment ! On pourrait, vu de l'extérieur, penser que c'est pas la même chose, que c'est différent. Mais de penser ça différemment,

ça voudrait dire que leur activité, leur sport, c'est pas vraiment un sport... Ce serait une activité... Mais voilà. Non ! C'est exactement la même chose ! Et je leur dis souvent. » Antoine, entraîneur de Vaucresson.

L'expérience du football valide fournit donc aux deux coaches interrogés une base de connaissances indispensables à leur rôle d'entraîneur. Mais le second bénéfice que peuvent tirer Oliver et Antoine de leur passé de footballeur est d'ordre symbolique. En effet, les joueurs de foot-fauteuil connaissent le passé sportif de leur coach et beaucoup d'entre eux entretiennent une forme de respect, voire parfois d'admiration pour l'entraîneur. Les entraîneurs interrogés en ont d'ailleurs conscience, et ils n'hésitent pas à « jouer cette carte » auprès des amateurs de football valide pour conforter leur statut.

« Je pense aussi que le foot valide y a fait. Parce que comme je te l'ai dit tout à l'heure, je suis un féru de foot et on a des discussions de foot tout le temps avec les joueurs. Et j'ai eu quelques bonnes places en championnat, donc voilà, ça aide. Je pense que la légitimité se fait comme ça. » Antoine, entraîneur de Vaucresson.

La carrière de footballeur « valide » est donc un élément essentiel qui permet aux entraîneurs de foot-fauteuil interrogés de l'imposer en tant que tel, mais ce n'est pas le seul. La pratique professionnelle dans le milieu du handicap moteur est une source importante de légitimité, particulièrement pour Antoine, pour qui pratique professionnelle et rôle d'entraîneur se confondent.

5.6.1.2. Par sa pratique professionnelle

La pratique du football « valide » n'est pas le seul point commun des deux coaches que nous avons interrogés. L'expérience professionnelle dans le milieu du handicap moteur est un autre élément biographique qu'ils ont en commun (c'est par ailleurs le cas de tous les entraîneurs que nous avons rencontrés au cours de nos trois années de recherches), Olivier et Antoine étant respectivement moniteur éducateur en milieu spécialisé pour le premier, et éducateur spécialisé pour le second. Pour les deux entraîneurs, c'est un stage à l'EREA de Vaucresson qui a été précurseur de la carrière d'entraîneur de foot-fauteuil. Adjointe à l'expérience sportive, la connaissance du milieu du handicap moteur acquise par la pratique professionnelle va renforcer la légitimité des coaches.

« - Alors comment as-tu fait pour en trouver, de la légitimité, vis-à-vis de tes joueurs ?

Et bien déjà, je pense que mon rôle d'éducateur spécialisé, ici, ça aide. » Antoine, entraîneur de Vaucresson.

Et même si Olivier n'a plus de relation directe avec le milieu du handicap moteur, c'est suite à un remplacement à Vaucresson qu'il sera contacté plus tard par Sonia, alors présidente de Nanterre Handisport Club, pour devenir coach.

« En fait, j'avais connu le foot-fauteuil pendant mon BEP sanitaire et social en 1996, mais avant d'être en poste, en 2004, j'avais pas eu d'équipes à ma charge. Donc là, j'ai récupéré l'équipe de D2 de Vaucresson. Mon poste, c'était un remplacement de congé maternité. De un an. Donc après, je suis parti sur autre chose parce qu'il n'y avait pas de poste à ce moment-là. Et du coup, plus de pieds dans le foot-fauteuil. Jusqu'à il y a trois ans, où Sonia et Flo, Sonia que je connais depuis 96, et qui est devenue ensuite une excellente amie, elle m'a contacté, elle m'a demandé clairement de venir reprendre l'équipe de Nanterre. C'était au moment où elle venait de récupérer le club. Il n'y avait pas vraiment de coach. » Olivier, entraîneur de Nanterre.

La connaissance du handicap semble constituer une condition indispensable pour gérer une équipe. D'une part parce qu'il est nécessaire d'avoir un minimum de connaissance des différentes pathologies pour savoir ce que l'on peut exiger, ou non, d'un joueur. Les exigences tactiques envers un joueur dyspraxique qui présente des difficultés pour se situer dans l'espace ne seront pas les mêmes. Les situations d'entraînement proposées par le coach doivent donc être, autant que faire se peut, adaptées aux situations de chacun. Et cet ajustement ne peut être réalisé qu'en connaissance des caractéristiques de chaque déficience. En plus des connaissances relatives aux pathologies, les entraîneurs ont également acquis, au cours de leur parcours professionnel, des connaissances relatives au matériel utilisé par les joueurs, et particulièrement des connaissances relatives au fauteuil. D'autre part, le fait d'avoir une expérience professionnelle dans le milieu du handicap moteur (et en particulier à l'EREA de Vaucresson qui fait figure de référence) offre une forme

de reconnaissance de la part des joueurs et permet de ne pas être considéré tout à fait comme un « valide », nous reviendrons sur ce point un peu plus tard.

Pratique professionnelle et expérience de footballeur constituent donc un *background* qui façonne une légitimité face aux joueurs de foot-fauteuil. Nous allons voir maintenant que cette légitimité peut également se construire ou plutôt se renforcer sur le terrain.

5.6.2. *Faire ses preuves*

Si la légitimité d'un entraîneur s'établit en grande partie en « amont », via la pratique professionnelle et l'expérience sportive, il n'en reste pas moins que l'entraîneur doit faire ses preuves sur le terrain. Antoine nous explique par exemple qu'au fur et à mesure des années, son expertise en tant qu'entraîneur de foot-fauteuil s'est affinée, et les multiples titres de champion de France décrochés par Vaucresson lui ont permis d'obtenir la confiance des joueurs et d'asseoir son rôle d'entraîneur.

« Avec l'expérience, et bien, on va acquérir un peu plus de compétences et donc du coup, certains joueurs vont vraiment complètement se reposer sur ta vision. »

Antoine, entraîneur de Vaucresson.

Pour Olivier, qui n'entraîne que depuis véritablement trois années, il aura été nécessaire de faire ses preuves plus rapidement. Il explique d'ailleurs qu'imposer ses méthodes d'entraînement n'a pas été simple, particulièrement à ses débuts : il devait justifier ses choix en permanence :

« Bah j'en ai pas, de légitimité, réellement, j'en ai pas ! Je ne peux pas en avoir, parce que justement, je ne suis pas en fauteuil au quotidien. Mais je l'acquiers, par le fait que dans ce que je leur demande, ils se rendent bien compte que, quand ils l'appliquent, ça fonctionne. C'est ça qui me donne de la légitimité. C'est en leur montrant, c'est par le résultat. C'est vrai qu'ils ne me feront pas confiance si je ne leur démontre pas par A+ B que ce que je leur propose est fondé. On a eu des gros accrocs à l'entraînement. C'est des sacrés caractères que j'ai ! (rires) Et des fois, je leur demande de faire des choses :

« Mais non, ça sert à rien ! Pourquoi le faire comme ça ?

- *Fais le comme je te dis, tu le fais vraiment et tu verras, ça marche...*
Ouais, mais non...
- *Fais le, s'il te plaît ! »*
Et puis il me le fait, mais c'est genre...
« Ouais bof... Tu vois, ça ne marche pas...
- *Alors attends, fais le à fond, avec de la volonté, en t'impliquant. Vas-y. Et là, ça marche ? Est-ce que ça marche mieux que ce que tu faisais avant ?*
Oui, ça marche ! » » Olivier, entraîneur de Nanterre.

Il a donc été souvent nécessaire à Olivier de démontrer le bon fondement de ses méthodes au quotidien. Cependant, c'est par les résultats de l'équipe dans le championnat qu'Olivier a définitivement acquis la confiance de ses joueurs.

« - Et tu as réussi à les convaincre sans problème ?

Ha, complètement. Ha ça, complètement. Bon, ça n'a pas été simple. Parce que, les convaincre avec les mots... C'est une chose. Mais comme ils me l'ont dit eux-mêmes : « nous, on sera convaincus quand tu nous prouveras par A+ B, qu'il y aura quelque chose de concret ». Et bah le concret, il est là. C'est le résultat, c'est ce qu'ils font sur le terrain, c'est le jeu qu'ils produisent, c'est le fait que depuis trois ans, depuis que je suis là, ils ont encaissé quasiment pas de but, ou très très peu de buts. » Olivier, entraîneur de Nanterre.

Aujourd'hui, les qualités d'Olivier en tant qu'entraîneur ne font plus aucun doute au sein des membres de l'équipe.

« Avant qu'Olivier arrive, c'était bien, mais il n'y avait pas de tactique, il y avait rien. Et en match, on était complètement paumés. On était paumés, parce qu'on ne savait pas comment jouer. Mais depuis qu'Olivier est arrivé, on a beaucoup progressé. On joue beaucoup mieux. » Extrait d'entretien avec Benoît, 38 ans, joueur de Nanterre.

Résultats sportifs, background sportif et professionnel sont les éléments indispensables qui ont permis à Olivier et Antoine de s'établir comme entraîneurs de qualité. Cependant ils reconnaissent tous deux les limites de leurs compétences, en particulier en ce qui concerne l'expérience du corps « handicapé » en fauteuil.

5.6.3. Compenser l'absence d'expérience du fauteuil.

Si les deux entraîneurs ont réussi à s'imposer dans leur club respectif, ils ont cependant conscience des limites de ce qu'ils peuvent proposer aux joueurs. Une des limites premières est l'absence d'expérience du corps en fauteuil roulant. Comme le précise Olivier, il est impossible d'expérimenter le vécu d'un joueur en fauteuil, d'autant qu'à chaque individu correspond un vécu différent :

« C'est là que la limite entre l'handi et le valide arrive. Ce que les joueurs ressentent, les sensations qu'ils peuvent avoir, forcément, moi, je ne peux pas les connaître. Je veux dire, au niveau neurologique, ce n'est pas pareil. C'est vrai, je peux me mettre dans un fauteuil, et ressentir les choses. Mais ce ne sera pas forcément pareil qu'eux. En fonction de leurs pathos', ce qui, au niveau neurologique, fonctionne... Je ne sais pas ! Ce ressenti je ne... Je ne l'ai pas ! » Olivier, entraîneur de Nanterre.

Nous allons tenter de comprendre maintenant pourquoi les entraîneurs sont circonspects à l'idée de se mettre en fauteuil. Puis nous inspecterons les stratégies qui leur permettent de « contourner » l'absence d'expérience du fauteuil électrique.

5.6.3.1. Se mettre en fauteuil ?

Si les deux entraîneurs s'accordent sur le fait qu'il serait inutile pour eux de se mettre en fauteuil, la raison qu'ils invoquent est somme toute assez différente. Pour Antoine, se mettre en fauteuil est tout simplement impensable. En utilisant le fauteuil, il risquerait de perdre sa crédibilité face à des joueurs beaucoup plus habiles que lui.

« Euh... Se mettre en fauteuil ?

- *Se mettre en fauteuil pour entraîner...*

Oui, c'est vrai ! Exactement... Et moi je ne le fais jamais... Mais parce que... Parce que je n'ai pas la compétence qu'ils ont ! Ce serait vraiment dramatique, en fait ! Et je vais te dire, quand tu es en foot valide, montrer une frappe, ou montrer un geste technique... ça, tu le fais... Et quelque part, si tu te loupes, au moment où tu as les jeunes devant toi... Et bah punaise ! Et je peux te dire que si je devais me mettre dans un fauteuil et leur montrer une frappe en rotation, je suis sûr de la foirer. »

Antoine, entraîneur de Vaucresson.

Antoine n'envisage pas la mise en fauteuil comme la possibilité d'appréhender l'activité de manière plus « empathique », plus proche de la réalité des joueurs, mais simplement comme un moyen de démonstration. Et dans cette perspective, l'utilisation du fauteuil le mettrait dans une situation d'échec (de handicap ?) devant ses joueurs.

Pour Olivier, la question de la perte de crédibilité face aux joueurs ne se pose pas. Mais comme il a été dit plus tôt, une mise en fauteuil ne permettrait pas forcément d'accéder au ressenti des joueurs tant les pathologies entraînent des vécus corporels différents. Il n'est pas totalement opposé à l'idée de se mettre en fauteuil pour entraîner – il l'a même déjà fait – mais cela ne présente pas beaucoup d'intérêt à ses yeux.

« Ça m'arrive de me mettre dedans, mais extrêmement rarement. Mais même à l'époque où j'étais à Vaucresson, je ne me mettais jamais dedans.

- *Pourquoi ?*

Bah... Parce que je n'avais pas l'occasion... L'opportunité. C'est vrai que là, je le fais plus, parce que je sais qu'avec mes joueurs, c'est faisable. Certes, techniquement je suis pas aussi à l'aise qu'eux, je n'ai pas la dextérité, mais par contre je sais qu'en terme de placement, je les bouffe. Je suis meilleur qu'eux dans le sens du jeu, si tu veux, mon placement va être plus intelligent. Je ne vais pas avoir besoin de faire cinq fois le tour du terrain pour être bien placé. » Olivier, entraîneur de Nanterre.

Aucun des deux entraîneurs interrogés ne voit un intérêt à se mettre en fauteuil. Et systématiquement, lorsque la problématique de la mise en fauteuil est abordée, avec indirectement l'absence de vécu « technique » qui sous-tend cette question, les entraîneurs justifient leur intervention auprès des joueurs par leurs connaissances tactiques.

5.6.3.2. Orienter son intervention sur les aspects tactiques

Cette absence de vécu du fauteuil rend difficile l'enseignement de la technique. Olivier nous explique d'ailleurs de but en blanc sa grande difficulté à gérer des nouveaux joueurs et à leur faire apprendre un geste technique. Face à un nouveau joueur, il « *ne sait pas faire* ».

Pour Antoine, la difficulté est la même. Tout deux reconnaissent cette « lacune » et adoptent la même stratégie pour faire face à ce problème.

« Ce que je leur dis, la plupart du temps, c'est qu'il n'y a qu'eux qui peuvent s'améliorer. Voilà. Et je leur dis très cyniquement, c'est-à-dire que moi, et heureusement pour moi, je joue pas au foot-fauteuil. C'est très important d'être complètement détaché d'une activité, et de pouvoir distiller des conseils, des choses comme ça... Et ça c'est très rare ! Mais c'est une richesse ! Parce que tu as la distance. Et à la fois, ça peut être aussi remis un peu en [question]... Par des très bons joueurs, qui ont beaucoup d'expérience. Et bien une légitimité, face à eux, comment tu peux l'avoir ? En ce qui me concerne... » Antoine, entraîneur de Vaucresson.

N'ayant pas forcément les compétences pour développer chez leurs joueurs les bases techniques, ils délèguent ce rôle à des athlètes plus expérimentés. C'est généralement les joueurs les plus âgés, ou ceux qui évoluent dans le niveau de championnat le plus élevé, qui endossent spontanément ce rôle. Salim, qui se pose souvent en « formateur », nous confiera par exemple qu'une grande partie du plaisir qu'il retire des entraînements sont ces moments d'échanges avec les joueurs novices. À Nanterre c'est, entre autres, Damien qui se charge de cette tâche :

« Et c'est maintenant qu'on prend du plaisir. Encore plus depuis qu'Olivier est arrivé. Olivier, il est très très bon au niveau tactique : il sait nous dire où nous placer, où il faut mettre la balle, il sait tout ça. Par contre, au niveau technique, c'est pas trop son truc. Il ne sait pas expliquer à quelqu'un comment faire une rotation. Mais je peux comprendre ! Mais dans le club, ça, moi, je peux l'apprendre aux nouveaux joueurs. » Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

D'ailleurs, les entraîneurs n'hésitent pas à afficher la limite de leurs compétences en matière de connaissances purement techniques et incitent les joueurs à trouver des solutions par eux-mêmes :

« Donc souvent, je reprends les choses, et je dis : « Non non, là, c'est vous qui êtes en fauteuil. Donc, c'est vous qui devez me donner quelques solutions sur des positions de frappe. » Antoine, entraîneur de Vaucresson.

Les entraîneurs de foot-fauteuil doivent donc déléguer une partie de leur enseignement à des joueurs expérimentés. Au cours des entraînements, il y a toujours des temps libres, qui sont pour les joueurs l'occasion d'échanger des conseils techniques. Parfois, il arrive que des joueurs fassent remarquer à l'entraîneur la difficulté technique qu'impose l'exercice proposé :

L'exercice consiste à réaliser une rotation inverse (en mouvement) sur une balle frappée en coup de pied arrêté par un joueur situé sur l'aile droite ou gauche du terrain. Abdel intervient : « Non mais là, on va pas réussir à en claquer une [de rotation]... On n'aura pas le temps de voir arriver la balle ! Si tu veux que ça marche, faut écarter la mise en jeu ! » Extrait du journal de terrain, semaine 98.

En contrepartie, pour justifier leur intervention, les coaches vont axer leurs entraînements sur les aspects tactiques. C'est quasiment exclusivement par leurs connaissances tactiques, acquises lors de leur pratique en tant que sportifs « valides » et leur expérience de coach, que les deux entraîneurs interrogés vont justifier leur intervention.

« Donc voilà, ça sert à rien [de se mettre en fauteuil]. C'est pas à travers l'exemple que tu vas pouvoir travailler. Tu vas travailler autre chose. Moi, je travaille énormément sur l'aspect collectif. Parce qu'on est quatre sur un terrain, plus deux ou trois remplaçants. L'aspect collectif est primordial dans ce sport. » Antoine, entraîneur de Vaucresson.

Les entraînements de Antoine ne laissent donc que peu de place au travail technique de maniement du ballon. Il propose, en début de cycle, quelques situations de conduite de balles, et de travail de frappe, mais très rapidement, dès la fin du premier mois d'entraînement, ces situations sont abandonnées, Antoine considérant que ces gestes s'acquièrent « instinctivement » et sont travaillés indirectement dans les exercices « tactiques » ou les situations de match. Pour Olivier, la question de l'acquisition de la technique ne se pose même pas, car il considère que ses joueurs ont déjà des bases techniques (et ce, malgré l'arrivée de nouveaux joueurs).

« Ils avaient la technique, et ça, c'est un super avantage. Par contre, ils avaient pas les bases tactiques. Je leur ai appris à se placer, pour pouvoir bien repartir, pour pouvoir faire circuler le ballon. » Olivier, entraîneur de Nanterre.

Les entraîneurs reconnaissent la difficulté que représente pour eux l'enseignement des techniques sportives du foot-fauteuil, du fait de leur absence de vécu en fauteuil. En contrepartie, ils justifient leur intervention en orientant les entraînements sur les aspects tactiques. Néanmoins, le savoir tactique n'est pas le seul élément qui justifie leur statut de coach et tous deux évoquent un « feeling » particulier qui fait leur qualité d'entraîneur.

5.6.4. Le « feeling » de l'entraîneur

Antoine comme Olivier évoquent spontanément leur feeling d'entraîneur. Ce « feeling », ce sixième sens développé par l'entraîneur se manifeste sous plusieurs aspects. Antoine considère avoir une qualité particulière pour détecter les futurs « bons » joueurs.

« Alors, moi je vais te dire... ce que je vais te dire là, bon, chacun a ses trucs, mais moi je sens... Je sens, et je sais quand un joueur va être fort... Et je me suis rarement trompé. Bon, là, comme je te le dis, ça c'est un peu prétentieux ! Et ce que je vais te dire, ça va peut-être paraître prétentieux, annoncé comme ça ! Mais elle, M., elle va être très forte ! J'en suis sûr et certain ! Elle a l'œil... Ça s'est vu en un rien de temps. Et tu vois, toi, tout à l'heure, tu m'as dit : « oui, mais toi tu n'es pas sur un fauteuil ! ». D'accord, mais je peux voir ce genre de choses. » Antoine, entraîneur de Vaucresson.

Olivier, quant à lui, considère avoir une « sens du jeu » instinctif. Il se dit capable de s'adapter « naturellement » à tous les sports, ce qui lui a permis de comprendre très rapidement le foot-fauteuil, même s'il ne le pratique pas lui-même.

« Alors on n'y croit ou pas, mais moi, je marche beaucoup au sens. C'est-à-dire que je pense que je suis quelqu'un qui est... Globalement, on me dit que je suis quelqu'un de très sensible. De très observateur, etc. Moi, je marche vraiment au sens. C'est-à-dire qu'il y a des choses instinctives et dans tous les sports que j'ai faits, que je les aie faits en loisir ou en compétition, j'étais à l'aise. Dans tous les sports. J'ai toujours une sorte d'aisance. Et ça, c'est une question de sens, de repères... Je saurais pas

l'expliquer. Vraiment, c'est des choses qu'instinctivement tu fais de façon logique. De bon sens.» Olivier, entraîneur de Nanterre.

Aux dires des entraîneurs, la légitimité de leur intervention repose donc sur un sens particulier, un *feeling* difficilement verbalisable. Ils nous expliquent disposer « naturellement », « instinctivement » de qualités indispensables leur permettant d'assurer leur rôle avec *brio*. Ces qualités particulières, qui nous sont présentées comme innées par Olivier doivent être mises en relation avec ce que nous avons présenté en début de ce chapitre. En effet, on peut supposer que les expériences sportives et professionnelles des deux entraîneurs y sont pour beaucoup dans le développement de ces capacités de détection et ce « sens du jeu » qui paraissent aujourd'hui naturels.

La place occupée par l'entraîneur est particulière. Malgré son inexpérience du fauteuil électrique, c'est sur lui que repose en grande partie la progression des joueurs. Ce « valide » a donc un rôle crucial qui déterminera bien souvent la réussite de l'équipe. Si nous avons utilisé le mot valide avec des guillemets, c'est parce que le sens attribué à ce terme peut varier, voire même être sujet à *quiproquo*. Il est donc nécessaire d'apporter des précisions sur le sens que prend ce terme pour les joueurs de foot-fauteuil. Voyons maintenant comment la signification de la dénomination « valide » nous est apparue.

6. Suis-je un « valide » ? Petite réflexion sur la notion « valide »

Nous l'avons dit lors de notre présentation méthodologique, l'approche compréhensive réserve souvent une place privilégiée à l'auto-ethnographie (Glesn, 2011). Dans notre cas, ce travail réflexif a émergé « de lui-même » au fil de nos recherches. Ce sont les acteurs que nous avons rencontrés sur le terrain qui nous ont véritablement poussés à adopter cette posture réflexive. Ces interrogations sur notre propre position par rapport à notre terrain de recherche ont été initiées par un questionnement plus général sur la place du « valide » au sein du foot-fauteuil.

6.1. Quiproquo

À la suite de nos nombreuses lectures sur la question de la terminologie relative au handicap et aux personnes handicapées, nous nous sentions « armés » pour affronter le terrain, car convaincus d'avoir bien compris les enjeux politiques qui se dessinaient derrière chaque dénomination. Nous avons conscience des modèles théoriques sous-jacents et connaissons les termes « politiquement corrects ». N'ignorant pas le caractère performatif des discours, nous savions qu'il était primordial de ne pas réduire la personne à son handicap en prenant soin d'utiliser les bons mots. Les *disability studies* nous avaient également renseignés sur le caractère relatif des normes du corps « valide ». Forts de ces connaissances, nous pensions pouvoir échanger sans aucun équivoque sur la place des « valides » dans le monde des « handi's ».

Pourtant, dès le début de notre enquête, tous les mots que nous avions méticuleusement bannis de notre vocabulaire étaient sauvagement lâchés par nos interlocuteurs pour se désigner. On nous conseilla même de les utiliser :

J'interroge Amélie sur la manière dont les joueurs se dénomment entre eux :

« Oui, on dit « les handicapés ». On est des handicapés, faut appeler un chat un chat (rire). Tu vas pas nous appeler autrement ! » Extrait de journal de terrain, semaine 32.

Mais nos certitudes ne s'effritaient pas pour autant. La raison de l'usage de ce vocabulaire que nous aurions pu percevoir comme un abus de langage était évidente. Il est

beaucoup plus pratique et rapide de dire « les handis' » ou « les handicapés » que de dire les personnes handicapées » ou « les personnes en situation de handicap ». D'autant que venant de la bouche de personnes elles-mêmes déficientes motrices importantes, il n'est pas possible de taxer celles-ci de paroles discriminatoires. Cependant, notre recherche avançant, cette explication s'est avérée insuffisante. Et l'hypothèse selon laquelle les termes « valide » et « handi' » puissent avoir une autre signification que la nôtre faisait son apparition.

6.2. Racisme anti-valide ?

Nous pouvons situer l'émergence de l'hypothèse d'une « autre » signification de manière très précise. C'est au moment où pour la première fois, Sonia, avec qui une relation de confiance s'était établie, nous évoque un racisme anti-valide :

« – Tu veux dire que pour chez certains handis', il y a une réticence à aller vers les valides qui ne sont pas dans le milieu du fauteuil ?

« Ha oui, complètement ! Tu n'imagines même pas ! Complètement, parce qu'il y a beaucoup de valides... Euh... de handis', j'ai fait un lapsus (rires) qui, du fait qu'ils n'ont pas complètement accepté leur handicap, vont faire une espèce de racisme envers les valides. Ils vont généraliser. Ils vont dire : « les valides, c'est tous des cons ». (Rires). Non, mais regarde, par exemple, Damien, qui, pourtant, va être très à l'aise avec toi... Et bah Damien, à l'extérieur, avec les valides, il est dur. Il est dur, parce qu'il suffit que ce soit un valide qui ne connaisse rien au handicap, qui va faire des réflexions, ou des allusions, peut-être un peu délicates, ou maladroitement... Mais bon, en même temps, il suffit juste de discuter un peu avec la personne. Et souvent, c'est plus de la méconnaissance, que de la méchanceté, ou de la bêtise. Et Damien, ce genre de trucs... Non ! Il dit : « Ha bah, tu es bien un valide ! ». (rires) » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

De nombreux autres joueurs nous avaient déjà évoqué le caractère « hermétique » du monde des « grands handicapés », et certains n'hésitaient pas à nous faire part de situations dans lesquelles ils éprouvaient du « mépris » pour les valides. Pourquoi mes interlocuteurs nous faisaient-ils part de ce mépris, alors que nous étions nous-mêmes

« valides » ? Parce qu'une relation de confiance s'était établie ? Certainement en partie, mais cette explication est insuffisante.

6.3. Les handi's, les valides et les autres

Il existe donc chez certains joueurs une forme de rancœur envers les valides. Certains nous l'évoquent clairement. Cependant Damien, qui a la réputation d'être dur avec les valides, ne l'est pas avec nous. Pour quelles raisons ? Qu'entend-on par valide ? Jusqu'à présent, nous pensions avoir saisi la signification du terme valide : était valide celui dont le corps ne présentait pas de déficience motrice, celui qui n'utilisait pas de fauteuil... Nous adoptions une vision binaire des termes « handi' » et « valide », comme l'un opposé à l'autre, tout en ayant conscience que l'on pouvait passer de l'un à l'autre. Mais la suite de la conversation avec Sonia va bousculer ces significations.

« – Il [Damien] ne m'a jamais dit ça [« Ha bah, tu es bien un valide ! »]! (Rire)

Parce que c'est différent, tu es dans le truc [je travaille dans un EREA], tu viens voir le foot-fauteuil. Tu n'es pas comme un valide. Tu vois ce que je veux dire ? » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

Nous ne serions pas « valide ». Il y avait donc bien *quiproquo*. Dans les groupes que nous avons observés et interrogés, nous n'étions pas « vraiment » considéré comme « valide ». Pourtant, nous ne présentons pas de déficience motrice, nous ne sommes pas utilisateur d'un fauteuil (hormis quand les joueurs nous le proposeront). La véritable signification du mot valide est à chercher ailleurs. Elle ne renvoie pas (ou plus) ici à une situation corporelle mais plus à un niveau de connaissance ou de familiarité avec le « monde du handicap ». Le valide serait alors celui qui ne connaît pas ou qui ne s'intéresse pas au handicap, quelqu'un qui n'est pas concerné pas le handicap. Et cette méconnaissance se manifesterait dans un évitement, un dégoût, une peur, voire un mépris envers les personnes handicapées.

Mais les personnes concernées par la question du handicap (dont nous faisons partie du fait de nos recherches et de notre expérience professionnelle en milieu spécialisé) ne sont pas considérées « tout à fait » comme des valides.

« Oui, Parce qu'au sein du foot-fauteuil, forcément, le « valide » (Sonia dessine des guillemets avec ses mains) qui est là, il est là pour nous aider, parce que ça fait partie de son boulot ou parce qu'il est concerné... Enfin, voilà, quoi... donc les choses sont différentes ». Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

Du fait de leur implication (pour diverses raisons) dans le milieu du handicap, ils ne sont pas considérés comme des valides. Mais ne partageant pas l'expérience de la déficience, ils ne sont pas non plus considérés comme des « handis' ».

D'ailleurs, l'entretien réalisé avec Abdel, président du club de Chatenay –Malabry qu'il a lui-même créé, souligne que n'importe quel « valide » ne peut pas faire partie du foot-fauteuil.

« – Dans ton club, y a des valides qui participent, parfois même qui jouent...

Oui, et on essaie de créer quelque chose... Un club comme ça, il a besoin de valides, mais c'est pas le valide à tout prix, quoi... Faut qu'il y ait une entente, il faut qu'il y ait quelque chose, il faut qu'il y ait une accroche. On a monté le club, et quand on l'a fait, il y avait aussi bien des handis' que des valides. Olivier, c'est ça, quoi... C'est des gens qui étaient intéressés par le foot-fauteuil, il y en a qui nous ont rejoints en cours de route. Tu vois Yann, c'est un stagiaire, en STAPS en activités physiques adaptées, il a fait son stage chez nous, et l'ambiance lui a plu, il est resté. Après, il a eu son diplôme, et il est resté chez nous. Il nous aide pour les entraînements, ça se passe bien... Bon, on essaie de construire quelque chose... Et puis de toute façon, les gens qui viennent dans le club, je pense qu'ils ont déjà un état d'esprit... » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Nous pourrions ici faire le parallèle avec la notion de liminalité proposée par l'anthropologue Van Gennep¹. Les « valides » qui participent au mouvement du foot-fauteuil sont placés par les joueurs dans une situation liminale, intermédiaire. Ils ne sont pas « handi's » car ne

¹ Van Gennep, A., 1981. *Les rites de passage: étude systématique des rites de la porte et du seuil, de l'hospitalité, de l'adoption, de la grossesse et de l'accouchement, de la naissance, de l'enfance, de la puberté, de l'initiation, de l'ordination, ect..* Paris: A.& J. Picard.

présentant pas de déficience physique. Mais ils ne sont pas pour autant « valides », du fait de leur implication et de leur connaissance du milieu du handicap.

6.4. Changer le regard des valides ?

Il est donc nécessaire de faire une distinction entre les personnes ne présentant pas de déficiences motrices mais qui sont impliquées dans le milieu du handicap moteur, et les personnes « valides » qui elles, n'ont aucune connaissance du milieu du handicap. Pour ces dernières, il semble légitime de se demander si la pratique du football en fauteuil électrique n'est pas l'occasion de changer de regard sur le handicap moteur dit « important ». C'est d'ailleurs l'une des principales préoccupations de la commission française de foot-fauteuil qui a multiplié, lors de la coupe du monde de 2011, les opérations de communication pour faire connaître la discipline.

Pourtant, les avis sont plutôt mitigés face à cette question. D'abord parce que malgré les efforts des instances fédérales, le foot-fauteuil reste méconnu, car très peu médiatisé au regard d'autres handisports. Cela peut s'expliquer, comme nous l'avons développé en début de ce chapitre, par le fait que la mise en scène sportive du corps présentant une déficience motrice importante reste encore aujourd'hui problématique.

Salim explique que même si la médiatisation du foot-fauteuil ne changera pas globalement, à une grande échelle, les représentations sur les personnes « lourdement » handicapées, elle permettra tout du moins de légitimer une pratique sportive spectaculaire :

« En général, on fait des matchs démonstrations, moi j'en fais beaucoup en faisant des choses spectaculaires, pour leur montrer que c'est pas parce que c'est du handisport qu'on se fait chier, parce que quelque part, ça peut être –Je dis bien « peut » être – dans le coin de la tête d'un spectateur qui vient voir. À juste titre. Déjà, il se dit : « bah je me fais chier en allant voir des valides, alors je vais peut-être me faire encore plus chier en regardant des mecs en fauteuil »... Et ça, c'est légitime... Alors on leur montre qu'on est aussi, voire plus des fois, spectaculaires que le foot valide. Que la synchronisation est de mise, par exemple tu vois, sur les coups francs [technique du papillon], qu'on t'a montrés hier, il n'y a pas l'équivalent

de ça en foot. Et donc ça, c'est le côté spectaculaire ! » Extrait d'entretien avec Salim, 28 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

Même s'il ne change pas les représentations, le foot-fauteuil peut, selon Salim, susciter un intérêt chez les personnes valides pour une pratique handisport. Romain, quant à lui, estime qu'il est difficile de déterminer si le foot-fauteuil va véritablement changer le regard de la personne valide. Mais ce qui est sûr, c'est que le fait de pratiquer du football en fauteuil, parfois à haut niveau, va crédibiliser les personnes en fauteuil électrique dans l'interaction avec la personne valide en faisant émerger une image alternative à celle habituellement admise en matière de handicap.

« Et quand tu es dans la rue, tu rencontres un mec, et qui te demande : « toi tu fais quoi de ta vie ? », et tu dis : « hé bah moi, je joue au foot », et qu'il te voit en fauteuil... Il te dit « Woh, ça existe, ça ! ». « Bah oui, je joue au foot, je suis en première division, et parfois je suis en équipe de France et j'ai joué une coupe du monde, et bla-bla-bla... Et voilà ». C'est une revalorisation personnelle.

Tu veux dire que ça change le regard de l'autre ?

Oui, enfin je sais pas. Ça le change, ou ça le change pas, mais en tout cas, ça crédibilise la personne en face. Tu vois ce que je veux dire ? Parce que le regard, enfin c'est pas le regard de la personne en face. Tu vois là, on discute, on se connaît. Mais le mec, il peut te prendre pour un fou. Tu peux pas savoir. Mais par contre, le lendemain, il va peut-être rencontrer un de ses potes, il va dire : « ah bah oui, moi je connais quelqu'un en fauteuil qui fait du foot ». Il va transmettre une image du handicapé, qui n'est pas celle transmise par les handicapés dans les institutions, ou par le téléphone... Tu comprends ce que je veux dire ? Extrait d'entretien avec Romain, 32 ans, ancien joueur de Nanterre.

Abdel est beaucoup plus réticent quant à l'idée que le foot-fauteuil puisse changer les représentations des valides. Pour lui, les représentations relatives aux personnes dites « lourdement handicapées » sont si profondément ancrées chez les personnes valides, qu'il est impossible pour ces derniers de saisir l'enjeu compétitif de la pratique. Abdel soutient que le foot-fauteuil est perçu par les personnes valides comme une activité parmi d'autres qui fait sortir les personnes handicapées de la morosité de leur quotidien.

« Je sais pas si tu changes les représentations... Au final, les gens valides qui vont regarder ça vont dire : « Ha, c'est bien ! Ils font du sport, les handicapés ! » Ça reste... Je pense, voilà, « c'est bien, ils font du sport ». Moi c'est souvent ce que j'ai vu, que j'ai entendu aussi, oui c'est bien que vous puissiez aussi... vous amuser un peu. Alors que c'est la guerre sur le terrain ! Non, mais tu vois ce que je veux dire ? C'est la guerre, c'est la coupe du monde à chaque match ! C'est un enjeu vital (rires) ! » Extrait de l'entretien avec Abdel, 35 ans, joueur de Châtenay-Malabry.

La place du valide au sein du foot-fauteuil est donc complexe. Le sens même donné au substantif « valide » par les joueurs peut porter à confusion. Les « valides » qui participent au mouvement du foot-fauteuil doivent être distingués des « valides » extérieurs qui ne seraient pas sensibilisés au « grand handicap ».

Avant de conclure ce mémoire de thèse, il nous a semblé important d'évoquer un sujet délicat, et pourtant souvent évoqué par les joueurs, celui de la consommation de cannabis. Sujet délicat, l'usage de la marijuana étant illégal et bien évidemment tabou. Mais dans une démarche sociologique compréhensive, qui veut mettre au jour les différents aspects du vécu des joueurs de foot-fauteuil, il nous a paru essentiel de consacrer quelques paragraphes à ce sujet.

7. Le cannabis...Dopage, automédication ou plaisir?

La question du dopage dans les activités physiques adaptées est une question souvent taboue et complexe. Complexe parce qu'il prend souvent des formes inattendues. Le *boosting* en est une. Cette technique est essentiellement utilisée par les athlètes paraplégiques concourant sur des courses de longues distances. Le boosting consiste à mutiler une partie de son corps insensible à la douleur pour provoquer un phénomène d'hyperréflexivité autonome, c'est-à-dire une augmentation réflexe du flux sanguin suite à une agression de l'organisme, qui améliore significativement la performance des athlètes en fauteuil¹. Le boosting a été reconnu comme pratique dopante par l'IPC en 1994,² mais la détection de cette pratique est particulièrement compliquée puisqu'il s'agit d'un phénomène « naturel ». Même s'il n'existe pas de recherche universitaire sur la question, il semblerait que le *boosting* soit encore très répandu malgré les dangers que cela représente. Une étude menée par l'IPC en association avec l'agence mondiale antidopage, auprès de 99 athlètes durant les jeux de Pékin en 2008 a révélé que 16.7% d'entre eux avaient déjà testé le *boosting* en compétition³.

Le *boosting* n'est bien évidemment pas la seule méthode de dopage et la plupart des pratiques observées dans le sport « valide » sont également considérées comme conduites dopantes dans le milieu handisport. À ceci près que de nombreuses substances dopantes font partie du traitement des pathologies, ce qui rend plus complexe encore la lutte contre le dopage⁴.

¹ Schmid, A. et al., 2001. Catecholamines response of high performance wheelchair athletes at rest and during exercise with autonomic dysreflexia.. *International Journal of Sports Medicine*, 1(22), pp. 2-7.

²http://www.paralympic.org/sites/default/files/document/120131183408508_Thompson_Autonomic_Dysreflexia_and_Boosting.pdf

³ Ibidem

⁴ Miah, A., 2010. Towards the transhuman athlete: therapy, non-therapy and enhancement. *Sport in Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, 13(2), pp. 221-233.

Nous n'avons pas observé, durant nos trois années d'observation dans le milieu du foot-fauteuil, de conduite dopante à proprement parler, c'est-à-dire de pratiques (consommation de substance, *boosting...*) dans le but d'augmenter ses capacités mentales ou physiques. Deux cas de dopage ont cependant été constatés. À la suite d'un contrôle anti-dopage réalisé par des médecins de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage lors d'une journée de championnat de troisième division en 2010, deux jeunes joueurs ont été sanctionnés par la Commission Fédérale de foot-fauteuil pour traces de cannabis dans les urines et non présentation de l'A.U.T. (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques) à deux ans d'interdiction de participation aux manifestations sportives organisées par la FFH¹. Ce contrôle inopiné a soulevé la colère de la plupart des joueurs de foot-fauteuil et il pose la question de la consommation de cannabis par les personnes utilisatrices d'un fauteuil électrique. Il nous a donc semblé inévitable d'aborder cette question, tant elle fait débat dans le milieu du foot-fauteuil.

7.1. La consommation de cannabis.

Au cours de plusieurs mois d'observation, nous avons acquis une grande confiance de la part des joueurs de foot-fauteuil que nous avons suivis. Cette confiance nous a permis d'accéder à l'intimité des sportifs qui nous était restée inaccessible les premiers temps de l'enquête. La consommation de cannabis fait partie de ces pratiques cachées que nous avons pu observer, puis évoquer (souvent lorsque le dictaphone était éteint) avec les joueurs après un certain temps d'enquête.

C'est aujourd'hui l'anniversaire de T. L'entraînement a été réduit pour laisser place à une petite fête dans le local qui se trouve à proximité du gymnase.[...] Y allume un « joint » et le consomme avec Z (c'est la première fois que j'observe une consommation de cannabis). S., avec qui je discute et qui semble un peu embêtée m'explique : « ne sois pas surpris, c'est monnaie courante chez les « tétras' ». Beaucoup d'entre nous fumons, ça nous fait du bien et en plus ça calme les douleurs. » Extrait du journal de terrain, semaine 36.

¹ http://www.foot-fauteuil.com/v2/inc/Anti_Dopage.pdf

Cette pratique ne concerne pas tous les athlètes, loin de là, mais nous avons pu constater qu'une part importante des joueurs suivis avaient une consommation régulière de cannabis (7 joueurs nous ont dit spontanément en consommer quotidiennement). Si les effets de la consommation de cannabis chez les personnes en situation de handicap donnent lieu à de nombreuses recherches scientifiques (publiées pour la plupart dans le « *Journal of Cannabis Therapeutics* ») il n'existe pas, à notre connaissance, de recherches sociologiques concernant les usages du cannabis chez la personne déficiente motrice. Cela s'explique bien sûr par le fait que dans de nombreux pays, le cannabis est illégal. S'afficher comme fumeur, trouver une « population » n'est donc pas chose évidente, même dans le cadre d'une consommation thérapeutique.

L'usage du cannabis que nous avons pu observer chez les joueurs semble se situer à l'interface entre deux logiques qui parfois s'articulent : une logique thérapeutique, où le cannabis est véritablement utilisé comme substitut à la prise de médicaments prescrite par les médecins, et une logique hédoniste, où le cannabis va permettre aux joueurs d'atteindre facilement un état de bien-être inaccessible par d'autres moyens.

7.1.1. La consommation thérapeutique.

Damien souffre d'une spasticité très importante. Particulièrement attentif aux soins médicaux qui lui sont apportés depuis son enfance, il connaît bien les différents médicaments qui lui sont prescrits pour traiter ses problèmes musculaires et leurs effets secondaires sur son organisme. Il m'évoque entre autres choses la violence des injections de « Valium » qui certes le détendent, mais en contrepartie le mettent dans un état de très grande fatigue pendant plusieurs jours :

« J'ai pas joué la semaine dernière parce que j'avais eu une injection de Valium. Le truc-là c'est de la merde, ça te mets KO pendant plusieurs jours. C'est le même truc qu'on donne aux fous dans les asiles ! » Extrait du journal de terrain, semaine 116.

Damien nous expliquera qu'il existe deux moyens principaux de traitement de sa pathologie : des myorelaxants (Datrium, Lioréal) qui agissent sur les raideurs musculaires mais ne calment pas véritablement les douleurs et le Valium qui décontracte et soulage en agissant au niveau du système nerveux central (le Valium est également utilisé comme

puissant tranquillisant). Ce traitement est donc extrêmement lourd à supporter. Pour Damien, la consommation régulière de cannabis est un moyen de soulager à la fois les raideurs musculaires et les douleurs neurologiques sans les effets secondaires du Valium.

Pourtant l'usage du cannabis médical est très largement reconnu par les spécialistes des paralysies d'origine neurologique¹. Des traitements à base de canabinoïdes (Sativex, Bedrocan, Marinol...) sont déjà commercialisés et prescrits dans de nombreux pays (Australie, Canada, Pays-Bas, Espagne, Royaume Unis, Allemagne, Italie, Etats Unis...) contre les douleurs musculaires d'origine cérébrale.

Pour des nombreux joueurs avec qui nous avons évoqué le sujet, il est totalement incompréhensible que l'usage du cannabis thérapeutique soit illégal en France.

« Mais faut pas oublier non plus qu'on est des handicapés, et que malheureusement, les médicaments c'est pas toujours efficace, et que la marijuana, pour nous, c'est un bon moyen de se détendre. Pour avoir moins mal. » Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

Aux yeux de Damien, l'interdiction de l'utilisation de la marijuana à des fins thérapeutiques est une hypocrisie tant elle est répandue chez les personnes en situation de handicap ayant des douleurs d'origine neurologique :

« Les paras et les tétras sont les premiers consommateurs de beuh, parce que c'est des douleurs neurologiques, et la beuh, il n'y a rien de tel pour les calmer. Donc franchement....pfffffffffffff, faites des efforts, évoluez avec votre temps ! Il y a plein de handicapés qui fument, et bah comprenez au moins ça. Comprenez que si ça nous permet de vivre mieux.... Franchement, c'est de la mauvaise fois. » Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

¹ Whittle, B., Guy, G. & Robson, P., 2001. Prospects for New Cannabis-Based Prescription Medicines. *Journal of Cannabis Therapeutics*, 1(3), pp. 183-205.

Hollister, L. E., 2001. Marijuana (Cannabis) as Medicine. *Journal of Cannabis Therapeutics*, 1(1), pp. 5-27.

La consommation de cannabis semble être une pratique répandue aux dire des joueurs de foot-fauteuil. Cette consommation a une dimension thérapeutique, c'est incontestable. Elle permet de diminuer significativement la spasticité et de soulager les douleurs musculaires. Et à cet usage médical, un usage hédoniste, festif, vient se greffer.

7.1.2. Un usage hédoniste.

Le plaisir que peut apporter la consommation de marijuana chez la personne handicapée est bien évidemment extrêmement lié à la dissipation des douleurs et à la décontraction musculaire provoquée par les canabinoïdes. Mais les propos des joueurs relatifs aux sensations provoquées lors de leur consommation de cannabis révèlent la dimension parfois hédoniste de cette pratique :

« Quand je fume un joint, bah déjà.... J'ai plus mal. Et puis ça te fait planer un peu, tu sors de ton fauteuil (sourire). Non, mais c'est vrai, ça change, t'es bien ! » X. m'évoquant les effets de la consommation de cannabis. Extrait du journal de terrain, semaine 116.

L'usage du cannabis provoque chez la personne en situation de handicap moteur une expérience corporelle nouvelle. Aux dires des joueurs, elle permet d'expérimenter des sensations inédites pour les personnes atteintes d'une déficience motrice importante. L'impression de « planer », de « voler », semble rompre avec la position quotidienne assise. Le tétrahydrocannabinol (THC), principe actif de la marijuana, provoque une sensation de vertige et de légèreté qui contraste avec la motricité en fauteuil. C'est donc cette expérience alternative du corps « planant » qui est source d'un bien être et d'un plaisir éphémère chez la personne en situation de handicap.

En outre, l'usage de la marijuana est l'occasion d'un partage. Lorsque qu'il n'est pas consommé seul, le cannabis prend une dimension festive, comme dans l'extrait de journal de terrain présenté plus tôt dans le cadre d'un anniversaire. C'est un partage au sens propre : le « joint » passe véritablement de main en main entre les joueurs consommateurs. C'est également le partage d'une expérience que nous avons évoquée précédemment.

Ce sont donc des logiques thérapeutiques et hédonistes qui semblent déterminer la consommation de marijuana chez les personnes que nous avons interrogées. Si cette

consommation se déroule parfois en périphérie d'événements liés au foot-fauteuil, elle n'a pas pour but, selon les joueurs, d'améliorer les performances sportives. Elle pourrait même leur être préjudiciable, selon Damien :

« Et c'est considéré comme un dopant, alors que non ! C'est pas dopant. Tu crois vraiment que ça améliore les réflexes ? C'est un vrai problème. [...]. D'ailleurs, généralement, on fume pas avant le match. Parce que sinon, tu perds le match. Moi si j'ai le malheur de fumer avant un match, je fais plus rien. C'est normal. T'as pas la même concentration ... c'est normal. » Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

7.2. Des contrôles injustifiés ?

Nous l'avons déjà évoqué dans la deuxième partie de notre mémoire de thèse, l'un des objectifs à moyen terme de la FIPFA est de faire du foot-fauteuil une activité Paralympique. Cela passe inévitablement par un ajustement des fédérations nationales aux normes imposées par l'IPC. La classification des joueurs en est une, nous en avons parlé. La lutte contre le dopage en est une autre. Alors que jusqu'à très récemment, la question des conduites dopantes ne se posait pas dans le milieu du foot-fauteuil, les visées paralympiques de la fédération internationale ont changé la donne :

« Les paralympiques obligent le contrôle antidopage. C'est pour ça que je te dis que ça va amener des problèmes. » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

Car le cannabis fait effectivement partie des substances considérées comme dopantes par l'IPC et les joueurs contrôlés positifs à cette substance et ressortissants de pays n'autorisant pas la consommation thérapeutique (et ne pouvant donc justifier de son utilisation médicale) seront sanctionnés par les instances nationales et internationales. Ce fut le cas des deux joueurs que nous avons évoqués plus tôt. Ce contrôle inopiné a soulevé un tollé dans le milieu du foot-fauteuil aussi bien de la part des joueurs que des parents de joueurs¹. Pour Sonia, considérer le cannabis comme produit dopant est injustifié au regard

¹ <http://www.handimobility.org/blog/handisport-contrôle-antidopage-12-joueurs-de-%E2%80%9Cfoot-fauteuil%E2%80%9D-une-opération-decrite-et-polemique/>

d'autres substances autorisées par l'IPC, et la multiplication de ces contrôles pourrait porter préjudice à un grand nombre de sportifs :

« Si tu fais des contrôles, tu vas plus avoir beaucoup de joueurs, à mon avis. Parce que oui, il y a beaucoup de joueurs qui utilisent du cannabis, et c'est pas par hasard ! Alors OK, on a beau dire, « oui, mais c'est pas légal en France... Donc on peut pas ! ». Certes. Mais dans ces cas-là, évitez de tester le cannabis dans vos contrôles, et puis c'est bon. Parce que je vais te dire, franchement, on nous dit non au cannabis, mais celui qui se prend son Valium, plus son Aurantin, plus son décontractant musculaire, plus heu, je sais pas quoi... Enfin, bref, ses dix cachetons par jour, lui, nickel ! Alors tu vas me dire que moi, sous cannabis, je suis plus défoncée que celui qui prend ses 30 mg de Valium par jour ? Bah, tu te fous de ma gueule... Voilà. » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

La colère de Sonia, et de nombreux joueurs de foot-fauteuil, est d'autant plus grande que ce contrôle anti-dopage s'est déroulé en troisième division, un niveau de championnat où les enjeux compétitifs sont moindres.

« Les salauds, ils sont allés faire un contrôle sur un week-end de D3. La D3, qui, les pauvres, enfin... Ne participent pas aux compéts' internationales ! Enfin... Tu vois ? Ça n'a aucun sens ! Et ils ont exclu un joueur, parce qu'il a répondu positif au cannabis. Il est en D3 !!!! Tu crois que ça va changer quelque chose qu'il fume des joints ou pas ? Alors que bon... Franchement, tu fais ça en D1, il n'y a plus de D1. Et tu vois, c'est ça le problème, c'est ça que je comprends pas. » Extrait d'entretien avec Sonia, 32 ans, joueuse de Nanterre.

Outre le déroulement même de ce contrôle, c'est les sanctions prises, démesurées aux yeux de Damien, qui provoquent la colère.

« L'année dernière, il y a eu un contrôle en D3. Comme ça... Au hasard. Et ils ont pris trois IMC. Déjà, c'est mal barré ! Va demander à un IMC de pisser, alors qu'il a pas envie de pisser ! Alors ils ont passé trois heures, rien que pour pisser. Et bien sûr, sur les trois, deux fumaient. Pour les mêmes raisons que moi, et que les autres. Pas seulement pour le plaisir, mais surtout pour des raisons médicales. Et le problème,

c'est que ces petits bonhommes, ils ne peuvent plus faire du foot pendant trois ans. Pendant deux ou trois ans, ils n'ont plus le droit de faire du foot [...] Interdire à des gamins de taper dans un ballon, ce qui est probablement leur seul, comment dire, leur seul amusement de la semaine... Non, il faut arrêter.

Parce qu'ils ont carrément été exclus du club ?

Non non, pas du club. Mais ils ne peuvent plus en faire en compétition. Alors les parents ont porté plainte, tout ça, mais on ne peut rien faire. [...] Pour les gamins qui sont en centre et qui ne font que ça, c'est vraiment pas normal. » Extrait de l'entretien avec Damien, 35 ans, joueur de Nanterre.

Les contrôles anti-dopage soulèvent donc une problématique qui n'est pas directement liée à la pratique du foot-fauteuil. Parce qu'ils remettent en cause la consommation de cannabis, pratique visiblement répandue mais néanmoins taboue dans le milieu du handicap moteur, ces contrôles sont très mal vécus par les joueurs et leur entourage. D'autant plus qu'ils semblent s'immiscer dans la vie intime des joueurs, ces derniers ne considérant pas que l'usage de la marijuana ait un quelconque rapport avec le foot-fauteuil et donc puisse être considérée comme une « conduite dopante ».

Vous l'aurez compris, la multiplication des contrôles anti-dopage qu'induirait le rattachement du foot-fauteuil au mouvement paralympique constitue, avec le système de classification, une des craintes principales de nombreux joueurs quant à l'avenir du foot-fauteuil. Car pour la première fois, ce sport particulièrement cher à ses pratiquants, vecteur d'une expérience corporelle hors du commun que nous avons décrite tout au long de ce mémoire de thèse, vient mettre en question une liberté – certes illégale mais tacitement admise – concernant la prise en charge de son existence intime.

Conclusion

Tout au long de ce travail, nous avons tenté de faire émerger l'expérience sportive de ces personnes dites « lourdement handicapées ». Le plus fidèlement possible, nous avons explicité le vécu des joueurs de foot-fauteuil que nous avons suivis pour comprendre comment ces derniers se construisaient en tant que sportifs « handicapés ».

Et d'emblée, la recherche nous a menés à mettre en avant une activité physique qui, par bon nombre d'aspects, reflète assez fidèlement les processus de sportivisation des pratiques sportives (d'une activité « informelle » vers une activité de compétition), qu'elles soient « valides » ou « handis ». Ainsi, l'examen attentif de son histoire et de l'évolution de son règlement révèle les difficultés que représente la construction et de la diffusion à l'échelle internationale d'une pratique sportive. Promptement émancipé des enjeux médico-éducatifs de ses origines, puis rapidement structuré à l'échelle nationale et internationale, le foot-fauteuil constitue incontestablement aujourd'hui une activité sportive à part entière.

Cependant, il ne s'agirait pas d'oublier les enjeux particuliers qui la traversent. Car cette activité s'adresse à ceux qui n'avaient pas la possibilité, jusqu'alors, de pratiquer un sport collectif ; les personnes dites « lourdement handicapées ». Mais cet ensemble – « les « utilisateurs au quotidien d'un fauteuil électrique » – recouvre en réalité une grande diversité corporelle. Une personne atteinte d'ostéogénèse imparfaite proposera une motricité totalement différente de celle d'une personne dite « IMC » ou d'une personne atteinte d'amyotrophie spinale.

Pourtant, cette hétérogénéité ne constitue pas un frein à la pratique. Certes, elle est problématique, car les personnes les plus « spastiques » ou celles qui ne peuvent pas tourner la tête sont vraisemblablement désavantagées. Mais la mise en place délicate d'une classification, qui assure la participation des personnes « handicapées » (au sens premier, sportif, du terme) est une première réponse à cette question.

En outre, l'observation minutieuse de l'athlète en situation de jeu montre que si la motricité de ces sportifs « PF1 »¹ est différente, leur participation n'en est pas moins importante. En effet, nous avons pu constater que, à poste similaire, ces derniers interviennent dans la même proportion sur le ballon que les joueurs classés « PF2 ». La différence ne réside pas dans la quantité de frappes mais la qualité de celles-ci. Car si les footballeurs « PF1 » touchent autant de ballons que les footballeurs « PF2 », ils ne les touchent pas de la même manière : ils réalisent significativement plus de frappes de face que les joueurs « PF2 » au détriment des frappes en rotation. Cette observation concorde avec les discours des joueurs qui, majoritairement, estiment que les joueurs « PF1 » réalisent moins de frappes en rotation, sans pour autant considérer ces joueurs comme « moins bons ». Ainsi, l'analyse praxéologique des changements de sous-rôles opérés chez deux joueurs semble souligner aussi que les intentions tactiques sont similaires, malgré le fait que les deux joueurs présentent des caractéristiques motrices différentes. Il faut toutefois relativiser ces propos, et une investigation plus vaste, consacrée à ce sujet, permettrait d'appuyer cette étude de cas.

L'observation du corps en action est révélatrice d'une « mise en jeu » de la différence corporelle. Le corps, analysé ici en « première personne », c'est-à-dire comme auteur et décideur de son mouvement, constitue une facette de l'expérience sportive de l'athlète. Cette facette est intimement liée au vécu corporel, accessible à travers la narration de cette expérience. L'analyse du discours « en première personne » permet de mettre en lumière l'autre facette constitutive de cette expérience sportive.

Expérience particulière puisqu'il s'agit de celle d'un corps utilisateur d'un fauteuil roulant électrique. Et nous avons pu voir que ce fauteuil constitue un élément indissociable du « monde » du joueur de foot-fauteuil. Le vécu corporel ne peut être appréhendé qu'en relation avec le fauteuil et la situation sportive. Le fauteuil électrique sera littéralement incorporé au schéma moteur, au point d'en devenir un organe sensoriel. L'hybridation du corps et du fauteuil dans la pratique physique ouvre la voie vers un nouveau champ d'expérience : celui d'un corps performant, d'un corps maîtrisé, d'un corps « sportif ».

¹ Ceux qui, rappelons-le, sont considérés par les classificateurs comme les plus « désavantagés ».

Et cette expérience n'est pas strictement sensorielle et individuelle. Elle est avant tout partagée, collective. Le match de foot-fauteuil est un moment d'intersubjectivité qui impacte profondément les relations affectives entre les individus. Dans l'interaction motrice, les amitiés se font, parfois se défont. Et cela dépasse le strict cadre du terrain.

Car le club de foot-fauteuil constitue un espace de sociabilité hors du commun. Les personnes que nous avons suivies ont presque toutes connu une enfance et une adolescence en centre spécialisé. Sans pour autant garder un souvenir amer de ces expériences qui ont été l'occasion d'une socialisation par pairs, des critiques récurrentes sont évoquées par les joueurs à l'encontre de ces institutions jugées excluantes, contraignantes et parfois infantilisantes.

La pratique du foot-fauteuil est l'occasion de prolonger cette forme de socialisation par pairs, en promouvant toutefois l'autonomie, le choix, et l'ouverture. Ainsi se transmettent, au sein des clubs de foot-fauteuil, non seulement un savoir « sportif », technique, relatif au foot-fauteuil, mais également tout un ensemble « d'astuces » de la vie quotidienne d'une personne utilisatrice d'un fauteuil électrique.

Dans cet espace essentiellement masculin, c'est aussi « l'identité » de genre qui se négocie. Se faire une place en tant que joueuse de foot-fauteuil n'y est pas simple. Devant lutter contre les stéréotypes de la « femme sportive handicapée » présentée comme asexuée et celui de la « femme féminine naturellement moins compétitive », ces joueuses doivent trouver un compromis. Et le regroupement des joueuses dans un même club semble être une réponse à cette problématique.

Si la pratique est « mixte » en ce qui concerne les questions de genre, elle ne l'est pas en ce qui concerne la relation « valide »/ « handi ». Car pour jouer au foot-fauteuil, il faut être utilisateur du fauteuil électrique au quotidien. Nous avons d'ailleurs vu que les joueurs sont, dans leur grande majorité, réticents à une ouverture de leur pratique aux valides. Pourtant, l'observation révèle que certains « valides » participent parfois (voire très régulièrement pour certains) aux entraînements en tant que joueurs.

Cette observation peut sembler contradictoire avec les propos tenus par les joueurs. Mais il s'est avéré, au fil de notre enquête, que la notion de « valide » pouvait revêtir ici un

sens bien particulier. Le « valide » n'est pas, comme on pourrait le croire de prime abord, celui qui ne présente pas de « déficience » ou qui n'utilise pas de fauteuil, mais plutôt celui qui est étranger au monde du handicap moteur.

Ainsi, les personnes qui ne présentent pas de déficiences motrices mais qui gravitent autour du foot-fauteuil ne sont pas « vraiment » considérées comme valides. C'est par exemple le cas des entraîneurs. Leur position est d'autant plus particulière qu'ils sont chargés de transmettre des « techniques du corps » en fauteuil, techniques qu'ils n'ont pas expérimentées (et se refusent à le faire). Il s'agit alors pour eux d'asseoir leur légitimité sur leur expérience à la fois du milieu du handicap, et également du milieu du football valide.

Enfin nous avons refermé ce travail de recherche par un sujet particulièrement délicat, celui de la consommation de cannabis. Délicat, parce cette pratique est illégale bien sûr, et de ce fait répréhensible. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure cette consommation est thérapeutique et « hédoniste », mais c'est incontestablement ces deux logiques qui interviennent. Délicat aussi parce le foot-fauteuil, par le biais de la mise en place des contrôles anti-dopage, vient s'immiscer dans l'intimité des joueurs en remettant en cause une pratique visiblement répandue et tacitement acceptée.

Ce dernier sujet que nous avons abordé et qui a émergé, « malgré nous », au fil de nos recherches, pourrait faire figure d'ouverture. Car il n'existe visiblement pas, à notre connaissance, de travaux sociologiques sur la consommation de cannabis par les sportifs en situation de handicap, alors que les effets thérapeutiques de la marijuana ont largement été étudiés chez les « sujets handicapés moteurs ».

Il pourrait faire également figure de nuance. Nuance, car tout au long de ce travail, nous avons pu montrer que le foot-fauteuil constituait, la plupart du temps, un espace d'accomplissement pour l'individu. Or ici, le foot-fauteuil vient « bousculer » une liberté qui est pourtant implicitement¹ accordée aux personnes en situation de handicap important.

¹ Cependant, des récents cas de condamnations (certes dérisoires) semblent remettre en cause ce « passe droit » et relancent le débat sur l'autorisation d'usage thérapeutique du cannabis :

<http://www.faire-face.fr/archive/2013/07/12/un-fumeur-de-cannabis-myopathe-condamne-en-appel-59707.html>

<http://informations.handicap.fr/art-canabis-handicap-853-5891.php>

Il révèle aussi indirectement une limite de ce travail : la difficulté d'aborder la question de la douleur physique, qui vraisemblablement fait partie du vécu du joueur. Car s'il y a consommation « thérapeutique » de cannabis, c'est bien qu'il y a douleur. Or malgré nos sollicitations¹, les athlètes sont restés très discrets à ce sujet.

Une seconde « limite », si c'en est une, est inhérente à notre approche théorique et la méthodologie qui en découle. Comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, l'objectif de cette recherche n'est pas de comprendre un phénomène global et d'en tirer des lois généralisables. Il s'agit d'explicitier un phénomène local, l'expérience sportive de deux groupes de joueurs de foot-fauteuil.

Nous avons tout au long de notre travail mis cette recherche, en regard à d'autres travaux sur des sujets plus ou moins proches. Ce « cadrage » nous a permis de mieux comprendre les phénomènes observés en les confrontant à des recherches effectuées sur d'autres terrains.

Et de manière globale, nous pouvons conclure ce travail, en l'inscrivant dans les observations d'Anne Marcellini² ou encore dans celles d'Isabelle Ville³. Comme elles l'avaient déjà énoncé, le regroupement entre personnes handicapées – et la construction d'un sentiment d'appartenance communautaire qui l'accompagne – favorise la réelle participation sociale et le bien-être de ces personnes. Isabelle Ville explique ainsi que parmi les personnes handicapées :

¹ Rapidement, nous avons constaté qu'il était plus facile d'aborder certains sujets hors du cadre « strict » de l'entretien enregistré. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas fait figurer l'expérience de la douleur dans la grille d'entretien (même si la question sur le déplaisir aurait pu nous y conduire). Nous avons à plusieurs reprises tenté d'aborder ce sujet lors de discussions informelles, sans succès.

² Marcellini, A., 2005. *Des vies en fauteuil... Usage du sport dans les processus de déstigmatisation et d'intégration sociale*. Paris: CTNERHI.

³ Ville, I., 2004. Le sentiment d'appartenance des personnes tétraplégiques françaises à la "communauté handicapée". *Handicap, revue de sciences humaines et sociales*, Janvier-juin, pp. 79-99.

« Celles qui expriment un sentiment d'appartenance communautaire affichent un meilleur bien-être que celles qui ne reconnaissent ni estiment faire partie de la communauté. » (Ville, 2004, p. 92)

Toutefois, il nous semble nécessaire ici de faire émerger la singularité du foot-fauteuil par rapport aux observations d'Isabelle Ville. Effectivement, pour cette dernière :

« Le sentiment d'appartenance communautaire semble être favorisé par la présence de difficultés tant sociales que physiologiques. En effet, des ressources considérées comme insuffisantes ou justes, le fait d'être chômeur, en formation professionnelle ou inactif, d'une part, de ne pas conduire, d'avoir des fuites de selles et d'urine, de s'estimer « lourdement » handicapé sont autant de facteurs qui vont de pair avec un sentiment d'appartenance à un groupe communautaire » (Ville, 2004, p. 88).

Le cas des groupes que nous avons suivis et interrogés, nous pousse à penser le contraire. L'émergence de ce sentiment d'appartenance communautaire trouve ici ses racines dans une expérience singulière mais positive du corps : celle du corps sportif « handicapé ». On peut alors affirmer que la pratique du foot-fauteuil constitue une source d'expériences positives au sein d'une « communauté » plus large fondée sur un partage d'expériences « négatives ». Autrement dit, si les joueurs de foot-fauteuil que nous avons suivis attestent faire partie d'un groupe discriminé, celui des personnes « lourdement handicapées », le foot-fauteuil constitue pour eux un espace à part, où le vécu sportif vient rompre avec l'expérience quotidienne du corps « handicapé ».

En outre, ce travail réalisé auprès des joueurs de foot-fauteuil nous engage à porter une attention particulière à l'expérience corporelle, et nous invite à poser un autre regard sur le handicap moteur : non plus comme un frein à la pratique sportive, mais au contraire comme un point d'appui vers de nouvelles normativités, de nouvelles subjectivités.

À ce titre, de nombreuses activités physiques adaptées, à l'instar de la boccia ou du gymkhana fauteuil, restent à explorer dans une perspective compréhensive.

Bibliographique thématique :

Sciences humaines et sociales, généralités :

Andrieu, B., 2006. Hétéro-réflexivité des techniques du corps. L'épistémologie physio-psycho-sociale de Marcel Mauss. *le portique*, Issue 17, pp. 65-79.

Andrieu, B., 2008. *Devenir hybride*. Nancy: Presses Universitaires de Nancy.

Andrieu, B., 2008. La représentation du corps, inventrice de normes biosubjectives. Dans: *Représentation du corps. Le biologique et le vécu. Normes et normalité*. Nancy: Presses Universitaire de Nancy, pp. 73-83.

Andrieu, B., 2011. *Les avatars du corps. Une hybridation somatechnique*. Montréal: Liber.

Andrieu, B., 2012. *L'autosanté: Vers une médecine réflexive*. Paris: Armand Colin.

Becker, H. S., 1985. *Outsiders*. Paris: Métailié.

Benoist, J., 2001. lintersubjectivité et socialité : la phénoménologie et la question du tiers. Dans: *Phénoménologie et sociologie*. Paris: Presses Universitaires de France, pp. 19-41.

Benoist, J. & Karsenti, B., 2001. *Phénoménologie est sociologie*. Paris: Presses Universitaires de France.

Berger, P. & Luckman, T., 2006. *La construction sociale de la réalité*. Paris: Armand Colin.

Birdwhistell, R., 1981. Un exercice de kinésique et de linguistique : la scène de la cigarette. Dans: *La nouvelle communication*. Paris: Seuil, pp. 160-190.

Bourdieu, P., 1980. *Le Sens pratique*. Paris: Les Éditions de Minuit.

Bourdieu, P., 1998. *La domination masculine*. Paris: Seuil.

Bourdieu, P. & Passeron, J.-C., 1970. *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris: Editions de Minuit.

Butler, J., 2007. *Le récit de soi*. Paris: P.U.F.

- Canguilhem, G., 1999. *Le normal et le pathologique*. Paris: P.U.F.
- Damasio, A., 1995. *L'Erreur de Descartes : la raison des émotions*. Paris: Odile Jacob.
- Derrida, J., 1998. *Donner le temps*. Paris: Galilée.
- Detrez, C., 2002. *La construction sociale du corps*. Paris: Seuil.
- Douglas, M., 2001. *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*. Paris: La Découverte.
- Dubet, F., 1994. *Sociologie de l'expérience*. Paris: Seuil.
- Elias, N., 1991. *La Civilisation des moeurs*. Paris: Calmman-Lévy.
- Elias, N. & Dunning, E., 1994. *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris: Fayard.
- Fassin, D. & Memmi, D., 2004. *Le gouvernement des corps*. Paris: Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales.
- Faucheux, C. & Moscovici, P., 1971. *Psychologie sociale théorique et expérimentale*. Paris: Mouton.
- Foucault, M., 1972. *Histoire de la folie à l'âge classique*. Paris: Gallimard.
- Foucault, M., 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris: Gallimard.
- Foucault, M., 1984. *Le souci de soi*. Paris: Gallimard.
- Foucault, M., 2001. *Dits et écrits II, 1976-1988*. Paris: Gallimard.
- Goffman, E., 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne*. Paris: Les Editions de Minuit.
- Goffman, E., 1974. *Les rites d'interaction*. Paris: Les Editions de Minuit.
- Goffman, E., 1979. *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Paris: Les Éditions de Minuit.
- Goffman, E., 1988. *Les moments et leurs hommes*. Paris: Le Seuil.
- Hall, E. T., 1971. *La dimension cachée*. Paris: Seuil.

Haraway, D., 1985. Manifesto for Cyborgs: science technology, and socialist feminism in the 1980's. *Socialist Review*, Issue 80, pp. 65-108.

Husserl, E., 1989. *La Crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*. Paris: Gallimard.

Kaufmann, J.-C., 2004. *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*. Paris: Armand Colin.

Kaufmann, J.-C., 2005. Hommes, femmes; les derniers rôles imposés. Dans: *Femmes, Hommes, l'invention des possibles*. Paris: P.U.F., pp. 39-48.

Lahire, B., 2001. *L'homme pluriel*. Paris: Armand Colin.

Lahire, B., 2004. Sociologie dispositionnaliste et sport. Généralistes et Spécialistes. Dans: *Dispositions et pratiques sportives*. Paris: L'Harmattan, pp. 23-36.

Latour, B., 2001. *Pasteur: Guerre et paix de microbes*. Paris: La Découverte.

Latour, B., 2006. *Petites leçons de sociologies des sciences*. Paris: La Découverte.

Latour, B. & Woolgar, S., 2006. *La vie de laboratoire. La production de faits scientifiques*. Paris: La Découverte.

Le Blanc, G., 2008. *Canguilhem et les normes*. Paris: Presses Universitaires de France.

Le Goff, J. & Truong, N., 2003. *Une histoire du corps au Moyen Age*. Paris: Liana Levi.

Leveratto, J.-M., 2006. Lire Mauss. L'authentification des "techniques du corps" et ses enjeux épistémologiques. *le portique*, Issue 17, pp. 39-61.

Lévi-Strauss, C., 1950. Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss. Dans: *Sociologie et anthropologie*. Paris: PUF, pp. XXIV-XL.

Martin, O. & Memmi, D., 2009. Marcel Mauss, La redécouverte tardive des "Techniques du corps". Dans: *La tentation du corps*. Paris: Editions EHESS, pp. 23-46.

Mauss, M., 1950. Les techniques du corps. Dans: *Sociologie et anthropologie*. Paris: PUF, pp. 363-386.

Meidani, A., 2007. *Les fabriques des corps*. Toulouse: Presses Universitaires du Mirail.

- Merleau-Ponty, M., 1945. *Phénoménologie de la perception*. Paris: Gallimard.
- Merleau-Ponty, M., 1964. *L'Oeil et l'Esprit*. Paris: Gallimard.
- Moreno, J. L., 1970. *Fondements de la sociométrie*. 2ème édition éd. Paris: P.U.F.
- More, T., 2003. *L'Utopie*. Quebec: Les classiques des sciences sociales.
- Nussbaum, M., 2006. *Frontiers of justices. Disability, Nationality, Species Membership*. Cambridge: Harvard University Press.
- Nussbaum, M., 2008. *Femmes et développement humain. L'approche des capacités*. Paris: Des femmes - Antoinette Fouque.
- Nussbaum, M. & Sen, A., 1993. *The quality of life*. Oxford: Oxford University Press.
- Pachoud, B., 2002. La dimension téléologique de l'intentionnalité perceptive et de l'intentionnalité motrice. Dans: *Naturaliser la phénoménologie. Essais sur la phénoménologie contemporaine et les sciences cognitives*. Paris: C.N.R.S Editions, pp. 254-283.
- Queval, I., 2008. *Le corps aujourd'hui*. Paris: Gallimard.
- Rawls, J., 1987. *Théorie de la justice*. Paris: Seuil.
- Revel, J., 2009. Michel Foucault: repenser la technique. *Tracés. Revues de Sciences humaines*, Janvier, Issue 16, pp. 139-149.
- Rosselin, C., 2008. Incorporation d'objets. Dans: *Dictionnaire du corps*. Paris: CNRS Editions, pp. 184-185.
- Schilder, P., 1968. *L'image du corps. Etude des forces constructives de la psyché*. Paris: Gallimard.
- Sen, A., 1985. *Commodities and Capabilities*. Oxford: Elsevier Science Publishers.
- Sen, A., 2000. *Repenser l'inégalité*. Paris: Seuil.
- Sen, A., 2010. *L'idée de justice*. Paris: Flammarion.
- Simmel, G., 2003. *Le conflit*. Belval: Circé.

Van Gennep, A., 1981. *Les rites de passage: étude systématique des rites de la porte et du seuil, de l'hospitalité, de l'adoption, de la grossesse et de l'accouchement, de la naissance, de l'enfance, de la puberté, de l'initiation, de l'ordination, ect..* Paris: A.& J. Picard.

Varela, F., Thompson, E. & Rosch, E., 1993. *L'inscription corporelle de l'esprit.* Paris: Seuil.

Vigarello, G., 2004. *Le corps redressé.* Paris: Armand Colin.

Warnier, J.-P., 1999. *Construire la culture matérielle. L'homme qui pensait avec ses doigts.* Paris: Presses Universitaires de France.

Weber, M., 2003. *Economie et sociétés.* Paris: Pocket Agora.

Wilde, O., 1995. *Le portrait de Dorian Gray.* Paris: Flammarion.

Handicap, généralités:

Albrecht, G. L., Ravaud, J. F. & Sticker, H. J., 2001. L'émergence des disability studies : état des lieux et perspectives.. *Sciences sociales et santé*, 19(4), pp. 43-73.

Ancet, P., 2009. L'ombre du corps monstrueux. Dans: *La figure du monstre. Phénoménologie de la monstruosité dans l'imaginaire contemporain.* Nancy: Presses Universitaires de Nancy, pp. 25-48.

Andrieu, B., 2009. Hybridité, la fin des monstres ?. Dans: *La figure du monstre. Phénoménologie de la monstruosité dans l'imaginaire contemporain.* Nancy: Presses Universitaires de Nancy, pp. 187-207.

Barnes, C., Mercer, G. & Shakespeare, T., 1999. *Exploring Disability. A sociological introduction.* Cambridge: Polity Press.

Bellanca, N., Biggeri, M. & Marchetta, F., 2011. An extension of the capability approach : Towards a theory of dis-capability. *ALTER, European Journal of Disability Research*, pp. 158-176.

Blanc, A., 2006. *Le handicap ou le désordre des apparences.* Paris: Armand Colin.

Campbell, J. & Oliver, M., 1996. *Disability politics. Understanding our past, changing our future*. London: Routledge.

Chapireau, F., 1988. Le handicap impossible - Analyse de la notion de handicap dans la loi d'orientation du 30 juin 1975. *Annales médico-psychologiques*, Issue 7, pp. 609-631.

Cunin, J. C., 2008. Le fauteuil roulant électrique, élément porteur du droit à compensation. Dans: *le fauteuil roulant*. Paris: Editions Frison-Roche, pp. 47-52.

Dubois, J. L. & Trani, J. F., 2009. Extending the capability paradigm to address the complexity of disability. *ALTER, European Journal of Disability Research*, Issue 3, pp. 192-218.

Esnard, C., 1998. Les représentations sociales du handicap mental chez les professionnels médico-sociaux. *Revue Européenne du Handicap Mental*, 5(19), pp. 10-23.

Fougeyrollas, P., Noreau, L. & Tremblay, J., 2005. La mesure de la qualité de l'environnement et le processus de production du handicap. Fondements conceptuels, développement d'un outil et applications. Dans: *Handicap et environnement, de l'adaptation du logement à l'accessibilité de la cité*. Paris: Frison-Roche, pp. 13-31.

Gardien, E., 2008. *L'apprentissage du corps après l'accident*. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

Giami, A., 1994. Du handicap comme objet dans l'étude des représentations du handicap. *Sciences Sociales et Santé*, mars, XII(1), pp. 31-60.

Goffman, E., 1975. *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris: Les Editions de Minuit.

Hendey, N. & Pascall, G., 1998. Independent Living: Gender, violence and the threat of violence. *Disability & Society*, pp. 415-427.

Hughes, B. & Paterson, K., 1997. The Social Model of Disability and the Disappearing Body: Towards a sociology of impairment. *Disability & society*, 12(3), pp. 325-340.

Jollien, A., 2002. *Le Métier d'homme*. Paris: Le Seuil.

Korff-Sausse, S., 2005. Un exclu pas comme les autres. Handicap et exclusion. *Cliniques méditerranéennes*, 2(72), pp. 133-146.

Korff-Sausse, S., 2010. *Figures du handicap. Mythes, arts, littérature*. Paris: Payot & Rivages.

Lapierre, C., 2011. Approche phénoménologique du handicap à partir de la notion de corps vécu. Dans: *Ethique et handicap*. Bordeaux: Les Etudes Hospitalières Edition, pp. 293-306.

Larrouy, M., 2011. *L'invention de l'accessibilité*. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

Lee Hodkings, S. & Baility, S., 2009. The discursive construction and invalidation of disability. Dans: Praeger, éd. *Disabilities. Insights from across fields and around the world*. London: s.n., pp. 213-229.

Legifrance, 2005. *Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*. [En ligne] Available at: [Code de l'action sociale et des familles - Article L114-1-1](#) [Accès le 15 mars 2013].

McRuer, R., 2006. *Crip Theory: Cultural Signs of Queerness and Disability*. New York: New York University Press.

Minaire, P., 1989. *Utilisation de la classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (CIDIH) en rééducation et réadaptation*. Strasbourg, Conseil de l'Europe.

Moyse, D., 2010. *Handicap: pour une révolution du regard: une phénoménologie du regard porté sur les corps hors normes*. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

Murphy, R. F., 1990. *Vivre à corps perdu*. Paris: Plon.

Nuss, M., 2008. *La présence à l'autre*. Paris: Dunod.

Nuss, M., 2010. L'identité somatique. Dans: *Le corps vécu chez la personne âgée et la personne handicapée*. Paris: Dunod, pp. 201-210.

Nuss, M., 2011. *L'identité de la personne "handicapée"*. Paris: Dunod.

Oliver, M., 1990. *The politics of disablement*. London: MacMillan.

Oliver, M., 1991. *Social work, disabled people and disabling environments*. London: MacMillan.

OMS, 1988. *Classification internationale des handicaps: déficiences, incapacités et désavantages. Un manuel de classification des conséquences des maladies*. Paris: CTNERHI-INSERM.

Organisation Mondiale de la santé, 2002. *Santé et handicap: une nouvelle norme*. [En ligne] Available at: <http://www.who.int/mediacentre/news/releases/release27/fr/> [Accès le 15 mars 2013].

Parisot, A.-S., 2010. Le vécu du corps et l'intériorisation du regard. Une expérience personnelle. Dans: *Le corps vécu chez la personne âgée et la personne handicapée*. Paris: Dunod, pp. 139-152.

Paterson, K. & Hughes, B., 1999. Disability Studies and Phenomenology: The carnal politics of everyday life. *Disability & society*, 14(5), pp. 597-610.

Plaisance, E., 2009. *Autrement capables. Ecole, emplois, société: pour l'inclusion des personnes handicapées*. Paris: Editions Autrement.

Ravaud, J.-F., 2001. Vers un modèle social du handicap. L'influence des organisations internationales et des mouvements de personnes handicapées. *Une nouvelle approche de la différence. Comment penser le " handicap",* pp. 55-68.

Ravaud, J. F., 1999. Modèle individuel, modèle médical, modèle social: la question du sujet. *Handicap - Revue de sciences humaines et sociales*, Issue 86, pp. 64-75.

Ravaud, J.-F. & Ville, I., 2008. Handicap. Dans: *Dictionnaire du corps*. Paris: CNRS Editions, pp. 163-164.

Reliance, revue des situations de handicap, de l'éducation et des sociétés, 2006. *Education inclusive. Enjeux et perspectives*. Ramonville Saint Agne: Erès.

Rioux, M. H., 1997. Disability; the place of judgment in a world of fact. *Journal of Intellectual Disability Research*, Issue 41, pp. 102-111.

Romagnoli, S. & Kressmann, A., 2010. Amélioration humaine et handicap. Dans: *Vers la fin du handicap? Pratiques sportives, nouveaux enjeux, nouveaux territoires*. Nancy: Presses Universitaires de Nancy, pp. 487-504.

Sanchez, J., 1989. *L'accessibilité, support concret et symbolique de l'intégration; apports et développement*. Paris: CTNERHI.

Sanchez, J., 2005. L'accessibilisation, support concret et symbolique de l'intégration. Dans: *Handicap et environnement, de l'adaptation du logement à l'accessibilité de la cité*. Paris: Frison-Roche, pp. 33-47.

Scelles, R., 2007. Famille et handicap: prendre en compte des spécificités du trauma de chacun. Dans: *Cliniques du sujet handicapé. Actualité des pratiques et des recherches*. Ramonville Saint-Agne: Erès, pp. 13-38.

Scully, J. L., 2008. *Disability bioethics: moral bodies, moral difference*. Plymouth: Estover Road.

Seymour, W., 1998. *Remaking the body. Rehabilitation and change*. London: Routledge.

Shakespeare, T., 1993. Disabled people's self-organisation: a new social movement?. *Disability, handicap and society*, 3(8), pp. 249-264.

Shakespeare, T., Gillespie-Sells, K. & Davies, D., 1996. *The sexual politics of disability: untold desires*. London: Cassell.

Shakespeare, T. & Watson, N., 2001. The social model of disability: An outdated ideology?. *Research in Social Science and Disability*, Volume 2, pp. 9-28.

Stiker, H.-J., 1999. La personne handicapée: d'objet à sujet. Dans: *Connaître le handicap, reconnaître la personne*. Ramonville Sainte-Agne: Editions Erès, pp. 31-39.

Stiker, H.-J., 2005. *Corps infirmes et sociétés. Essais d'anthropologie historique*. Paris: Dunod.

Stiker, H. J., 2000. De l'infirmité au handicap: un basculement sémantique. Dans: *L'institution du handicap. Le rôle des associations*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes, pp. 31-38.

Stiker, H. J., 2005. Pour une nouvelle théorie du handicap. La liminalité comme double. *Champ Psychosomatique*, Issue 45, pp. 7-23.

Tournebize, A. & Genolini, J.-P., 2004. Les pratiques des enseignants d'éducation physique et sportive face à l'intégration des élèves en situation de handicap. *Handicap, revue de sciences humaines et sociales*, Juillet-Septembre, pp. 41-56.

UPIAS, 1976. *Fundamental principles of disability*. London, Union of the Physically Impaired Against Segregation.

Ville, I., 2004. Le sentiment d'appartenance des personnes tétraplégiques française à la "communauté handicapée". *Handicap, revue de science humaines et sociales*, Janvier-juin, pp. 79-99.

Watson, N. & Woods, B., 2008. A social and technological history of the wheelchair. Dans: *Le fauteuil roulant*. Paris: Editions Frison-Roche, pp. 9-20.

Winance, M., 2000. De l'ajustement entre les prothèses et les personnes: interactions et transformations mutuelles. *Handicap, revue de sciences humaines et sociales*, Janvier-Mars, pp. 11-26.

Winance, M., 2003. Pourriez vous être politiquement correct lorsque vous parlez des personnes handicapées? Sur la force du discours dans le champ du handicap. *Handicap, revue de sciences humaines et sociales*, Janvier-mars, pp. 57-70.

Sociologie du sport:

Arnaud, P. & Broyer, G., 1985. Des techniques tu corps aux techniques sportives. Dans: *la psychopédagogie des activités physiques et sportives*. Toulouse: Edouard Privat, pp. 135-157.

Bordes, P., 2012. Jeux de rien, jeux de bien. Le bien-être relationnel dans les jeux de rue. Dans: *Sport et bien-être relationnel. Facteur d'intégration, de socialisation d'insertion des jeunes*. Paris: Chiron, pp. 109-123.

Bordes, P., Collard, L. & Dugas, E., 2007. *Vers une science des activités physiques et sportives; La science de l'action motrice*. Paris: Vuibert.

Brohm, J.-M., 1993. *Les meutes sportives: Critique de la domination*. Paris: L'Harmattan.

Collard, L., 2005. Essai sur les sports de course. *Mathématiques et sciences humaines*, 170(2), pp. 57-77.

Donnelly, P., 2008. Sport and human rights. *Sport in Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, pp. 381-394.

Dugas, E., 2007. *Du sport aux activités physiques de loisir: des formes culturelles et sociales bigarrées*. [En ligne] Available at: <http://sociologies.revues.org/index284.html> [Accès le 18 Mars 2010].

Dugas, E., 2011. *L'homme systémique. Pour comprendre les pratiquants de jeux sportifs*. Nancy: Presses Universitaires de Nancy.

Dugas, E. & Moretton, J.-p., 2012. Quel choix d'activités physiques et sportives dans une perspective d'apprentissage pour des jeunes ayant des troubles cognitifs ou des troubles psychiques ?. *ALTER. European Journal of Disability Research*, 6(1), pp. 39-56.

Duret, P., 2009. *Sociologie de la compétition*. Paris: Armand Colin.

Duret, P. & Delamotte, B., 2009. L'amitié à l'épreuve de la compétition. Dans: *Approche Pluridisciplinaire de la Motricité Humaine*. s.l.:Volodalen, pp. 593-594.

Oboeuf, A., 2010. *Sport communication et socialisation*. Paris: Editions des archives contemporaines.

Parlebas, P., 1981. *Contribution à un lexique commenté en science de l'action motrice*. Paris: I.N.S.E.P.

Parlebas, P., 1986. *Elements de sociologie du sport*. Paris: P.U.F.

Parlebas, P., 1992. *Sociométrie réseaux et communication*. Paris: Presses Universitaires de France.

Parlebas, P., 1999. *Jeux, sports et sociétés. Lexique de praxéologie motrice*. Paris: INSEP.

Parlebas, P., 1999. Les tactiques du corps. Dans: *Approches de la culture matérielle. Corps à corps avec l'objet*. Paris: l'Harmattan, pp. 29-43.

Parlebas, P., 2005. Mathématisation élémentaire de l'action dans les jeux sportifs. *Mathematics and Social Sciences*, 2(170), pp. 95-117.

Parlebas, P., Modélisation mathématique, jeux sportifs et sciences sociales. 2010. *Mathematics and Social Sciences*, 3(191), pp. 33-50.

Pociello, C., 2005. *Les cultures sportives*. Paris: P.U.F.

Tenèze, L., 2009. Violence et football : analyse historique des lois du jeu. *International Review on Sport & Violence*, Issue 5, pp. 15-26.

Vigarelo, G., 1988. *Une Histoire culturelle du sport. Techniques d'hier... et d'aujourd'hui*. Paris: Robert Laffont.

Sport et handicap:

Aitchison, C., 2010. From leisure and disability to disability leisure: developing data, definitions and discourses. *Disability & Society*, pp. 955-969.

Apelmo, E., 2012. (Dis)Abled bodies, gender, and citizenship in the Swedish sports movement. *Disability & Society*, pp. 563-574.

Apelmo, E., 2012. Falling in love with a wheelchair: enabling/disabling technologies. *Sport in Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, pp. 399-408.

Brunet, F., 1985. Logique sportive et logique sociale : sport et handicaps. Place et utilisation des techniques. *Les cahiers du C.T.N.E.R.H.I.*, Avril-juin, Issue 30, pp. 17-23.

Burkett, B., McNamee, M. & Potthast, W., 2011. Shifting boundaries in sports technology and disability: equal rights or unfair advantage in the case of Oscar Pistorius?. *Disability & Society*, pp. 643-654.

Dugas, E., 2011. L'esthétisme dans l'action du sportif en situation de handicap. Dans: *Le Corps en mouvement*. Paris: Université Paris Descartes, pp. 98-103.

Héas, S., 2012. Des sports toujours discriminants pour les personnes vivant avec un handicap aujourd'hui ?. *ALTER, European Journal of Disability Research*, pp. 57-66.

Howe, D., 2008. From Inside the Newsroom : Paralympic Media and the 'Production' of Elite Disability. *International Review for the Sociology of Sport*, pp. 135-150.

Jones, C. & Howe, P. D., 2005. The Conceptual Boundaries of Sport for the Disabled: Classification and Athletic Performance. *Journal of the Philosophy of Sport*, 2(32), pp. 133-136.

Lachheb, M. & Moualla, N., 2009. Un corps sportif et handicapé. Regard sur l'expérience du corps d'athlètes handicapés physiques tunisiens. *ALTER, European Journal of Disability Research*, pp. 378-393.

Le Clair, J. M., 2011. Transformed identity: from disabled person to global Paralympian. *Sport in Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, pp. 1116-1130.

Lebel, E., Marcellini, A. & Sakis Pappous, A., 2010. Regards croisés sur une photographie sportive. Photojournalisme sportif et athlètes handicapés :. *ALTER, European Journal of Disability Research*, pp. 18-33.

Marcellini, A., 2005. Déficiences et ritualité de l'interaction. Du corps exclu à l'éducation corporelle. Dans: *Dossier "Handicaper", Education corporelle et handicap*. Paris: L'Harmattan, pp. 47-60.

Marcellini, A., 2005. *Des vies en fauteuil...Usage du sport dans les processus de déstigmatisation et d'intégration sociale*. Paris: CTNERHI.

Marcellini, A., 2007. Inspirer la « mixité sportive ». Dans: D. Poizat & C. Gardou, édés. *Désinsulariser le handicap*. Paris: Eres, pp. 233-240.

Marcellini, A., 2007. Nouvelles figures du handicap? Catégorisations sociales et dynamiques des processus de stigmatisation/déstigmatisation. Dans: *Corps normalisé, corps stigmatisé, corps racialisé*. Bruxelles: De Boeck, pp. 201-219.

Marcellini, A., De LéséLuc, E. & Le Roux, N., 2008. Vivre en fauteuil roulant: aspects symboliques. Dans: *Le fauteuil roulant*. Paris: Editions Frison-Roche, pp. 123-133.

Medland, J. & Ellis-Hill, C., 2008. Why do able-bodied people take part in wheelchair sports?. *Disability & Society*, pp. 107-116.

- Miah, A., 2010. Towards the transhuman athlete: therapy, non-therapy and enhancement. *Sport in Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, 13(2), pp. 221-233.
- Norman, M. E. & Moola, F., 2011. 'Bladerunner or boundary runner'? : Oscar Pistorius, cyborg transgressions and strategies of containment. *Sport in Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, pp. 1265-1279.
- Paillet, D., Druvet, J. C., Laboute, E. & Piera, J. B., 2010. *Le sport autrement. Handisport, du loisir à la compétition*. Paris: Chiron.
- Papadimitriou, C., 2008. Becoming en-wheeled: the situated accomplishment of re-embodiment as a wheelchair user after spinal cord injury. *Disability & Society*, pp. 691-704.
- Pappous, A., Marcellini, A. & de Léséleuc, E., 2011. Contested issues in research on the media coverage of female Paralympic athletes. *Sport in Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, pp. 1182-1191.
- Peer, D., 2009. (Dis)empowering Paralympic histories: Absent athletes and disabling discourses. *Disability & Society*, pp. 653-665.
- Pépin, C., 2005. Activités Physiques Adaptées. Une épistémologie des singularités. Dans: *Dossier "Handicaper", Education corporelle et handicap*. Paris: L'Harmattan, pp. 87-99.
- Purdue, D. E. & Howe, D., 2012. Empower, inspire, achieve: (dis)empowerment and the Paralympic Games. *Disability & Society*, pp. 903-916.
- Richard, R., 2012. L'expérience sportive du corps en situation de handicap: vers une phénoménologie du fauteuil roulant. *STAPS The international journal of sport science and physical education*, 33(98), pp. 127-142.
- Rioux, M. H., 2011. Disability rights and change in a global perspective. *Sport in Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, pp. 1094-1098.
- Schell, L. A. & Rodriguez, S., 2001. Subverting Bodies/Ambivalent Representations: Media Analysis of Paralympian, Hope Lewellen. *Sociology of Sport Journal*, pp. 127-135.

Sociologie du genre:

Aebischer, V., 1985. *Les femmes et le langage: représentations sociales d'une différence*. Paris: P.U.F.

Apelmo, E., 2012. (Dis)Abled bodies, gender, and citizenship in the Swedish sports movement. *Disability & Society*, pp. 563-574.

Apelmo, E., 2012. Falling in love with a wheelchair: enabling/disabling technologies. *Sport in Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, pp. 399-408.

Bereni, L., Chauvin, S., Jaunait, A. & Revillard, A., 2008. *Introduction aux gender studies*. Bruxelles: De Boeck.

Bohn, C., 2001. Le vêtement comme medium. Dans: *Le vêtement*. Paris: L'Harmattan, pp. 189-2004.

Bohuon, A., 2008. Sport et bicatégorisation par sexe : test de féminité et ambiguïtés du discours médical. *Nouvelles Questions Féministes*, pp. 80-91.

Butler, J., 2006. *Trouble dans le genre*. Paris: La Découverte.

Butler, J., 2009. *Ces corps qui comptent. De la matérialité et des limites discursives du "sexe"*. Paris: Editions Amsterdam.

Connell, R. W., 2000. *The men and the boys*. Cambridge: Polity Press.

Goffman, E., 2002. *L'arrangement des sexes*. Paris: La Dispute.

Guérandel, C. & Beyria, F., 2012. Le sport, lieu de questionnement des rapports sociaux de sexe ? L'exemple d'une pratique collective mixte en compétition. *SociologieS, Théories et recherches*, p. consulté le 17 juillet 2013. URL : <http://sociologies.revues.org/3974>.

Guérandel, C. & Mennesson, C., 2007. Gender construction in judo interactions. *International Review for the Sociology of Sport*, juin, pp. 167-186.

Liotard, P., 2008. Les fonctions éducatives de l'homophobie dans le sport. Dans: *Sport et homosexualités*. Montpellier: Quasimodo & fils, pp. 145-155.

Louveau, C., 1986. *Talons aiguilles et crampons alu... Les femmes dans les sports de tradition masculine*. Paris: INSEP.

Mennesson, C., 2005. *Être une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*. Paris: L'Harmattan.

Mercier-Lefèvre, B., 2005. Pratiques sportives et mise en scène du genre : entre conservation, lissage et reformulation. L'exemple de la jupe chez les joueuses de tennis. Dans: *Sport et genre*. Paris: L'Harmattan, pp. 369-379.

Pfister, G., 2006. Activités physiques, santé et construction des différences de genre en Allemagne. *CLIO, Histoire, Femmes et Sociétés* n°23, pp. 45-73.

Richard, R. & Dugas, E., 2012. Le genre en jeu. De la construction du genre dans les interactions en tennis de table. *SociologieS, Théories et recherches*. Consulté le 06 janvier 2013. URL : <http://sociologies.revues.org/3969>, 9 mai.

Méthodologie:

Creswell, J. W., 2013. *Qualitative Inquiry and Research Design: Choosing Among Five Approaches*. 3e édition éd. London: Sage.

Dépelteau, F., 2007. *La démarche d'une recherche en sciences humaines: de la question de départ à la communication des résultats*. Laval: De Boeck.

Dey, I., 1993. *Qualitative data analysis, a user-friendly guide for scientists*. Londres: Routledge.

Garfinkel, H., 2007. *Recherche en ethnométhodologie*. Paris: PUF.

Ghiglione, R. & Matalon, B., 1998. *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratique*. Paris: Armand Colin.

Glesn, C., 2011. *Becoming qualitative researchers*. Boston: Pearson.

Gubrium, J. F. & Holstein, J. A., 1997. *The new language of qualitative method*. New York: Oxford University press.

Kaufmann, J. C., 2011. *L'entretien compréhensif*. Paris: Armand Colin.

Muchielli, A., 2004. *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Paris: Armand Colin.

Paillé, P. & Mucchielli, A., 2012. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris: Armand Colin.

Patton, M. Q., 2002. *Qualitative research and evaluation methods*. Thousand Oaks: Sage.

Strauss, A. L., 1987. *Qualitative Analysis for Social Scientists*. Cambridge: Cambridge University Press.

Vermersch, P., 1994. *L'entretien d'explicitation*. Issy-les-Moulineaux: ESF éditeur.

Weber, M., 1956. « Essai sur le sens de la "neutralité axiologique" dans les sciences sociologiques et économiques ». Dans: *Essais sur la théorie de la science*. Paris: Plon, pp. 399-477.

Biologie, physiologie, neurosciences:

Candau, J., 2000. *Mémoire et expériences olfactives*. Paris: PUF.

Darmon, L., 2008. Trouble sensori-cognitifs et conduite du fauteuil roulant électrique. Dans: *Le fauteuil roulant*. 2008: Editions Frison-Roche, pp. 231-240.

Hollister, L. E., 2001. Marijuana (Cannabis) as Medicine. *Journal of Cannabis Therapeutics*, 1(1), pp. 5-27.

Majerus, M., 2009. Industrial Melanism in the Peppered Moth, *Biston betularia*: An Excellent Teaching Example of Darwinian. *Evolution: Education and Outreach*, pp. 63-74.

Schmid, A. et al., 2001. Catecholamines response of high performance wheelchair athletes at rest and during exercise with autonomic dysreflexia. *International Journal of Sports Medicine*, 1(22), pp. 2-7.

Westermann, G., Siois, S., Shultz, T. R. & Mareschal, D., 2006. Modelling developmental cognitive neuroscience. *Cognitive Sciences*, Issue 10, pp. 227-232.

Whittle, B., Guy, G. & Robson, P., 2001. Prospects for New Cannabis-Based Prescription Medicines. *Journal of Cannabis Therapeutics*, 1(3), pp. 183-205.

Table des matières

Introduction.....	3
Première partie : La construction sociale du handicap.....	15
1. L'émergence du « handicap »	16
1.1. De l'approche individuelle du handicap.... Réadapter l'infirme	17
1.2. La classification de Wood	22
1.3. Au modèle social du handicap... Un nouveau paradigme	25
1.4. Vers un modèle « interactionniste » : la classification québécoise	33
1.5. Un compromis « interactionniste » ; la CIF	36
1.6. La « loi de 2005 », vers une synthèse des approches écologiques ?	37
1.7. Conclusion.	39
2. Comment dire le « handicap »	41
2.1. Le vocabulaire anglo-saxon	46
2.2. Les substantifs français.....	47
2.3. L'autre, la personne valide... ..	52
2.4. Conclusion :	56
3. Le « Sportif handicapé »....Un oxymore ?.....	58
3.1. Qu'est ce que l'approche par les capacités ?.....	59
3.2. Le corps sportif « handicapé ». Vers de nouvelles normativités.....	73
3.3. Conclusion	86
4. Méthodologie	87
4.1. Le déroulement de l'enquête	89
4.2. L'observation participante	89
4.3. Les entretiens	92
4.4. Traitement et analyse des entretiens.....	95
4.5. L'observation indirecte d'inspiration éthologique.	98
4.6. À propos de la validité	99
Deuxième partie : Approche praxéologique du foot-fauteuil. Regards diachronique et synchronique	102
1. L'histoire du foot-fauteuil.....	103
1.1 Contexte matériel.....	104
1.2. La naissance du foot-fauteuil localisée dans les centres spécialisés.....	105
1.3. Diffusion sur le territoire Français et construction du système de règles.	107
1.4. La globalisation du foot-fauteuil.	109

1.5.	Réception locale du « <i>Powerchair football</i> ».....	114
1.6.	L'introduction d'une classification des joueurs.....	116
1.7.	Devenir paralympique ?	117
1.8.	Conclusion.	121
2.	La pratique actuelle.....	123
2.1.	L'espace de jeu.	123
2.2.	Le ballon	124
2.3.	Les équipes	125
2.4.	Le rapport au temps : déroulement d'une rencontre.	126
2.5.	Le rapport à l'espace : fautes de positionnement des joueurs.	127
2.6.	Rapport à autrui : fautes et mauvais comportements	128
3.	Les aspects techniques : Techniques de base en fauteuil.....	130
3.1.	Le jeu de face.....	130
3.2.	Les techniques de rotation	133
3.3.	Utiliser la rotation à bon escient	139
3.4.	L'émergence et la diffusion d'une nouvelle technique : « le papillon ».	140
4.	Les aspects tactiques : rôles, sous-rôles et systèmes de jeu.....	145
4.1.	Rôles et sous-rôles.....	145
4.2.	Les systèmes de jeu.....	150
5.	Des conduites motrices socialisantes : vers un bien-être relationnel ?	162
5.1.	La sociomotricité	162
5.2.	Relations de solidarité : complémentarité, communication et affinités.....	164
5.3.	Relations de rivalité : « <i>les meilleurs ennemis</i> ».....	170
5.4.	Plaisir dans la rivalité.....	173
5.5.	De nouveaux enjeux : quand la compétition devient « excluante ».	176
5.6.	Le foot-fauteuil, école de l'égoïsme ?	179
5.7.	L'international : un retour vers « l'esprit de famille » ?	181
6.	Le foot-fauteuil en situation : mise en jeu de la différence	183
6.1.	Jouer la différence.....	183
6.2.	L'absence de mobilité de la tête : une situation pénalisante ?	185
6.3.	Des joueurs « moins bons » ?.....	185
6.4.	S'adapter pour optimiser son jeu	187
7.	L'observation éthologique.....	192
7.1.	Quoi observer ? Interactions motrices directes et indirectes	193

7.2. Résultats de l'observation. Aperçu global.....	198
8. Conclusion.	212
Troisième partie : Devenir un footballeur : socio-phénoménologie du sportif en fauteuil électrique213	
1. Le corps sportif « handicapé ». Regard épistémologique	215
1.1. Tous les corps ne se valent pas.....	215
1.2. ... Et tous les sports ne se valent pas.....	219
1.3. L'hybridation : vers une « handicapabilité » sportive	223
1.4. La figure du cyborg	226
2. Du football en fauteuil électrique. Faire corps avec son fauteuil.	230
2.1. « Passer à l'électrique ». Le parcours d'Alexandre :.....	230
2.2. Le corps phénoménal.	235
2.3. La situation de handicap : un sujet désincarné ?	237
2.4. La réhabilitation du sujet incarné : le sport comme « technique de soi »	240
2.5. Vers une « phénoménologie du fauteuil »	247
2.6. Conclusion	257
3. Les phénomènes de socialisation.....	259
3.1. La transmission de gestes techniques	260
3.2. Des conseils de la vie quotidienne	262
3.3. Rompre avec l'isolement, rencontrer des pairs	264
3.4. Le club de foot-fauteuil face à l'institution	267
4. Faire bon genre	276
4.1. La production du genre dans les sport paralympiques.	277
4.2. L'affrontement mixte, une occasion de défaire les stéréotypes ?.....	279
4.3. Des stéréotypes tenaces	282
4.4. Se faire une place dans un monde d'hommes	284
4.5. Le cas de Nanterre... Un hasard ?.....	288
5. Partager l'expérience ? La place du valide dans le club de foot-fauteuil.....	293
5.1. La pratique mixte.....	293
5.2. Des « valides » au foot-fauteuil ?.....	294
5.3. Prendre la place des personnes « lourdement handicapées »	295
5.4. Un passe-droit pour certains « valides » ?	297
5.5. Vers une pratique mixte « hybride » ?	298
5.6. Et l'entraîneur ?.....	301
6. Suis-je un « valide » ? Petite réflexion sur la notion « valide ».....	314

6.1. Quiproquo	314
6.2. Racisme anti-valide ?.....	315
6.3. Les handis', les valides et les autres.....	316
6.4. Changer le regard des valides ?.....	318
7. Le cannabis...Dopage, automédication ou plaisir?.....	321
7.1. La consommation de cannabis.	322
7.2. Des contrôles injustifiés ?.....	326
Conclusion	329
Bibliographique thématique :.....	335